COMMUNE DE
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2026

Le vingt-six octobre deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Saint-Christophe-du-Bois, légalement convoqués le vingt octobre deux mille vingt-six, se sont réunis à la salle du Conseil, rue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de M. le Maire.

Date de Convocation : 20 octobre 2026
Présents : M. SÉNÉCAILLE Sylvain, **Maire** - Mmes OLIVIER Joëlle, SÉNÉCAILLE Elisabeth, CADRAN Cécile, MM DANIEAU Pascal, PAPINEAU Benoît, RUAULT Yannick **Adjoints,** Mmes et MM AGHAEI Hamid, BELLEC Romain, BLOUIN Daniel, BODY Virginie, CHOUTEAU Laurent, DARTEIL Chrystèle, FOUQUERAY Gérald, LAURENT Jérémie, LEGÉ Alain, LUCAZEAU Lucie, MONSARRAT Kévin, PELLETIER Huguette, QUERNIARD Claudie **Conseillers** **Secrétaire de séance** : Cécile CADRAN **Absents et Excusés** : GILLET Frédérique, GROSSEAU Aurélie, DE ASCENÇAO Mélanie **Pouvoirs** : GILLET F. donne pouvoirs à QUERNIARD C., GROSSEAU A. donne pouvoirs à LUCAZEAU L., DE ASCENÇAO M. donne pouvoirs à RUAULT Y.
Nombre de membres en exercice : 23 **Présents** : 20 **Votants** : 23

Constatant que le quorum est atteint, la séance est ouverte à vingt heures.

Intervention préalable - Présentation du Centre Social Ocsigène

Le Centre Social Intercommunal, représenté par Lionel NEAU, directeur, et Christian DUGUY, membre du bureau et habitant de la Commune, a présenté son bilan d'activité 2025, son organisation ainsi que ses principales actions sur le territoire des cinq communes partenaires.

Quelques chiffres clés pour 2025 : le Centre Social dispose d'un budget de 790 000 €. Il compte 768 adhérents, 201 bénévoles et 11 associations adhérentes. Son conseil d'administration est composé de 29 administrateurs et son bureau de 8 habitants. L'engagement bénévole représente 4 788 heures, soit l'équivalent de plus de 3 ETP. Au cours de l'année, 2 300 habitants ont été rencontrés et 237 habitants de Saint-Christophe-du-Bois ont été accueillis.

Les principales missions et actions du Centre Social :
- **Coordination territoriale (CTG) :** en lien avec Cholet Agglomération et la CAF, Mme DEJUST assure un travail de coordination autour de cinq thématiques, en collaboration avec les élus des cinq communes et les acteurs locaux.
- **Accueil, information et orientation :** cette mission constitue le socle de l'activité du Centre Social, qui accueille et accompagne les habitants six jours sur sept. Une démarche d'« aller vers » est également développée dans l'espace public, notamment à travers la participation à la Caravane des seniors. Face à l'augmentation des besoins, un projet d'agrandissement des locaux est envisagé, le Centre Social étant aujourd'hui à l'étroit.
- **Vie sociale et seniors :** les actions sont développées en complémentarité des initiatives déjà présentes sur le territoire, notamment celles des clubs des aînés. Le Centre accompagne également des collectifs d'habitants et des initiatives telles que HULK, le Repair Café, la vannerie ou encore le transport solidaire. Une quinzaine dédiée aux seniors est programmée en mars 2027.
- **Familles et parentalité :** le Centre Social propose des espaces d'échange et de soutien aux parents, autour de problématiques variées (monoparentalité, troubles DYS, TDAH, mal-être des jeunes...). Une garderie solidaire expérimentale, permettant d'offrir du répit parental, a également été mise en place. Le Centre travaille en partenariat avec les écoles et les CCAS et anime un réseau de professionnels à l'échelle du territoire.

- **Jeunesse :** l'objectif est de proposer aux jeunes, à partir de 11 ans, autre chose qu'un simple mode de garde, en favorisant leur autonomie, leur engagement citoyen et leur participation à des projets collectifs (chantiers jeunes, séjours, animations). En 2026, 250 jeunes ont été accueillis et 70 jeunes sont inscrits au projet de séjour 2027. La demande est particulièrement forte, avec des effectifs de jeunes importants et des moyens humains limités : le service ne dispose que de deux animateurs.
- **Relais Petite Enfance (RPE) :** le service assure l'information et l'orientation des parents, organise des matinées récréatives et travaille en lien avec les structures de la petite enfance. La baisse de la natalité constitue une préoccupation, notamment pour les assistantes maternelles. Une semaine consacrée à la petite enfance est également organisée à l'échelle du territoire.
- **Accompagnement des associations :** le Centre Social apporte un soutien gratuit aux associations, selon leurs besoins, à toutes les étapes de leur existence, de leur création à leur dissolution. Il propose également des temps thématiques ponctuels et un accompagnement en communication aux associations adhérentes. Il participe notamment au forum des associations de Saint-Christophe-du-Bois.
- **Accompagnement numérique :** un conseiller numérique accompagne les habitants dans leurs démarches et usages numériques. Le Centre souhaite désormais développer davantage les accompagnements collectifs et la pair-aidance, en s'appuyant sur un groupe de bénévoles. Un projet Tech@job est également en réflexion. Le conseiller numérique intervient aussi dans le cadre de la Caravane des seniors.

Enfin, le Centre Social a souligné sa collaboration actuelle avec la Commune de Saint-Christophe-du-Bois autour du projet de réhabilitation du foyer des jeunes.
La présentation a permis de mettre en évidence la diversité des missions du Centre Social, son rôle de proximité auprès des habitants et l'importance du travail partenarial avec les communes et les acteurs locaux.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Cécile CADRAN comme secrétaire de séance.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal ARRÊTE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2026.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (délibération du 30 mars 2026)

Délégation : Exercer le droit de préemption au nom de la Commune

1 -Déclaration d'intention d'aliéner en date du 21/09/2026 pour la vente d'une maison d'habitation située 10 rue de la Moine au profit de M. COLLET et Mme DOL - Décision de ne pas utiliser le droit de préemption

Délégation : Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

17/10/2026 - Famille BOISSINOT - Renouvellement Concession familiale pour une durée de 30 ans, carré I, emplacement 005

OBJET N°1 : CONVENTION AVEC LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE RELATVIE À L'ACCUEIL D'UNE SCÈNE ITINÉRANTE DANS LE CADRE DE « MA RÉGION VIRTUOSE » 2027

Dans le cadre de sa politique culturelle visant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux différentes formes d'expression artistique, la Région des Pays de la Loire organise l'événement « Ma Région Virtuose ».

Cette manifestation permet de faire découvrir la musique classique à un large public, en proposant des concerts dans des lieux variés et en allant à la rencontre des habitants sur l'ensemble du territoire régional. Elle accorde notamment une place aux communes rurales grâce à un dispositif de camion-scène itinérant, aménagé en salle de spectacle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a souhaité s'inscrire dans cette démarche en présentant sa candidature pour accueillir ce dispositif.

Sa candidature ayant été retenue, la commune accueillera un camion-scène le vendredi 15 janvier 2027 à 19 h, dans la cour de la salle des fêtes, pour une représentation musicale ouverte au public.

Dans ce cadre, la Région des Pays de la Loire prend intégralement en charge les coûts de production du concert, tandis que la commune s'engage à assurer l'organisation locale de la manifestation, notamment la communication, l'accueil du public et la mise à disposition d'un emplacement adapté, conformément aux dispositions de la convention proposée, annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que le concert sera gratuit pour le public. Néanmoins, pour des raisons de gestion du public et de sécurité, un système de réservation préalable sera mis en place et géré par la Région.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité,

APPROUVE la participation de la commune à l'événement « Ma Région Virtuose » et l'accueil du camion-scène le vendredi 15 janvier 2027 à 19 h, dans la cour de la salle des fêtes.

APPROUVE les termes de la convention définissant les conditions d'accueil et de promotion de cette manifestation entre la Région des Pays de la Loire et la commune.

DÉSIGNE Madame Elisabeth SÉNÉCAILLE, adjointe en charge de l'animation, la communication, le sport et la culture, en qualité de coordinatrice de l'opération pour la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette manifestation.

OBJET N°2 : MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE DE SPORT AU PROFIT DE LA MICRO-CRÈCHE « LES APPRENTIS SAGES » POUR DES SÉANCES DE MOTRICITÉ DE JEUNES ENFANTS

Dans le cadre des activités proposées aux enfants accueillis au sein de la micro-crèche « Les apprentis sages », celle-ci souhaite pouvoir utiliser ponctuellement la salle de sport afin d'organiser des séances de motricité.

Ces séances nécessitent un espace adapté ainsi que l'utilisation des tapis de gymnastique présents dans la salle, appartenant à l'association de gymnastique « Les Libellules ».

Compte tenu de l'intérêt local, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser cette utilisation, sur des créneaux préalablement définis, sous réserve de la disponibilité de la salle de sport et sans porter atteinte aux activités sportives associatives habituelles.

Cette mise à disposition serait consentie à titre gratuit, pour une utilisation limitée aux séances de motricité des enfants accueillis par la micro-crèche et dans le respect des conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération. Il est également précisé que cette convention est également conclue avec l'association de gymnastique « Les Libellules », qui autorise, dans ce cadre, l'utilisation par la micro-crèche du matériel lui appartenant.

Il est également précisé que la mise à disposition serait consentie sans mise en route du système de chauffage. La salle serait utilisée en l'état, sans garantie de température minimale. La micro-crèche devra alors s'assurer que les conditions d'accueil permettent de recevoir les enfants dans des conditions compatibles avec leur sécurité et leur bien-être. En cas de conditions inadaptées, la micro-crèche devra interrompre ou annuler la séance.
La suspension ou l'interruption de la mise à disposition de la salle de sport, pour n'importe quel motif, ne donnera lieu à aucune indemnisation et n'obligera pas la Commune à proposer un local de remplacement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité

APPROUVE le principe de la mise à disposition de la salle de sport au profit de la micro-crèche « Les apprentis sages », pour l'organisation des séances de motricité des jeunes enfants accueillis dans l'établissement.

APPROUVE la mise à disposition à titre gratuit, compte tenu de l'intérêt local.

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération.

PRÉCISE que l'utilisation de la salle est limitée aux créneaux convenus, aux activités autorisées et aux équipements mis à disposition

PRÉCISE que la mise à disposition est consentie sans mise en route du système de chauffage. La salle sera utilisée en l'état, sans garantie de température minimale. La micro-crèche devra s'assurer que les conditions d'accueil permettent de recevoir les enfants dans des conditions compatibles avec leur sécurité et leur bien-être. En cas de conditions inadaptées, la micro-crèche devra interrompre ou annuler la séance.
La suspension ou l'interruption de la mise à disposition de la salle de sport, pour n'importe quel motif, ne donnera lieu à aucune indemnisation et n'obligera pas la Commune à proposer un local de remplacement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

OBJET N°3 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DU GAZ NATUREL - ANNÉE 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de GRDF en date du 3 septembre 2026 indiquant que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur le territoire donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Après application de la formule de révision prévue au contrat détaillée au verso dudit courrier, la Commune est susceptible de percevoir la somme de 835 € au titre de cette redevance.

La recette correspondant au montant de cette redevance sera inscrite au compte 70323 du budget principal 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD sur les propositions qui lui sont faites par GRDF, Délégation concessions centre-ouest, Cap Vert – Bâtiment D, 7B Boulevard de Berlin, CS24619, 44046 NANTES Cedex 1, concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz, soit pour l'année 2026 la somme de 835,00 €.

CHARGE Monsieur le Maire de faire émettre le titre de recette correspondant à l'article 70323 – Redevance d'occupation du domaine public communal, du budget principal 2026.

OBJET N°4 : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU SIEML POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGES DU RÉSEAU DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOUT 2026

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du Siéml en vigueur à la date de la commande des interventions,

ARTICLE 1

La collectivité de SAINT CHRISTOPHE DU BOIS par vote à mains levées et à l'unanimité, **DÉCIDE** de verser une participation de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

N° opération	Montant des travaux TTC	Taux du Fond de concours demandé	Montant Fond de concours demandé	Date dépannage
EP269-25-226	576,48 €	75%	432,36 €	18 09 2025
EP269-25-227	209,58 €	75%	157,19 €	22 09 2025
EP269-25-230	191,28 €	75%	143,46 €	01 12 2026
EP269-25-231	378,61 €	75%	283,96 €	01 09 2026
EP269-25-232	57,42 €	75%	43,07 €	01 12 2026
EP269-26-233	602,86 €	75%	452,15 €	20 01 2026
EP269-26-236	113,17 €	75%	84,88 €	18 03 2026
EP269-26-237	2 014,00 €	75%	1 510,50 €	15 04 2026

- Montant de la dépense : 4 143,40 euros TTC
- Taux de la participation de la Commune : 75%
- Montant de la participation de la Commune à verser au SIEML **3 107,57 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3
Le Président du SIEML,
Monsieur le Maire de SAINT CHRISTOPHE DU BOIS
Le Comptable de la Collectivité de SAINT CHRISTOPHE DU BOIS
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

OBJET N°5 : CHOLET AGGLOMÉRATION - PACTE DE GOUVERNANCE - AVIS DE LA COMMUNE

Cholet Agglomération est née de la volonté des communes du Choletais de s'associer afin de conduire ensemble les grands projets structurants du territoire, de le développer et de renforcer son attractivité.

A l'occasion de l'ouverture du nouveau mandat, le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité par délibération du 21 septembre 2026, en faveur de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre Cholet Agglomération et les communes qui la composent, tenant compte des orientations suivantes :

- La confiance et le respect entre les communes,
- La transparence des décisions,
- La recherche permanente du consensus,
- La solidarité territoriale,
- L'équité dans les contributions comme dans les bénéfices des politiques communautaires,
- La recherche systématique de mutualisations créatrices de valeur publique ou atténuant les coûts fixes,
- La recherche de coopération avec les territoires voisins.

Le projet de pacte de gouvernance, joint en annexe, a été rédigé dans cette perspective, au terme d'un travail collaboratif. Il revient désormais à chaque Conseil Municipal de se prononcer, pour avis, dans un délai de deux mois, sur ce projet.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance de Cholet Agglomération joint en annexe.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-11-2,

Vu le projet de pacte de gouvernance de Cholet Agglomération,

Vu la délibération n°X-1 du Conseil Communautaire de Cholet Agglomération en date du 21 septembre 2026 se prononçant en faveur de l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance de Cholet Agglomération,

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : d'émettre un avis favorable sur le pacte de gouvernance présenté par Cholet Agglomération.

OBJET N°6 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) DU 29 SEPTEMBRE 2026

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il revient à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de procéder à l'évaluation des charges transférées, et de produire un rapport à destination des Conseils Municipaux.

La CLETC s'est réunie le 25 septembre 2026 afin d'évaluer l'ajustement des Attributions de Compensations (AC) de la Ville de Cholet, relatives à la mutualisation de ses personnels auprès de Cholet Agglomération, d'une part, et le transfert de charges consécutif à l'évolution de l'intérêt communautaire « liaisons douces et cyclistes », d'autre part.

Au terme du rapport annexé à la présente délibération, la CLETC évalue l'ajustement des AC dans le cadre de la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet à Cholet Agglomération, à hauteur de 1 059 318 € annuels à compter de l'exercice 2026, et, dans le cadre de l'évolution de l'intérêt communautaire « sentiers », évalue l'ajustement annuel s'agissant des restitutions de sentiers aux communes à 13 745€ et l'ajustement annuel s'agissant des transferts de sentiers aux communes à 6 165€, à compter de l'exercice 2026.

Les membres de la CLETC ont convenu, par ailleurs, de reporter en 2027, l'étude portant sur l'évaluation des pistes cyclables.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLETC établi le 29 septembre 2026 portant sur les ajustements des AC relatives à la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet à Cholet Agglomération, et l'évaluation des charges consécutives à l'évolution de l'intérêt communautaire « liaisons douces et cyclistes ».

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges établi le 29 septembre 2026 suite à sa réunion du 25 septembre 2026.

Considérant qu'il revient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLETC,

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, 7 voix contre et 16 absentions,

DÉCIDE

Article unique – de **ne pas approuver** le rapport de la CLETC établi le 29 septembre 2026 portant sur les ajustements des AC relatives à la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet à Cholet Agglomération, et l'évaluation des charges consécutives à l'évolution de l'intérêt communautaire « liaisons douces et cyclistes ».

OBJET N°7 : APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ POUR LA PÉRIODE 2026-2030

En concertation avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, Cholet Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un troisième Contrat Local de Santé (CLS) dans le but de renforcer la démarche de prévention en santé publique et d'améliorer les parcours de soins, menée par la collectivité et ses partenaires au cours de ces dernières années.
Le CLS permet de coordonner la politique conduite par Cholet Agglomération, le Projet Régional de Santé des Pays de la Loire 2023-2028 et le Plan Régional Santé Environnement 4 2023-2028. Il favorise ainsi la coopération de l'ensemble des acteurs.
Ce troisième CLS a été finalisé à l'issue des phases d'évaluation, de diagnostic (données quantitatives, enquête habitants, séminaire) et de préfiguration du plan d'actions (atelier partenarial de co-construction). Il est fondé sur l'expertise des partenaires et répond directement aux besoins et priorités exprimées par les habitants. Il traduit une vision de santé globale, s'inscrivant dans toutes les politiques publiques et s'appuyant sur l'ensemble des déterminants de santé.
Le CLS comprend des éléments du diagnostic territorial, les axes stratégiques, les objectifs déclinés en actions, ainsi que ses modalités de gouvernance et d'organisation.
Les actions, réparties en 18 fiches doivent être engagées et déclinées d'ici 2030. Elles sont réparties autour des cinq axes stratégiques suivants :
- santé environnementale et cadre de vie favorable à la santé,
- santé mentale,
- inégalités sociales et territoriales de santé,
- participation, communication et gouvernance en santé,
- accès aux soins.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de Saint-Christophe-du-Bois d'approuver la convention-cadre du Contrat Local de Santé de Cholet Agglomération à passer avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire, le Département de Maine-et-Loire, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Préfecture de Maine et Loire et les 26 communes de l'Agglomération, pour la période 2026 – 2030.

Le **CONSEIL MUNICIPAL,**
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-1,
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1434-2 et L. 1434-10,
Vu le Projet Régional de Santé de la Région Pays de la Loire 2023-2028 arrêté le 26 octobre 2023,
Vu le Plan Régional Santé Environnement 4 2023-2028,
Vu la délibération de Cholet Agglomération en date du 21 septembre 2026 approuvant le Contrat Local de Santé 2026-2030,
Considérant l'intérêt pour SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS de poursuivre et renforcer son engagement en faveur de la promotion de la santé et de contribuer à un cadre de vie favorable à la santé de ses habitants, par la mise en œuvre d'un nouveau Contrat Local de Santé sur son territoire.

Après avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : d'approuver le Contrat Local de Santé à passer avec Cholet Agglomération, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, le Département de Maine-et-Loire, la Caisse d'Allocation

Familiale (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Préfecture de Maine et Loire et les 26 communes de l'Agglomération, pour la période 2026 - 2030.

OBJET N°8 : CONVENTION DE PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de participation aux charges de fonctionnement du centre médico-scolaire conclue avec la ville de Cholet est arrivée à échéance.

Une nouvelle convention est proposée pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029.

Le centre médico-scolaire (CMS) a pour vocation l'organisation des bilans de santé, en particulier l'examen obligatoire à l'âge de 6 ans, l'identification et le suivi des enfants présentant un problème de santé, un handicap ou des difficultés d'adaptation scolaire afin de leur permettre de vivre au mieux leur scolarité.

Le CMS intervient sur une zone géographique déterminée, regroupant plusieurs établissements des premier et second degrés publics et privés.

Les communes de plus de 5000 habitants ont obligation d'organiser un CMS et de mettre les locaux nécessaires à la disposition du service de santé scolaire. Ainsi, la Ville de Cholet héberge le CMS dans des locaux municipaux. Jusqu'en 2018, la Ville de Cholet prenait en charge l'intégralité de ses dépenses de fonctionnement. Depuis, chacune des communes situées dans le périmètre d'intervention du CMS participe financièrement à ces charges au prorata des effectifs scolaires (écoles publique et privée), communiqués par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Maine et Loire.

C'est pour cette raison, qu'une participation financière d'un montant de 685,05 € est demandée à la commune de Saint Christophe du Bois. Le montant de cette participation annuelle sera constant pour toute la durée de la convention.

Ce montant permet ainsi de participer aux charges de fonctionnement du CMS telles que la mise à disposition des locaux (charges liées aux fluides, entretien des locaux...), le fonctionnement administratif (photocopies, affranchissement...). L'ensemble des charges de fonctionnement s'élève pour l'année 2026 à 36 468 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité,

APPROUVE la convention de participation aux charges de fonctionnement du centre médico-scolaire entre la Commune de Saint Christophe du Bois et la Ville de Cholet pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029.

DONNE son accord au versement de la participation annuelle de 685,05 €, imputée au compte 6657341 - Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP.

CHARGE Monsieur le Maire de signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

OBJET N°9 : CHOLET AGGLOMÉRATION - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ ET DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Cet article précise que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire à son conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activité 2025 de Cholet Agglomération ainsi que les comptes financiers uniques 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le **CONSEIL MUNICIPAL,**
PREND ACTE du rapport annuel d'activité et des comptes financiers uniques de Cholet Agglomération pour l'année 2025.

INFORMATIONS

Objet n°1 : Convention avec la Région des Pays de la Loire relative à l'accueil d'une scène itinérante dans le cadre de « Ma Région virtuose » 2027
H. AGHAEI s'interroge sur le nombre de places disponibles.
E. SENECAILLE précise que le nombre de places est limité à 90.
C. QUERNIARD demande des précisions sur la gestion des réservations.
E. SENECAILLE précise que la Région se chargera de la gestion des réservations. La Commune devra, quant à elle, relayer les informations sur ses réseaux.

Objet n°5 : Cholet Agglomération - Pacte de Gouvernance - Avis de la Commune
G. FOUQUERAY demande si ce pacte de gouvernance aura des effets dès 2027, notamment en termes de budget.
S. SENECAILLE répond que pour l'instant, les effets ne seront pas immédiats. Il s'agit d'un engagement, le travail reste à faire.

Objet n°6 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 29 septembre 2026
Les élus s'interrogent sur le montant de l'ajustement de l'attribution de compensation, fixé à 1 089 €, au regard du coût réel de l'entretien des sentiers désormais supporté par la Commune, estimé à 11 000 €.
S. SENECAILLE indique ne pas comprendre les modalités de calcul ayant conduit à retenir un montant aussi faible.
L. LUCAZEAU s'interroge également sur la réalité de l'entretien des sentiers avant le transfert de la compétence.
S. SENECAILLE précise que certaines communes bénéficient de l'intervention d'associations pour assurer une partie de cet entretien.
G. FOUQUERAY souligne le faible montant de la compensation au regard des dépenses réellement supportées par la Commune.
S. SENECAILLE rappelle que l'agglomération assurait l'entretien sans compensation financière spécifique.
C. CADRAN s'interroge sur le message adressé à l'agglomération en cas de rejet du rapport.
S. SENECAILLE estime que ce refus ne pose pas de difficulté particulière et qu'il saura en expliquer les raisons auprès de l'agglomération.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

S. SENECAILLE pour la commission Finances - Administration Générale

Recrutement d'un agent technique aux espaces verts au 1er mars 2027
Ce recrutement vise à rétablir un niveau de compétences techniques adapté aux missions, à renforcer l'autonomie des agents, à améliorer la programmation des travaux et actions préventives, à limiter les heures supplémentaires et la gestion permanente dans l'urgence.

Grande collecte solidaire de jouets
Cholet agglomération propose une grande collecte solidaire de jouets du 1er au 30 novembre prochain. Un carton dédié sera disponible à l'accueil de la mairie durant cette période.

Commémorations du 11 novembre
Le rassemblement est prévu à 11h devant la Mairie. A cette occasion, le drapeau en hommage aux soldats de France, opérations extérieures, sera remis.

Elections présidentielles 2027

Il est demandé aux élus de retenir les deux dates des prochaines élections, soit le 18 avril et le 2 mai 2027, afin qu'ils puissent être disponibles pour tenir une permanence aux bureaux de vote.
Pour rappel, la participation à la tenue des bureaux de vote constitue une obligation réglementaire pour l'ensemble des conseillers municipaux.

J. OLIVIER pour la commission périscolaire - restauration scolaire

Présentation des programmes d'activité du service périscolaire et accueil de loisirs Poil de Carotte :

- Vacances de Noël : Maman j'ai raté l'avion
- Mercredis de janvier : L'Autriche
- Mercredis de février : Le Brésil

P. DANIEAU pour la commission Urbanisme -Voirie - Bâtiments - Travaux

Travaux de renfort de la Charpente et réfection des couvertures existantes
Le diagnostic amiante avant travaux a été réalisé par la société CAPTE Immo de Bressuire.
La société APAVE de Cholet a été retenue pour assurer la mission de bureau de contrôle technique.
La société ATAE de Saint Sébastien sur Loire a été retenue pour assurer la mission de coordinateur SPS.
Enfin, la société ATTILA de Saint-Christophe-du-Bois a procédé à un sondage complémentaire de la toiture de la salle 1.
Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Réalisation des plans PROJET, descriptifs travaux et DQE par le maître d'ouvrage
- Consultation des entreprises

Réalisation d'un cheminement piéton/cyclable, rue du chemin vert
Le devis a été validé avec la société CHOLET TP pour un montant de 11 750 € TTC. Une subvention au titre des amendes de police sera sollicitée auprès du Département pour ce projet.

Sécurisation des sorties de bourg
Sortie vers la Séguinière : Une phase test avec des feux tricolores sera mise en place au niveau du pont courant décembre, janvier 2027.
Sortie vers le Puy Saint Bonnet : Une phase test sera mise en place début novembre avec la mise en place de chicanes et d'un passage prioritaire au niveau du pont.

Sécurité bourg
Les travaux de sécurisation des piétons au niveau du lotissement des frênes, en continuité du chemin réalisé entre la rue de la Chapelle et la rue des frênes, sont quasiment achevés. Le marquage au sol a été réalisé. Le cheminement avec bordures le long des habitations sera réalisé prochainement.
Une étude est en cours pour la sécurisation du passage piétons du théâtre. Le département préconise la mise en place d'un feu tricolore micro-régulé. La prochaine étape consiste en l'étude technique et la réalisation de devis.
Une écluse temporaire a été mise en place au niveau de la rue Saint Maurille. Cette phase test est mise en place jusqu'au 30 janvier 2027.

Signalisation horizontale
Les travaux de réfection des marquages au sol ont été réalisés pour la somme totale de 5 930 € TTC.
3 passage piétons ont également été créés au niveau du giratoire des rues de la Chapelle, Poitou et Bordage pour la somme de 520 € TTC.

Réparation du calvaire
Les travaux de reconstruction du calvaire suite au sinistre lié à la foudre du 10 mai 2025 vont démarrer début novembre. Le coût total des travaux s'élève à 30 130 € TTC. Le reste à charge de la Commune, déduction faite des indemnités d'assurance, s'élève à 5 160 €. Le christ qui sera posé sur la croix est un don de la paroisse de la Séguinière.

E. SENECAILLE pour la commission Communication - Animations - Sports - Culture

Octobre rose
La marche organisée dans le cadre d'octobre rose a eu lieu le 18 octobre dernier et a réuni environ 250 personnes. La cagnotte est actuellement cours.

Soirée des associations
Celle-ci aura lieu le 26 novembre prochain à la salle du conseil municipal.

Boites à livres
Les deux boites à livres seront installées prochainement : La première au niveau de l'étang et la seconde, dans la cour de la salle des fêtes.

Opération « Bouge ton coq » au Paloma
Le bilan de cette opération est positif. Les animations proposées ont été appréciées. La programmation jusqu'à novembre est relayée sur les réseaux.

Christo'mag - Edition n°25 - Décembre 2026
La distribution dans les boites aux lettres sera réalisée par les élus. Celle-ci est prévue entre le 21 et le 23 novembre prochain.

Spectacle des aînés
La commission convie les aînés à un spectacle de Noël qui aura lieu le dimanche 6 décembre à 14h30 à la salle du théâtre. Le spectacle, gratuit, durera 45 minutes et sera suivi d'une collation offerte. Deux permanences d'inscription sont organisées à la salle du conseil municipal : Mercredi 18/11 de 15h à 17h et lundi 23/11 de 15h à 17h

B. PAPINEAU pour la commission Développement Durable - économique, agriculture et cadre de vie.

Fresque du climat - 3/12/26 à 19h
La Commission convie l'ensemble du personnel et des élus à un atelier collaboratif et ludique autour de l'environnement.

Aménagement du massif de la salle des fêtes
Le massif situé devant la salle des fêtes sera prochainement réaménagé. Le coût total s'élève à 1 800 € TTC

C. CADRAN pour la commission affaires scolaires et sociales

Foyer des jeunes
Le local du foyer des jeunes est en cours de rénovation. La commune met à disposition le matériel et la peinture. Les jeunes repeignent les murs. Quelques achats de mobilier sont également prévus.

Conseil municipal des enfants
Les élections auront lieu le 13 novembre prochain. Les candidatures sont en cours. Seront élus, 4 élèves de CM1 de chaque école.

Y. RUAULT pour la commission associations
L'association ECB Basket organise une animation autour d'Halloween le samedi 24 octobre prochain. A cette occasion, le comité de basket 49 remettra au club le label mini basket.

Fin de séance à 22h35

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 23 novembre 2026 à 20h00.

PROCÈS-VERBAL ARRÊTÉ EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2026

Le Maire

Sylvain SENECAILLE

Le Secrétaire de Séance

Cécile CADRAN

PROCÈS-VERBAL PUBLIÉ SOUS FORME ÉLECTRONIQUE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE
LE 24/11/2026 **ET MIS A DISPOSITION DU PUBLIC**

Convention relative à l'accueil d'une scène itinérante dans le cadre de Ma Région Virtuose 2027

ENTRE

LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
Hôtel de Région
1 rue de la Loire - 44966 NANTES CEDEX 9
représentée par sa Présidente Madame Christelle MORANÇAIS, autorisée à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 septembre 2026,

d'une part,

ET

La Commune de Saint-Christophe-du-Bois
31 rue du Maréchal Leclerc 49280 SAINT CHRISTOPHE DU BOIS
représentée par le Maire, Sylvain SÉNÉCAILLE, autorisé à signer la présente convention par décision du Conseil municipal du 26 octobre 2026, ci-dessous dénommée « la structure partenaire »

d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-4, L4221-1 et suivants,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil régional modifiée du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la délibération Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 25 septembre 2026 approuvant cette convention,

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Dans le prolongement de sa politique culturelle qui cherche notamment à favoriser l'accès du public le plus large possible à toutes les formes d'expressions artistiques, la Région a souhaité organiser l'événement Ma Région Virtuose.
Ainsi, chaque mois de janvier, la musique classique résonne sur l'ensemble du territoire, des salles culturelles aux centres commerciaux, en passant par les lycées et les lieux d'accueil de personnes en situation de handicap ou de grande précarité. Les communes rurales sont également au diapason grâce à cette proposition d'accueil d'un camion aménagé en salle de spectacle.

Du 8 au 24 janvier 2027, 50 communes accueilleront un camion-scène pour une représentation sur leur territoire, à destination d'un public cible (scolaires, élèves d'école de musique, résidents d'EPAHD, etc.) ou du tout public.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales d'accueil et de promotion d'une scène itinérante ou « camion concert » programmé à Saint-Christophe-du-Bois, entre la Région des Pays de la Loire et la Commune de Saint-Christophe-du-Bois.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

2.1 - Production

Dans le cadre d'un marché public, la Région des Pays de la Loire finance en totalité les coûts de production des concerts dont elle a confié la mise en œuvre au CREA qui prend donc en charge le coût de la représentation (cachets et transport des artistes ainsi que ceux des régisseurs jusqu'au site partenaire, frais de restauration et d'hébergement, droits d'auteur). Un référent CREA sera joignable pour assurer le suivi de la tournée sur toute sa durée.

2.2 - Communication

La Région des Pays de la Loire fournit à la commune de Saint-Christophe-du-Bois un kit communication (avec fichiers pour affiche A3, flyer A5 et visuel réseaux sociaux) et relaye l'information sur ses propres supports de communication.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE

3.1 – Coordination de la manifestation

Pour permettre le bon déroulement de la manifestation et son organisation, la structure partenaire doit désigner un(e) coordinateur(trice), en contact avec tous les acteurs participant à l'organisation ou à la réalisation de la manifestation : services municipaux, Région, référents du CREA, etc. Le(la) coordinateur(trice) veillera particulièrement au bon fonctionnement de la mise en œuvre de l'opération.
Par la présente convention, la collectivité de Saint-Christophe-du-Bois désigne Madame Elisabeth SÉNÉCAILLE - adjointe en charge de l'animation, de la communication, du sport et de la culture, coordinatrice de l'opération.

3.2 – Communication

La collectivité de Saint-Christophe-du-Bois s'engage à intégrer cette opération dans ses outils de communication (selon les supports : site web, magazine municipal, affichages…) en lien avec les acteurs locaux et notamment les professionnels culturels de son territoire.
Toute action ou support de communication à l'initiative de la structure partenaire devra être validée par la Région (direction de la communication). Il est demandé à chaque partenaire d'être vigilant dans l'annonce de la manifestation et de veiller à intégrer systématiquement le logo de la Région des Pays de la Loire dans les supports de communication.
Dans le cadre de relations médias, la structure partenaire mentionnera que l'opération est proposée et organisée par la Région des Pays de la Loire.

3.3 – Lieux et mise en œuvre de l'opération

La structure partenaire s'engage :
- à mettre à disposition une demi-journée avant le concert l'espace d'accueil du camion conformément à la fiche technique transmise par le CREA au plus tard fin novembre 2026 ; cet espace de stationnement du camion devra être facilement accessible (voie d'accès et emplacement adaptée à un véhicule poids lourd), devra permettre un bon accueil du public et devra comprendre un raccordement à une prise de courant de puissance indiquée par la fiche technique ;
- à prévoir une collation (eau, café, jus de fruits, fruits secs, biscuits, etc.) en quantité suffisante pour l'ensemble des artistes ;

- à nommer un agent responsable pour le lieu du concert dont il fera connaître le nom au CREA ;
- à prévoir du personnel pour l'accueil du public ;
- à mettre en œuvre les consignes des autorités sanitaires en cas de crise sanitaire (notamment respect de la distanciation physique avec plan de circulation et d'installation des spectateurs, jauge adaptée, port du masque, installation d'un affichage, fourniture de gel hydroalcoolique…) et de manière générale à respecter les conditions pour l'ouverture du lieu et l'accueil du public ;
- à s'assurer de l'absence de nuisances sonores autour du camion durant le temps du concert (exemple : travaux divers, tonte, etc.) ;
- à s'organiser pour que le coordinateur qu'il aura désigné soit présent toute la journée du concert.

3.4 – Système de réservations - Gestion de la jauge

Le concert sera gratuit pour le public, néanmoins pour des raisons de gestion du public et de sécurité, un système de réservation préalable devra être mis en place.

Les concerts seront destinés au tout public, à l'exception des concerts organisés en semaine et en matinée, qui pourront accueillir un public ciblé (scolaires, résidents de maisons de retraite, etc.)

Dans le cas d'un public ciblé, la collectivité d'accueil sera en charge de la gestion et du suivi des réservations. La Région devra alors impérativement être informée de l'état des réservations aux échéances suivantes :

- 3 semaines avant le concert,
- 2 semaines avant le concert,
- 1 semaine avant le concert,
- 2 jours avant le concert.

Pour cela un mail devra être envoyé à maregionvirtuose@paysdelaloire.fr . La collectivité s'assurera également de relancer le public cible afin de s'assurer de sa bonne participation.

Dans le cas d'un concert à destination du tout-public, le système de réservation sera géré par la Région. Pour cela un système de réservation par internet sera mis en place et un numéro de téléphone sera communiqué pour les demandes de renseignements. La Région tiendra la collectivité partenaire informée des réservations afin que celle-ci mette en œuvre des actions de communication adaptées en fonction du taux de remplissage :

- 3 semaines avant le concert
- 2 semaines avant le concert
- 1 semaine avant le concert
- 2 jours avant le concert

Le public obtiendra une confirmation de réservation, et la Région transmettra à la collectivité partenaire la liste des réservations la demi-journée précédant le concert ou le vendredi soir pour les concerts du week-end.

Dans les deux cas, la commune sera responsable de l'accueil des spectateurs sur place et du décompte final du nombre de spectateurs, qu'elle transmettra à la Région le lendemain du spectacle.

3.5 – Invitations

La structure partenaire ainsi que la Région disposeront chacune de 2 invitations.

3.6 – Assurances

La structure partenaire souscrira une assurance pour être garantie en responsabilité pour les risques inhérents à ses engagements. De son côté, le CREA souscrira une assurance pour les risques inhérents à ses engagements.

ARTICLE 4 : ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE DE LA MANIFESTATION

En cas d'annulation partielle ou totale de la manifestation prévue à l'article premier de la présente convention, dans un ou plusieurs sites partenaires, la Région ne procèdera en aucun cas au remboursement des frais engagés par la structure partenaire, quelle que soit la cause de cette annulation.

ARTICLE 5 : LITIGES

En cas de difficulté dans l'exécution des obligations figurant à la présente convention, les parties rechercheront avant tout une solution à l'amiable.
Tout litige auquel la présente convention pourra donner lieu sera porté devant les tribunaux compétents de Nantes.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA PRESENTE CONVENTION ET MODIFICATION

La présente convention est conclue pour une durée de six mois à compter de sa signature.
Elle peut être modifiée d'un commun accord par les parties par voie d'avenant.

ARTICLE 7 : RESILIATION

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre partie n'aura pas pris les mesures appropriées.
La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

Fait à Nantes, le
En 2 exemplaires originaux

Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation,
Le Directeur culture, sport, patrimoine

Thomas DE MOUCHERON

Pour la commune de Saint-Christophe-du-Bois
Le Maire

Sylvain SÉNÉCAILLE

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE

Entre les soussignés :

Les micro-crèches "Les apprentis sages"
ZA du Parc V, 3 Placette de l'Aujardière, 49280 Saint Christophe du bois
Représentée par Mme Robion en qualité de gérante.

Ci-après dénommée "les micro-crèches les apprentis sages",

ET

L'association de gymnastique "Les libellules"
rue du chêne 49280 Saint Christophe du bois
Représentée par Mr Fouré Kévin, en qualité de président de l'association

Ci-après dénommée "l'association Les libellules",

ET

La Mairie

31 rue du Maréchal-Leclerc, 49280 Saint Christophe du bois
Représentée par Mr Sénécaille en qualité de maire

Ci-après dénommée "la Mairie",

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de la salle des sports situé rue du chemin vert 49280 à St Christophe du bois, par la Mairie, et la mise à disposition du matériel de gymnastique par l'association Les libellules au profit des micro-crèches, dans le cadre d'activités motrices destinées aux jeunes enfants accueillis au sein des micro-crèches. Cette mise à disposition de la salle ne constitue pas une autorisation d'utiliser la salle à d'autres fins.

Article 2 – Modalités d'utilisation

La salle est mise à disposition selon les conditions suivantes :

- Jours : les mardis, cf. planning donné annuellement à la Mairie et à l'association
- Horaires : 10h-11h30
- Espaces utilisés : salle des sports n°1

Les micro-crèches s'engagent à respecter les locaux, le matériel (en le rangeant aux emplacements prévus par l'association) et les règles de fonctionnement établies par l'association Les libellules et par la Mairie. Les micro-crèches s'engagent à prévenir l'association Les Libellules si le matériel est abimé.

L'utilisation du matériel appartenant à l'association est autorisée sous réserve de leur utilisation normale et adaptée à l'âge des enfants. Il n'y aura pas d'utilisation d'autres matériels sans l'accord de la Commune.

Article 3 – Encadrement des enfants

Les enfants accueillis restent sous la responsabilité exclusive des équipes des micro-crèches. Les micro-crèches sont entièrement responsables des enfants, de son personnel et de toute personne placée sous sa responsabilité pendant le créneau d'utilisation.

Les micro-crèches s'engagent à assurer :

- Un encadrement conforme à la réglementation en vigueur
- Une surveillance constante des enfants

La présence éventuelle d'un intervenant de l'association devra être précisée :
☐ Oui – Fonction : .....
☒ Non

Article 4 – Responsabilités

- Les micro-crèches sont responsables des enfants qu'elles accompagnent ainsi que des dommages qu'ils pourraient causer.
- La Mairie est responsable de la mise à disposition de locaux conformes aux normes de sécurité en vigueur.
- L'association Les libellules est responsable de la mise à disposition du matériel en bon état.
- La Commune ne saurait être tenue responsable des dommages résultant d'une utilisation non conforme de la salle ou des équipements mis à disposition.
- Les micro-crèches s'engagent à respecter la salle et les équipements mis à disposition, utiliser le matériel conformément à leur destination, laisser la salle propre et rangée après chaque utilisation.

Article 5 – Assurances

Chaque partie déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant ses activités.

- Les micro-crèches couvrent les dommages liés à l'encadrement des enfants
- La Mairie couvre les risques liés aux locaux
- L'association Les libellules couvre les risques liés aux équipements

Les micro-crèches sont titulaires d'une assurance responsabilité civile couvrant son activité et l'utilisation de la salle mise à disposition. Une attestation d'assurance en cours de validité devra être transmise tous les ans à la Commune.

Article 6 – Sécurité

Les micro-crèches s'engagent à respecter les consignes de sécurité applicables à la salle.

La Mairie s'engage à informer la micro-crèche :

- Des consignes de sécurité et d'évacuation
- De l'emplacement des issues de secours et du matériel de premiers secours

En cas d'accident, la micro-crèche s'engage à :

- Informer immédiatement les responsables légaux
- Effectuer les déclarations nécessaires auprès de son assureur

Article 7 – Conditions financières

La mise à disposition de la salle et du matériel est consentie :

☒ À titre gratuit

☐ À titre onéreux (montant : .....)

Cette gratuité est accordée compte tenu de l'utilisation ponctuelle de la salle communale et de l'intérêt local que présente la mise à disposition d'un espace adapté aux activités de motricité des jeunes enfants accueillis sur la Commune.

Article 8 – Durée de la convention

Cette convention est conclue jusqu'au 31/08/2027.

La convention ne confère aucun droit acquis au renouvellement ou au maintien des créneaux accordés.

Une nouvelle demande devra être formulée au plus tard le 30/06/2027 pour la période du 01/09/27 au 31/08/28.

La convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis d'un mois.

La Commune se réserve la possibilité de suspendre ou d'interrompre temporairement la mise à disposition de la salle en cas de nécessité liée à des travaux ou interventions techniques, à la sécurité des usagers ou à l'organisation de manifestations ou activités communales. La Commune en informera les micro-crèches, dans les meilleurs délais, sauf situation d'urgence.

Article 9 – Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

Fait à : St Christophe du bois
Le : 12/10/26

En trois exemplaires originaux.

Pour les micro-crèches Les apprentis sages
Nom et signature :

Pour l'association Les libellules
Nom et signature :

Pour la Mairie

Nom et signature :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Le vingt et un septembre deux mille vingt six, à dix-huit heures, les représentants de Cholet Agglomération, légalement convoqués le quinze septembre deux mille vingt six, se sont réunis à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération – Salle du Conseil à Cholet.

Etaient présents :

Jean-Paul BREGEON : Président.

Guy BARRÉ, Médérick THOMAS, Cédric VAN VOOREN, Jérôme TRICOIRE, Xavier TESTARD, Christophe PIET, Dominique LANDREAU, Sylvain SENECAILLE, Olivier RIO, Isabelle LEROY, Cyril AKPOMEDAH-GRANT, Olivier VITRÉ, Sylvie BARBAULT, Kristell BEILLOUET : Vice-Présidents.

Alain MORINIERE, Isabel VOLANT, Jean-Robert TIGNON, Yannick LOCHU, Dominique SECHET, Olivier RIVAULT, Josette GUITTON, Anthony BOCHEREAU, Benoit TRICOIRE, Ilyas BARBAUD, Serge LEFEVRE, Florence JAUNEAULT, Frédéric TERRIEN, Nicolas POITOU, Frédéric POINT, Anthony PINEAU, Vincent BOUDAUD, Maria CANSELIER, Philippe BERNARD, Valérie MERCIER, Marie-Dominique CHAUMIN, Olivier LECOMTE : Conseillers Délégués.

Florent BARRÉ, Séverine BILLAUD, Gilles BOURDOULEIX, Emilie BUCHER, Christelle CAILLOU, Christelle CHEVALIER, Loïc DAVID, Patrick DELAMARRE, Laurent GIRARDIN, Franck LOISEAU, Frédéric MATIGNON , Delphine OGEREAU, Louis ROQUEBERT, Elisabeth ROUSSELOT, Sylvie TOLASSY, Bruno VIEVILLE : Conseillers.

Absents excusés :

Bérangère BLANC (Ayant donné procuration à Sylvie BARBAULT), Raphaël BRUNET (Ayant donné procuration à Frédéric MATIGNON), Béatrice FORESTIER (Ayant donné procuration à Jean-Paul BREGEON), Céline THOMAS (Ayant donné procuration à Isabel VOLANT) : Conseillers délégués.

Christine DECAËNS (Ayant donné procuration à Médérick THOMAS), Marie-Dominique LUSSON-LANGLOIS (Ayant donné procuration à Loïc DAVID), Carine MERLIERE, Géraldine OLIVIER : Conseillers.

Madame Delphine OGEREAU et Messieurs Gilles BOURDOULEIX, Bruno VIEVILLE, Florent BARRÉ ne prennent pas part au vote. Monsieur Guy BARRÉ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Votants : 55, Pour : 55, Contre : 0, Abstention : 0, Ne participe(nt) pas au vote : 4.

X-1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

ELABORATION DU PACTE DE GOUVERNANCE - DEBAT

Cholet Agglomération est née de la volonté des communes du Choletais de s'associer afin de mener ensemble les grands projets structurants du territoire. L'objectif de cette union est de renforcer l'attractivité du Choletais et de participer activement à son développement en permettant l'expression effective de toutes les communes.

A l'occasion de l'ouverture du nouveau mandat, le Conseil communautaire de chaque intercommunalité est appelé, par le législateur, à débattre de l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance.

L'exécutif communautaire Choletais s'est collégialement saisi de cette opportunité pour proposer un mode de gouvernance élargi et concerté.

Le Conseil communautaire est donc invité à débattre du principe de l'élaboration et des orientations d'un pacte de gouvernance, selon le projet joint en annexe.

Le cas échéant, le pacte sera adopté dans un délai de neuf mois, suivant le renouvellement général des conseils municipaux, soit avant le 22 décembre 2026, après avis des conseils municipaux.

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5211-11-2,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de débattre de l'opportunité de l'élaboration d'un pacte de gouvernance à conclure entre Cholet Agglomération et ses communes membres,

Vu l'avis favorable de la commission " Bureau " en date du 7 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de la tenue du débat relatif aux modalités de gouvernance de Cholet Agglomération.

Article 2 : d'élaborer un pacte de gouvernance pour renforcer la coopération entre les communes membres et l'Agglomération, tenant compte des orientations suivantes :

- La confiance et le respect entre les communes,
- La transparence des décisions,
- La recherche permanente du consensus,
- La solidarité territoriale,

- L’équité dans les contributions comme dans les bénéfices des politiques communautaires,
- La recherche systématique de mutualisations créatrices de valeur publique ou atténuant les coûts fixes,
- La recherche de coopération avec les territoires voisins.

Délibération publiée le 23/09/2026 sur le site internet de la collectivité, en exécution des dispositions des articles L. 5211-3, L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Guy BARRE
Date de signature : 23/09/2026
Qualité : Premier Vice Président

Guy BARRÉ
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Jean-Paul BREGEON
Date de signature : 23/09/2026
Qualité : Président

Jean-Paul BRÉGEON
Président de Cholet Agglomération
Premier Adjoint au Maire de Cholet

Transmis à la
Sous-Préfecture de Cholet
Le 23 septembre 2026
Cholet Agglomération

Projet

Pacte de gouvernance 2026-2033

Cholet Agglomération

Pour une gouvernance renouvelée au service d'un territoire uni, solidaire, coopératif et plus efficace

Préambule

Le mandat 2026-2033 s'ouvre dans un contexte renouvelé pour les collectivités territoriales.

12 nouveaux maires (sur 26 communes) ont été élus lors des élections municipales 2026, marquant un profond renouvellement du Conseil d'agglomération.

Pour la première fois, le maire de Cholet, la ville-centre, n'est pas le Président de Cholet Agglomération, ouvrant la voie à une gouvernance plus partagée, plus horizontale, plus collective.

De leur côté, les attentes des habitants évoluent également plus rapidement, avec une volonté constante d'améliorer leur cadre de vie.

Les transitions environnementales, économiques et sociétales invitent les élus locaux à repenser leurs méthodes de travail autant que les politiques publiques qu'ils conduisent. Dans le même temps, les contraintes financières qui pèsent sur les collectivités imposent une exigence accrue de responsabilité collective, d'efficience de l'action publique, de solidarité entre les territoires et de coopération avec les partenaires.

Face à ces mutations, Cholet Agglomération possède de nombreux atouts.

Son bassin de vie constitue l'un des principaux pôles de développement du Grand Ouest. Sa vitalité économique, la qualité de ses entreprises, le dynamisme de ses communes, son tissu associatif, ses équipements structurants et son identité territoriale constituent des forces reconnues.

Ces réussites reposent avant tout sur les hommes et les femmes qui font vivre le territoire, soutenus par l'engagement des communes qui composent l'agglomération. Elles demeurent le premier échelon de proximité avec les habitants. Les maires, leurs équipes

et leurs services municipaux sont les premiers interlocuteurs des citoyens et portent quotidiennement les politiques publiques de proximité.

Le présent pacte affirme une conviction simple : une intercommunalité forte ne se construit jamais contre les communes ou sans elles, mais avec elles.

Cette ambition suppose une évolution de la gouvernance communautaire. L'ère du « Nous » s'impose désormais.

Plutôt que des échanges ponctuels et autres accords de couloirs, il s'agit désormais de privilégier une culture de la confiance, de favoriser la co-construction, d'organiser une intelligence collective permanente.

La gouvernance de Cholet Agglomération doit permettre à chaque maire de participer pleinement à la définition des orientations stratégiques du territoire, quels que soient la taille de sa commune ou son poids démographique. La diversité des communes constitue une richesse et la ville-centre demeure la locomotive du territoire.

Les intérêts particuliers ne doivent pas être opposés à l'intérêt communautaire ; ils doivent contribuer à le construire.

Le mandat 2026-2033 sera ainsi celui d'une gouvernance plus collégiale, plus transversale et plus ouverte. Pour autant, il faudra aussi une gouvernance efficace et agile reposant sur différents degrés d'implication.

Les grandes politiques publiques devront être élaborées plus en amont avec les communes. Les arbitrages devront être davantage partagés. Les informations devront circuler plus librement. Les maires devront disposer des mêmes niveaux de connaissance afin que les décisions communautaires soient pleinement comprises, débattues puis assumées collectivement.

Cette nouvelle méthode repose sur plusieurs principes :

- La confiance et le respect entre les communes ;
- La transparence des décisions ;
- La recherche permanente du consensus ;
- La solidarité territoriale ;
- L'équité dans les contributions comme dans les bénéfices des politiques communautaires ;
- La recherche systématique de mutualisations créatrices de valeur publique ou atténuant les coûts fixes.

Cette gouvernance renouvelée ne remet pas en cause le bilan des précédents mandats. Cholet Agglomération s'est construite progressivement avec l'arrivée de nouveaux

membres. Aujourd'hui, elle a atteint une maturité qui nécessite désormais une gouvernance qui vise simplement, par un changement de méthode, à exercer les compétences communautaires avec davantage d'efficience grâce à une implication renforcée des élus locaux.

Le présent pacte fixe les principes qui guideront cette ambition jusqu'en 2033.

Partie I

Une gouvernance plus collégiale et des instances de dialogue renforcées

La gouvernance communautaire repose sur une responsabilité partagée entre le Président, les Vice-Présidents, le Conseil communautaire, le Bureau communautaire et la Conférence des maires et des Vice-Présidents.

Le Conseil Communautaire

Il est l'instance délibérative incontournable de l'agglomération, où s'adopte le budget, se font les désignations et où sont votées les délibérations d'intérêt communautaire.

Il rassemble l'ensemble des 61 conseillers communautaires élus lors des dernières élections municipales, représentants des différentes communes et sensibilités qui composent le territoire.

Se réunissant au moins 4 fois par an, il est le lieu du vote des délibérations les plus essentielles au fonctionnement des services rendus à la population.

Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire voit son rôle renforcé et son périmètre délibératif élargi par rapport à la précédente mandature.

Il est composé de 41 membres, représentatifs des territoires qui composent l'agglomération et, en ce sens, joue un rôle fondamental pour les équilibres territoriaux.

Il se réunit au minimum tous les deux mois pour voter des délibérations relevant de son champ de compétence.

Au-delà de son rôle décisionnel, il constitue un espace régulier de débat politique permettant d'identifier les convergences, d'anticiper les difficultés et de construire des compromis.

Sa bonne articulation avec le travail de la Conférence des Maires et des Vice-Présidents lui permet d'être une instance stratégique de décision sur les politiques publiques menées par l'agglomération.

La Conférence des maires et des Vice-Présidents

La Conférence des maires et des Vice-Présidents devient le lieu naturel de construction des grandes orientations communautaires.

Elle est réunie régulièrement, au moins une fois par mois, et avant toute décision stratégique concernant notamment :

- Les finances communautaires ;
- Les investissements majeurs ;
- Les politiques contractuelles ;
- Les documents de planification ;
- Les modifications législatives ou réglementaires qui occasionnent un changement de fonctionnement pour l'agglomération
- Les projets impactant plusieurs communes.

Dans un esprit consensuel, ses avis sont recherchés en amont des délibérations du Conseil communautaire et du Bureau communautaire.

Les Vice-Présidents

Sous l'autorité du Président, les Vice-Présidents assurent une animation permanente des politiques publiques communautaires.

Avec loyauté et engagement, ils portent, dans le cadre de leurs délégations, les politiques publiques dont ils ont la charge auprès des partenaires institutionnels, économiques, associatifs ou financiers, avec le souci de porter une parole collégiale, au service du territoire.

Ils développent une méthode de travail transversale entre les commissions et favorisent les démarches intersectorielles afin d'éviter les approches cloisonnées.

Ils présentent dans les différentes instances les sujets d'actualités ou liés à des délibérations dans le champ de leurs délégations.

Le 1er Vice-Président a pour vocation de représenter le Président dans les réunions stratégiques où il ne peut se rendre et le seconde dans les décisions qu'il a à prendre.

Les 10 premiers Vice-Présidents, au regard de l'importance de leurs délégations et de leur représentativité territoriale, jouent un rôle de conseil privilégié auprès du Président pour tout sujet d'intérêt communautaire.

Les commissions

Les commissions ont vocation à devenir de véritables lieux d'élaboration des politiques publiques et le travail partenarial avec les communes y est renforcé.

Sous le pilotage des Vice-Présidents en charge de celle-ci, chaque commission veille à intégrer les impacts territoriaux de ses propositions.

Elles se réunissent suffisamment en amont des instances délibératives pour permettre d'éventuels ajustements des textes.

Leur vocation est plus d'être des laboratoires d'idées que des instances de présentation des délibérations.

Partie II

Une coopération renouvelée entre l'Agglomération et les communes du Choletais

Dans ce nouveau mandat, les élus communautaires s'engagent pour une gouvernance plus horizontale, plus partagée, plus équitable et plus collective.

Pour que cela soit possible, il convient de remettre le maire au cœur des décisions de l'institution.

La réussite du projet communautaire repose en effet sur une implication pleine et entière des communes.

Chaque maire est reconnu comme un partenaire essentiel dans la préparation des décisions communautaires.

Les projets structurants seront systématiquement évoqués en Conférence des Maires et des Vice-Présidents, permettant à chaque commune d'exprimer ses attentes, ses contraintes et ses propositions et de construire, en amont des délibérations, le plus grand consensus possible.

Toutes les communes seront associées à la constitution d'un projet de territoire qui fixera les grandes orientations des politiques communautaires du mandat.

Des groupes de travail territorialisés pourront être constitués autour de problématiques communes.

La solidarité réciproque entre les communes et l'agglomération constitue un pilier du pacte.

Cette solidarité implique également une réflexion renouvelée sur les équilibres financiers communautaires.

Au cours du mandat, les élus engageront un travail collectif visant à faire évoluer les mécanismes de contribution et de redistribution afin de mieux prendre en compte :

- Les capacités contributives des territoires ;
- Les charges de centralité assumées par certaines communes ;
- Les besoins d'investissement liés aux équipements structurants ;
- Les contraintes spécifiques des communes rurales ;
- Le soutien de l'Agglomération aux communes, dans un souci d'équité et d'équilibre territorial.

L'objectif est de garantir une participation équilibrée de chacun à l'effort communautaire tout en assurant une juste redistribution des moyens au bénéfice de l'ensemble du territoire, sans toutefois affaiblir les fonctions de centralité.

La mutualisation des compétences, des expertises, des fonctions supports et des moyens techniques sera systématiquement recherchée lorsqu'elle permettra d'améliorer la qualité du service rendu, de renforcer l'ingénierie territoriale et d'optimiser les ressources publiques.

Partie III

Une coopération territoriale renforcée avec les territoires voisins

Cholet Agglomération affirme son appartenance à un bassin de vie plus large dépassant ses seules limites administratives, comme celles du Département du Maine-et-Loire.

2ème ville de ce département, et sans renier son appartenance, Cholet entend être un moteur de coopérations à géométries variables avec les territoires l'environnant.

Elle affirme ainsi sa place au carrefour de l'Anjou et du Poitou, au cœur de la Vendée historique, et sa volonté de renouer avec des partenariats profitables au développement de tous nos territoires, dans une logique gagnant-gagnant.

Les défis de demain appellent en effet des réponses construites avec les territoires voisins partageant une histoire, une économie, des mobilités et des complémentarités fortes.

Dans cet esprit, Cholet Agglomération souhaite développer une stratégie partenariale avec plusieurs territoires voisins, notamment :

- Mauges Communauté
- Le bocage vendéen ;
- Le Nord des Deux-Sèvres ;

Si d'autres coopérations utiles et profitables apparaissaient au fur et à mesure du mandat, Cholet Agglomération reste favorable à la possibilité d'élargir ces partenariats.

Cette coopération reposera sur plusieurs ambitions identifiées :

Les mobilités

- Construire des solutions coordonnées permettant de faciliter les déplacements quotidiens des habitants.
- Développer des complémentarités entre réseaux de transport, mobilités douces, dessertes ferroviaires et pôles multimodaux.

Le développement économique

- Renforcer les coopérations entre zones d'activités.
- Favoriser les stratégies communes d'attractivité.
- Mutualiser certaines actions de prospection économique.
- Développer des filières d'excellence communes.
- Accompagner les filières agricoles pour développer des projets communs

Le tourisme

- Valoriser une destination commune fondée sur un patrimoine historique, culturel, naturel et industriel partagé.
- Mutualiser les énergies et développer une offre touristique commune, complémentaire et attractive
- Construire une promotion commune auprès des clientèles françaises et internationales.

L'aménagement du territoire

- Partager les réflexions prospectives sur le foncier économique, l'habitat, ou les infrastructures.

La transition écologique et la préservation des ressources naturelles

- Protection de la ressource en eau
- Protection des espaces naturels et de la biodiversité

Une conférence annuelle des territoires partenaires sera organisée afin d'évaluer les coopérations engagées, d'identifier de nouveaux projets et de favoriser l'émergence d'initiatives communes.

Conclusion

Le présent pacte de gouvernance traduit une ambition claire : faire de Cholet Agglomération une intercommunalité de confiance, où chaque commune contribue pleinement à la définition du projet collectif.

La réussite du territoire reposera sur une gouvernance exigeante, fondée sur le dialogue permanent, la responsabilité partagée, la solidarité territoriale et la recherche constante de l'intérêt général.

En plaçant les maires au cœur de la décision communautaire, en renforçant les espaces de débat collectif et en développant les coopérations avec les territoires voisins, Cholet Agglomération affirme sa volonté de construire un modèle de développement fondé sur la proximité, la complémentarité et la capacité d'agir ensemble avec l’ensemble des partenaires.

C’est avec la conviction que s’ouvrir aux autres est un bénéfice pour chacun que Cholet Agglomération bâtira les fondations de son attractivité, dans tous les domaines.

Le pacte de gouvernance constitue ainsi le socle politique d'une nouvelle étape de la construction communautaire, au service des habitants, des communes et de l'avenir du territoire.

Cholet agglomération

Le 29 SEP. 2026

DIRECTION GENERALE

Service Gestion stratégique et projet transversaux

CD/CDE 2026/047

COMPTE RENDU

RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2026
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Présents : Arnaud MÉTAYER, Marie-Dominique CHAUMIN, Denis GRIFFON, Jean-Paul BRÉGEON, Benoît TRICOIRE, Béatrice FORESTIER, Marie-Dominique LUSSON-LANGLOIS, Xavier TESTARD représenté par Joëlle REVEILLERE, Laurent GAUDRY représenté par Josette GUITTON, Guy BARRÉ, Julien BOUHIER, Dominique LANDREAU, Alain TOUZET, Lucie MOREAU, Médérick THOMAS, Laurent FONTENEAU, Frédéric TERRIEN, Philippe BERNARD, Christophe PIET, Sylvain SÉNÉCAILLE représenté par Alain LÉGER, Jean-Robert TIGNON, Jean-Louis BARTETZKO, Maurice DILÉ représenté par Nicolas POITOU, Laëtitia CHEVALIER représentée par Yannick SUPIOT, Blandine BINET,

Excusés : Isabelle LEROY, Ilyas BARBAUD, Jérôme TRICOIRE, Isabel VOLANT, Loïc DAVID, Laurent GIRARDIN, Alexandra BLON, Sylvie BARBAULT, Alain MORINIÈRE, Frédéric POINT Antoine BEAUSSANT, Fabrice MAILLET, Yannick LOCHU, Olivier LECOMTE, Olivier VITRÉ, Sylvain MAUDET, Céline THOMAS, Dominique SÉCHET

****

Convoquée par le Président de Cholet Agglomération, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 25 septembre 2026. Cette rencontre, faisait suite à la réunion de travail du 17 septembre 2026, et portait sur l'évaluation finale s'agissant de :

➢L'ajustement des Attributions de Compensation (AC) relatives aux services communaux transférés de la Ville de Cholet à l'Agglomération depuis le 1er janvier 2023.

➢L'évaluation des charges consécutives à l'évolution de l'intérêt communautaire « sentiers » au 1er janvier 2026

➢L'évaluation des charges relatives aux liaisons cyclables

AJUSTEMENT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION RELATIVES AUX SERVICES COMMUNAUX TRANSFERES DE LA VILLE À CHOLET AGGLOMÉRATION

L'Avenant n°1 à la convention portant schéma de mutualisation entre la Ville et Cholet Agglomération, signé le 16 septembre 2024, prévoit la mise en œuvre de plusieurs dispositifs de mutualisation de personnels, à savoir la mise à disposition de personnels, la création de services communs et le transfert de services communaux à l'Agglomération, dans le cadre d'une gestion unifiée.

S'agissant des services communaux transférés dans le cadre d'une gestion unifiée, l'Article 6-2 prévoit un ajustement annuel des Attributions de Compensation (AC) de la Ville de Cholet, au vu des évolutions salariales constatées chaque année par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Aussi, à l'occasion de la CLECT 2026, il est prévu d'évaluer l'évolution des charges du personnel communal transféré, telle qu'elle a été constatée entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025. Cette comparaison est établie sur la masse salariale brute

chargée, corrigée d'éventuelles indemnités journalières et complétée de charges générales telles que les tickets restaurant, les indemnités de régisseur, la participation mutuelle, les frais médicaux, de missions, de formation, de concours ainsi que les assurances.

Pour l'ensemble des services communaux transférés à l'Agglomération dans le cadre d'une gestion unifiée, l'évolution des charges constatée entre 2024 et 2025, s'élève à 1 059 318 € annuels, à porter au financement de la Ville de Cholet, par imputation sur ses AC dès 2026.

MISSIONS COMMUNALES	Masse salariale 2024	Masse salariale 2025	Évolution de la masse salariale des services communaux transférés	%
Cabinet du Maire/Président	49 723,07 €	8 135,53 €	-41 587,54 €	*-84%*
DG - Police Municipale	987 970,96 €	1 042 769,20 €	54 798,24 €	*6%*
DRE – Actions de quartier	50 317,94 €	52 464,35 €	2 146,41 €	*4%*
DRE – gestion d'évènements	131 338,33 €	144 330,68 €	12 992,36 €	*10%*
CULTURE – gestion des associations cuturelles Ville et la gestion de la fête de la musique	30 110,33 €	30 196,30 €	85,97 €	*0%*
EDUCATION - CAE	2 156 783,38 €	2 276 942,99 €	120 159,61 €	*6%*
EDUCATION - Scolaire	6 959 245,13 €	7 316 147,39 €	356 902,27 €	*5%*
EDUCATION - Sports	713 430,29 €	701 401,08 €	-12 029,21 €	*-2%*
POPULATION - Etat civil	1 086 092,58 €	1 022 975,05 €	-63 117,52 €	*-6%*
POPULATION - Réglementation Accueil Marchés	252 933,18 €	225 137,82 €	-27 795,36 €	*-11%*
POPULATION - Sécurité des personnes et des Biens	137 898,90 €	135 886,21 €	-2 012,69 €	*-1%*
POPULATION - ERP Nuisances	168 131,69 €	162 976,27 €	-5 155,42 €	*-3%*
Manager Coeur de Ville	46 376,64 €	46 740,63 €	363,99 €	*1%*
Politique municipale vers les personnes âgées	8 060,62 €	17 564,59 €	9 503,98 €	*118%*
CCAS – Bains Douches	2 748,95 €	2 640,42 €	-108,53 €	*-4%*
Centre Municipal de Santé	- €	654 171,29 €	654 171,29 €	
TOTAL	**12 781 161,97 €**	**13 840 479,82 €**	**1 059 318 €**	***8%***

Invités à se prononcer sur l'ajustement des AC 2026 de la Ville de Cholet à hauteur de 1 059 318 €, au titre de l'évolution des charges du personnel communal transféré, les membres de la CLETC, présents le 25 septembre 2026, ont donné leur accord à l'unanimité.

ÉVALUATION DES CHARGES A TRANSFÉRER DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE « LIAISONS DOUCES ET CYCLABLES »

- **Évaluation des charges consécutives à l'évolution de l'intérêt communautaire « sentiers » au 1er janvier 2026 :**

La CLETC devant remettre son rapport d'évaluation aux communes, dans un délai de neuf mois suivant ce transfert, autrement dit, avant le 30 septembre 2026, lors de sa réunion de travail du 17 septembre 2026 la commission s'est accordée à utiliser une seule et même méthode pour les sentiers transférés et les sentiers restitués.

Cette dernière est celle de l'évaluation sur la base des coûts recensés par les services communaux, comprenant des dépenses pluriannuelles constatées aux CFU 2023-2025 et le temps passé.

Ainsi, l'évolution de l'intérêt communautaire en matière de sentiers aboutit à deux évaluations de charges :

- Une évaluation des charges transférées des communes à l'EPCI à hauteur de 6 165€, pour les sentiers qui sont devenus communautaires au 1er janvier 2026 : 13 nouveaux sentiers sont transférés, représentant 156 860ml.
- Une évaluation des charges restituées par l'EPCI aux communes à hauteur de 13 745€, correspondant aux sentiers qui ne figurent plus dans l'intérêt communautaires depuis le 1er janvier 2026 : 38 sentiers ont été restitués aux communes, représentant 349 755ml.

Synthèse des charges évaluées : répartition par commune :

	€ Agglo ► commune	€ Commune ► Agglo
Bégrolles-en-Mauges	- €	
Cernusson	- €	313,50 €
Chanteloup-les Bois	2 499,30 €	
Cholet	245,72 €	
Cléré-sur-Layon	- €	1 950,00 €
Coron	2 005,20 €	
La Plaine	371,84 €	
La Romagne	1 069,79 €	
La Séguinière	- €	- €
La Tessoualle	- €	
Le May-sur-Evre	256,92 €	
Les Cerqueux	1 470,29 €	
Lys-Haut-Layon	- €	1 771,00 €
Maulévrier	875,65 €	
Mazières-en-Mauges	137,42 €	
Montilliers	- €	
Nuaillé	- €	480,00 €
Passavant-sur-Layon	- €	1 650,00 €
Saint-Christophe du Bois	1 089,00 €	
Saint-Léger-sous-Cholet	829,07 €	
Saint-Paul-du-Bois	- €	- €
Somloire	1 414,04 €	
Toutlemonde	109,11 €	
Trementines	614,46 €	
Vezins	463,08 €	
Yzernay	294,28 €	
TOTAL	**13 745,18 €**	**6 164,50 €**

Invités à se prononcer sur cette évaluation de charges à transférer, d'une part, et de charges à restituer, d'autre part, les membres de la CLETC, présents le 25 septembre 2026, ont donné leur accord à l'unanimité.

Par ailleurs, les membres ont émis le souhait que leur soit communiqués les cartographies par commune, et le détail des sentiers, y compris les linéaires.

- **Evaluation des charges liées aux liaisons cyclables transférées dans le cadre du schéma directeur des liaisons douces 2025-2035 :**

Pour rappel, la commission réunie le 17 septembre 2026 a acté le report en 2027 de l'étude portant sur l'évaluation des pistes cyclables.

Entre temps, les services pourront collecter les données utiles à une évaluation (répartition des linéaires par commune et définir d'un coût forfaitaire - création et entretien - éventuellement avec l'aide une expertise extérieure).

Jusqu'à cette éventuelle évaluation, Cholet Agglomération prendra en charge l'entretien de ces pistes, sans contrepartie des communes.

Sur la base de ces éléments, la CLETC pourra statuer en 2027 sur l'opportunité et le périmètre d'un éventuel transfert de charges.

CONCLUSION

L'ajustement des attributions de compensation relatives aux charges du personnel mutualisé entre la Ville et Cholet Agglomération, ainsi que l'évaluation des charges, consécutive à l'évolution de l'intérêt communautaire « sentiers » au 1er janvier 2026, ayant été adoptés par les membres de la CLETC réunie le 25 septembre 2026, le présent rapport est communiqué aux communes.

Celles-ci devront l'approuver par délibérations concordantes de la majorité qualifiée de leurs conseils municipaux (prévue au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du CGCT), dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

L'approbation du présent rapport permettra, dans un second temps, au Conseil de Communauté de délibérer sur l'ajustement du montant des attributions de compensation 2026.

Enfin, conformément à l'article 1609 nonies C du CGI, la CLETC rend ses conclusions sur le montant initial et le solde actuel des attributions de compensation, ainsi que l'impact anticipé de la présente évaluation, sur le montant d'AC 2026, dans le tableau joint en annexe 1.

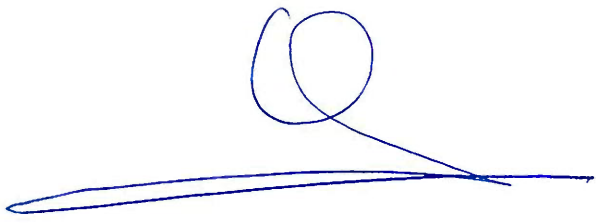

Guy BARRÉ
Président de la CLETC

Annexe 1

Communes	Solde AC à compter de 2025	Ajustements des AC suite à la revalorisation des équipements sportifs communautaires à compter de 2026	Ajustements des AC suite à l'évolution des charges des Services mutualisés pour 2026	Ajustements des AC suite à l'évolution de l'intérêt communautaire "sentiers"	Solde AC à compter de 2026
BEGROLLES	**19 610 €**				**19 610 €**
CERNUSSON	**-4 277 €**			-314 €	**-4 591 €**
CHANTELOUP LES BOIS	**10 167 €**			2 499 €	**12 666 €**
CHOLET PSB	**-30 609 127 €**	**-904 000 €**	**-1 059 318 €**	246 €	**-32 572 199 €**
CLERE SUR LAYON	**22 654 €**			-1 950 €	**20 704 €**
CORON	**93 629 €**			2 005 €	**95 634 €**
LA PLAINE	**50 111 €**			372 €	**50 483 €**
LA ROMAGNE	**70 109 €**			1 070 €	**71 179 €**
LA SEGUINIERE	**205 117 €**				**205 117 €**
LA TESSOUALLE	**60 947 €**				**60 947 €**
LE MAY SUR EVRE	**477 727 €**			257 €	**477 984 €**
LES CERQUEUX	**297 093 €**			1 470 €	**298 563 €**
LYS HAUT LAYON	**87 907 €**			-1 771 €	**86 136 €**
MAULEVRIER	**256 161 €**			876 €	**257 037 €**
MAZIERES EN MAUGES	**86 017 €**			137 €	**86 154 €**
MONTILLIERS	**145 987 €**				**145 987 €**
NUAILLE	**83 543 €**			-480 €	**83 063 €**
PASSAVANT SUR LAYON	**-3 487 €**			-1 650 €	**-5 137 €**
SOMLOIRE	**87 015 €**			1 414 €	**88 429 €**
ST CHRISTOPHE DU BOIS	**-22 256 €**			1 089 €	**-21 167 €**
ST LEGER SOUS CHOLET	**374 769 €**			829 €	**375 598 €**
ST PAUL DU BOIS	**-11 702 €**				**-11 702 €**
TOUTLEMONDE	**-10 648 €**			109 €	**-10 539 €**
TREMENTINES	**284 369 €**			614 €	**284 983 €**
VEZINS	**9 798 €**			463 €	**10 261 €**
YZERNAY	**172 470 €**			294 €	**172 764 €**
TOTAL	**-27 766 297 €**	**-904 000 €**	**-1 059 318 €**	**7 580 €**	**-29 722 035 €**

Contrat Local de Santé

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ SUR CHOLET AGGLOMÉRATION

2026-2030

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

CHOLET agglomération

I. EDITO 3

II. PREAMBULE 4

III. CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÈGLEMENTAIRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 5

A. Les contrats locaux de santé : une déclinaison locale du Projet régional de santé (PRS) des Pays de la Loire 5
B. Les contrats locaux de santé : une démarche partenariale et participative 6
C. Les priorités d'intervention du CLS de Cholet Agglomération 6

IV. LES PRINCIPALES PHASES D'ÉLABORATION DU CONTRAT 8

A. Un diagnostic territorial de santé partagé pour fonder les priorités d'action 8
B. La définition partagée des enjeux et des axes stratégiques 9
C. L'élaboration collective du plan d'actions 9
D. L'engagement politique de Cholet Agglomération 9
E. Signature officielle et lancement du programme d'actions 10

V. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTÉ 10

A. Fragilités sociales et territoriales 10
B. État de santé des habitants 11
C. Des publics particulièrement exposés aux inégalités de santé 11
D. Santé mentale 12
E. Santé environnementale et cadre de vie favorable à la santé 12
F. Accès aux soins 12

VI. LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2026-2030 14

Article 1 : Parties signataires 14
Article 2 : Engagements des signataires socles 14
Article 3 : Les axes stratégiques et fiches actions 15
Article 4 : Gouvernance du Contrat Local de Santé de Cholet Agglomération 72
Article 5 : Évaluation du Contrat Local de Santé 73
Article 6 : Communication et valorisation du Contrat Local de Santé 74
Article 7 : Durée et révision du contrat 74
SIGNATURES 75

I. EDITO

A compléter par l'ARS et l'Agglomération

II. PREAMBULE

En agissant sur les déterminants sociaux, environnementaux, territoriaux ou comportementaux de santé, les collectivités locales disposent de leviers majeurs pour améliorer durablement la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population.

Depuis 2015, Cholet Agglomération s'est engagée dans une politique locale de santé ambitieuse et partenariale, à travers deux Contrats Locaux de Santé (CLS) successifs, signés avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire. Ce 3e CLS s'inscrit dans la continuité des dynamiques engagées, tout en renforçant l'ambition intercommunale d'agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé.

Il a été élaboré en concertation étroite avec les partenaires institutionnels, professionnels de santé, acteurs sociaux, représentants associatifs, services et élus, dans une logique de co-construction et de subsidiarité. Ce nouveau contrat tient compte à la fois des enseignements issus du diagnostic territorial de santé, des priorités exprimées localement par les habitants et les acteurs, et des politiques publiques nationales et régionales.

Le présent CLS s'inscrit pleinement dans le cadre du Projet Régional de Santé 2023–2028 de l'ARS Pays de la Loire, en cohérence avec ses priorités : réduction des inégalités d'accès, promotion de la santé mentale, développement de la prévention et renforcement de la participation des citoyens.
Il se réfère également au Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) 2021–2028, qui appelle à réduire l'impact de l'environnement sur la santé et à favoriser un cadre de vie sain pour tous les Ligériens.

Ce contrat vient formaliser l'engagement de Cholet Agglomération et de ses partenaires à mettre en œuvre des actions structurantes et coordonnées pour répondre aux enjeux de santé identifiés, tout en renforçant la participation des habitants et des communes. Il vise à faire du territoire un laboratoire d'initiatives locales et un levier de mobilisation collective autour d'une santé durable, inclusive et territorialisée.

Le contrat s'articule autour des 5 axes stratégiques suivants :

1. Santé environnementale et cadre de vie favorable à la santé
2. Santé mentale
3. Inégalités sociales et territoriales de santé
4. Communication, participation et gouvernance en santé
5. Accès aux soins

La mise en œuvre des actions du contrat se déroulera sur la période 2026-2030 et fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation des résultats de manière régulière et conjointe.

III. CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÈGLEMENTAIRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

A. Les contrats locaux de santé : une déclinaison locale du Projet régional de santé (PRS) des Pays de la Loire

Les contrats locaux de santé ont été institués par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » et consolidés par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Ces dispositions sont intégrées dans le Code de la santé publique à l'article L.1434-10, qui prévoit que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».

Dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2028 des Pays de la Loire, les CLS sont explicitement identifiés comme un outil privilégié de déclinaison territoriale des orientations régionales. Ils constituent un levier majeur pour traduire localement les priorités du PRS - prévention, accès aux soins, accompagnement médico-social, structuration des parcours de santé - en actions concrètes, adaptées aux besoins et aux spécificités des territoires.

Le PRS affirme en particulier le rôle des CLS dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, en favorisant une action de proximité ciblée sur les publics et territoires les plus exposés : quartiers prioritaires, territoires ruraux, populations en situation de précarité, personnes isolées ou éloignées du système de soins. Les CLS permettent ainsi de coordonner des réponses intersectorielles associant santé, social, logement, mobilité, environnement et cadre de vie.

À ce titre, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) souligne que les CLS, adossés à une contractualisation multipartenariale et infra-territoriale, constituent une déclinaison concrète de la programmation des moyens nécessaires à la mobilisation et à la coopération des acteurs locaux. Ils participent également à l'articulation entre les programmes territoriaux de santé portés par l'ARS et les dynamiques locales impulsées par les collectivités, les CPTS, les établissements de santé, les acteurs sociaux et associatifs.

Dans les Pays de la Loire, le CLS est ainsi conçu comme l'outil central de l'action territoriale de l'ARS, associant l'Agence, les collectivités et les partenaires institutionnels autour d'objectifs partagés à moyen terme, alignés sur la durée du PRS. Il vise à structurer des partenariats durables, à améliorer la lisibilité des parcours de santé et à renforcer la capacité collective des territoires à agir sur les déterminants de santé.

Le CLS de Cholet Agglomération s'inscrit pleinement dans cette logique, en tant qu'outil stratégique de territorialisation du PRS 2023-2028, au service d'une action coordonnée, équitable et adaptée aux réalités locales.

B. Les contrats locaux de santé : une démarche partenariale et participative

Le Contrat Local de Santé de Cholet Agglomération est copiloté par l'Agglomération et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, en lien étroit avec un ensemble de partenaires institutionnels, professionnels et associatifs, issus des champs de la santé, du médico-social, du social et de l'environnement.

Ce 3e CLS s'appuie sur une démarche intercommunale renforcée, qui associe pleinement les communes membres à l'identification des priorités de santé et à la construction des réponses locales. Il affirme également la place centrale de la coordination territoriale et du travail en transversalité entre les services.

La démarche d'élaboration a reposé sur une dynamique de co-construction collective, articulant expertise professionnelle, participation citoyenne et connaissance fine du territoire. Elle a été nourrie par :

- Un séminaire d'acculturation aux enjeux de santé publique et d'urbanisme favorable à la santé, à destination des élus et services de l'Agglomération et des communes ;
- Une large consultation des habitants (plus de 1 500 répondants) sur leurs besoins, attentes et perceptions en matière de santé, de bien-être, d'accès aux soins et de cadre de vie ;
- Des entretiens thématiques avec les acteurs de terrain pour recueillir leurs constats, leurs expériences et leurs propositions ;
- Deux ateliers participatifs multi-acteurs structurés autour des axes du futur contrat.

Le contrat se décline en fiches actions structurées, hiérarchisées et co-portées, assorties d'un calendrier de mise en œuvre. Leur suivi sera assuré dans la durée, à travers un dispositif de pilotage concerté associant l'ensemble des partenaires engagés.

C. Les priorités d'intervention du CLS de Cholet Agglomération

Le Contrat Local de Santé 2026–2030 de Cholet Agglomération s'articule autour de cinq axes stratégiques, définis à partir des enseignements du diagnostic territorial, des priorités exprimées localement et des orientations du Projet Régional de Santé.

Ces axes visent à améliorer durablement la santé de la population en agissant à la fois sur les déterminants de santé, l'accès aux soins, les vulnérabilités sociales et la mobilisation des acteurs du territoire.

La prévention, sans faire l'objet d'un axe spécifique, irrigue l'ensemble de la stratégie et traverse chacun des cinq axes. Elle a d'ailleurs fait l'objet de nombreux échanges lors de l'élaboration du plan d'actions avec les partenaires du territoire, qui en ont souligné le rôle essentiel à tous les âges de la vie.

Axe 1 : Améliorer les déterminants environnementaux et sociaux de la santé
Objectif : Créer un environnement favorable à la santé pour tous, en agissant sur l'alimentation, le logement, la mobilité et la qualité du cadre de vie.

Axe 2 : Faire de la santé mentale une priorité transversale
Objectif : Renforcer la prévention, l'accessibilité et la prise en compte de la santé mentale sur tout le territoire, à tous les âges.

Axe 3 : Adapter l'action collective aux spécificités des territoires et des publics

Objectif : Garantir que les réponses apportées dans chaque axe du CLS prennent en compte la diversité des contextes locaux (ruralité, QPV, ville-centre...) et des publics vulnérables, afin de maximiser l'impact sur la réduction des inégalités.

Axe 4 : Rendre l'action de santé publique visible et mobilisatrice

Objectif : Valoriser et structurer la communication autour de l'ensemble des initiatives de santé du territoire, pour fédérer et informer l'ensemble des publics.

Axe 5 : Renforcer l'accès aux soins de proximité et la coordination entre acteurs

Objectif : Soutenir l'installation, l'innovation et l'action coordonnée des professionnels pour renforcer l'offre et la continuité des soins.

IV. LES PRINCIPALES PHASES D'ÉLABORATION DU CONTRAT

A. Un diagnostic territorial de santé partagé pour fonder les priorités d'action

Le diagnostic territorial constitue le socle de référence du Contrat Local de Santé. Il permet d'objectiver les enjeux de santé du territoire, de croiser les regards des acteurs et des habitants, et d'éclairer la définition des axes stratégiques et du futur plan d'actions.

Sur Cholet Agglomération, la phase de diagnostic s'est déroulée entre mai et septembre 2025, selon une méthode alliant analyses quantitatives, démarches qualitatives et participation des parties prenantes.

- **Une analyse quantitative pour objectiver les forces et fragilités du territoire**

Cette première étape s'est appuyée sur les données issues de sources nationales (Insee, ARS, ORS, DREES), régionales et locales (notamment l'Analyse des Besoins Sociaux – ABS -, la Convention Territoriale Globale - CTG, le Contrat de ville, le Plan Climat Air Energie Territoire - PCAET…). Elle a permis de dresser un état de santé objectivé de la population, de repérer les disparités entre communes ou quartiers, et d'identifier les enjeux prioritaires à l'échelle de l'Agglomération.

- **Une analyse qualitative pour contextualiser les constats et intégrer les attentes**

Afin d'enrichir les données par le vécu local, plusieurs démarches complémentaires ont été menées :

- Une enquête citoyenne, diffusée en juin 2025 (en ligne et en format papier), a permis de recueillir 1 525 contributions sur les besoins, les habitudes et les priorités des habitants.
- Des entretiens ciblés ont été conduits pour approfondir des thématiques spécifiques, notamment en santé mentale et santé environnementale.
- Un séminaire de sensibilisation aux enjeux de santé publique s'est tenu le 18 septembre 2025, réunissant élus et services autour d'un socle commun de compréhension.

L'ensemble des résultats a été présenté et débattu lors du comité de pilotage du 26 septembre 2025, permettant de valider collectivement les grands constats du diagnostic.

Focus – Ce que disent les habitants : des priorités qui confortent et territorialisent le plan d'actions

Les enseignements de l'enquête habitants confirment les grandes orientations du CLS et apportent des repères utiles pour ajuster la mise en œuvre selon les communes et les publics :

- **Santé mentale :** préoccupation partagée, avec une attente de réponses plus visibles, lisibles et proches des lieux de vie ;
- **Environnement et cadre de vie** : attachement marqué aux ressources naturelles (notamment en milieu rural), avec un enjeu de réponses concrètes face aux préoccupations émergentes liées aux nuisances ou à la pollution ;
- **Accès aux soins et orientation :** difficultés généralisées mais différenciées (saturation en zones urbaines, éloignement/pénurie en milieu rural, manque de disponibilité en QPV), renforçant le besoin de solutions de proximité et d'une meilleure lisibilité des dispositifs.

Ces priorités viennent enrichir la déclinaison opérationnelle et justifient une mise en œuvre cohérente à l'échelle intercommunale, tout en étant ajustée selon les contextes territoriaux.

D. La définition partagée des enjeux et des axes stratégiques

À partir du diagnostic, cinq axes stratégiques ont été définis dans le cadre d'un processus collaboratif associant l'Agglomération, les communes, les professionnels, les institutions et les partenaires associatifs.

Ces axes ont été présentés et validés lors du comité de pilotage du 26 septembre 2025, marquant une étape structurante du processus d'élaboration.

E. L'élaboration collective du plan d'actions

L'Agglomération a engagé une démarche de co-construction pour formaliser les actions du CLS. Deux sessions de travail thématiques ont été organisées les 16 octobre et 6 novembre 2025, rassemblant techniciens, partenaires institutionnels, professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social et représentants d'usagers.

Ces ateliers ont permis de :

- Identifier collectivement des pistes d'actions concrètes en lien avec chaque axe stratégique ;
- Définir les modalités de mise en œuvre, de pilotage et de coordination des actions.

À l'issue de ces travaux, les fiches actions ont été consolidées et présentées au comité de pilotage du 30 janvier 2026 pour validation.

F. L'engagement politique de Cholet Agglomération

Le Conseil communautaire de Cholet Agglomération a validé le contenu opérationnel du CLS, confirmant son engagement à porter une politique locale de santé ambitieuse, transversale et structurée.

La collectivité s'engage à favoriser la mise en œuvre des actions dans le cadre de ses compétences, en lien avec les partenaires institutionnels, professionnels et associatifs. Elle assurera un rôle moteur en matière de coordination, d'animation du réseau local et de mobilisation des ressources.

G. Signature officielle et lancement du programme d'actions

La signature officielle du Contrat Local de Santé est prévue à compter d'avril 2026, en présence des partenaires signataires.

Ce temps fort marquera le lancement officiel du CLS et ouvrira la phase opérationnelle de mise en œuvre des premières actions, à partir du second semestre 2026.

V. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTÉ

Territoire de Cholet Agglomération :



A. Fragilités sociales et territoriales

Le diagnostic de santé mené à l'échelle de Cholet Agglomération met en évidence une hétérogénéité territoriale et sociale significative, appelant des réponses différenciées selon les profils du territoire. Si la ville-centre de Cholet concentre l'essentiel des services, des équipements et des professionnels, ses quartiers prioritaires cumulent précarité, isolement et besoins importants en santé. À l'autre extrémité, les communes rurales se caractérisent par un vieillissement plus marqué, un accès plus difficile aux soins et un risque d'isolement renforcé.

Sur le plan sociodémographique, l'Agglomération connaît une croissance modérée, un vieillissement progressif de la population et une évolution des structures familiales vers davantage de foyers isolés et monoparentaux. Les fragilités sociales sont marquées dans certains quartiers et chez certains publics (femmes, jeunes, familles monoparentales), avec un taux de pauvreté élevé dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de Cholet. Ces constats renforcent l'enjeu d'un CLS conçu comme une réponse territorialisée aux inégalités sociales et environnementales de santé, en articulation avec les réalités locales.

H. État de santé des habitants

L'état de santé global des habitants de Cholet Agglomération ne révèle pas de situation sanitaire alarmante au regard des indicateurs de morbidité ou de mortalité, mais met en évidence des fragilités et des inégalités sociales et territoriales de santé. La prévalence des maladies chroniques est globalement proche des moyennes régionales, mais certaines pathologies, comme le diabète, apparaissent plus fréquentes et fortement corrélées aux déterminants sociaux (conditions de vie, alimentation, sédentarité). Ces enjeux sont renforcés par le vieillissement progressif de la population, en particulier dans les communes rurales, et par des situations de précarité marquées dans les quartiers prioritaires de la ville-centre.

Les données de prévention confirment par ailleurs des écarts significatifs selon les publics et les territoires. La participation aux dépistages organisés des cancers reste insuffisante, en particulier pour le cancer colorectal et le dépistage du col de l'utérus, tandis que certaines couvertures vaccinales, notamment contre la grippe chez les personnes âgées, demeurent en deçà des objectifs nationaux. En parallèle, les addictions constituent un enjeu majeur de santé publique, notamment chez les jeunes, avec une intensification des usages et une activité en forte hausse des structures spécialisées du territoire. Enfin, si Cholet Agglomération bénéficie d'un environnement sportif riche et reconnu, l'accès effectif à l'activité physique reste inégal, en particulier pour les publics les plus vulnérables. Ces constats soulignent la nécessité d'une action renforcée en prévention, en accompagnement des parcours et en réduction des inégalités de santé, en s'appuyant sur les dynamiques existantes et les partenariats locaux.

I. Des publics particulièrement exposés aux inégalités de santé

Au sein de Cholet Agglomération, plusieurs catégories de population se trouvent en situation de vulnérabilité renforcée face aux déterminants de santé, avec des besoins spécifiques à mieux prendre en compte dans les politiques publiques. Les personnes âgées, de plus en plus nombreuses, sont particulièrement concernées par l'isolement, la perte d'autonomie et les difficultés d'accès aux soins, notamment en zone rurale. Malgré l'existence de ressources médico-sociales et de dynamiques de coordination déjà engagées, notamment en direction des publics âgés, des tensions persistent, notamment dans les services à domicile. Ces fragilités peuvent complexifier les parcours des seniors et la lisibilité de l'offre pour les familles et les aidants. Dans ce contexte, le projet de Centre de Ressources Territorial constitue une avancée structurante pour consolider la coordination existante, améliorer la continuité des prises en charge et renforcer le soutien aux aidants.

Les jeunes représentent une population à soutenir de manière renforcée, en raison de fragilités multiples identifiées sur le territoire : précarité économique, situations de décrochage, mal-être psychique, difficultés d'insertion. La présence de structures comme la Maison des Adolescents constitue un appui précieux, mais les besoins restent importants, notamment dans les quartiers prioritaires.

De même, les personnes en situation de handicap peuvent être confrontées à des obstacles dans leurs parcours de santé, liés à des problématiques de mobilité, à des ruptures de prise en charge lors des transitions de vie, ou encore à une coordination parfois perfectible entre les secteurs.

Ces constats invitent à consolider les complémentarités entre les champs sanitaire, social et médico-social, à renforcer la lisibilité de l'offre et à favoriser une accessibilité accrue des services, tout au long des parcours de vie.

J. Santé mentale

La santé mentale est apparue comme une priorité majeure au fil du diagnostic partagé, tant par l'analyse des données disponibles que par les constats des acteurs de terrain. Les signes de souffrance psychique sont préoccupants, tous âges confondus, et la complexité des situations s'intensifie. Cette tendance s'observe notamment chez les jeunes, pour qui les troubles anxieux, les conduites addictives ou encore les comportements à risque deviennent de plus en plus fréquents, sans toujours trouver de réponse adaptée en termes de prévention, de repérage ou d'accompagnement.

Dans ce contexte, les professionnels de première ligne expriment un besoin croissant d'appui, de relais spécialisés et de coordination renforcée autour des situations complexes. La dynamique du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) constitue un levier essentiel pour favoriser l'interconnaissance, fluidifier les parcours et renforcer la réponse collective aux enjeux de santé mentale. Les dynamiques existantes sont à valoriser, mais des perspectives d'évolution ont été largement soutenues lors des échanges territoriaux. En particulier, l'élargissement du périmètre du CLSM à la santé mentale des jeunes a été unanimement plébiscité par les partenaires, dans un souci de continuité des parcours et de meilleure prise en compte des fragilités émergentes dès l'enfance. Cette orientation renforce le rôle du CLS comme outil stratégique de pilotage territorial et de mobilisation des ressources dans une logique inter-âges.

K. Santé environnementale et cadre de vie favorable à la santé

La santé environnementale constitue un levier majeur d'amélioration durable de la santé et du bien-être des habitants de Cholet Agglomération. Elle recouvre des enjeux multiples, étroitement liés aux conditions de vie quotidiennes : qualité de l'air et de l'habitat, exposition aux nuisances, accès à la nature et aux espaces végétalisés et de nature, modes de déplacement, alimentation, ou encore environnement des jeunes enfants. Dans un contexte de changement climatique et de transition écologique, ces déterminants prennent une importance croissante, tant pour prévenir les maladies chroniques que pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le diagnostic met en évidence des vulnérabilités environnementales différenciées selon les territoires et les publics : îlots de chaleur et faible couverture végétale dans la ville-centre, dépendance à la voiture et précarité énergétique dans les communes rurales, exposition renforcée des publics fragiles (enfants, personnes âgées, ménages précaires). Face à ces constats, Cholet Agglomération dispose néanmoins de leviers structurants déjà engagés – Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Plan d'Action pour la Qualité de l'Air, Projet Alimentaire Territorial (PAT), politiques de mobilité et d'aménagement – qui offrent une base solide pour renforcer les liens entre politiques d'environnement, de cadre de vie et de santé.

L. Accès aux soins

Le territoire de Cholet Agglomération présente des disparités notables d'accès aux soins, liées à une densité médicale globalement inférieure aux moyennes départementale et nationale, et à une répartition inégale des professionnels de santé. Certains secteurs ruraux cumulent les vulnérabilités (vieillissement, isolement, faible offre de soins de premier recours), malgré les dispositifs incitatifs mis en place (ZIP, ZAC). Ces fragilités concernent également les professionnels paramédicaux, dont la présence est hétérogène selon les zones. L'offre de soins spécialisée, notamment portée par des établissements structurants comme le Centre hospitalier de Cholet et la Polyclinique du Parc, reste incomplète dans plusieurs disciplines libérales (psychiatrie, dermatologie, gynécologie), limitant l'accessibilité à certaines prises en charge.

Dans ce contexte, plusieurs leviers locaux existent : les centres municipaux de santé, les maisons de santé pluriprofessionnelles, la CPTS du Choletais ou encore le Plan d'attractivité médicale porté par l'Agglomération. Ces dispositifs contribuent à structurer une offre de soins plus lisible et coordonnée. L'enjeu est désormais de consolider les articulations entre ces initiatives, de renforcer l'appropriation des dispositifs par les professionnels, et d'élargir les dynamiques de coordination à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Pour aller plus loin :
L'ensemble des données quantitatives et qualitatives ayant nourri l'analyse territoriale est détaillé dans le livrable complet du diagnostic.
La présente section n'en propose qu'une synthèse, recentrée sur les points clés ayant contribué à la définition des axes stratégiques et du plan d'actions du CLS.

VI. LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2026-2030

Vu les articles L.1434-2, L.1434-17 et L.1435-1 du Code de la santé publique ;
Vu le diagnostic partagé, réalisé de mai à septembre 2025, préalablement à la rédaction du présent Contrat Local de Santé ;
Vu la validation des axes stratégiques du CLS en comité de pilotage du 26 septembre 2025 ;
Vu la validation des fiches actions en comité de pilotage le 30 janvier 2026 ;

Article 1 : Parties signataires

Le présent Contrat Local de Santé est conclu entre :

- **Cholet Agglomération,** représentée par Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Président,
- **L'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire,** représentée par Monsieur Jérôme JUMEL, Directeur Général,
- **La Préfecture de Maine-et-Loire,** représentée par Monsieur François PESNEAU, Préfet,
- **Le Conseil Départemental de Maine-et-Loire,** représenté par Madame Florence DABIN, Présidente,
- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Maine-et-Loire,** représentée par Madame Bénédicte SAMSON, Directrice,
- **La Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire,** représentée par Madame Anne GAUTIER, Présidente,
- **La Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire,** représentée par Madame Cécile BONAMY, Directrice.
- **Les maires des communes membres de Cholet Agglomération.**

Article 2 : Engagements des signataires socles

Par leur signature, les partenaires s'engagent à :

- Partager une vision commune des enjeux de santé du territoire, en reconnaissant le diagnostic partagé et les priorités définies dans le Contrat Local de Santé, et à les prendre en considération dans la mise en œuvre de leurs actions, projets et politiques.
- Contribuer à la gouvernance du Contrat Local de Santé, en participant aux différentes instances de pilotage et de suivi (comité de pilotage, comité technique, suivi des appels à projets, groupes de travail le cas échéant), et en désignant des référents identifiés pour assurer la liaison avec la démarche.
- Participer activement à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, en mobilisant, selon leurs compétences et leurs possibilités : des moyens humains ; leur expertise ; leurs réseaux et capacités de relais auprès des publics et partenaires ; le partage de données et d'informations utiles au suivi des actions ; et, lorsque cela est pertinent et possible ; des appuis techniques, matériels ou financiers.

Cette signature traduit une volonté partagée de contribuer à la dynamique partenariale du Contrat Local de Santé et à l'atteinte de ses objectifs, dans le périmètre des missions et compétences de chaque signataire.

Article 3 : Les axes stratégiques et fiches actions

NUMÉRO DES FICHES ACTIONS	INTITULÉS
AXE STRATÉGIQUE 1 : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET CADRE DE VIE	
Fiche-action n° 1	Encourager la biodiversité et ses effets positifs sur la santé
Fiche-action n° 2	Renforcer la marchabilité du territoire dans une approche d'urbanisme favorable à la santé (UFS)
Fiche-action n° 3	Améliorer l'accès à une alimentation saine et de proximité
Fiche-action n°4	Soutenir un environnement de vie favorable à la santé dans les 1 000 premiers jours de l'enfant et la petite enfance
Fiche-action n°5	Informer et sensibiliser durablement aux enjeux du radon et de la qualité de l'air intérieur
AXE STRATÉGIQUE 2 : SANTÉ MENTALE	
Fiche-action n° 6	Santé mentale des jeunes : renforcer l'accès à la prévention et au soutien dans les lieux du quotidien
Fiche-action n° 7	Santé mentale et précarité : aller vers les publics vulnérables et renforcer les solidarités locales
Fiche-action n° 8	Créer une culture partagée de la santé mentale sur le territoire
Fiche-action n° 9	Renforcer la pair-aidance et les espaces d'inclusion citoyenne en santé mentale
AXE STRATÉGIQUE 3 : INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES	
Fiche-action n° 10	Renforcer les réseaux de solidarité et les espaces d'entraide de proximité
Fiche-action n° 11	Expérimenter un dispositif de répit pour les aidants : le baluchonnage handicap
Fiche-action n° 12	Développer des dispositifs mobiles et des partenariats santé-social pour aller vers les publics éloignés du soin
AXE STRATÉGIQUE 4 : COMMUNICATION, PARTICIPATION ET GOUVERNANCE	
Fiche-action n° 13	Valoriser les actions de santé et renforcer leur visibilité auprès de tous
Fiche-action n° 14	Renforcer la participation des habitants dans les politiques et actions de santé
Fiche-action n° 15	Intégrer la santé dans les projets des services et des communes et structurer la coordination entre communes
AXE STRATÉGIQUE 5 : ACCES AUX SOINS	

Fiche-action n° 16	Améliorer l'orientation dans le système de santé et l'accès aux soins via la médiation et l'éducation à la santé
Fiche-action n° 17	Soutenir l'installation et l'ancrage des professionnels de santé
Fiche-action n° 18	Créer des passerelles entre les professionnels de santé, du social et les acteurs locaux

Axe 1 : Santé environnementale et Cadre de vie favorable à la santé

Fiche action n°1 : *Encourager la biodiversité et ses effets positifs sur la santé*

Argumentaire	Le cadre de vie constitue un déterminant essentiel de la santé et du bien-être. La présence de nature, de biodiversité et d'espaces végétalisés contribue à diminuer le stress, favoriser l'activité physique, améliorer la qualité de l'air et réguler les températures en période de chaleur. Cholet Agglomération dispose de nombreux équipements publics (espaces verts, aires de jeux, sentiers), mais des disparités territoriales persistent : dépendance à la voiture, habitat dense sans végétalisation, précarité énergétique… De plus, les aménagements existants sont parfois peu connus, peu utilisés ou mal adaptés à tous les publics. Les habitants expriment un besoin fort d'espaces de nature de proximité, accessibles, ombragés, conviviaux, favorisant les liens sociaux, l'activité physique et la détente.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	Accompagner les communes de l'agglomération, en particulier les communes rurales et les quartiers prioritaires, dans la mise en œuvre d'aménagements végétalisés simples, inclusifs et durables, pour améliorer le cadre de vie, renforcer la santé globale des habitants (physique, mentale et sociale), et favoriser la résilience du territoire face aux effets du changement climatique.

Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	**1. Diagnostic et mobilisation**
	
	• Inventaire des espaces végétalisés : bois, squares, sentiers, cours d'école, etc.
	• Analyse des usages, de la fréquentation, de la qualité des espaces, de la canopée, de la ventilation naturelle.
	• Recensement des outils de médiation et de communication existants.
	• Sensibilisation des élus aux liens biodiversité-santé-climat.
	• Identification des acteurs locaux et partenaires.
	
	2. Co-construction et expérimentation
	
	• Priorisation des zones à enjeux (QPV, habitat collectif dense, centres-bourgs ruraux).
	• Définition de projets d'aménagement innovants, coconstruits avec les habitants :
	  ○ jardins comestibles partagés,
	  ○ boîtes de prêt multi-activités (jeux, lectures, bien-être),
	  ○ parcours nature et bien-être,
	  ○ parcours fraîcheur reliant les zones denses aux îlots de verdure.

	• Expérimentation dans un quartier prioritaire et une commune rurale. • Suivi des retours d'usage et capitalisation.

Public visé	• Habitants, avec une attention particulière portée :
	  ○ aux résidents d'habitat collectif dense (notamment en QPV),
	  ○ aux habitants des cœurs de bourg ruraux.
	• Enfants et familles via les établissements scolaires, les crèches, les accueils de loisirs.
	• Elus locaux, agents des services techniques, urbanisme, espaces verts, sport, santé.

Pilotage de l'action	• Cholet Agglomération
Partenaires	• Associations environnementales (CPIE, LPO…) • Bailleurs sociaux • Centres sociaux, régies de quartier • Crèches, écoles, accueils de loisirs • CAUE • Bailleurs sociaux • ARS, DREAL • Services de l'Agglomération • Élus et services municipaux • Associations citoyennes locales • Clubs et structures sportives locales
Typologie de l'action	Aménagements existants à valoriser, actions à structurer et développer. L'action vise à mieux articuler les projets existants et à expérimenter des démarches reproductibles, à l'échelle intercommunale.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2027–2030)
Calendrier de mise en œuvre	2027 : Inventaire des espaces, cartographie, identification des zones d'enjeu 2028-2029 : Sensibilisation des élus, repérage des acteurs, co-construction des projets, expérimentation dans deux territoires pilotes (QPV + rural) 2030 : Evaluation, essaimage et nouvelles expérimentations
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains** • Agents des services de l'agglomération (espaces verts, santé, urbanisme, sports, QPV…) • Partenaires associatifs (CPIE, LPO, CAUE…) • Professionnels de l'éducation, de la petite enfance et du sport • Habitants, dans une logique participative **Moyens financiers** • Fonds verts • Contrat de ville Quartiers 2030 • Appels à projets de l'ARS, DREAL, DRAAF • Budgets communaux / agglomération (cadre de vie, biodiversité, santé) **Moyens techniques et logistiques** • Plateforme de partage de la cartographie (SIG, outils numériques) • Supports de communication (plans, affichages, signalétique) • Matériel d'animation (mallette nature, boîtes à jeux…)

Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	**Cibles** • Habitants (familles, jeunes, seniors…) • Elus, techniciens municipaux • Établissements scolaires et crèches • Partenaires institutionnels et associatifs **Supports et canaux** • Cartes interactives et affichages dans les lieux publics • Réseaux sociaux, journaux municipaux • Ateliers participatifs, balades santé • Affichages en QPV et cœur de bourgs
Evaluation	**Indicateurs de processus** • Nombre d'espaces recensés / valorisés / créés • Surface végétalisée créée ou restaurée (m² / habitant) • Nombre de projets participatifs mis en œuvre • Nombre de participants aux animations nature • Fréquentation des espaces (comptages / enquêtes) **Indicateurs de résultats** • Taux de satisfaction des habitants • Retours d'usage sur les aménagements • Évolution de la fréquentation des espaces végétalisés • Augmentation de la canopée / qualité des sols / îlots de fraîcheur • Effets perçus sur la santé mentale et le bien-être
Conditions de réussite	• Implication des communes dès la phase de diagnostic • Co-construction avec les habitants, en particulier les jeunes et les familles • Appropriation par les techniciens (espaces verts, bâtiments, aménagement…) • Soutien des élus pour inscrire ces projets dans les politiques locales • Mise en synergie avec les démarches existantes (PAQA, PLUi, PCAET…)
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Impliquer les habitants dès la conception des aménagements, en particulier dans les quartiers prioritaires et les bourgs ruraux. • Mobiliser les communes et les services techniques dans une logique transversale (urbanisme, espaces verts, sport, santé, éducation…). • Éviter les approches uniquement esthétiques : privilégier des aménagements simples, accessibles, utiles et bien entretenus. • Appuyer la démarche sur des initiatives existantes (cours d'école, régies de quartier, démarches « École du dehors »…) et expérimenter sur des territoires pilotes. • Développer une culture commune santé-nature-climat chez les élus, les agents et les partenaires, en diffusant des outils partagés et des retours d'expérience.

Axe 1 : Santé environnementale et Cadre de vie favorable à la santé

Fiche action n°2 : *Renforcer la marchabilité du territoire dans une approche d'urbanisme favorable à la santé (UFS)*

Argumentaire	La mobilité constitue un déterminant transversal majeur de la santé. Elle conditionne l'accès aux soins, aux services essentiels, à l'emploi, à une vie sociale active, ainsi qu'aux équipements favorables à la santé (espaces végétalisés ou de nature, marchés, structures sportives…). Or, sur Cholet Agglomération, la dépendance à la voiture reste très forte, en particulier dans les zones rurales ou périurbaines : 70 % des actifs utilisent leur voiture pour se rendre au travail, contre moins de 5 % pour les transports en commun. Les enjeux de santé publique (sédentarité, maladies chroniques, santé mentale) et environnementaux (qualité de l'air, bruit, îlots de chaleur, émissions de GES) appellent à une transformation des espaces pour promouvoir les mobilités actives. L'urbanisme favorable à la santé (UFS) permet cette évolution en repensant l'aménagement et nos cadres de vie en faveur, notamment, de la marche, en particulier pour les publics vulnérables.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	• Inciter (sans injonction) les habitants à se déplacer plus facilement à pied en améliorant l'attractivité, la sécurité et la lisibilité des cheminements, dans une logique d'inclusion, de transition écologique et de prévention en santé. • Valoriser les initiatives locales existantes et faciliter leur essaimage.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	1. **Réalisation d'un diagnostic de marchabilité** (en lien avec les données du PCAET, du SCoT, du PLUiH et du schéma mobilité), avec des indicateurs mobilisateurs pour les services. 2. **Organisation de marches exploratoires avec les habitants** (en priorité seniors, personnes en situation de handicap, enfants, femmes, familles) dans un objectif de sensibilisation et de remontée des besoins. 3. **Déploiement de la signalétique directionnelle piétonne** (distances en minutes, plans de quartier, orientation vers espaces végétalisés ou de nature, infrastructures sportives et culturelles…) pour mettre en avant les aménagements existants et inciter à la mobilité active. 4. **Réalisation d'aménagements de voirie et de mobilier urbain** (bancs ergonomiques, traversées sécurisées, ombrages, points d'eau, sanitaires, éclairage, etc.). **5. Intégration progressive et à titre exploratoire des enjeux de marchabilité** dans les projets urbains et certains documents de planification. 6. **Actions de sensibilisation** via des nudges, cartes des parcours frais, ateliers mobilité.

	7. **Acculturation des services de l'Agglomération à l'UFS et à la notion de marchabilité,** en lien avec les directions concernées.
Public visé	Tous les habitants, avec un focus sur : • Seniors, • Personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, • Familles, • Jeunes et enfants, • Personnes précaires ou isolées, • Femmes (dans une logique de sécurité perçue).
Pilotage de l'action	Coordination CLS, en lien avec les directions concernées.
Partenaires	• ARS • Conseil départemental • Communes membres • Services de l'Agglomération • Associations d'usagers • DREAL, CAUE 49 • Ademe • Cerema • Associations environnementales • Professionnels de santé • Gérontopôle des Pays de la Loire (dispositif PréSA) • Professionnels du sport et de l'éducation • SRAE Nutrition • Transports Publics du Choletais (TPC) • Office du Tourisme
Typologie de l'action	Action nouvelle, à inscrire dans une stratégie territoriale croisée (mobilité, urbanisme, santé, climat).
Durée de l'action	Pluriannuelle (2026–2030), avec une mise en œuvre progressive (par secteur géographique ou public prioritaire)
Calendrier de mise en œuvre	• 2026 : diagnostic de marchabilité, mobilisation et acculturation des services, identification de territoires pilotes (ex : Lys-Haut-Layon dans le cadre du dispositif PréSA, QPV en articulation avec la gestion urbaine de proximité – GUP …) • 2027–2028 : marches exploratoires, expérimentations signalétiques et premiers aménagements • 2029–2030 : élargissement progressif et évaluation
Moyens à mettre en œuvre	**Humains :** coordination CLS, agents des services concernés, intervenants experts en UFS et design actif. **Financiers :** ARS, Ademe, DREAL, autres financeurs selon projets.
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	• Supports pédagogiques et visuels dans l'espace public • Valorisation des initiatives et dynamiques existantes sur le territoire (ex : randonnées du patrimoine, parcours orientation…) • Communication ciblée auprès des habitants (via maisons de quartier, centres sociaux, structures de santé) • Diffusion multicanale (applications numériques, outils touristiques…) • Cartographie interactive des cheminements

Evaluation	• Nombre de communes engagées dans la démarche • Nombre de marches exploratoires réalisées / marcheurs • Nombre d'aménagements mis en œuvre • Part des habitants déclarant marcher davantage qu'il y a un an (enquête) • Réduction du renoncement à la marche (enquête) • Perception d'un environnement plus favorable (baromètre santé/environnement)
Conditions de réussite	• Identification d'opportunités concrètes d'aménagement (opérations à venir, communes pilotes) • Coopération renforcée et acculturation progressive entre services (sports, urbanisme, aménagement, santé, voirie, mobilité…) • S'appuyer sur les outils, initiatives et équipements existants pour enclencher la dynamique • Capacité à adapter les actions aux spécificités rurales
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Dispersion des interlocuteurs et des responsabilités techniques • Nécessité d'une appropriation locale forte (éviter les démarches descendantes) • Prise en compte des contraintes budgétaires, notamment pour les communes rurales • Acculturation progressive nécessaire à l'UFS et aux bénéfices santé / environnement • Prévoir des usages réellement inclusifs : PMR, enfants, femmes, personnes isolées…

Axe 1 : Santé environnementale et Cadre de vie favorable à la santé

Fiche action n°3 : *Améliorer l'accès à une alimentation saine et de proximité*

Argumentaire	L'accès à une alimentation saine, durable et de qualité constitue un levier déterminant pour lutter contre les inégalités sociales de santé. Or, de nombreuses familles du territoire recourent à l'aide alimentaire sans toujours accéder à des produits frais ou équilibrés. En parallèle, des initiatives locales (paniers du Planty du CCAS de Cholet, jardins partagés, actions éducatives, projets avec les centres sociaux ou établissements scolaires…) montrent le potentiel d'un ancrage territorial fort autour de l'alimentation. Structurer ces démarches à l'échelle intercommunale, en les articulant avec les enjeux nutritionnels, environnementaux et sociaux, permettra de renforcer l'accès universel à une alimentation saine et de proximité. Relancer la réflexion autour d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) serait un levier structurant.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	Soutenir et structurer une politique locale de l'alimentation : • Favoriser l'accès à une alimentation de qualité, de proximité et de saison pour tous, en particulier pour les publics en situation de précarité. • Valoriser les dynamiques éducatives et sociales autour de l'alimentation durable, en s'appuyant sur les acteurs du territoire.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	**Volet 1 - Structurer l'aide alimentaire et l'approvisionnement de proximité** • Réaliser un état des lieux des dynamiques existantes sur le territoire de l'Agglomération autour de l'alimentation. • Consolider les collaborations entre les communes, les CCAS, les associations d'aide alimentaire (Banque Alimentaire, Croix-Rouge, Restos du Cœur…), les producteurs locaux et les structures d'insertion. • Accompagner les structures pour favoriser l'intégration de produits locaux, de saison, dans les aides alimentaires existantes (ex. Paniers du Planty, Résidence Habitat Jeunes du Choletais). • Explorer le développement de jardins d'insertion dont une partie de la production pourrait être destinée à ces circuits. • S'appuyer sur les lieux d'accueil parents - enfants pour relayer l'offre existante en matière d'alimentation et d'orientation de premier niveau, en réponse aux besoins exprimés. **Volet 2 - Déployer des parcours éducatifs autour de l'alimentation** • Identifier, mutualiser et renforcer les actions existantes

	(ateliers cuisine, jardins comestibles, interventions de nutritionnistes…). • Co-construire avec les centres sociaux et les établissements scolaires des parcours d'éducation à l'alimentation et à l'équilibre alimentaire, adaptés aux réalités des familles. • Expérimenter un parcours complet dans un centre social pilote. • Créer des outils partagés, transférables sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.
Public visé	• Habitants du territoire, avec une attention particulière aux familles en situation de précarité. • Enfants et jeunes (dont les étudiants), via les écoles, centres de loisirs, structures socio-éducatives, université. • Parents via les lieux d'accueil, ateliers familles, centres sociaux. • Professionnels relais (animateurs, travailleurs sociaux, enseignants…).
Pilotage de l'action	• Pilotage stratégique assuré par l'Agglomération. • Co-pilotage opérationnel à définir selon les dynamiques locales.
Partenaires	• CCAS, centres sociaux, régies de quartier • Associations d'aide alimentaire (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Croix-Rouge…) • Structures d'insertion • Producteurs locaux, AMAP • Établissements scolaires • SRAE Nutrition, CPIE • ARS, CAF, CPAM • CPTS • Etablissements de santé • Lieux d'accueil enfants-parents • Maison du Département • PMI
Typologie de l'action	Action existante à renforcer et structurer. Il s'agit de fédérer, appuyer et étendre des démarches déjà engagées, en leur donnant une cohérence territoriale et stratégique.
Durée de l'action	Pluriannuelle : 2027–2030 Action inscrite dans le temps long, avec des phases de consolidation, d'expérimentation et de déploiement progressif.
Calendrier de mise en œuvre	• 2027 : Recensement des initiatives existantes, mobilisation des partenaires, structuration du groupe de travail et cadrage stratégique • 2028-2029 : Lancement des actions pilotes • 2029-2030 : Capitalisation, essaimage progressif, lien avec le PAT éventuel
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains :** • Mobilisation des équipes des acteurs et partenaires du territoire (CCAS, centres sociaux, agents de la collectivité…) • Soutien des partenaires (SRAE, CPIE, associations…) • Coordination via le CLS (cohérence, suivi, essaimage) **Moyens financiers (à calibrer)** • Achat de matériel pédagogique • Appui aux projets éducatifs et ateliers familles

	• Soutien aux structures d'insertion ou producteurs partenaires • Appels à projets (nutrition, précarité alimentaire, transition alimentaire…) : CAF (Fond National Parentalité), MSA (Grandir en Milieu Rural). **Moyens techniques et logistiques** • Lieux d'animation : centres sociaux, écoles, maisons de quartier… • Outils communs de suivi et d'évaluation (fiche action CLS, tableaux de bord, supports mutualisés…)
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	**Cibles** • Familles (via les structures de proximité) • Professionnels relais (centres sociaux, enseignants…) • Partenaires institutionnels et politiques **Supports** • Supports pédagogiques et ateliers dans les structures éducatives • Valorisation des initiatives réussies pour favoriser l'adhésion et l'essaimage
Evaluation	• Nombre de bénéficiaires des dispositifs d'aide alimentaire ayant eu accès à un accompagnement complémentaire (atelier nutrition, sensibilisation…) • Nombre d'ateliers et de participants aux parcours éducatifs • Évolution des pratiques alimentaires déclarées (via questionnaires, entretiens…) • Taux de participation des structures ciblées (centres sociaux, écoles…) • Nombre de partenaires engagés
Conditions de réussite	• Une coordination solide entre les différents acteurs et partenaires intervenant autour de cette thématique • Une logique de co-construction avec les habitants, pour adapter les actions à leurs besoins • Une valorisation des actions déjà existantes pour éviter la redondance • Un soutien politique affirmé, notamment pour le lancement d'un PAT
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Éviter une approche descendante ou stigmatisante sur les comportements alimentaires • Tenir compte des contraintes des associations d'aide alimentaire (logistique, stockage, approvisionnement…) • Garantir la pérennité des partenariats et des financements

Axe 1 : Santé environnementale et cadre de vie favorable à la santé

Fiche action n°4 : *Soutenir un environnement de vie favorable à la santé dans les 1 000 premiers jours de l'enfant et la petite enfance*

Argumentaire	Les 1000 premiers jours de l'enfant constituent une période déterminante pour son développement, mais également une fenêtre de vulnérabilité accrue aux expositions environnementales (polluants intérieurs, perturbateurs endocriniens, alimentation, conditions de logement…). Sur ce sujet, les professionnels de la petite enfance ont exprimé un besoin fort d'information, d'outillage et de coordination. À Cholet, une dynamique a été engagée avec succès à travers deux journées pédagogiques en novembre 2024 ayant permis de sensibiliser plus de 100 professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) aux enjeux de santé environnementale : ateliers nesting, qualité de l'air, cosmétiques, alimentation, ventilation… Cette action a généré une prise de conscience significative, des premiers ajustements de pratiques (tri des jouets, choix de couches aligné sur la maternité), et de nouvelles perspectives partenariales (PMI, RPE, centres sociaux…). En parallèle, le service Petite Enfance de la Ville / CCAS de Cholet a poursuivi une dynamique structurante sur ces enjeux, avec notamment la désignation d'une référente santé, la participation à des formations (Nesting, FEES), et une réflexion engagée autour de la renaturation des espaces extérieurs des structures, afin de renforcer la qualité des environnements d'accueil au quotidien. Cette dynamique locale est renforcée par la reconnaissance du Centre hospitalier de Cholet, qui a obtenu, en décembre 2025, le label international « Hôpital ami des bébés », valorisant la qualité de l'accueil et des soins en maternité, salle de naissance et néonatalogie. Plus largement, plusieurs initiatives existent déjà : protocoles du CH de Cholet, ateliers nesting dans les maisons de santé et les services de PMI, PCAET intégrant la qualité de l'air… Ces démarches doivent désormais être consolidées, coordonnées et élargies à l'échelle intercommunale, pour que l'ensemble des familles du territoire puissent bénéficier d'un environnement de vie plus sain, dès la petite enfance. Cette action s'inscrit dans les orientations du Plan Régional Santé Environnement (PRSE4), de la charte nationale d'accueil du jeune enfant, de la stratégie des 1000 premiers jours et dans la construction du service public de la petite enfance, ainsi que dans les ambitions du Contrat Local de Santé et de la Convention Territoriale Globale (CTG).
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite	L'objectif de cette action est de favoriser un environnement de vie plus sain, serein et équitable dès la grossesse, en renforçant

atteindre	l'information, l'accompagnement et la coordination entre les acteurs petite enfance, santé et collectivités. L'action vise plus précisément à : • Outiller et accompagner les professionnels de la petite enfance (EAJE, assistants maternels, PMI, centres sociaux…) sur les risques environnementaux précoces et les bonnes pratiques du quotidien (alimentation, cosmétiques, qualité de l'air, hygiène, mobilier, etc.) ; • Sensibiliser les familles sans culpabilisation, en s'appuyant sur les lieux connus et accessibles (crèches, domicile, relais petite enfance, assistantes maternelles…) ; • Renforcer la cohérence territoriale entre les communes de l'agglomération en structurant une démarche commune, au-delà de la seule ville de Cholet ; • Développer des partenariats durables avec les services de PMI et les professionnels de santé, pour consolider les messages de prévention primaire, articuler les actions existantes, et identifier de nouveaux leviers (transvasement, parentalité, santé environnementale…) ; • Intégrer l'ensemble des services de l'agglomération concernés dans la démarche (services techniques, espaces verts, bâtiments…) ; • Inscrire l'Agglomération dans une dynamique exemplaire, en lien avec les objectifs du PRSE4, de la charte nationale d'accueil du jeune enfant, et des orientations du CLS. **Résultats attendus :** • Un socle commun de sensibilisation mis en œuvre dans l'ensemble des EAJE (publics et privés) du territoire, • Des messages harmonisés entre les structures Petite Enfance, les PMI, et les relais d'assistants maternels, • Une montée en compétence des professionnels sur la santé environnementale (formés ou relais formés), • Des projets pilotes intégrés dans les réhabilitations ou constructions d'équipements Petite Enfance (QAI, matériaux sains…), • Un maillage renforcé entre professionnels autour du soutien à la parentalité, la prévention et l'environnement de l'enfant,
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	• **Cadrage de l'action avec la PMI et les acteurs petite enfance :** validation des objectifs, repérage des dynamiques existantes, priorisation des thématiques. • **Constitution d'un groupe de travail intercommunal :** PMI, EAJE, RPE, ARS, CAF, services communaux, professionnels de santé, centres sociaux…

	• **Déploiement d'un socle de sensibilisation** (formations, outils, ateliers) en s'appuyant sur l'expérience choletaise. • **Expérimentation locale dans 2–3 communes pilotes :** projets familles, articulation santé-logement, actions en proximité. • **Communication non culpabilisante, adaptée aux publics, portée par des professionnels-relais.** • **Suivi, capitalisation, essaimage** sur les autres communes à moyen terme.
Public visé	• Les jeunes enfants et leurs familles, notamment les femmes enceintes, les jeunes parents et les fratries. • Les professionnels de la Petite Enfance : personnels des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), assistants maternels, agents d'entretien, éducateurs, puéricultrices, sage-femmes, professionnels de la PMI, relais petite enfance… • Les professionnels de santé : médecins généralistes, pharmaciens, sage-femmes, MSP, CPTS… • Les acteurs sociaux et relais de proximité : centres socio-culturels, associations (ex « Familles rurales ») • Les collectivités locales : élus et services (petite enfance, urbanisme, bâtiments, espaces verts, achats).
Pilotage de l'action	• Cholet Agglomération • En co-pilotage avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
Partenaires	ARS, Département (PMI, CTG), CAF, CPAM, EAJE publics/privés, CH de Cholet, CPIE, Mutualité Française, MSP, CPTS, professionnels de santé, associations, centres sociaux, directions de services municipaux.
Typologie de l'action	Action existante à structurer et étendre : Cette action s'appuie sur des initiatives déjà engagées localement (formations, ateliers nesting, implication des acteurs de terrain) et vise à les consolider, les articuler et les déployer à l'échelle de l'agglomération.
Durée de l'action	Pluriannuelle : L'action s'inscrit dans une démarche de long terme : • changement des pratiques professionnelles, • ancrage territorial de la prévention, • coordination des acteurs, • élargissement progressif aux structures non municipales et aux familles.
Calendrier de mise en œuvre	• 2026 : cadrage, groupe de travail et priorisation • 2027-2028 : déploiement dans les communes pilotes • 2029-2030 : évaluation, essaimage, bilan.
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains** • Professionnels petite enfance, santé, agents municipaux (petite enfance, bâtiment, espaces verts), partenaires spécialisés (ex : CPIE), chargée de coopération CTG-petite enfance. • Mobilisation des relais structurés à l'échelle intercommunale : réseau des Relais Petite Enfance (RPE), groupes de pairs des directrices d'Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), groupe RSAI. • Coordination par binôme CLS–PMI.

	Moyens financiers (à calibrer) • Mobilisation des agents. • Formations complémentaires (santé environnementale, Nesting, QAI…). • Supports de communication et kits pédagogiques. • Financements possibles via : budgets municipaux (enfance, santé), ARS (PRSE4), CAF (Fond National Parentalité (2 prog/an)), CPAM, appels à projets (ex. Maison des 1000 jours). **Moyens techniques et logistiques** • Mise à disposition de locaux pour ateliers et formations. • Plateformes de partage documentaire. • Outils d'évaluation et de suivi.
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	**Publics cibles :** professionnels petite enfance, professionnels de santé, familles, élus, directions de services, institutions. **Objectifs :** sensibiliser sans culpabiliser, outiller les relais, valoriser les dynamiques locales, renforcer l'adhésion. **Supports et canaux :** • Supports adaptés (brochures, QR codes, outils visuels). • Communication interne (newsletters, intranet…). • Temps de restitution et bilans partagés avec les élus et les partenaires. • Communication croisée avec PMI, CAF, ARS, CH, professionnels de santé, CPIE…
Evaluation	• Nombre de professionnels sensibilisés et formés • % de structures petite enfance engagées • Nombre d'ateliers menés • Évolution des pratiques professionnelles (questionnaire d'auto-évaluation, entretiens qualitatifs ciblés…) • Nombre de communes impliquées • Retours qualitatifs (questionnaires, échanges de terrain)
Conditions de réussite	• Coordination lisible entre CLS, acteurs de terrain (santé, environnement, parentalité), communes et partenaires. • Implication progressive des communes hors Cholet avec accompagnement. • Soutien politique local via le prisme One Health. • Langage commun entre professionnels pour des messages clairs. • Partenariat étroit avec la CAF pour l'appui aux structures.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Éviter une approche culpabilisante (ex. perturbateurs endocriniens). • Privilégier des prescriptions par des professionnels connus pour mobiliser les familles. • Ancrer les actions dans les lieux du quotidien, en petits groupes. • Ne pas se limiter à Cholet : essaimer vers 2–3 communes pilotes motivées. • Ne pas viser un déploiement trop large d'emblée. • Valoriser les dynamiques locales déjà en place.

Axe 1 : Santé environnementale et Cadre de vie favorable à la santé

Fiche action n°5 : *Informer et sensibiliser durablement aux enjeux du radon et de la qualité de l'air intérieur*

Argumentaire	Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, classé cancérigène pulmonaire certain par l'Organisation mondiale de la santé. En raison de ses caractéristiques géologiques, le territoire de Cholet Agglomération est classé en zone à potentiel radon élevé (catégorie 3), avec un risque important d'accumulation dans les bâtiments insuffisamment ventilés. Au-delà du radon, la qualité de l'air intérieur constitue un enjeu de santé publique plus large : aération et ventilation, humidité, composés organiques volatils, fumées et particules (dont tabac), produits du quotidien… Les leviers d'action reposent souvent sur des gestes simples et une meilleure compréhension des expositions. Cholet Agglomération s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et au risque radon, en lien étroit avec l'ARS et des partenaires spécialisés tels que l'UFC Que Choisir et le CEREMA. Ces actions ont permis de renforcer la connaissance du risque, de diffuser des outils de mesure auprès des habitants et de développer une première culture de prévention. Le présent CLS vise à consolider et prolonger cette dynamique, en privilégiant des actions d'information accessibles, non anxiogènes et adaptées aux usages actuels, dans une logique de prévention primaire. L'enjeu n'est pas de multiplier les dispositifs techniques complexes, mais de renforcer la capacité des habitants, des élus et des professionnels à comprendre les enjeux et à agir de manière simple et éclairée. Par ailleurs, cette action pourra s'articuler avec les engagements pris par Cholet Agglomération dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), afin d'assurer une cohérence entre les actions en faveur de la qualité de l'air intérieur et les leviers d'amélioration de la qualité de l'air extérieur.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	**Objectif général** Renforcer durablement la culture de prévention autour du radon et, plus largement, de la qualité de l'air intérieur sur l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération. **Résultats attendus** • Une meilleure connaissance du risque radon et des principaux déterminants de la qualité de l'air intérieur par les habitants et les acteurs locaux ;

	• Une appropriation des gestes simples favorables à la qualité de l'air intérieur (aération, ventilation, rénovation raisonnée, réduction des sources de pollution, prévention tabac…) ; • Une continuité et une lisibilité renforcée des actions menées par la collectivité et ses partenaires ; • Une articulation renforcée avec les politiques publiques environnementales existantes (PCAET…) ; • Une montée en compétence des relais locaux (communes, professionnels, acteurs associatifs) ; • Une prise en main de ces enjeux par les communes.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	**1. Capitalisation et cadrage** • Recensement et valorisation des actions déjà menées dans le cadre du CLS 2 (campagnes de sensibilisation, distribution de dosimètres, partenariats existants). • Mise à jour des supports d'information en lien avec les recommandations actuelles (ARS, PRSE4). • Cadrage technique et opérationnel avec le CPIE : priorités (radon + QAI), lieux relais, outils de mesure, calendrier. **2. Déploiement d'actions d'information et de sensibilisation** • Organisation de temps de sensibilisation sur le radon et la qualité de l'air intérieur (ventilation, humidité, produits du quotidien, fumées…) à destination du grand public et/ou des élus et professionnels, avec plusieurs modalités possibles : • Webinaires thématiques (si faisabilité confirmée), • Ateliers en présentiel dans des lieux relais, • Défis « familles » autour de la qualité de l'air intérieur (gestes simples, suivi, retours d'expérience), en s'appuyant sur des relais de proximité. • Articulation avec les campagnes nationales de prévention du tabagisme (ex. Mois sans tabac) comme porte d'entrée pour relier tabac / air intérieur / ventilation et renforcer l'impact des messages. **3. Mise à disposition d'outils de mesure** • Mise à disposition d'outils de mesure auprès des habitants volontaires via des lieux relais identifiés (communes, services de l'agglomération, événements existants) : dosimètres radon (priorité période hivernale : novembre–janvier), micro-capteurs permettant une sensibilisation élargie à certains paramètres de qualité de l'air intérieur (à préciser selon options retenues et conditions d'usage). • Information claire sur les objectifs de mesure (sensibilisation / repérage) et sur les limites d'interprétation. **4. Accompagnement et conseils en cas de situation préoccupante** • Orientation des habitants vers des conseils techniques

	individualisés (aération, ventilation, travaux simples), en lien avec le CPIE. • Mise à disposition de ressources pédagogiques claires et accessibles (radon + QAI). • Orientation vers les dispositifs adéquats si besoin (en fonction des situations repérées et des partenaires mobilisables). **5. Valorisation et diffusion des enseignements** • Communication régulière sur les actions menées et les enseignements globaux (sans stigmatisation). • Capitalisation des retours (défis familles, mesures, ateliers) pour ajuster les supports et favoriser l'essaimage. • Inscription de l'action dans une logique pluriannuelle de prévention.
Public visé	• Habitants de Cholet Agglomération (propriétaires et locataires) • Élus et agents communaux • Professionnels du bâtiment, de l'immobilier, de la rénovation et de l'énergie • Professionnels de santé et acteurs de la prévention • Acteurs associatifs et relais de proximité
Pilotage de l'action	• Agglomération • Co-pilotage avec le CPIE Loire Anjou
Partenaires	• ARS Pays de la Loire • ALISEE • Mutualité Française • Communes de Cholet Agglomération • Professionnels de santé (CPTS, MSP, centres de santé) • Services de l'agglomération • Air Pays de la Loire • Associations locales
Typologie de l'action	Action existante à renforcer
Durée de l'action	Pluriannuelle (2027–2030)
Calendrier de mise en œuvre	2027 : cadrage Agglomération–CPIE, mise à jour des supports, choix des formats (webinaires/ateliers/défis), lancement des premières actions et premières campagnes de mesure 2028 : déploiement, ajustements, consolidation des relais 2029–2030 : consolidation, ajustements et évaluation globale
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains** • Coordination CLS • Expertise et animation par le CPIE • Appui des services communaux **Moyens financiers** • Achat de dosimètres et/ou micro-capteurs (si besoin en complément des dotations existantes) • Prestations d'animation et de communication • Financements mobilisables : PRSE4, ARS, budgets propres

	Moyens matériels • Outils de visioconférence (si webinaires) • Supports pédagogiques (numériques et imprimés)
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	**Publics cibles :** • Habitants • Élus et agents communaux • Professionnels relais **Supports et canaux :** • Communication numérique (site, réseaux sociaux, newsletters) • Supports pédagogiques clairs et non culpabilisants • Replays des webinaires accessibles en ligne • Relais via les communes et les partenaires • Mobilisation possible des temps forts de prévention (ex. campagnes anti-tabac) pour renforcer l'impact et la lisibilité
Évaluation	• Nombre d'actions de sensibilisation (webinaires / ateliers / défis familles) et de participants • Nombre d'outils de mesure mis à disposition (dosimètres, micro-capteurs) et exploités • Nombre de demandes de conseils ou d'accompagnement • Retours qualitatifs des participants et partenaires
Conditions de réussite	• Inscription de l'action dans la continuité des démarches existantes • Coordination étroite entre l'Agglomération et le CPIE • Messages clairs, accessibles et non anxiogènes • Anticipation de la logistique (formats à distance / défis familles / outils de mesure) • Lien avec les actions en périnatalité (ex : ateliers Nesting) • Articulation possible avec le dispositif MarSOINS • Mobilisation de portes d'entrée « grand public » (ex. campagnes anti-tabac) pour élargir l'audience et renforcer la cohérence prévention
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Enjeu d'acculturation des élus locaux • Risque de perception anxiogène si la communication est insuffisamment calibrée • Difficulté à mobiliser certains publics éloignés du numérique • Nécessité d'éviter une sur technicisation des messages (mesures et capteurs : accompagnement indispensable)

Axe 2 : Santé mentale

Fiche action n°6 : *Santé mentale des jeunes : renforcer l'accès à la prévention et au soutien dans les lieux du quotidien*

Argumentaire	Les enfants, adolescents et jeunes adultes sont particulièrement exposés à des troubles anxieux, du comportement et à une surconsommation de psychotropes. Le non-recours aux dispositifs reste élevé : selon l'enquête santé menée en juin 2025, 60 % des habitants en souffrance psychique n'ont jamais consulté de professionnel spécialisé en santé mentale. Déployer une offre de prévention et de soutien dans les lieux du quotidien des jeunes, en articulation avec les dispositifs existants, constitue un levier essentiel pour lever ces freins, favoriser le repérage précoce et renforcer l'implication des familles et des professionnels. Cette action s'inscrit dans une logique complémentaire aux dynamiques structurantes du territoire, notamment celles portées par le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), et vise à renforcer l'accessibilité et la continuité des parcours pour les jeunes. Condition préalable : L'action repose sur une condition essentielle : l'élargissement du périmètre d'action du CLSM à la thématique jeunesse (petite enfance, enfance, adolescence), afin d'assurer une cohérence de pilotage et une articulation renforcée entre prévention, repérage et prise en charge.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	Renforcer la prévention, le repérage précoce et l'accès au soutien psychologique pour les enfants et les adolescents, en intervenant dans leurs lieux de vie et de socialisation, et en facilitant l'orientation vers les dispositifs adaptés.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	• **Améliorer la lisibilité de l'offre existante en développant des outils de communication adaptés aux jeunes** (supports numériques, formats courts, messages clairs), en lien avec les services ou partenaires déjà mobilisés. • **Sensibiliser les familles et les professionnels de la petite enfance et de l'éducation au repérage précoce des signes de souffrance psychique,** via des modules courts ou des temps d'échange ciblés. • **Organiser des permanences de la Maison des Adolescents (MDA) dans des zones rurales ou sous-dotées,** sur la base d'un diagnostic territorial préalable. • **Associer des jeunes aux instances du CLSM,** de manière progressive et adaptée, afin de mieux prendre en compte leurs besoins et leurs attentes dans les orientations locales. • **S'appuyer prioritairement sur les groupes jeunesse existants** (groupes jeunesse locaux, groupes de pairs, instances du PEDT, etc.) comme leviers d'entrée pour co-

	construire les actions. L'objectif est, dans un premier temps, de capitaliser sur ces collectifs déjà structurés ; la création éventuelle d'un groupe de travail ad hoc ne sera envisagée que si un besoin spécifique est identifié, afin d'éviter la multiplication des instances.
Public visé	• Enfants, adolescents et jeunes adultes • Familles • Professionnels de l'enfance et de la jeunesse : personnels de l'Éducation nationale, acteurs de la prévention spécialisée, professionnels de l'animation sociale et sportive, structures éducatives et de loisirs, RPE, EAJE, etc.
Pilotage de l'action	• Agglomération (via le CLSM) • Co-pilotage avec la Maison des Adolescents (MDA) et le pôle santé mentale du Centre hospitalier de Cholet
Partenaires	• ARS • Établissements scolaires (Education Nationale) • structures petite enfance et réseau d'assistants maternels • centres sociaux • DAC • Communauté 360 • professionnels de santé • Unafam • ALiA • MDA • Acteurs de la prévention spécialisée • Structures socio-éducatives et sportives • CLSM et groupes de travail existants
Typologie de l'action	Nouvelle action, structurée en articulation étroite avec des dispositifs et dynamiques existants.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2027–2030).
Calendrier de mise en œuvre	2027 : • Déploiement des outils de communication • Sensibilisation des professionnels petite enfance / éducation • Intégration progressive de jeunes dans les instances du CLSM (adaptation de la gouvernance) À partir de 2028 : • Mise en place progressive des permanences MDA en zone rurale (selon les résultats du diagnostic) • Suivi annuel via le comité de pilotage du CLS et le CLSM
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains :** • Mobilisation de compétences en communication (en lien avec les services ou partenaires existants) pour adapter les messages aux codes des jeunes • Renforcement ponctuel des équipes de la MDA pour les permanences rurales • Mobilisation des professionnels petite enfance / éducation pour les actions de sensibilisation • Coordination assurée par le CLSM **Moyens financiers** • Financements ARS (prévention en santé mentale) • Co-financement Agglomération / communes (temps agent, ingénierie) • Appui possible de l'Éducation nationale et de la CAF pour

	les actions vers les familles **Moyens techniques et logistiques** • Mise à disposition de lieux : établissements scolaires, centres sociaux, médiathèques • Supports et matériels numériques pour la diffusion des messages
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	**Cibles** • Jeunes (collégiens, lycéens, jeunes adultes) • Familles • Professionnels petite enfance et éducation **Supports et canaux** • Réseaux sociaux (Snapchat, Instagram, TikTok), adaptés aux usages des jeunes • Partenariats avec les établissements scolaires • Affichages dynamiques dans les lieux jeunesse, structures sportives, transports • Relais par les services jeunesse, centres sociaux et structures d'écoute • Vidéos courtes, infographies, podcasts ou mini-séries avec témoignages
Evaluation	• Nombre de situations repérées précocement • Nombre de professionnels sensibilisés ou formés • Fréquentation des permanences MDA • Évolution de l'activité de la MDA • Appréciation qualitative via le comité de pilotage
Conditions de réussite	• Condition structurante : élargissement du CLSM à la jeunesse • Implication des communes dès la phase de diagnostic • Développement d'une stratégie de communication ciblée vers les jeunes, construite avec eux • Articulation claire avec les dispositifs existants, notamment ceux portés par le CLSM • Co-construction avec les jeunes et les familles, dans des formats adaptés
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Éviter toute stigmatisation en tenant compte de la diversité des jeunesses (âge, territoires, situations sociales) • Créer un langage commun entre acteurs tout en respectant les expertises de chacun • Adapter les messages aux réalités culturelles, sociales et numériques des publics • Ne pas multiplier les instances : privilégier les groupes existants et préserver le temps d'intervention des professionnels • Garantir une complémentarité lisible entre les différentes dynamiques jeunesse locales

Axe 2 : Santé mentale

Fiche action n°7 : *Santé mentale et précarité : aller vers les publics vulnérables et renforcer les solidarités locales*

Argumentaire	La précarité peut renforcer la souffrance et les troubles psychiques et compliquer l'accès aux soins. Le non-recours peut être élevé, notamment chez les personnes en rupture de logement, en isolement ou confrontées à des parcours chaotiques. Les équipes de terrain observent des situations complexes non accompagnées, par manque de coordination ou de dispositifs de proximité. Plusieurs initiatives existent déjà sur le territoire (maraudes psychologiques, groupe de travail sur santé mentale et logement, protocole logement/santé), mais elles méritent d'être consolidées, mieux articulées, rendues plus visibles et ancrées dans une dynamique territoriale d'aller-vers. Condition préalable : L'action repose sur une condition essentielle : l'élargissement du périmètre d'action du CLSM à la thématique jeunesse (petite enfance, enfance, adolescence), afin d'assurer une cohérence de pilotage et une articulation renforcée entre prévention, repérage et prise en charge.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	Aller vers les publics les plus éloignés du soin, en situation de précarité ou de vulnérabilité, pour prévenir la détresse psychique, renforcer les accompagnements, sécuriser les parcours et favoriser le lien social.

Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	• **Déploiement ou extension des maraudes psychologiques,** avec élargissement des horaires (soirées, week-ends) pour toucher les publics les plus éloignés.
	• **Renforcement de l'approche « Logement d'abord » :**
	  ○ Meilleure articulation entre acteurs sociaux et de santé.
	  ○ Aller vers les personnes en situation d'isolement ou d'instabilité résidentielle.
	  ○ Appui sur le diagnostic existant et le protocole entre bailleurs et pôle santé mentale.
	• **Soutien à la prévention du suicide chez les personnes âgées,** en lien avec le réseau sentinelles de la MSA, le CLSM et les actions déjà conduites.
	• **Valorisation des logements intergénérationnels comme levier de prévention,** à croiser avec les actions des foyers de jeunes travailleurs et les dispositifs d'habitat inclusif.
	• **Mobilisation de la cellule d'analyse croisée issue du CLSM** pour l'analyse partagée et l'orientation des situations les plus complexes signalées via les maraudes, les bailleurs ou les services sociaux.

Public visé	• Adultes en situation de précarité (logement, emploi, isolement social…)

	• Personnes âgées vulnérables ou isolées • Acteurs de proximité : travailleurs sociaux, professionnels de santé, bailleurs…
Pilotage de l'action	• Agglomération (CLSM) • Co-pilotage avec l'ARS et le CH de Cholet
Partenaires	• ARS • France Horizon • CMP • CH Cholet (service addictologie, équipe de liaison de soins en addictologie - ELSA) • DAC • Unafam • ALiA, Addictions France • CLIC IGEAC • MSA • Maison de l'Autonomie • CCAS • Bailleurs sociaux (SLH, Sèvre Loire Habitat…) • Centres sociaux, structures d'insertion • GEM Soleil • Communauté 360 • CPTS Choletais et professionnels de santé libéraux • CAF • DOSMI • CLSM et dispositifs existants (cellule d'analyse croisée, groupes de travail thématiques)
Typologie de l'action	Renforcement d'initiatives existantes et développement de nouvelles modalités d'aller-vers, coordonnées au niveau intercommunal.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2027–2030).
Calendrier de mise en œuvre	• Fin 2027-2028 : élargissement des maraudes psychologiques, lancement opérationnel du groupe de travail Logement/Santé mentale. • 2028–2029 : consolidation de la logique « Logement d'abord » via le protocole existant, suivi du renouvellement de la convention départementale. • 2028–2030 : accompagnement de projets de logement intergénérationnel ou d'habitat inclusif, poursuite des actions de prévention du suicide.
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains :** • Renforcement des équipes de maraudes (psychologues, travailleurs sociaux…). • Référents santé mentale au sein des bailleurs. • Coordination CLSM. **Moyens financiers** • Financement ARS, DDETS, Conférence des financeurs • Fonds sociaux des bailleurs • Participation de l'Agglomération et des communes pour le soutien aux équipes sociales. • Mobilisation possible des crédits personnes âgées (Département). **Moyens techniques et logistiques** • Moyens logistiques pour les maraudes.

	• Salles de réunion ou points d'accueil pour les entretiens individualisés. • Supports d'information et de communication.
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	**Cibles** • Personnes en situation de précarité, personnes âgées isolées, professionnels relais **Supports et canaux** • Affichage dans les logements sociaux, centres sociaux, accueils de jour • Relais par les associations caritatives, médiateurs, pharmacies… • Sensibilisation des élus et partenaires institutionnels • Supports : plaquettes simplifiées, flyer « santé mentale et précarité », guides à destination des relais de proximité
Evaluation	**Indicateurs de processus :** • Nombre de maraudes réalisées et de personnes rencontrées • Nombre d'orientations vers les oins • Nombre de partenaires formés ou impliqués **Indicateurs de résultats :** • Évolution du nombre de personnes suivies dans le cadre du protocole logement / santé • Évolution de la fréquentation des maraudes • Impact qualitatif sur la diminution de l'isolement (enquêtes auprès des publics accompagnés)
Conditions de réussite	• Coordination active via le CLSM • Mobilisation des dispositifs existants, en particulier la cellule d'analyse croisée pour traiter collectivement les situations les plus complexes • Implication des professionnels de terrain et des bailleurs • Création d'un lien de confiance durable avec les publics précaires
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Adapter les horaires, lieux et formats aux contraintes de vie des publics visés • Éviter la stigmatisation des publics cibles • Capitaliser sur les pratiques existantes et les outils interinstitutionnels du territoire • Favoriser une posture d'écoute et d'accompagnement plutôt que de contrôle

Axe 2 : Santé mentale

Fiche action n°8 : *Créer une culture partagée de la santé mentale sur le territoire*

Argumentaire	Les représentations sociales autour de la santé mentale restent très marquées par les stigmatisations. Ces freins influencent l'ensemble de la population, quel que soit l'âge : difficultés à exprimer un mal-être, retards de repérage, isolement, non-recours à l'accompagnement… Selon l'enquête santé menée sur le territoire en juin 2025, seuls 6,5 % des habitants estiment que la santé mentale est bien prise en compte localement. Par ailleurs, les acteurs soulignent le besoin d'une culture commune entre professionnels des différents champs (santé, social, éducation, animation), pour favoriser l'interconnaissance, mieux orienter les personnes concernées, et garantir une action collective cohérente. Cette culture partagée doit aussi impliquer les citoyens, les familles, les aidants, dans une dynamique territoriale inclusive et durable.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	Faire évoluer les représentations, favoriser le repérage précoce des fragilités psychiques, et renforcer les coopérations autour de la santé mentale en organisant des actions régulières de sensibilisation, de formation croisée et de participation citoyenne.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	**Volet interprofessionnel** • Organiser des rencontres de sensibilisation et d'échanges de pratiques à destination des professionnels (santé, social, éducation, animation, culture…). • Produire et diffuser des supports communs (guides, outils de repérage, répertoire partenarial…). • Intégrer un module « santé mentale et repérage » dans les formations ou temps d'animation existants (petite enfance, jeunesse, personnes âgées…). • Mobiliser les professionnels intervenant en zones rurales et auprès des publics les plus éloignés des soins. **Volet citoyen et participation** • Poursuivre et valoriser les actions organisées dans le cadre des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM). • Développer des formats innovants et participatifs (ex. : ciné-débats, événements grand public, témoignages croisés d'usagers et de professionnels). • Associer des représentants d'usagers, des aidants, des jeunes et des bénévoles à l'élaboration ou l'animation des

	temps forts.
Public visé	• Habitants du territoire, tous âges confondus • Familles, aidants, bénévoles associatifs • Professionnels des secteurs sanitaire, social, éducatif, culturel et associatif
Pilotage de l'action	• Cholet Agglomération (via le Conseil Local de Santé Mentale) • Co-pilotage : Centre hospitalier de Cholet (pôle santé mentale)
Partenaires	• GEM Soleil, Unafam • Maison des Adolescents, CMP, IPA en santé mentale • CPTS du Choletais, DAC • Éducation nationale • CAF, ARS • Communauté 360, Maison de l'autonomie • Centres sociaux, crèches, associations culturelles et sportives • Collectivités membres de l'Agglomération
Typologie de l'action	Structuration et montée en puissance d'une dynamique existante à l'échelle intercommunale.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2026–2030).
Calendrier de mise en œuvre	2026 : identification des besoins, actualisation du répertoire partenarial, programmation des temps forts 2027–2028 : déploiement des rencontres interprofessionnelles et citoyennes, consolidation de la dynamique SISM 2029–2030 : pérennisation des outils et de la coopération, évaluation partagée
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains :** • Coordination CLSM • Référents dans chaque champ (santé, social, éducation, culture) • Appui des structures partenaires pour co-animation **Moyens financiers** Financements possibles auprès de : • ARS • CAF • MSA (Grandir en milieu rural) • Département • Agglomération (cofinancement) **Moyens techniques et logistiques** • Mise à disposition de lieux pour les rencontres et événements • Supports de communication (guides, vidéos, affiches, supports numériques)
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	**Cibles :** habitants, familles, professionnels, élus locaux **Canaux et supports :** • Réseaux institutionnels (CLSM, MDA, centres sociaux…) • Réseaux sociaux, événements publics (ex. SISM) • Outils papiers et numériques (brochures, podcasts, vidéos témoignages, affiches…)
Evaluation	**Indicateurs de processus :** • Nombre de rencontres et évènements organisés

	• Nombre de participants (professionnels et citoyens) • Nombre de supports diffusés (guides, outils…) **Indicateurs de résultats :** • Taux de satisfaction des participants • Evolution de la perception des habitants sur la santé mentale (via baromètre ou enquête qualitative)
Conditions de réussite	• Appui sur les dynamiques existantes, notamment les SISM • Coordination étroite entre les champs professionnels • Reconnaissance des savoirs d'usage et implication des habitants • Diffusion large et ciblée des supports
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Éviter la multiplication des actions non coordonnées • Assurer la lisibilité des dispositifs existants • Veiller à une communication adaptée aux différents publics (âge, culture, niveau de littératie…) • Pérenniser la démarche au-delà des temps forts ponctuels

Axe 2 : Santé mentale

Fiche action n°9 : *Renforcer la pair-aidance et les espaces d'inclusion citoyenne*

Argumentaire	Les personnes vivant avec des troubles psychiques ou en situation de mal-être doivent être reconnues comme actrices de leur parcours de santé. La pair-aidance contribue à : • rompre l'isolement, • redonner du pouvoir d'agir et de l'espoir, • créer du lien entre personnes ayant une expérience partagée, • favoriser l'inclusion sociale, la citoyenneté, et un changement de regard collectif. À Cholet Agglomération, plusieurs dynamiques existent déjà (GEM, UNAFAM, Conseil des usagers en santé mentale du CLSM…), mais elles nécessitent un soutien méthodologique et un cadre structuré pour se consolider et s'inscrire dans la durée.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	Créer et soutenir des groupes de pairs, des espaces d'expression et d'entraide animés par et pour les personnes concernées, afin de valoriser leur expérience, renforcer leur pouvoir d'agir et favoriser leur inclusion dans la vie sociale et citoyenne.

Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	**Création d'une Maison de la santé mentale,** pensée par et pour les citoyens, et conçue comme :
	
	• Un lieu indépendant, bienveillant et sécurisé (statut associatif), accessible et non stigmatisant.
	• Un espace de rencontres, d'échanges, d'expression, de co-construction entre personnes concernées et leurs proches.
	• Un lieu ressource, accueillant :
	  ○ des permanences associatives (UNAFAM, APEDYS 49…)
	  ○ des groupes de parole de pairs
	  ○ des activités culturelles, sportives, de lien social et d'insertion
	  ○ un espace d'accès aux droits, inspiré de France Services
	  ○ des témoignages croisés, des temps de sensibilisation
	
	• Une articulation étroite avec les dispositifs existants :
	  ○ Complémentaire (et non substitutive) des GEM
	  ○ Avec des passerelles formalisées pour assurer

	continuité et cohérence • Inspiration mentionnée par le groupe : La Maison Perchée (Paris), à adapter localement. • Évolution possible : La Maison pourrait accueillir et faire évoluer le Conseil des usagers en santé mentale du CLSM. **Premières étapes envisagées :** • Création de l'association porteuse • Élaboration du budget prévisionnel et du plan de financement • Recrutement et formation des pairs-aidants, bénévoles et salariés (ex. PSSM) • Intégration d'un dispositif de supervision psychologique pour les pairs-aidants • Recherche d'un lieu central, visible, non stigmatisant • Lancement d'actions d'ouverture vers l'extérieur (événements, communication…)
Public visé	• Personnes majeures concernées par des troubles psychiques, un mal-être ou celui d'un proche • Familles et aidants • Citoyens souhaitant s'impliquer
Pilotage de l'action	• Cholet Agglomération (CLSM) • Co-pilotage envisagé avec le GEM
Partenaires	• ARS • GEM Soleil, UNAFAM, CLSM • CH de Cholet, CMP • CCAS, DAC • Associations médico-sociales, sportives, culturelles • Acteurs de la vie associative et des services publics
Typologie de l'action	Nouvelle action à structurer, avec des ancrages dans des dynamiques déjà présentes sur le territoire.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2028–2030).
Calendrier de mise en œuvre	A partir de 2028 : • Création de l'association • Recherche du lieu • Mobilisation des partenaires • Premiers recrutements, formations, structuration de la gouvernance • Lancement du projet • Puis : déploiement progressif des activités, ancrage territorial, évolution vers l'autonomie du lieu et de sa gouvernance Action conçue pour s'inscrire dans la durée.
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains :** • Pairs-aidants formés • Salariés et bénévoles • Coordination CLSM **Moyens financiers** • ARS, Agglomération, Département • Possibilités de mécénat (fondations, entreprises locales)

	Moyens techniques et logistiques • Local dédié, central, accueillant, avec plusieurs espaces modulables
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	• Lancement grand public à prévoir (événement d'inauguration, relais presse locale) • Communication continue sur les activités via réseaux sociaux, partenaires, centres sociaux, lieux d'accueil
Evaluation	**Indicateurs de processus :** • Nombre de partenaires impliqués • Nombre de permanences accueillies • Nombre d'activités proposées **Indicateurs de résultats :** • Fréquentation de la maison • Nombre de personnes orientées vers le soin ou un accompagnement • Degré d'autonomie du Conseil des usagers en santé mentale
Conditions de réussite	• Reconnaissance pleine et entière des savoirs expérientiels • Gouvernance participative et inclusive • Soutien dans la durée des partenaires institutionnels
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Articulation étroite avec les dynamiques existantes (CLSM, Conseil des usagers en santé mentale, GEM…) • Développement progressif, en fonction des moyens mobilisés et des besoins identifiés

Axe 3 : Inégalités sociales et territoriales de santé

Fiche action n°10 : *Renforcer les réseaux de solidarité et les espaces d'entraide de proximité*

Argumentaire	Les situations de précarité exposent à un cumul de risques sanitaires : isolement, renoncement aux soins, détresse psychique non accompagnée... Les données issues de l'enquête santé menée en juin 2025 auprès des habitants montrent : • 60 % des personnes sans emploi ne connaissent aucune action locale de prévention. • 74 % déclarent rencontrer des freins d'accès aux soins. • Une perception d'absence de réponses adaptées. Des actions simples, conviviales, régulières et non stigmatisantes sont un levier puissant pour recréer du lien, restaurer la confiance et favoriser le repérage précoce dans les lieux de vie.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	Créer et soutenir des dynamiques locales d'entraide, de lien social, de partage d'expérience et de soutien entre pairs, en s'appuyant sur les réseaux existants et en développant des espaces thématiques d'échanges animés par et pour les habitants. L'action vise à renforcer la confiance, la socialisation et le repérage précoce des difficultés, en particulier pour les publics vulnérables.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	**Volet 1 - Introduire la santé dans les réseaux de solidarité existants** • Repérage des lieux de lien social : associations, dispositifs de solidarité, espaces culturels et sportifs. • Analyse des actions déjà portées, des pratiques et de la valorisation actuelle. • Mise en place de complémentarités : ajouter des animations ou contenus santé dans les espaces déjà fréquentés, sans créer de nouveaux dispositifs. • Exemples de supports : distributions de repas, structures d'entraide, restauration sociale. **Volet 2 - Développer des espaces d'entraide thématiques et inclusifs** • S'appuyer sur les dynamiques existantes de groupes d'entraide entre pairs. • Développer des groupes thématiques : addictions, parentalité, femmes, personnes âgées, jeunes… • Favoriser l'autonomie, le partage d'expérience, la pair-aidance, l'engagement citoyen. • Toucher un public volontaire, via plusieurs portes d'entrée :

	centres sociaux, associations, professionnels de santé, acteurs jeunesse…
Public visé	• Personnes en situation de vulnérabilité. • Selon les groupes thématiques développés : personnes âgées, jeunes, femmes, familles, personnes concernées par des addictions…
Pilotage de l'action	• Cholet Agglomération • Co-pilotage avec ALiA
Partenaires	• CCAS, CIAS • CLIC • ARS, CAF • Conseil départemental • DDETS • MSA • centres sociaux, associations d'entraide, Croix-Rouge, Secours populaire, Restos du cœur • professionnels de santé, CPTS • APF, ADAPEI • structures médico-sociales, • Groupe Vyv3
Typologie de l'action	Volet 1 : évolution d'actions existantes, à structurer et enrichir. Volet 2 : action nouvelle, s'appuyant sur des expériences existantes mais à développer à l'échelle intercommunale.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2027–2030).
Calendrier de mise en œuvre	Volet 1 - Réseaux de solidarité • 2027 : repérage et préfiguration • 2028 : déploiement pilote + évaluation • 2029+ : essaimage à l'échelle intercommunale Volet 2 - Espaces d'entraide thématiques • 2027 : lancement d'un premier groupe thématique addictologie (piloté par ALIA) • 2028 : évaluation + essaimage (ex. Centre social Planty, CADA) • 2029+ : déploiement d'autres thématiques
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains :** • Bénévoles, travailleurs sociaux, professionnels de santé, animateurs thématiques. • Mobilisation de temps salarié (CLS/CIAS/CCAS) **Moyens financiers** • Soutiens possibles : ARS, collectivités, partenaires associatifs. **Moyens techniques et logistiques** • Locaux associatifs, espaces communaux.
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	• Communication de proximité, via les associations, CCAS, centres sociaux, acteurs du quotidien. • Messages simples et non stigmatisants (ex : méthode FALC « Facile à Lire et à Comprendre) • Valorisation des actions existantes.
Evaluation	• Nombre d'actions recensées et intégrées dans le CLS. • Nombre de nouvelles animations santé déployées dans les

	réseaux existants. • Nombre de participants et récurrence des groupes d'entraide thématiques. • Retours qualitatifs issus d'enquêtes de satisfaction / impact social.
Conditions de réussite	• Intervenir dans les lieux déjà fréquentés par les publics vulnérables. • Approche non stigmatisante, conviviale, régulière. • Importance de l'aller-vers, du repérage et de la confiance.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Nécessité d'un cadre clair pour les espaces d'entraide : animation, posture, continuité. • Soutien associatif et cohérence territoriale indispensable.

Axe 3 : Inégalités sociales et territoriales de santé

Fiche action n°11 : *Expérimenter un dispositif de répit pour les aidants : baluchonnage handicap*

Argumentaire	Les aidants familiaux, en particulier ceux accompagnant un enfant en situation de handicap, vivent souvent : • un épuisement physique et psychique, • un manque de solutions de répit adaptées, • une solitude dans l'accompagnement, • des ruptures dans les parcours de soins. Le baluchonnage permet un répit sans déplacement de l'enfant, grâce à un professionnel formé qui prend le relais au domicile. Cette solution est encore peu développée localement et les acteurs identifient un besoin fort d'expérimentation.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	Proposer un service innovant de répit pour les familles accompagnant un enfant en situation de handicap, en permettant l'intervention d'un professionnel à domicile pendant 48 heures, afin de prévenir l'épuisement des aidants et de renforcer les solidarités locales.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	**1. Mobilisation des partenaires spécialisés pour préfigurer le dispositif :** • Appui sur l'expertise méthodologique et stratégique de l'UDAF 49 ; • Co-construction d'un modèle local avec les acteurs de terrain et en lien avec les réalités du territoire ; • Articulation avec les dynamiques déjà présentes sur d'autres territoires. **2. Déploiement de l'expérimentation :** • Intervention de 2 jours/2 nuits à domicile par des professionnels formés ; • Constitution d'une plateforme d'intervenants ; • Suivi, supervision, évaluation des retours familles/professionnels.
Public visé	• Familles ayant un enfant en situation de handicap. • Aidants familiaux en situation d'épuisement ou de besoin de répit.
Pilotage de l'action	• Cholet Agglomération • Co-pilotage avec l'UDAF 49 (cadrage méthodologique, expertise, stratégie). *La mise en œuvre opérationnelle s'appuiera sur les acteurs locaux.*
Partenaires	• ARS • Conseil Départemental • APF, ADAPEI, Groupe Vyv3, Anjou Soins Accompagnement, Loisirs Pluriels • PARH (Pôle d'Appui et de Ressources Handicap)

	• professionnels spécialisés • CCAS, CIAS, • MDPH, structures médico-sociales, SSIAD • centres sociaux, associations d'aidants
Typologie de l'action	Action nouvelle expérimentale, nécessitant un cadrage méthodologique, un portage coordonné et une montée en charge progressive.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2027–2030).
Calendrier de mise en œuvre	• 2027 : mobilisation des ressources, co-construction, communication ciblée, identification des familles pilotes • 2028 : expérimentation du dispositif et premiers retours. • 2029+ : évaluation, ajustements, montée en charge progressive
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains :** • Professionnels spécialisés formés à l'intervention au domicile. • Coordination du dispositif et supervision. **Moyens financiers** • Financements possibles : PCH, dispositifs départementaux de soutien aux aidants, subventions complémentaires. • Besoin de structurer un budget annuel de fonctionnement. **Moyens techniques et logistiques** • Pas de besoin matériel spécifique hors intervention au domicile.
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	• Information ciblée auprès des réseaux d'aidants, services sociaux, écoles, professionnels de santé. • Communication claire, rassurante, non culpabilisante. • Importance du relais par les professionnels de confiance.
Evaluation	• Nombre de familles bénéficiaires. • Nombre d'interventions réalisées. • Taux de participation par rapport aux ressources disponibles. • Satisfaction des aidants (questionnaires, entretiens). • Retours des professionnels impliqués.
Conditions de réussite	• Recrutement de professionnels formés, accompagnés et stables • Cadre rassurant et souple pour les familles • Approche co-construite avec les acteurs locaux • Appui sur l'expérience de l'UDAF pour le cadrage • Diffusion via les relais existants pour lever les freins d'accès
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• S'appuyer sur les initiatives déjà existantes (ex : Mauges Communauté, en région Pays de la Loire, et baluchonnage pour seniors) • Suivi précis des situations pour éviter les ruptures • Adapter l'expérimentation selon les retours terrain

Axe 3 : Inégalités sociales et territoriales de santé

Fiche action n°12 : *Développer des dispositifs mobiles et des partenariats santé-social pour aller vers les publics éloignés du soin*

Argumentaire	Une part importante des publics en précarité renonce aux soins et vit des situations d'isolement, de souffrance psychique non exprimée ou peu accompagnée. Sur le territoire de Cholet Agglomération : • 17 % des jeunes sont en situation de NEET (sans emploi ni formation), jusqu'à 20 % chez les hommes à Cholet. • 80 % des personnes sans emploi déclarent une détresse psychique, dont 40 % de façon fréquente (enquête santé, juin 2025). Les équipes mobiles permettent de s'adapter aux rythmes, aux lieux de vie et aux attentes des publics, tout en favorisant une relation de confiance. Une meilleure articulation entre acteurs santé-social est importante pour éviter les ruptures de parcours et optimiser les ressources existantes.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	Renforcer les interventions de proximité (prévention, écoute, dépistage, accompagnement) en mobilisant des équipes mobiles pluri-professionnelles (santé, social, précarité) et en intervenant directement dans les lieux de vie des publics éloignés du soin.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	L'action repose sur deux démarches complémentaires et progressives : **Démarche 1 - Mobiliser la Caravane Lisa comme levier santé-social de proximité** • Intégrer aux tournées de la Caravane Lisa des interventions santé, sociales et sportives, notamment à destination des personnes âgées. • Réaliser un diagnostic de terrain : typologie des publics rencontrés, besoins exprimés, freins identifiés. • Organiser une consultation des habitants pour adapter les actions et en assurer la pertinence. • Construire des alliances locales avec les acteurs sociaux, médico-sociaux et associatifs pour enrichir les tournées de la caravane. **Démarche 2 - Développer une équipe mobile santé-précarité interdisciplinaire** • Créer une équipe mobile interprofessionnelle, inspirée du modèle de l'association Montjoie à Angers, capable d'intervenir sur l'ensemble du territoire, en coordination avec

	les acteurs sociaux et de santé. • Cette équipe pourra réaliser des maraudes ou des tournées vers les lieux de vie des publics vulnérables. • S'appuyer sur l'expérience opérationnelle de la Caravane Lisa (logistique, organisation des tournées, retour d'expérience). • Saisir l'opportunité de l'intervention du camion Marsoin en 2026, portée par l'association À Vos Soins, auprès de quatre aires d'accueil des gens du voyage du Maine-et-Loire, dont celle de Cholet, pour déployer des actions de prévention ciblées et créer des passerelles durables avec les acteurs locaux. • Mobiliser les ressources existantes (bilan de condition physique via JF, lien avec les PASS, CPTS, etc.).
Public visé	• Démarche 1 : personnes âgées (public prioritaire en 2026), élargissement possible après diagnostic. • Démarche 2 : personnes en situation de précarité, jeunes NEET, gens du voyage, personnes éloignées du système de soins.
Pilotage de l'action	• Cholet Agglomération •
Partenaires	• ARS • Conseil Départemental • DDETS • DAC, PASS • CPTS, MSP, professionnels de santé (libéraux et hospitaliers) • Structures sociales et médico-sociales, CCAS, CIAS, CHRS, CAARUD • Associations de solidarité : Emmaüs, France Horizon, Addictions France, Abri des Cordeliers, Secours Catholique, Restos du Cœur, A Vos Soins • Acteurs du logement (bailleurs), centres sociaux, CLIC • Association sport-santé (ex. JF pour bilans de condition physique)
Typologie de l'action	Démarche 1 : Action déjà existante, à étendre et adapter. Démarche 2 : Action nouvelle, à construire dans une logique de montée en charge progressive.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2026–2030).
Calendrier de mise en œuvre	Démarche 1 : • 2026 : lancement selon le planning de la Caravane Lisa. • 2027 : élargissement en fonction des retours de terrain et des besoins identifiés. Démarche 2 : • 2026 : appui sur les interventions du camion Marsoin, préfiguration de l'équipe mobile. • 2027 : déploiement de l'équipe mobile, sous réserve d'un réseau consolidé et de l'acquisition ou mutualisation d'un véhicule adapté.
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains :** • Démarche 1 : Equipe Lisa, partenaires sociaux et santé • Démarche 2 : Equipe interdisciplinaire à constituer **Moyens financiers** • Démarche 1 : Agglomération, Ville amie des aînés

	• Démarche 2 : ARS, Agglomération **Moyens techniques et logistiques** • Démarche 1 : Caravane Lisa • Démarche 2 : Acquisition ou mutualisation d'un véhicule mobile
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	• Auprès des habitants : via les relais de quartier, centres sociaux, CCAS, radios locales, affichage dans les lieux de vie (marchés, tiers-lieux, maisons France Services…). • Auprès des professionnels : diffusion d'un calendrier des tournées, carnets de liaison, outils partagés pour l'orientation.
Evaluation	Démarche 1 - Caravane Lisa : • Nombre de territoires couverts • Nombre de personnes rencontrées • Thématiques abordées • Données de suivi, • Retours des usagers et ajustements apportés Démarche 2 - Equipe mobile santé précarité • Nombre de maraudes • Nombre de personnes rencontrées • Orientation vers les dispositifs • Evolution du recours à la PASS • Diminution des passages aux urgences non pertinents • Taux de couverture des aires d'accueil
Conditions de réussite	• Veiller à l'ancrage local des actions et à la co-construction avec les publics • Assurer la continuité de l'accompagnement avec les dispositifs existants (éviter l'empilement ou la fragmentation)
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Former les professionnels à l'intervention en milieu précaire et à l'interdisciplinarité • Construire une gouvernance partagée entre les acteurs santé, social et institutionnels

Axe 4 : Participation, communication et gouvernance en santé

Fiche action n°13 : *Valoriser les actions de santé et leur visibilité*

Argumentaire	L'enquête santé menée auprès des habitants en 2025 a révélé une faible lisibilité des actions en santé sur le territoire : seuls 25 % des répondants disent connaître les actions locales, et plus de la moitié ne savent pas identifier les ressources existantes. Cette méconnaissance renforce le sentiment d'isolement, en particulier chez les publics fragiles (aidants, jeunes, personnes précaires…). Une stratégie de communication en santé cohérente, positive, accessible et territorialisée est donc un levier incontournable pour renforcer l'adhésion, la participation des habitants et la réduction des inégalités sociales de santé. Cette stratégie devra également permettre de déstigmatiser certains enjeux de santé, comme la santé mentale, en s'appuyant sur des outils adaptés et co-construits avec les acteurs spécialisés.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	• Rendre visibles et compréhensibles les actions et les messages de santé portés par le CLS. • Mieux faire connaître les ressources existantes aux habitants, professionnels et élus. • Favoriser l'adhésion citoyenne et la participation aux actions de prévention et de dépistage. • Renforcer l'ancrage territorial du CLS dans toutes les communes.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	**1. Diagnostic et priorisation des besoins en communication** • Cartographie des outils existants (ex : annuaire CPTS/CLSM, supports FALC, capsules vidéo), recensement des canaux à mobiliser. • Identification des publics cibles et de leurs freins (littératie, accès, langue…). • Benchmark de bonnes pratiques d'autres collectivités sur la communication en santé. **2. Création et adaptation d'outils de communication** • Supports écrits et numériques vulgarisés (affiches, vidéos, plaquettes pédagogiques, capsules locales…). • Contenus multisupports valorisant les impacts des actions (ex. : santé mentale, activité physique…). • Renforcement des outils existants pour déstigmatiser la santé mentale, en lien avec les professionnels spécialisés (vocabulaire adapté, FALC, vidéos, productions CLSM–CPTS). • Annuaire partagé des ressources santé / cartographie

	interactive (en lien avec les outils déjà produits par la CPTS). **3. Déploiement d'une stratégie territoriale coordonnée** • Mobilisation de relais de terrain (professionnels, associations, établissements scolaires…). • Organisation d'événements récurrents : Semaine annuelle de la santé, forum santé. • Envoi d'un agenda des actions CLS aux relais de proximité locaux (écoles, maternités, assistantes maternelles…) avec attention à la fréquence et au périmètre de diffusion, pour assurer un maillage sur l'ensemble des communes de l'agglomération. • Appui sur les réunions trimestrielles DGS pour relayer les outils de communication auprès des communes. **4. Communication ciblée auprès des publics éloignés** • Utilisation de lieux de confiance (centres sociaux, CCAS, lieux de distribution alimentaire…). • Appui sur la médiation en santé et la transversalité entre services. • Déploiement d'outils itinérants sur l'ensemble du territoire. • Renforcement de l'offre d'accompagnement à la littératie en santé via la médiathèque et l'appropriation des documents en FALC. **5. Pilotage, suivi et évaluation de la stratégie** • Suivi régulier des actions de communication via des indicateurs partagés. • Évaluation qualitative et quantitative de l'impact perçu.
Public visé	• Habitants de l'agglomération (avec une attention aux publics éloignés : jeunes, précaires, personnes âgées, non-francophones…) • Professionnels de santé, sociaux, médico-sociaux et éducatifs • Élus locaux et services municipaux
Pilotage de l'action	Copilotage entre la Direction de la Communication de Cholet Agglomération et la Coordination CLS.
Partenaires	• Services municipaux et intercommunaux • Écoles, établissements scolaires • Associations, centres sociaux, CCAS • Professionnels de santé et sociaux • ARS, CPAM • Réseau CLSM • Acteurs de la médiation en santé • CPTS
Typologie de l'action	Action existante, à renforcer à partir des besoins exprimés et des outils existants.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2026–2030), avec un déploiement progressif et des ajustements réguliers.
Calendrier de mise en œuvre	• 2026 : état des lieux, priorisation des supports, création des premiers outils, plan d'action • 2027–2028 : déploiement des supports, structuration du réseau de relais, premiers événements • 2029 : montée en puissance des actions, renforcement des

	démarches vers les publics éloignés • 2030 : évaluation d'impact et perspectives
Moyens à mettre en œuvre	**Humains :** coordination CLS, service communication, référents dans les communes, relais de terrain (agents, médiateurs, associations) **Techniques :** plateforme web, logiciels d'édition, impression, outils de médiation. **Financiers :** à estimer selon les formats retenus (capsules vidéos, forums, impression…).
Evaluation	• Part des habitants déclarant connaître les actions du CLS (via baromètre santé/qualité de vie) • Nombre de supports produits / diffusés • Taux de participation aux évènements et campagnes de prévention • Taux d'utilisation des outils numériques • Retours qualitatifs des partenaires relais et bénéficiaires
Conditions de réussite	• Mobilisation forte du service communication et coordination interservices • Présence de relais de terrain formés et engagés • Cohérence des messages entre acteurs • Communication positive, inclusive, adaptée aux différents niveaux de littératie • Intégration de messages déstigmatisants, en particulier en santé mentale
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Risque de fracture numérique : veiller à la complémentarité des canaux • Besoin de coordination étroite avec les actions locales pour éviter la dispersion • Nécessité d'un budget dédié pour garantir la qualité et la pérennité des supports • Fréquence et périmètre de diffusion à adapter pour garantir une communication équitable sur l'ensemble des communes de l'agglomération

Axe 4 : Participation, communication et gouvernance en santé

Fiche action n°14 : *Renforcer la participation des habitants dans les politiques et actions de santé*

Argumentaire	L'enquête santé menée auprès des habitants en 2025 a révélé une faible connaissance des actions de santé locales, avec un sentiment d'isolement marqué chez certains publics. La participation des habitants est un levier structurant pour reconnecter les politiques de santé aux réalités de vie, renforcer la confiance envers les institutions et adapter les actions aux besoins concrets. L'ancrage local, la proximité des relais, et la co-construction sont des conditions essentielles pour une mobilisation durable. Les retours des ateliers thématiques confirment l'importance d'impliquer les citoyens à toutes les étapes (conception, animation, évaluation) pour une santé plus juste, lisible et accessible.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	• Créer des espaces d'expression et d'implication citoyenne autour des enjeux de santé. • Clarifier, pour chaque démarche participative, le niveau d'implication attendu : information, consultation, co-construction ou co-décision. • Intégrer les habitants dans les différentes phases des actions (priorisation, mise en œuvre, évaluation). • Renforcer le pouvoir d'agir en santé des publics, notamment les plus éloignés. • Favoriser la co-construction et les démarches participatives sur tout le territoire.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	**1. Appui sur les dynamiques existantes** • Recenser les démarches participatives déjà en place (CLSM, centres sociaux, associations d'usagers…). • Identifier les publics engagés, les pratiques et outils déjà mobilisés. • Construire l'action en cohérence avec ces ressources. **2. Lancement d'un comité citoyen du CLS** *(si pertinent)* • Rôle : suivi, avis et co-évaluation des actions de santé, en précisant les marges de manœuvre de ce comité et l'utilisation prévue de ses contributions (transparence sur l'impact réel des propositions formulées). • Composition : habitants volontaires, représentants associatifs, citoyens ambassadeurs, usagers. • Possibilité d'explorer la reconnaissance ou la valorisation de l'implication citoyenne dans certaines instances (ex. : prise en charge transport, collation, valorisation symbolique ou matérielle).

	3. Déploiement d'actions participatives sur les territoires • Organisation d'ateliers de quartier, de groupes d'échange, de concertations sur des projets santé. • Intégration d'une dimension participative dans les événements santé existants (ex. forums santé, campagnes de prévention…). **4. Mobilisation de relais citoyens** • Identification et accompagnement de citoyens ambassadeurs (parents, jeunes, aidants, bénévoles). • Formations de base (communication, santé publique, posture de relais…). **5. Développement d'outils participatifs et ludiques** • Défis collectifs (alimentation, activité physique, santé environnementale…). • Fresques santé, jeux collaboratifs, animations de rue. **6. Valorisation de la parole habitante** • Capsules vidéos, témoignages dans les lieux de vie. • Outils déjà bien utilisés par la direction de la communication : à capitaliser et élargir. **7. Suivi et évaluation participative** • Évaluation des actions par les citoyens, avec appui méthodologique (questionnaires, groupes de discussion…).
Public visé	• Habitants de Cholet Agglomération (avec une attention particulière pour les jeunes, les personnes âgées, les aidants, les habitants des quartiers prioritaires, les personnes concernées par des problématiques de santé mentale). • Associations locales, bénévoles, relais de proximité.
Pilotage de l'action	• Agglomération
Partenaires	• ARS, CPAM, CAF • Centres sociaux et maisons de quartier • Associations locales (santé, culture, sport, éducation populaire) • Réseaux d'usagers existants (CLSM) • Établissements scolaires, relais jeunes • Collectivités • Direction de la communication
Typologie de l'action	Nouvelle action, construite à partir de dynamiques locales existantes et à renforcer.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2027–2030), avec une montée en puissance progressive et des temps forts réguliers.
Calendrier de mise en œuvre	• 2027 : cadrage, repérage de l'existant, premières actions test. • 2028–2029 : structuration des démarches participatives dans tous les axes du CLS, élargissement du réseau. • 2029–2030 : consolidation, autonomisation progressive des relais, évaluation et valorisation.
Moyens à mettre en œuvre	**Humains :** coordination CLS, référents dans les centres sociaux, citoyens relais, animateurs des démarches participatives.

	Techniques / logistiques : salles, outils numériques, kits d'animation (fresques, vidéos, boîtes à idées…). **Financiers :** à estimer selon les formats retenus.
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	• Via les réseaux de proximité (centres sociaux, CCAS, associations) • Utilisation renforcée de capsules vidéo, témoignages, portraits (en lien avec la direction de la communication) • Création d'une page dédiée sur le site de l'agglomération • Diffusion via les outils et supports communaux existants
Evaluation	• Nombre de citoyens impliqués (selon le degré d'implication : information, consultation, co-construction, co-décision) et de relais formés • Taux de participation aux événements co-construits • Nombre d'initiatives issues de concertations • Indicateurs qualitatifs (confiance, sentiment d'utilité, perception du CLS)
Conditions de réussite	• Démarches réellement co-construites, pas descendantes • Capitalisation sur l'existant pour éviter la superposition • Appui méthodologique clair pour les démarches • Reconnaissance des propositions citoyennes par les décideurs
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Fatigue participative : éviter de mobiliser sans résultats visibles. • Publics éloignés : nécessité de relais et de médiation sociale. • Risque d'instrumentalisation : garantir le suivi des idées exprimées et communiquer clairement en amont sur les objectifs, les règles du jeu et les leviers de décision. • GoFusion : incertitude sur son maintien, prévoir un autre outil. • Valorisation de la parole habitante : poursuivre les formats vidéo et témoignages déjà utilisés par la direction de la communication, en veillant à la diffusion à l'échelle intercommunale. • Précarité des publics : en cas de mobilisation de personnes éloignées ou précaires, interroger la valeur de leur contribution, y compris en envisageant des formes de reconnaissance ou compensation.

Axe 4 : Participation, communication et gouvernance en santé

Fiche action n°15 : *Intégrer la santé dans les projets des services et des communes et structurer la coordination entre communes*

Argumentaire	L'atelier gouvernance du séminaire du 18 septembre 2025 a mis en évidence la nécessité de renforcer la coordination entre les communes et les services de Cholet Agglomération, ainsi que de développer une culture commune de la santé publique. Le diagnostic territorial révèle des disparités d'implication et de ressources entre les communes, et un manque de transversalité au sein même des services. Sans pilotage structuré ni acculturation partagée, les politiques de santé publique peinent à se diffuser dans les projets de territoire. L'enjeu est donc de rendre la santé visible, concrète, intégrée dans l'action publique locale et portée collectivement.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	• Développer une culture commune de la santé dans les services et les communes. • Structurer une gouvernance partagée et représentative à l'échelle intercommunale. • Faciliter l'intégration des enjeux de santé dans les politiques locales. • Renforcer l'équité territoriale en matière de prévention et d'accès aux ressources en santé.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	1. **Identification de référents santé dans chaque commune** (élu ou agent) et dans les services techniques. 2. **Constitution de groupes de travail intercommunaux** par thématique ou par bassin de vie, sur la base de projets concrets. 3. **Intégration de la santé dans les fiches-projets** des communes et des services (avec appui méthodologique). 4. **Organisation de rencontres régulières entre DGS et services** pour mutualiser les pratiques et suivre les projets. 5. **Présentation annuelle du CLS** aux directions et services opérationnels pour faire vivre la dynamique. 6. **Relance du groupe des élus référents santé,** avec visites de terrain et échanges intercommunes.
Public visé	• Services municipaux et intercommunaux. • Élus et directions générales des communes. • Référents santé désignés dans les communes et les services.
Pilotage de l'action	Coordination CLS de Cholet Agglomération, en lien étroit avec les référents santé identifiés dans chaque commune.
Partenaires	Communes membres de Cholet Agglomération

Typologie de l'action	Nouvelle action, en appui à la mise en œuvre globale du CLS.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2026–2030), avec un déploiement progressif par phases.
Calendrier de mise en œuvre	• 2026 : désignation des référents, formalisation de la gouvernance, lancement des premiers groupes intercommunes/services. • 2027 : intégration de la santé dans les projets de services, premiers bilans partagés. • 2028–2030 : consolidation des dynamiques, évaluation continue, montée en puissance.
Moyens à mettre en œuvre	• 0,2 à 0,3 ETP de coordination dédié. • Temps d'animation des groupes intercommunes/services. • Appui méthodologique ponctuel (ingénierie de projet, formation). • Mobilisation des outils de communication internes (intranet, réunions de direction...).
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	• Présentation annuelle du CLS dans les communes et les services. • Valorisation des projets intégrant la santé (interne + externe). • Production de supports simples pour expliquer l'enjeu santé dans les politiques locales (exemples de fiches projet, vidéos, témoignages).
Evaluation	• Nombre de communes ayant désigné un référent santé. • Nombre de services ayant intégré la santé dans leurs projets. • Fréquence des rencontres interservices et intercommunes. • Implication des élus et agents dans les instances CLS. • Émergence d'actions mutualisées.
Conditions de réussite	• Adhésion politique forte de la part des maires et DGS. • Reconnaissance du temps d'animation comme un levier stratégique. • Accompagnement méthodologique pour faciliter l'intégration dans les projets.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Risque de surcharge pour les petites communes ou services peu dotés. • Besoin de temps long pour faire évoluer les pratiques. • Importance d'un pilotage souple mais structurant, pour éviter la dispersion. • Besoin d'un accompagnement professionnel des démarches (animation, posture, cadre)

Axe 5 : Accès aux soins

Fiche action n°16 : *Améliorer l'orientation dans le système de santé et l'accès aux soins via la médiation et l'éducation à la santé*

Argumentaire	Le système de santé reste complexe et parfois peu lisible pour les habitants, notamment les publics les plus éloignés des soins. Plusieurs constats confortent ce besoin : • Des difficultés d'orientation dans les parcours de soins sont rapportées, • Des dispositifs existants, comme les soins non programmés, sont peu connus du grand public, • Le manque de repères ou d'accompagnement peut entraîner un renoncement aux soins ou un recours inadapté aux urgences. Le territoire de Cholet Agglomération bénéficie pourtant de dynamiques locales à valoriser, portées notamment par la CPTS et l'AMOC (Amicale des Médecins Omnipraticiens du Choletais). La médiation en santé et l'éducation à la santé sont donc des leviers pertinents pour faire connaître ces solutions, améliorer la confiance envers le système, et renforcer les capacités des habitants à agir sur leur santé.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	Renforcer l'orientation des habitants dans le système de santé et améliorer l'accès aux soins grâce à des actions de médiation en santé, d'éducation à la santé et à une meilleure lisibilité des dispositifs existants sur le territoire.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	L'action se structure autour de trois volets complémentaires : **1. Mieux faire connaître les dispositifs d'accès aux soins existants** • Cartographier et valoriser les dispositifs de soins non programmés (CH, polyclinique, CPTS, créneaux de consultation en ville, SAS…), • Déployer une communication adaptée aux publics concernés (supports simples, visuels, multilingues, relais de proximité…), • Organiser des temps d'information dans les lieux de vie : centres sociaux, maisons France Services, mairies, établissements scolaires…

	2. Développer des actions de médiation et d'éducation à la santé • Mettre en place un projet de médiation en santé pour accompagner les habitants dans leurs démarches (droits, prise de rendez-vous, suivi), • Déployer, en lien avec la CPTS, des ateliers d'éducation à la santé sur des thématiques comme le bon usage du système de soins, les droits des usagers, les premiers recours, etc. • Cibler les publics les plus éloignés des soins (jeunes, personnes âgées isolées, personnes en situation de handicap ou de précarité). **3. Renforcer la coordination des acteurs de l'accompagnement** • Travailler en complémentarité avec les acteurs de l'accompagnement, parmi lesquels la CPTS, le DAC, le CRT, les services sociaux et les professionnels de santé de ville.
Public visé	• Habitants éloignés des soins : jeunes, précaires, personnes âgées isolées, personnes en situation de handicap, • Professionnels relais : travailleurs sociaux, enseignants, animateurs, médiateurs, agents de proximité.
Pilotage de l'action	• Cholet Agglomération • En co-pilotage avec la CPTS
Partenaires	• CPTS du Choletais • AMOC • DAC • CH de Cholet, Polyclinique du Parc • PASS • CRT • CCAS / CIAS • MSP • Centres sociaux, structures d'insertion, associations de médiation en santé • ARS, CAF, CPAM, MSA • Maison France Services • Collectivités
Typologie de l'action	Action nouvelle, fondée sur la valorisation d'expériences locales déjà engagées et la volonté politique de renforcer l'éducation à la santé et l'équité d'accès aux soins.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2027–2030).
Calendrier de mise en œuvre	• 2027 : recensement des dispositifs existants, élaboration des supports, cadrage du projet de médiation, • 2028 : déploiement des actions d'information et d'éducation à la santé, • 2029 et au-delà : structuration et pérennisation d'un réseau local de médiation.
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains :** • Médiateurs santé, référents d'éducation à la santé, relais de proximité, **Moyens financiers** • ARS, CPAM, collectivités locales, partenaires institutionnels.

	Moyens techniques et logistiques • Supports de communication, lieux d'accueil (centres sociaux, mairies…),
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	• Publics ciblés : habitants éloignés du système de santé (jeunes, précaires, personnes âgées, familles monoparentales, personnes migrantes), mais aussi relais de proximité (travailleurs sociaux, animateurs, agents d'accueil, enseignants). • Canaux : supports imprimés, numériques, communication de proximité (via les médiateurs santé, les services sociaux, les acteurs associatifs, les agents municipaux).
Evaluation	**Indicateurs de processus :** • Nombre de personnes accompagnées via la médiation, • Nombre de supports diffusés / ateliers menés, • Nombre de partenaires impliqués. **Indicateurs de résultats :** • Évolution du recours aux soins non programmés (via l'ATIH pour les données hospitalières), • Diminution du renoncement aux soins (via enquête), • Taux de satisfaction des bénéficiaires.
Conditions de réussite	• Co-construction avec les acteurs de terrain pour adapter les messages à la réalité des publics. • Approche territorialisée : s'appuyer sur les dynamiques locales existantes pour déployer des actions au plus près des habitants. • Soutien institutionnel fort, notamment de l'ARS et de l'Agglomération, pour asseoir la légitimité des actions de médiation et d'éducation à la santé. • Formations ou sensibilisations des relais de terrain (agents communaux, professionnels associatifs) pour en faire des ambassadeurs du dispositif.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Éviter une complexification du parcours d'orientation : les outils ou messages doivent être simples, concrets et testés auprès des publics cibles. • Pérennisation des moyens humains : la médiation nécessite du temps dédié, une formation spécifique et une coordination. • Risque d'invisibilisation des publics les plus éloignés : il faudra aller vers eux de manière proactive, en s'appuyant sur les acteurs de proximité et les lieux de confiance (centres sociaux, marchés, bibliothèques, centres d'animation, foyers…).

Axe 5 : Accès aux soins

Fiche action n°17 *: Soutenir l'installation et l'ancrage des professionnels de santé*

Argumentaire	Le territoire de Cholet Agglomération est confronté à une tension croissante sur les ressources médicales et paramédicales : • 6,8 médecins généralistes pour 10 000 habitants, contre 8,2 au niveau national ; • 12,6 % des habitants de 17 ans et plus n'ont pas de médecin traitant déclaré ; • Certaines professions (chirurgiens-dentistes, kinésithérapeutes, orthophonistes) sont peu représentées, obligeant certains habitants à parcourir plus d'une heure pour accéder à un professionnel. La collectivité est fortement mobilisée sur ces questions : elle a engagé un plan d'attractivité médicale ambitieux (800 000 € sur 3 ans), avec des résultats qu'il convient aujourd'hui de consolider. L'installation et surtout l'ancrage durable des professionnels passent notamment par : • un accueil de qualité, • un appui logistique clair, • une coordination territoriale cohérente, • et des conditions de travail attractives et harmonisées.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	Faciliter l'accueil, l'installation et l'intégration durable des professionnels de santé médicaux et paramédicaux, en lien avec les dynamiques locales (MSP, CPTS, centres de santé), afin de renforcer l'offre de soins de proximité sur l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	L'action vise à structurer une politique d'accueil lisible et proactive, articulée autour de trois leviers : **1. Mise en place d'un guichet unique d'installation** • Centralisation de l'information et accompagnement des professionnels (installés ou en projet), des internes et stagiaires ; • Appui administratif, orientation vers les ressources existantes, lien avec les communes et les structures de santé ; • Intégration d'un volet « conditions de vie », en particulier l'accès au logement, en cohérence avec les réflexions déjà engagées par les acteurs du territoire (dont le CH de Cholet avec le projet de rénovation de l'internat) ;

	• Référent identifié et coordination assurée par la collectivité. **2. Animation d'une dynamique de territoire** • Organisation de rencontres régulières entre professionnels de santé, y compris étudiants, pour favoriser les échanges, renforcer les liens interprofessionnels et encourager l'ancrage ; • Implication de la CPTS, des MSP et centres de santé, élus, et structures de formation dans cette dynamique ; • Appui aux innovations organisationnelles qui contribuent à améliorer l'accès aux soins (ex. téléconsultation assistée), en lien avec les actions déjà conduites sur le territoire, notamment avec la CPTS. **3. Appui à l'installation et à la mise à disposition de locaux *(sous réserve d'arbitrages à venir)*** • Recensement des locaux mobilisables (libres ou mutualisables), identification des besoins spécifiques (ex. agrandissement de structures, accueil d'IPA ou d'assistants médicaux) ; • Harmonisation des conditions d'accueil entre communes, pour garantir une cohérence d'ensemble tout en prenant en compte les différents zonages ; • Étude de la reconduction du plan d'attractivité médicale et d'un possible élargissement au soutien des professionnels paramédicaux repérés en tension.
Public visé	• Professionnels de santé médicaux et paramédicaux, en activité ou en projet d'installation ; • Internes, stagiaires, professionnels en exercice coordonné ; • Communes et structures locales engagées dans l'accueil de professionnels.
Pilotage de l'action	• Cholet Agglomération • En co-pilotage avec la CPTS.
Partenaires	• CPTS • Etablissements de santé (CH de Cholet, Polyclinique du Parc) • CPAM, ARS • Conseil Départemental • URPS, ordres professionnels, maisons et centres de santé • Universités (médecine, IFSI…) • Associations étudiantes • Agences immobilières, office de tourisme • Élus locaux.
Typologie de l'action	Action structurante : elle s'appuie sur une dynamique existante (plan d'attractivité), mais vise à formaliser, harmoniser et renforcer les actions déjà engagées.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2026–2030).
Calendrier de mise en œuvre	• 2026 : mise en place du guichet unique ; premières rencontres interprofessionnelles ; lancement du recensement des locaux disponibles. • 2027 et au-delà : accompagnement renforcé, animation

	territoriale continue, déploiement progressif des soutiens selon arbitrages.
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains :** • Référent dédié au guichet unique ; • Animateurs de la dynamique territoriale (rencontres, lien avec structures) ; • Élu référent santé. **Moyens financiers** • À articuler avec le plan d'attractivité existant (800 000 € sur 3 ans) ; • Possibilité de mobiliser d'autres financements (CPAM, ARS, collectivités). **Moyens techniques et logistiques** • Locaux pour installation ou stages à recenser
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	• Valorisation du territoire : relais des outils existants, qualité de vie, dynamisme professionnel, équipements ; • Mise en avant des dispositifs existants : plan d'attractivité, structures d'accueil, formation ; • Diffusion via les réseaux professionnels, les universités, les partenaires de l'installation.
Evaluation	**Indicateurs de processus** • Nombre de professionnels accompagnés via le guichet unique ; • Nombre de rencontres interprofessionnelles organisées ; • Nombre de structures ou communes impliquées. **Indicateurs de résultats** • Évolution du nombre de professionnels installés à 5 et 10 ans ; • Évolution du nombre de médecins traitants déclarés ; • Taux de couverture de certaines spécialités.
Conditions de réussite	• Clarification du portage politique et technique : désignation d'un élu référent santé et d'un animateur dédié pour garantir la lisibilité et la stabilité du dispositif dans le temps. • Mobilisation active des professionnels de santé du territoire : les professionnels déjà installés ont un rôle clé à jouer dans l'accueil et la promotion du territoire auprès des jeunes générations. Ils peuvent devenir de véritables ambassadeurs de l'attractivité locale, notamment en participant à des rencontres, en partageant leurs expériences ou en accueillant des étudiants en stage. • Articulation renforcée avec le plan d'attractivité médicale existant : cohérence des financements, des messages et des actions pour éviter les doublons ou la dispersion des moyens. • Recherche de locaux adaptés permettant des installations rapides ou des extensions d'activités (y compris pour de nouvelles fonctions comme les IPA, assistants médicaux, etc.). • Communication positive sur le territoire : valorisation du cadre de vie, de l'environnement professionnel, et des réussites d'installation récentes (témoignages, vidéos, réseaux sociaux, soirée de bienvenue…).
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Disparités d'implication entre communes : nécessité d'un cadrage intercommunal clair pour éviter des inégalités de traitement entre territoires, notamment sur les conditions d'accueil.

	• Risques de confusion entre les dispositifs d'installation existants (MSP, centres de santé, CPTS) si l'action n'est pas bien coordonnée. • Manque de lisibilité des interlocuteurs pour les professionnels si le guichet unique n'est pas clairement identifié ou peu animé. • Tensions sur le foncier et les locaux disponibles • Maintien dans le temps des professionnels installés : l'attractivité seule ne suffit pas sans une dynamique d'intégration durable (qualité de vie, charge de travail, soutien administratif et en exercice coordonné).

Axe 5 : Accès aux soins

Fiche action n°18 : *Créer des passerelles entre les professionnels de santé, du social et les acteurs locaux*

Argumentaire	Sur le territoire de Cholet Agglomération, de nombreuses personnes cumulent des difficultés de santé, de précarité, d'isolement ou de mobilité, qui nécessitent un accompagnement global et coordonné. Malgré une dynamique partenariale locale réelle, le système demeure encore trop cloisonné : • Les professionnels de santé ne connaissent pas toujours les dispositifs sociaux, médico-sociaux ou associatifs existants ; • Les acteurs sociaux ne savent pas toujours à qui s'adresser pour des questions de santé ; • Des échanges existent mais ils reposent parfois sur des initiatives individuelles et informelles. Cette situation est susceptible de générer des ruptures de parcours et des retards dans l'accès au soin. Il existe un besoin partagé de structurer un réseau de proximité, de mieux se connaître pour mieux coopérer, et de s'appuyer sur les dynamiques existantes à l'échelle locale.
Objectif de l'action / résultat(s) que l'on souhaite atteindre	Favoriser les coopérations intersectorielles en complémentarité avec la CPTS, notamment pour les publics en situation complexe et éloignés du soin.
Description de l'action => Etapes de mise en œuvre	L'action se décline en deux volets complémentaires : **1. Structuration d'un réseau interprofessionnel santé-social** • Recensement et valorisation des annuaires et ressources existants ; • Construction d'un réseau local coordonné à l'échelle intercommunale, en lien avec le CLS, la CPTS et le DAC ; • Mise en place d'outils partagés : agenda des actions locales de santé, partage de ressources et d'outils pédagogiques, relais via les supports existants (Synergences, bulletins municipaux, IntraMuros…). **2. Expérimentation de temps de rencontre interprofessionnels à calibrer progressivement** • Modalités à définir selon les attentes et les possibilités des professionnels impliqués ; • Ces temps de rencontre auront pour objectifs : ▪ De favoriser la connaissance mutuelle, ▪ De renforcer l'orientation entre professionnels, ▪ De faire émerger des projets communs.

Public visé	• Professionnels de santé (médecins, infirmiers, sages-femmes, pharmaciens, IPA…) ; • Acteurs sociaux, médico-sociaux, associatifs et éducatifs ; • Collectivités locales ; • Habitants, notamment les publics éloignés des soins (impact indirect)
Pilotage de l'action	• Cholet Agglomération • En copilotage avec la CPTS.
Partenaires	• CPTS du Choletais • DAC • DOSMI • CIAS / CCAS / CLIC • Centres sociaux • Structures médico-sociales et sanitaires (CH de Cholet, hôpital Lys Hyrôme, MSP, CMS…) • ARS, CAF, MSA • Associations locales (France Alzheimer, Ligue contre le cancer, Croix-Rouge, etc.) • Établissements scolaires • Santé Travail Cholet Saumur (STCS)
Typologie de l'action	Action nouvelle, fondée sur des dynamiques locales, à structurer et faire monter en puissance progressivement à l'échelle intercommunale. Le modèle de Mauges Communauté a inspiré les partenaires pour sa capacité à fédérer les acteurs autour de temps forts partagés et visibles.
Durée de l'action	Pluriannuelle (2027–2030).
Calendrier de mise en œuvre	• 2027 : repérage des acteurs et outils existants ; • 2028-2029 : lancement du réseau interprofessionnel, co-construction des premières modalités de rencontres • 2029 - 2030 : évaluation des retours pour ajustement
Moyens à mettre en œuvre	**Moyens humains :** • animateurs du réseau • professionnels mobilisés • élus • partenaires associatifs. **Moyens financiers** • ARS, CPAM, Cholet Agglomération, collectivités locales **Moyens techniques et logistiques** • salles municipales, outils de communication (web, affichage, presse locale)
Quelle communication sur l'action ? Auprès de qui ?	• Valorisation du territoire : qualité de vie, dynamisme professionnel, équipements ; • Mise en avant des dispositifs existants : plan d'attractivité, structures d'accueil, formation ; • Diffusion via les réseaux professionnels, les universités, les partenaires de l'installation.
Evaluation	**Indicateurs de processus :** • Nombre d'acteurs recensés et impliqués • Nombre de rencontres interprofessionnelles test • Diversité des secteurs représentés **Indicateurs de résultat :** • Taux de satisfaction des participants ;

	• Qualité des échanges interprofessionnels (questionnaires, retours d'expérience).
Conditions de réussite	• Portage clair • Co-construction avec les partenaires dès le démarrage • Formats souples et adaptés à la réalité de terrain • Appui sur les relais de proximité pour ne pas sur-solliciter les professionnels
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Veiller à ne pas ajouter de surcharge aux professionnels • Rendre visible le réseau sans multiplier les outils • Éviter la redondance avec les actions portées par les dispositifs existants (CPTS, DAC…)

Article 4 : Gouvernance du Contrat Local de Santé de Cholet Agglomération

La mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2026–2030 de Cholet Agglomération repose sur une gouvernance à plusieurs niveaux, associant étroitement pilotage stratégique, suivi opérationnel et mobilisation des acteurs de terrain. Cette organisation vise à garantir une action collective cohérente, efficace et ancrée dans les réalités locales.

- **Comité de pilotage stratégique (COPIL)**

Co-présidé par Cholet Agglomération et l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire, le COPIL réunit les signataires du contrat ainsi que des partenaires institutionnels et opérationnels mobilisés sur les thématiques de santé. Il se réunit une fois par an (ou plus si besoin) afin de :

- Suivre la mise en œuvre globale du CLS et valider les bilans annuels,
- Approuver d'éventuels ajustements stratégiques,
- Veiller à la cohérence entre les actions locales et les priorités régionales (PRS 2023–2028) et nationales,
- Renforcer l'implication des communes membres dans la dynamique de santé publique.

- **Comité technique de suivi (COTECH)**

Réuni deux fois par an, le COTECH associe l'Agglomération, l'ARS et les pilotes d'actions. Il assure :

- Le suivi de l'avancée des fiches actions,
- La coordination opérationnelle entre acteurs,
- L'animation intersectorielle et la préparation des temps forts (COPIL, forums, bilans...).

- **Coordination du CLS**

La coordination du CLS est assurée par un référent dédié au sein de Cholet Agglomération. Il veille à :

- L'animation transversale du contrat,
- Le lien avec les partenaires et les communes,
- Le suivi du calendrier et des engagements pris,
- La valorisation des résultats auprès des élus, services et habitants.

Une attention particulière est portée à l'articulation entre les services de l'Agglomération et les communes. Un binôme référent santé (élu + technicien) sera identifié dans chaque commune ou groupe de communes, afin de faciliter l'intégration de la santé dans les projets locaux et d'assurer un relai de proximité. Des réunions régulières entre services (dont DGS), ainsi qu'une présentation annuelle du CLS aux directions municipales, contribueront à faire vivre la dynamique.

- **Coordination du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**

Le CLSM de Cholet Agglomération constitue un espace de dialogue entre élus, professionnels, associations, usagers et institutions, piloté conjointement par l'Agglomération, l'ARS et le Centre hospitalier. Il s'appuie sur un comité de pilotage et des groupes de travail actifs.

La coordination est assurée par un référent dédié, en lien étroit avec le CLS. L'ouverture du CLSM à la thématique jeunesse, largement soutenue par les partenaires, permettra d'associer les acteurs éducatifs et de prévention dans un nouveau groupe de travail.

- **Appels à projets thématiques dans le cadre du CLS**

Dans une logique d'animation territoriale et de soutien aux dynamiques locales, Cholet Agglomération pourra lancer, en lien avec l'ARS et les partenaires du contrat, des appels à projets thématiques dans le cadre du CLS.

Ces appels à projets permettront de :

- Soutenir l'émergence ou l'essaimage d'initiatives locales en cohérence avec les priorités du plan d'actions,
- Expérimenter des approches innovantes ou intersectorielles sur des sujets identifiés comme stratégiques,
- Renforcer l'implication des acteurs de terrain et la mobilisation des communes autour d'enjeux ciblés.

Ils seront construits en co-construction avec les copilotes d'actions et les membres du comité technique, à raison d'un appel à projets par an selon les opportunités.

- **Temps forts et mobilisation des partenaires**

La gouvernance s'appuie également sur l'organisation de temps forts mobilisateurs (forums santé), co-construits avec les acteurs locaux. Sur la durée du contrat, Cholet Agglomération s'engage à organiser au moins un forum santé intercommunal, afin de renforcer l'interconnaissance des acteurs et la visibilité des ressources.

Article 5 : Évaluation du Contrat Local de Santé

L'évaluation du Contrat Local de Santé repose sur un pilotage rigoureux, une méthode partagée avec les partenaires, et des outils concrets pour suivre les avancées.

1. **Une gouvernance mobilisée pour le suivi**

Trois niveaux assurent la dynamique d'évaluation :

- **Le Comité de Pilotage (COPIL)** valide les bilans annuels, arbitre les réorientations stratégiques si nécessaire, et s'assure de la cohérence avec les priorités territoriales et régionales.
- **Le Comité Technique (COTECH)** suit l'avancée des fiches actions, coordonne les contributions des partenaires et alimente le bilan partagé.
- **La Coordination du CLS**, assurée par l'Agglomération, pilote au quotidien l'évaluation des actions en lien étroit avec les pilotes opérationnels.

2. Une méthode fondée sur les données et le retour d'expérience

Chaque action du CLS est assortie d'indicateurs de suivi, co-construits avec les partenaires lors des ateliers préparatoires. Ces indicateurs permettent de mesurer :

- L'activité (nombre d'actions, de bénéficiaires, de professionnels mobilisés),
- Les résultats (accès facilité, amélioration perçue, coordination renforcée),
- L'impact qualitatif (retour des usagers, évolution des pratiques…).

Les porteurs d'actions sont invités à renseigner régulièrement ces données et à partager les freins et leviers rencontrés.

Article 6 : Communication et valorisation du Contrat Local de Santé

La communication a été identifiée comme un levier central de réussite du Contrat Local de Santé, tant pour mobiliser les partenaires que pour rendre visible l'action publique en santé. Ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges avec les élus, les services et les acteurs locaux tout au long de l'élaboration du contrat, et a été plébiscité dans l'enquête habitants comme un besoin prioritaire.

Une fiche action dédiée, co-pilotée par la direction de la communication de Cholet Agglomération, structure cette ambition.

L'objectif est double : rendre les actions de santé plus lisibles pour les habitants et favoriser une stratégie territoriale coordonnée, au service de la prévention, de l'accès à l'information et de la réduction des inégalités.

Concrètement, cette fiche action prévoit :

- Un diagnostic des outils et des besoins, avec une cartographie des supports existants, une identification des publics cibles et un benchmark d'initiatives inspirantes ;
- La création de supports accessibles, adaptés aux différents niveaux de littératie et valorisant les impacts concrets des actions (affiches, vidéos, annuaires, outils FALC...) ;
- Le déploiement d'événements récurrents, comme une semaine annuelle de la santé ou un forum santé, co-construits avec les partenaires locaux et ouverts au grand public ;
- Une attention renforcée aux publics éloignés, via les relais de proximité (centres sociaux, CCAS, écoles…) et des outils mobiles ou itinérants ;
- Un pilotage structuré et une évaluation partagée, pour suivre la portée et l'efficacité des actions de communication.

Cette stratégie s'inscrit dans une volonté forte de faire du CLS un outil visible, mobilisateur et accessible pour tous les habitants du territoire.

Article 7 : Durée et révision du contrat

Le contrat local de santé est conclu pour la période **2026 – 2030.** Il prend effet à compter de sa signature, prévue en avril 2026, pour une durée de **5 ans.**

Le caractère flexible et évolutif du CLS au cours de sa mise en œuvre peut donner lieu à :

- **L'ajout et / ou l'abandon d'action(s),** sans la nécessité d'ajouter un avenant au contrat ;
- **L'évolution du calendrier** de mise en œuvre des actions ;
- Des modifications sur le financement des actions ;
- L'intégration de nouveaux partenaires et signataires.

Le contrat local de santé peut être révisé ou modifié par voie d'avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties signataires. Les révisions sont soumises à la validation du Comité de pilotage.

SIGNATURES

Cholet Agglomération

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Préfecture de Maine-et-Loire

Conseil Départemental de Maine-et-Loire

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Maine-et-Loire

Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire

Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire

Signatures des maires des communes membres de Cholet Agglomération

Cholet

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION
Service Scolaire
N/réf : SB/AL

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La Ville de Cholet, représentée par Madame Isabelle LEROY, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2026,

d'une part,

ET :

La commune de Saint-Christophe-du-Bois représentée par Monsieur Sylvain SÉNÉCAILLE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

d'autre part,

Préambule :

Le Centre Médico-Scolaire (CMS) a pour vocation l'organisation des bilans de santé, en particulier l'examen obligatoire à l'âge de 6 ans, l'identification et le suivi des enfants présentant un problème de santé, un handicap ou des difficultés d'adaptation scolaire afin de leur permettre de vivre au mieux leur scolarité.

Le CMS intervient sur une zone géographique déterminée, regroupant plusieurs établissements des premier et second degrés publics et privés.

Les articles L. 541-1 et L. 541-3 du code de l'éducation, issus de son ordonnance n° 45-2407 du 18 octobre 1945 et de son décret d'application n° 46-2698 du 26 novembre 1946, font obligation aux communes de plus de 5 000 habitants d'organiser un Centre Médico-Scolaire et de mettre les locaux scolaires nécessaires à la disposition du service de santé scolaire.

Ainsi, la Ville de Cholet héberge le CMS dans des locaux municipaux. Chacune des communes situées dans le périmètre d'intervention du CMS participe financièrement à ces charges, au prorata des effectifs scolaires communiqués par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de la participation financière de la commune de Saint-Christophe-du-Bois, aux charges de fonctionnement du CMS.

Article 2 : DESCRIPTIF DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

La Ville met gracieusement à la disposition du CMS des locaux situés au 15 avenue Kennedy, d'une superficie de 180 m², composés de :

- un local de stockage (24 m²),
- un local pour le secrétariat (36 m²),
- une salle d'attente (40 m²),
- quatre bureaux (11 m² chacun),
- une salle de réunion (36 m²).

Le coût annuel de cette mise à disposition gracieuse s'élève pour la Ville à 28 728 € auquel il convient d'ajouter :

- les charges liées aux fluides (eau, électricité, gaz) soit 2 878 € par an,
- l'entretien ménager des locaux soit 698 € par an,
- l'alarme anti-intrusion soit 114 € par an,
- l'abonnement téléphonique soit 2 030 € par an.

Pour son fonctionnement administratif (fournitures de bureaux, photocopies, affranchissement), la Ville alloue chaque année au CMS des crédits à hauteur de 2 020 €.

Le total de l'ensemble des charges pour le fonctionnement du CMS est fixé, pour l'année 2026, à 36 468 €.

Article 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU CMS

La participation de la commune de Saint-Christophe-du-Bois est calculée au prorata des effectifs scolaires 2025-2026 de la commune, communiqués par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire.

Pour la commune de Saint-Christophe-du-Bois, la participation est donc de 685,05 €.

Le montant de cette participation annuelle sera constant pour toute la durée de la convention.

Article 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le montant de la participation annuelle sera versé à la Ville par la commune de Saint-Christophe-du-Bois, à réception du titre de recettes correspondant.

Article 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

Article 6 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Toutes les contestations qui pourront s'élever entre les parties au sujet de l'application ou de l'interprétation de la présente convention feront l'objet d'une tentative d'accord amiable.

En cas d'échec de celui-ci, tous les litiges relatifs à l'application de la présente convention relèveront de la compétence du tribunal administratif de Nantes.

Article 7 : ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

- pour la Ville de Cholet en son siège social,
- pour la commune de Saint-Christophe-du-Bois en son siège social.

Fait à Saint-Christophe-du-Bois, le 25.09.2016

Fait à Cholet, le

Le Maire de Saint-Christophe-du-Bois
Monsieur Sylvain SÉNÉCAILLE

Le Maire
Par délégation l'Adjoint
en charge de l'Éducation
Marie-Dominique LUSSON-LANGLOIS

Présentation brève et synthétique des Comptes Financiers Uniques 2025 de Cholet Agglomération

L'article L. 1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Financier Unique (CFU), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le CFU rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Ce document :
- rapproche les prévisions des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'Ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Budget principal

Les résultats de l'exercice 2025 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	106 631 303,52 €	118 483 758,83 €	11 852 455,31 €
Investissement	20 875 658,45 €	12 499 955,08 €	-8 375 703,37 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
Budget Principal									
Fonctionnement	12 429 940,22 €	-3 441 167,87 €	8 988 772,35 €	11 852 455,31 €	**20 841 227,66 €**	/	/	-11 093 845,13 €	9 747 382,53 €
Investissement	-1 778 526,26 €	/	/	-8 375 703,37 €	**-10 154 229,63 €**	-939 615,50 €	-11 093 845,13 €	/	/

- **Section de fonctionnement**

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 103 463 567,89 €, soit 959 € par habitant contre 468 € par habitant en moyenne pour les communautés d'agglomération. Elles se répartissent ainsi :

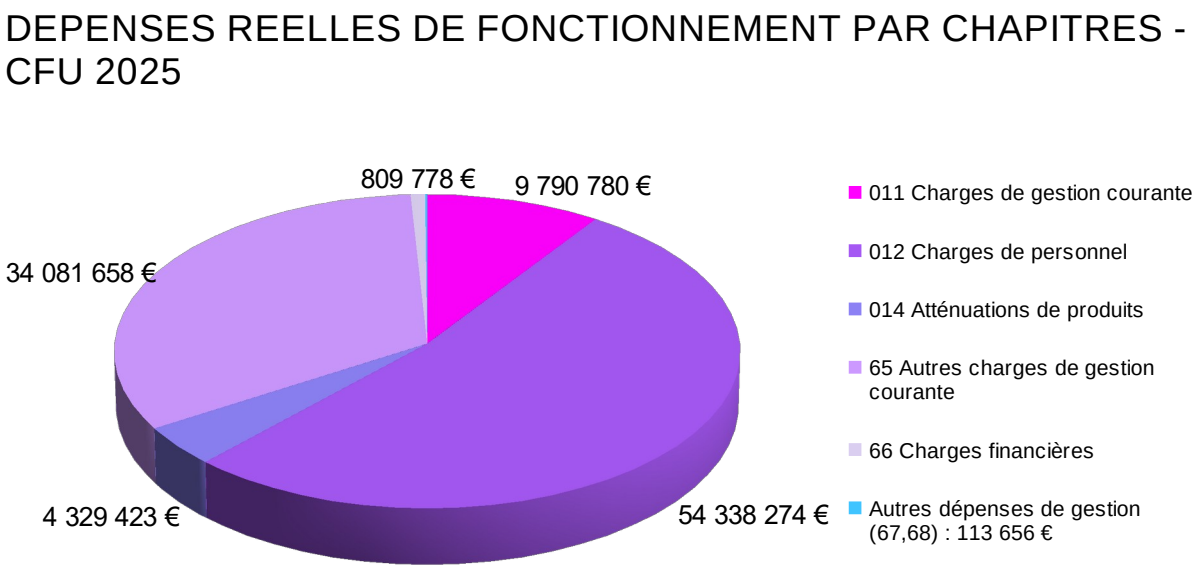

Chapitre 011 - Charges à caractère général. Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de Cholet Agglomération, tels que les fluides, les fournitures et les prestations de services.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.

Chapitre 014 - Atténuations de produits. Elles incluent notamment les Attributions de Compensation, la Dotation de Solidarité Communautaire et la part contributrice du Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC).

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. Ce chapitre intègre notamment la participation versée au Centre Intercommunal d'Action Sociale (1 620 000 €) et les subventions versées aux diverses structures (25 745 290,64 €).

Chapitre 66 - Charges financières. Ce chapitre retrace les intérêts payés annuellement par Cholet Agglomération. Au titre de 2025, le taux moyen est de 2,53 % sur le budget principal.

Autres dépenses de gestion - Le chapitre 67 (113 381,11 €) intègre notamment les titres annulés sur exercices antérieurs. Le chapitre 68 (275,35 €) comporte les dotations aux provisions et dépréciations.

- Les recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 117 126 548,33 €, soit 1 086 € par habitant contre 571 € par habitant en moyenne pour les communautés d'agglomération. Elles se répartissent ainsi :

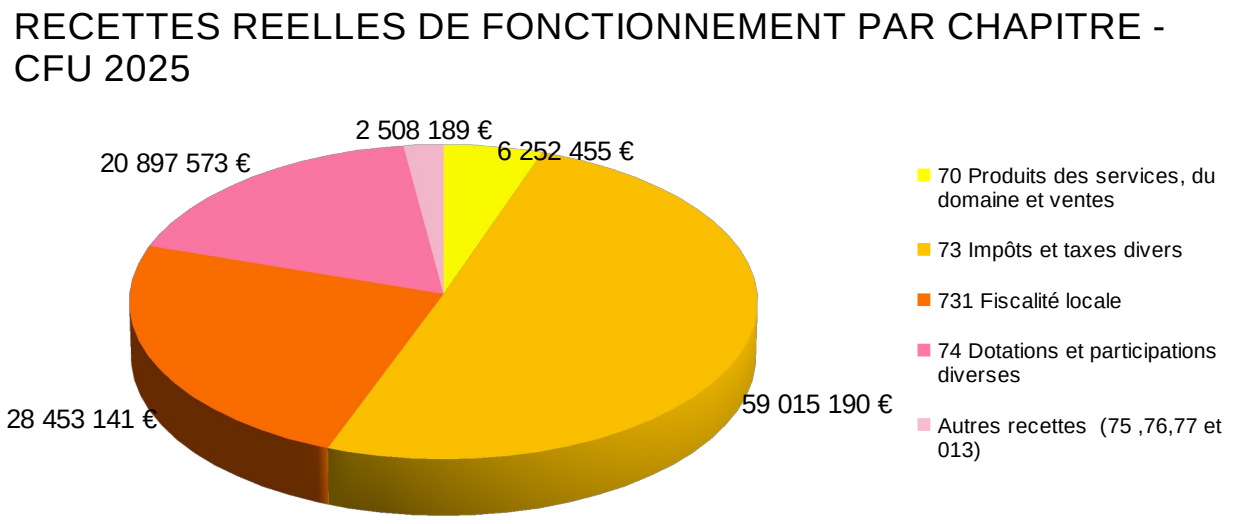

Chapitre 70 - Produits des services et du domaine. Ce chapitre correspond aux recettes générées notamment par la tarification, les diverses redevances et autorisations d'occupation du domaine public (1 873 468,39 €), ainsi que par les remboursements de frais de personnel (3 576 351,27 €).

Chapitre 73 - Impôts et taxes. Ce chapitre regroupe notamment les reversements de fiscalité (Attribution de Compensation : 30 661 497 €) et les fractions de TVA compensatoires de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (12 735 747 €) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée de Entreprises (11 787 405 €).

Chapitre 731 - Fiscalité locale. Ce chapitre regroupe principalement les recettes fiscales que perçoit Cholet Agglomération au titre des impôts directs (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties et Non Bâties, Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe sur les Surfaces Commerciales et Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : 20 027 506 €) et les diverses taxes prévues par le Législateur, comme le Versement Mobilité (7 512 289,50 €).
Outre l'instauration de la part intercommunale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 3 %, les taux de fiscalité applicables au budget principal ont été reconduits pour 2025.

Chapitre 74 - Dotations et participations. Ce chapitre inclut notamment les dotations de l'État, les allocations compensatrices de fiscalité et les diverses participations. Les Dotations Globales de Fonctionnement, composées de la Dotation d'Intercommunalité et de la Dotation de Compensation, s'élèvent à 11 360 749 €.

Autres recettes - Le chapitre 75 représente les autres produits de gestion courante, à savoir essentiellement les loyers perçus par Cholet Agglomération (1 525 897,14 €). Le chapitre 76 (2 240,00 €) comporte notamment des produits de participations. Le chapitre 77 inclut les produits spécifiques (123 915,91 €). Le chapitre 013 regroupe les atténuations de charges (716 043,16 €), dont les écritures comptables liées aux titres restaurant.

- **Section d'investissement**

- Les dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 19 238 242,74 € et se répartissent ainsi :

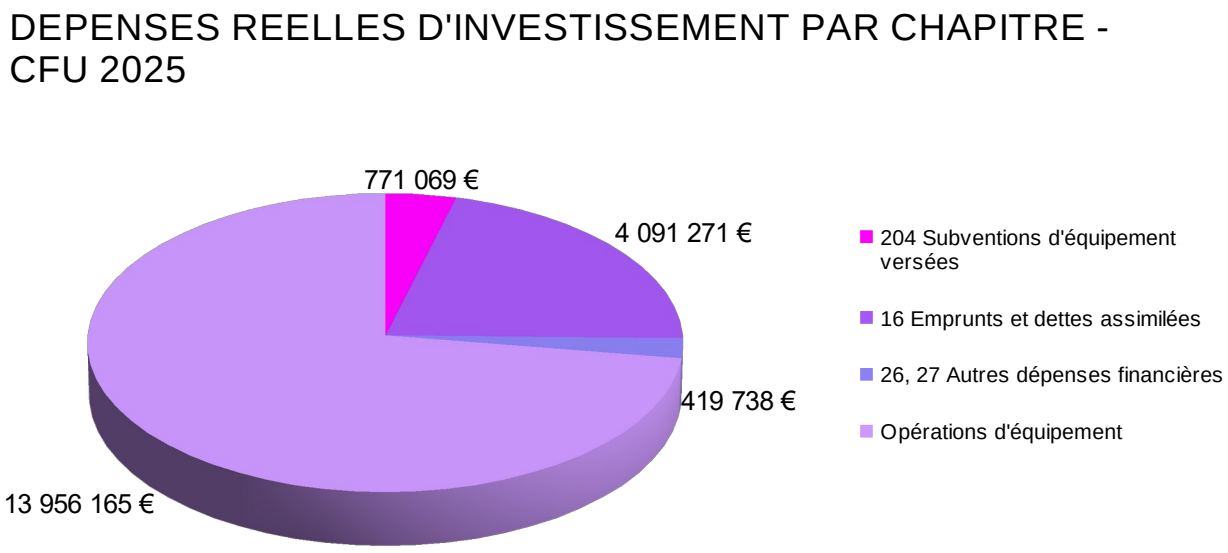

Les principaux investissements exécutés sur l'année 2025 sont les suivants :
- Palais des Sports : 2 659 288,83 €,
- Réseaux d'eaux pluviales et bassins tampons : 2 235 444,60 €,
- Réfection de voirie : 1 867 267,10 €,
- Entretien des bâtiments communautaires : 1 686 595,44 €,
- Réhabilitation de Glisséo : 1 461 951,44 €,
- Aménagement de l'ancien Conservatoire : 848 896,98 €,
- Schéma liaisons douces : 564 560,50 €,
- Acquisition d'œuvres et de matériels culturels : 403 029,92 €,
- Fonds de concours ruralité : 360 923,00 €,
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : 249 707,81 €.

- Les recettes :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9 052 014,24 € et se répartissent ainsi :

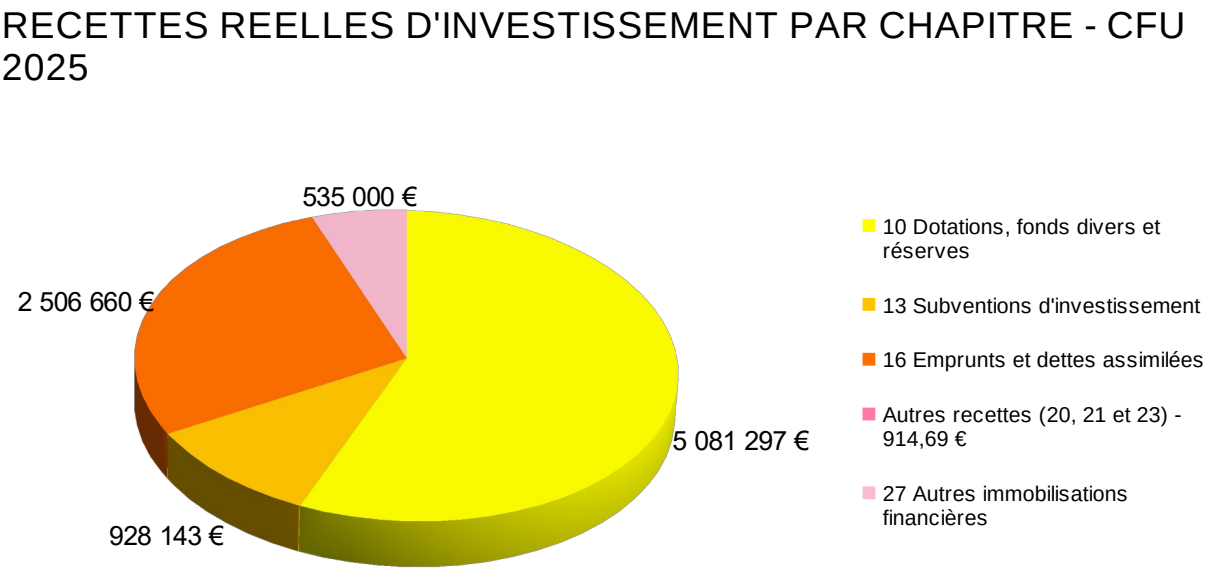

Chapitre 10 - Ce chapitre intègre les excédents de fonctionnement capitalisés (3 441 167,87 €).

Chapitre 13 - Ce chapitre comprend notamment les produits issus des subventions d'investissement reçues de l'État, de la Région, du Département et les fonds de concours des communes membres de Cholet Agglomération.

Chapitre 16 - Ce chapitre intègre le besoin annuel de financement par l'emprunt ainsi que les dépôts et cautionnements. Ce budget a nécessité le recours à l'emprunt d'un montant de 2 500 000 € en 2025.

Chapitres 20, 21 et 23 - Ces chapitres regroupent l'ensemble des autres recettes liées aux immobilisations.

Chapitre 27 - Ce chapitre regroupe notamment les avances remboursables.

Principaux ratios :

L'épargne brute de Cholet Agglomération s'élève à 13 662 980,44 €, établissant un taux d'autofinancement de 11,67 % et une capacité de désendettement de 2,32 années.

L'encours de la dette sur ce budget s'élève au 31 décembre 2025 à 31 669 295,46 €, soit 294 € par habitant contre 383 € par habitant en moyenne pour les établissements de même strate.

Budget annexe des bâtiments économiques

Les résultats de l'exercice 2025 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	620 313,76 €	636 353,15 €	16 039,39 €
Investissement	914 484,42 €	769 534,70 €	-144 949,72 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
Budget annexe : Bâtiments économiques									
Fonctionnement	889 000,67 €	0,00 €	889 000,67 €	16 039,39 €	**905 040,06 €**	/	/	0,00 €	905 040,06 €
Investissement	1 720 087,29 €	/	/	-144 949,72 €	**1 575 137,57 €**	-40 847,23 €	1 534 290,34 €	/	/

- **Section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 285 210,32 €. Elles retracent les charges d'entretien et d'exploitation du service (175 569,10 €), ainsi que les refacturations de charges de personnel du budget principal (103 276,87 €).

Ces dépenses sont couvertes par les revenus des immeubles (577 202,86 €).

- **Section d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont composées notamment des opérations d'équipement pour 346 959,58 €.

Budget annexe des zones

Les résultats de l'exercice 2025 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	4 834 444,76 €	4 834 444,76 €	0,00 €
Investissement	4 272 082,45 €	3 927 857,49 €	-344 224,96 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
Budget annexe : Zones									
Fonctionnement	-16 414,97 €	0,00 €	-16 414,97 €	0,00 €	**-16 414,97 €**	/	/	0,00 €	-16 414,97 €
Investissement	490 625,06 €	/	/	-344 224,96 €	**146 400,10 €**	0,00 €	146 400,10 €	/	/

Sur l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 827 155,19 € et les recettes réelles de fonctionnement à 1 411 159,49 €. Ce budget annexe de stock comporte principalement des

dépenses de travaux sur les zones (2 274 427,87 €) et des ventes de terrains aménagés (1 147 217,32 €). Ce budget a nécessité le recours à l'emprunt d'un montant de 2 500 000 € en 2025.

Budget annexe de la gestion des déchets

Les résultats de l'exercice 2025 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	15 966 406,74 €	17 094 279,99 €	1 127 873,25 €
Investissement	4 066 833,68 €	2 392 994,84 €	- 1 673 838,84 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
Budget annexe : Gestion des déchets									
Fonctionnement	8 190 691,56 €	-701 231,56 €	7 489 460,00 €	1 127 873,25 €	**8 617 333,25 €**	/	/	-2 399 557,82 €	6 217 775,43 €
Investissement	-12 409,84 €	/	/	-1 673 838,84 €	**-1 686 248,68 €**	-713 309,14 €	-2 399 557,82 €	/	/

- **Section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement retracent notamment les charges d'entretien et d'exploitation du service (3 986 112,94 €), les charges de personnel (3 661 387,92 €) et les autres charges de gestion courante (7 489 117,53 €).

Ces dépenses sont couvertes par la fiscalité locale, notamment par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (14 967 794 €), dont le taux pour 2025 a été reconduit à 10,80 %.

- **Section d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont composées des charges liées aux opérations d'équipement (3 677 670,20 €), concernant la collecte et le traitement des déchets.

Budget annexe de l'eau potable

Les résultats de l'exercice 2025 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	3 183 001,88 €	4 419 909,06 €	1 236 907,18 €
Investissement	4 014 283,45 €	3 096 395,33 €	-917 888,12 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
Budget annexe : Eau potable									
Fonctionnement	8 192 094,12 €	-1 904 386,55 €	6 287 707,57 €	1 236 907,18 €	**7 524 614,75 €**	/	/	-2 420 006,26 €	5 104 608,49 €
Investissement	-1 346 902,84 €	/	/	-917 888,12 €	**-2 264 790,96 €**	-155 215,30 €	-2 420 006,26 €	/	/

- **Section de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 106 194,72 €. Elles sont principalement composées des charges d'entretien et d'exploitation du service (868 782,13 €), ainsi que des refacturations de charges de personnel du budget principal (533 930,30 €).

Ces dépenses sont couvertes par les ventes d'eau aux abonnés (3 110 754,54 €).

- **Section d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement sont composées des charges liées aux opérations d'équipement (3 431 207,99 €) et aux remboursements du capital des emprunts (409 123,68 €).

Les recettes réelles d'investissement sont constituées essentiellement de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1 904 386,55 €). Ce budget n'a pas nécessité de recours à l'emprunt en 2025.

Budget annexe de l'assainissement

Les résultats de l'exercice 2025 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	5 604 499,49 €	6 593 383,53 €	988 884,04 €
Investissement	8 976 103,91 €	3 744 768,70 €	-5 231 335,21 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
Budget annexe : Assainissement									
Fonctionnement	4 233 889,46 €	-60 838,66 €	4 173 050,80 €	988 884,04 €	**5 161 934,84 €**	/	/	-4 721 963,98 €	439 970,86 €
Investissement	-1 967 889,55 €	/	/	-5 231 335,21 €	**-7 199 224,76 €**	2 477 260,78 €	-4 721 963,98 €	/	/

- **Section de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement (3 551 976,10 €) retracent essentiellement les charges d'entretien et d'exploitation du service (841 546,17 €), les refacturations de charges de personnel du budget principal (801 290,09 €), ainsi que les charges financières (142 309,42 €).

Ces dépenses sont couvertes par la redevance d'assainissement collectif (4 007 807,31 €).

- **Section d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement sont composées des opérations d'équipement (7 142 501,50 €) et du remboursement du capital d'emprunts (720 165,46 €).

Au niveau des recettes réelles (1 211 437,63 €), ce budget bénéficie en particulier du report du résultat de fonctionnement (60 838,66 €).

Budget annexe énergies

Les résultats de l'exercice 2025 :

	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit
Fonctionnement	22 771,47 €	45 045,11 €	22 273,64 €
Investissement	942 294,34 €	1 700 179,14 €	757 884,80 €

Les résultats cumulés :

	Résultat de clôture Année N-1	Part du résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement en N	Résultat de fonctionnement reporté en N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture Année N	Solde des restes à réaliser Année N	Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement	Part du résultat de fonctionnement N affecté à l'investis. en N+1	Résultat de fonctionnement reporté en N+1
Budget annexe : Energies									
Fonctionnement	281 611,10 €	-67 503,67 €	214 107,43 €	22 273,64 €	**236 381,07 €**	/	/	0,00 €	236 381,07 €
Investissement	29 496,33 €	/	/	757 884,80 €	**787 381,13 €**	-307 862,85 €	479 518,28 €	/	/

- **Section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement des charges de fournitures d'énergie (2 785,16 €) et des charges d'intérêts (19 985,58 €) et sont couvertes exclusivement en recettes par la vente d'électricité.

- **Section d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement sont composées des opérations d'équipement (1 893 618,87 €) et du remboursement du capital d'emprunts (16 000 €). Ce budget a nécessité le recours à l'emprunt d'un montant de 1 600 000 € en 2025.



© Cholet Agglomération

Façade du futur Office de Tourisme du Choletais

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Cholet Agglomération

2025

Cholet agglomération

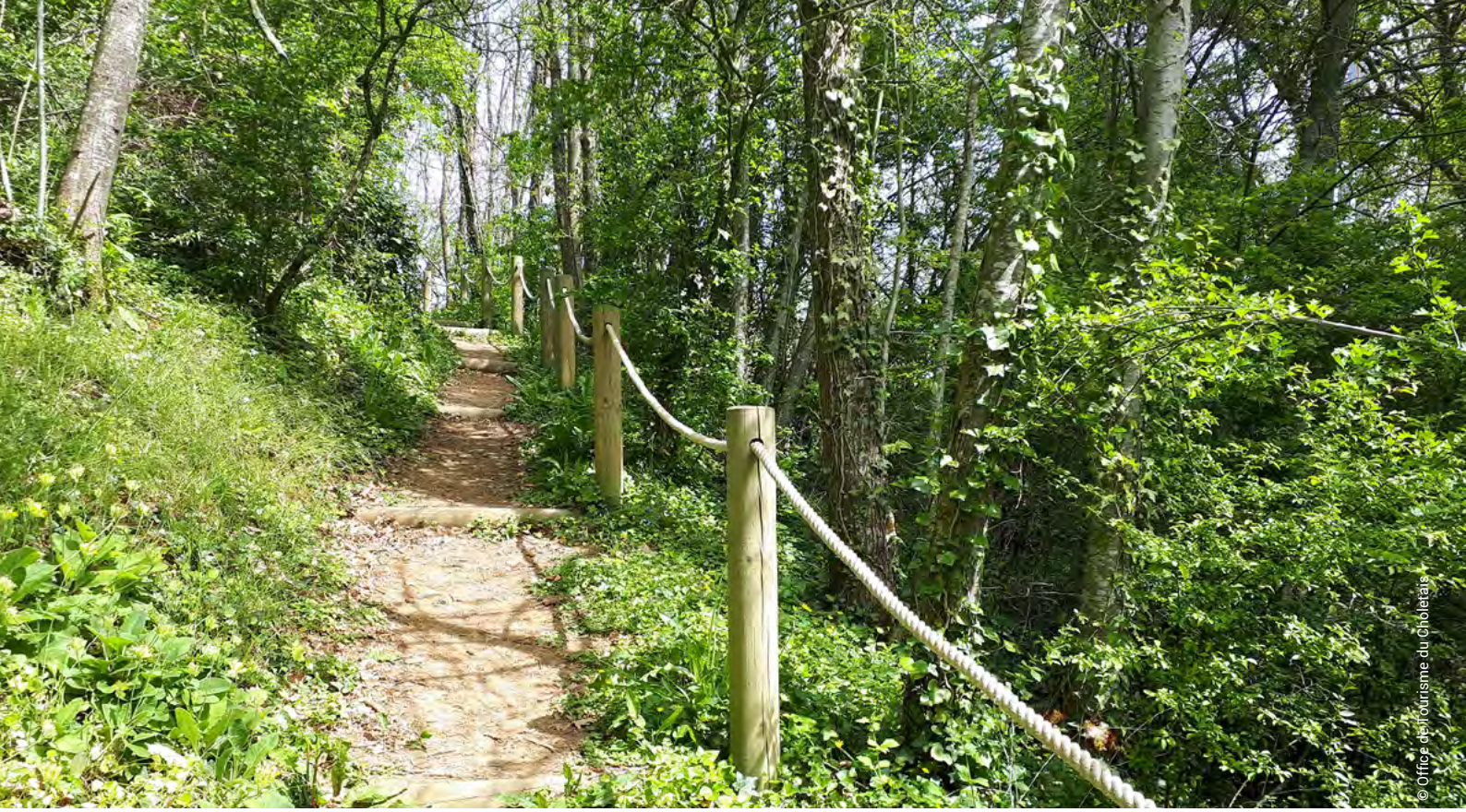

Cernusson

Édito

L'année 2025 confirme la dynamique engagée par Cholet Agglomération : un territoire qui agit, investit et prépare l'avenir avec responsabilité.

Dans un contexte exigeant, notre Collectivité a su maintenir un haut niveau de service public et porter des projets structurants, tout en garantissant une gestion financière rigoureuse. Cette mobilisation se traduit concrètement dans la vie quotidienne de chacun : accompagnement des habitants, développement des services, modernisation des équipements et soutien à l'activité économique.

Parallèlement, Cholet Agglomération devra poursuivre son engagement en faveur de la transition écologique, avec des actions concrètes en matière d'énergie, de mobilité, de gestion des ressources et de préservation de l'environnement.

Ces résultats sont le fruit d'un travail collectif, mené par les élus, les agents et l'ensemble des partenaires du territoire.

Fidèles à nos valeurs de proximité, d'efficacité et d'engagement, nous poursuivrons en 2026 notre action au service des habitants et du développement du Choletais.

Pour cela, un audit fonctionnel et financier sera mené afin d'identifier et de mesurer nos opportunités.



Jean-Paul BRÉGEON
Président de Cholet Agglomération
Premier Adjoint au Maire de Cholet

SOMMAIRE

Cliquez sur la page à consulter

Cartographie de l'Agglomération P.4

Les élus au Conseil communautaire P.6

Les chiffres clés P.8

Pôle Solidarité & Service à la Population P.10

- Population P.11
- Action sociale P.13
- Action gérontologique / CIAS P.20
- Culture P.25
- Éducation P.33
- Sport de haut niveau P.36

Pôle Aménagement du Territoire P.37

- Bâtiments P.38
- Aménagement P.41
- Voirie et Espaces publics P.43
- Patrimoine / Foncier P.46

Pôle Attractivité du Territoire P.47

- Environnement P.48
- Développement économique P.53
- Transition écologique P.56

Pôle Ressources P.58

- Ressources humaines P.59
- Finances P.62
- Commande publique et Affaires juridiques P.63
- Ressources numériques P.65
- Communication P.66
- Relations extérieures P.68

Pôle Sécurité et Animation de la Vie publique P.69

- Centre Technique Municipal P.70

Autres Services et Établissements publics P.71

- Transports Publics du Choletais P.72
- Cholet Sports Loisirs P.73
- Agence pour la Promotion du Choletais P.74

Cholet Agglomération

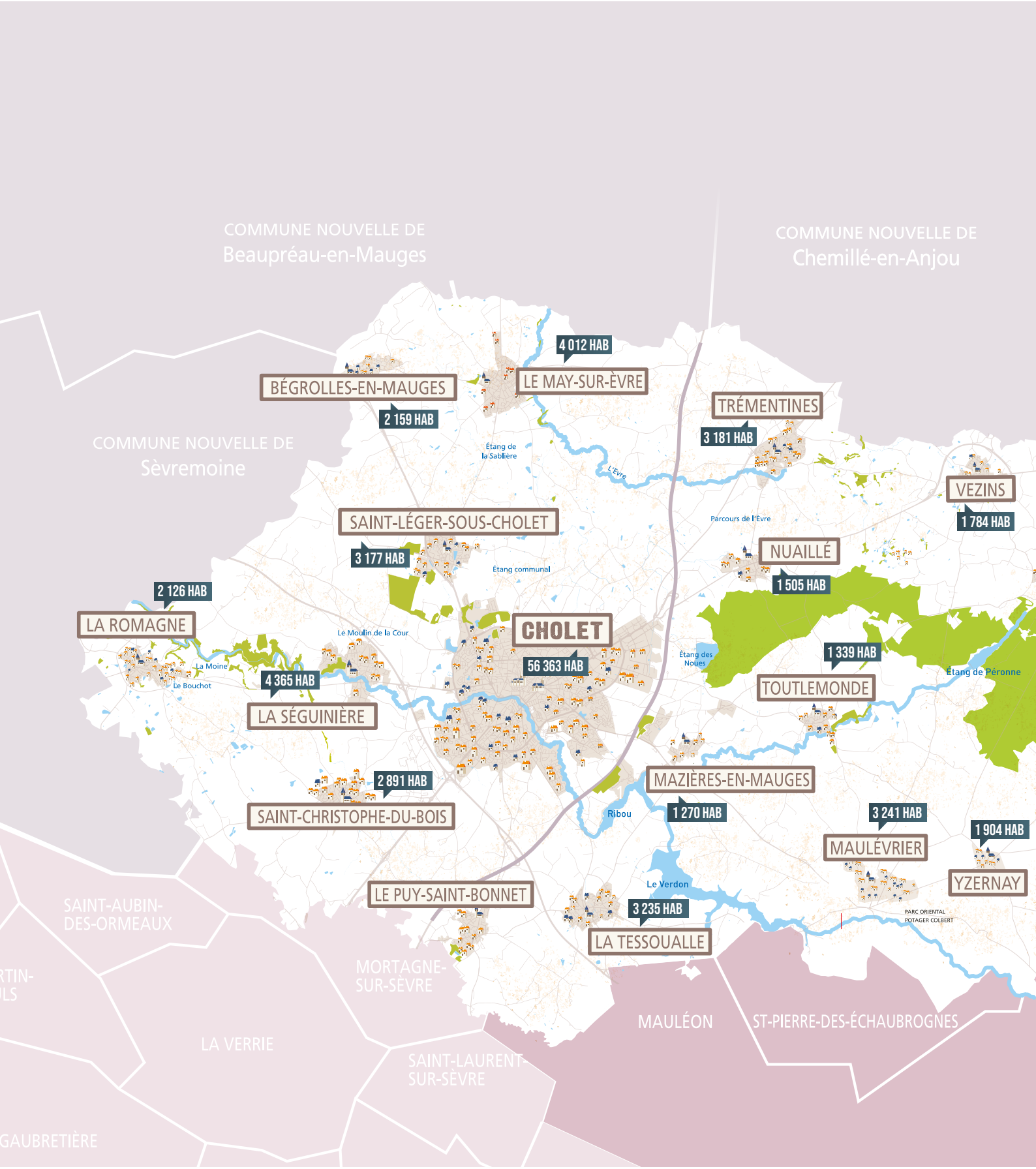

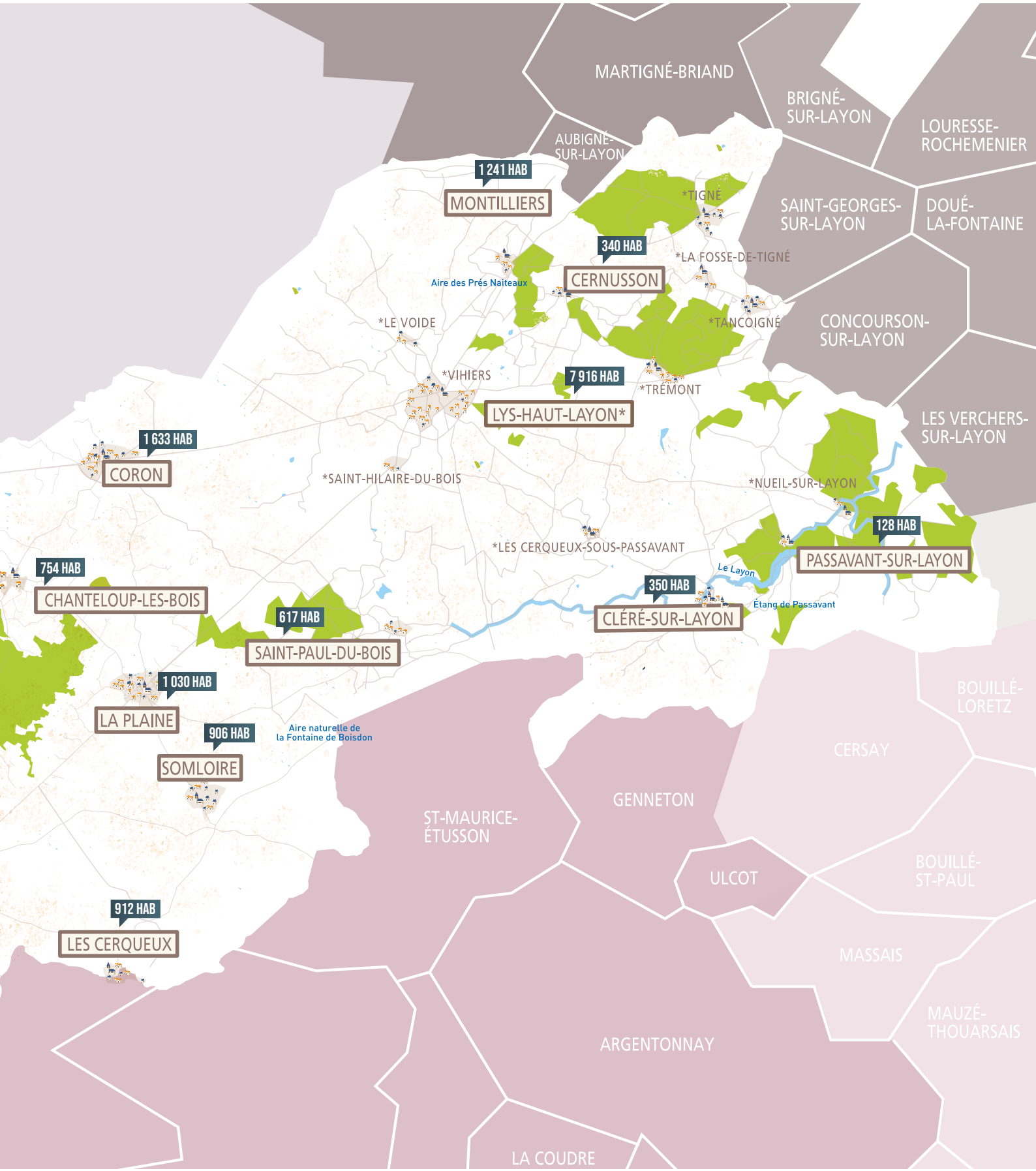

Source : Insee RP 2023 - population totale

Les élus au Conseil communautaire

au 16 décembre 2025

1 Président, 15 Vice-Présidents



Gilles Bourdouleix
Maire de Cholet
Président de Cholet Agglomération



Michel Viault
Cholet
Premier Vice-Président
Coordination de l'équipe intercommunale
Ressources humaines



Alain Picard
Le May-sur-Èvre
Vice-Président
Aménagement du Territoire :
SCoT PLUi



Jacqueline Delaunay
Trémentines
Vice-Présidente
Politique gérontologique
Services et équipements à destination des aînés



Guy Sourisseau
Mazières-en-Mauges
Vice-Président
Finances
Commande publique
Assurances



Sylvie Rochais
Cholet
Vice-Présidente
Affaires agricoles



Cédric Van Vooren
Vezins
Vice-Président
Gestion des Déchets

21 Conseillers délégués + 6 Conseillers communautaires



Christophe Piet
Nuaillé
Vice-Président
Eau potable et milieux aquatiques
Transition écologique
Aménagement du Territoire : Développement Durable



Olivier Baguenard
Cholet
Vice-Président
Sport de haut niveau



Sylvie Dorbeau
Cholet
Conseillère déléguée
Manifestations sportives



Olivier Vitré
Saint-Paul-du-Bois
Conseiller délégué
Assainissement collectif et non collectif (SPANC)



Sylvain Sénécaille
St-Christophe-du-Bois
Conseiller délégué
Tourisme
Sentiers de randonnée
Voies de cyclotourisme



Sylvie Barbault
La Plaine
Conseillère déléguée
Solidarité Centres sociaux



Guy Barré
La Séguinière
Conseiller délégué
Gestion et négociation foncière et patrimoniale
Exercice du droit de préemption urbain
Aménagement du Territoire : RLPi



Patrice Brault
Cholet
Conseiller délégué
Politique accueil des gens du voyage



Philippe Bernard
Montilliers
Conseiller délégué
Recherche de financement, suivi fonds européens, Contrats Régionaux de Financement



Florent Barré
Cholet
Conseiller délégué
Communication
Coopération décentralisée - relations internationales



Sébastien Crétin
Somloire
Conseiller délégué
Contrat de ruralité
Soutien aux commerces en milieu rural
Schéma départemental d'accessibilité des services publics



Olivier Rio
Chanteloup-les-Bois
Conseiller délégué
Gestion du Foirail et du marché aux bestiaux



Serge Lefèvre
Cléré-sur-Layon
Conseiller délégué
Politique de soutien à la viticulture
Espaces naturels et sensibles



Louis-Marie Guetté
Les Cerqueux
Conseiller délégué
Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités artisanales

18 Conseillers communautaires



Patricia Hervouet
Cholet
Conseillère communautaire
Membre du bureau



Charline Colineau-Abellard
Cholet
Conseillère communautaire



Jean-François Bazin
Cholet
Conseiller communautaire



Muriel Courtay
Cholet
Conseillère communautaire



Frank Charruau
Cholet
Conseiller communautaire



Kai-Ulrich Hartwich
Cholet
Conseiller communautaire



Élisabeth Haquet
Cholet
Conseillère communautaire



Marie-Noëlle Jobard
Le May-sur-Èvre
Conseillère communautaire



Vanessa Rouault-Bernier
Lys-Haut-Layon
Conseillère communautaire



Marie-Françoise Juhel
Lys-Haut-Layon
Conseillère communautaire



Rémi Barbé
Cholet
Conseiller communautaire



Valérie Maudet
Cholet
Conseillère communautaire



Laurence Texereau
Cholet
Vice-Présidente

Solidarité
Contrat de Ville et
Politique de la Ville



Jean-Paul Olivarès
Saint-Léger-sous-Cholet
Vice-Président

Emploi - Insertion



Frédéric Pavageau
Cholet
Vice-Président

Développement économique
Habitat
Aménagement du Territoire : Cœur de Ville



Pierre-Marie Cailleau
Bégrolles-en-Mauges
Vice-Président

Mobilité - Transports - Déplacements



Patrick Pelloquet
Cholet
Vice-Président

Culture



Médérick Thomas
Lys-Haut-Layon
Vice-Président

Voiries communautaires



Xavier Testard
Coron
Vice-Président

Bâtiments communautaires



Josette Guitton
La Romagne
Conseillère déléguée

Politique de lecture publique
Gestion du réseau de bibliothèques rurales



Dominique Landreau
La Tessoualle
Conseiller délégué

Aménagement numérique
Technologie de l'information et de la communication
Outils numériques et technologiques



Annick Jeanneteau
Cholet
Conseillère déléguée

Gestion de l'aérodrome du Pontreau à Cholet
Déplacements doux



Dominique Hervé
Maulévrier
Conseiller délégué

Éclairage public



Natacha Poupet-Bourdouleix
Cholet
Conseillère déléguée

Politique gérontologique
Agglo Amie des Aînés



Dominique Séchet
Yzernay
Conseiller délégué

Gestion des eaux pluviales



Gérard Petit
Toutlemonde
Conseiller délégué

Instruction des autorisations d'urbanisme



Ammar Hadji
Cholet
Conseiller délégué

Enseignement supérieur
Maison de l'Orientation



Philippe Algoët
Lys-Haut-Layon
Conseiller communautaire
Membre du bureau



Guy Dailleux
Cernusson
Conseiller communautaire
Membre du bureau



Laurent Jutard
Cholet
Conseiller communautaire
Membre du bureau



Olivier Lecomte
Passavant-sur-Layon
Conseiller communautaire
Membre du bureau



Antoine Rameh
Cholet
Conseiller délégué

Contrat Local de Santé



François Debreuil
Cholet
Conseiller communautaire
Membre du bureau



Maya Jaradé
Cholet
Conseillère communautaire



Franck Loiseau
Cholet
Conseiller communautaire



Évelyne Pineau
Cholet
Conseillère communautaire



Patricia Rigaudeau
Cholet
Conseillère communautaire



Sylvie Tolassy
Cholet
Conseillère communautaire



Astrid Frappier
La Séguinière
Conseillère communautaire



Ingrid Ferchaud
La Tessoualle
Conseillère communautaire



Les chiffres clés

LE TERRITOIRE

Superficie

788 km²

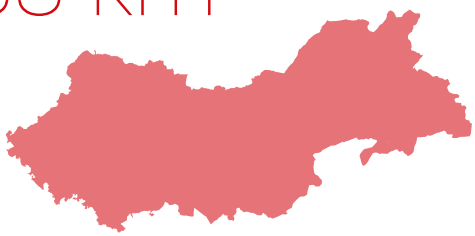

Population totale

108 379 habitants

source : Insee RP2023

LES EFFECTIFS

Nombre total d'emplois : **1 765**

Emplois permanents

Cholet Agglomération 1 278

CIAS 282

Emplois non permanents

Cholet Agglomération 151

CIAS 54

Taux emploi de travailleurs handicapés

Cholet Agglomération et CIAS

10,41 %

LE BUDGET

Dépenses réelles :

165,35 millions €

dont

Fonctionnement : 127,39 millions €

Investissement : 37,96 millions €

Capacité d'autofinancement brute

19,06 M€

Taux d'épargne brute

13,02 %

LES MARCHÉS

Montant total des marchés passés par Cholet Agglomération

30,8 M€ HT

dont

19,6 millions d'euros HT de travaux publics



47,82 %

d'entreprises locales
pour les marchés liés au secteur du BTP

Le volume financier des marchés attribués et exécutés en 2025 reste important par rapport aux années précédentes, témoignant de la dynamique de projets.

LA DETTE

La capacité de désendettement (Encours de dette / Épargne brute) exprime le nombre d'années nécessaires à Cholet Agglomération pour rembourser son stock de dette, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

2,94 années **(2025)**

Au niveau national, la capacité de désendettement des groupements de communes à fiscalité propre est de **4,7 années.**

L'endettement par habitant représente le stock de dette de l'Agglomération au 31 décembre 2025, rapporté au nombre d'habitants.

520 €



Concert "Avenir accordéon" au Théâtre Saint-Louis

PÔLE
SOLIDARITÉ & SERVICE À LA POPULATION



Accueil unique de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération

Population

ACCUEIL / ÉTAT CIVIL / RÉGLEMENTATION

I Objectifs et missions

- Accueillir et renseigner les usagers.

I Les activités en 2025

- Accueil téléphonique et physique par les agents d'accueil.

ERP-NUISANCES

I Objectifs et missions

- Gérer la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire de Cholet Agglomération : 1 407 poteaux incendie et les réserves incendie.

I Les activités en 2025

- Remplacement de 26 poteaux incendie pour cause de vétusté ou cassés / accidentés et 2 poteaux incendie réparés.

  Pas de contrôles de débit / pression en 2025 suite à la nouvelle réglementation (arrêté préfectoral du 20/12/2024).

À venir pour 2026

- Finaliser l'état des lieux sur les réserves publiques d'eau (points d'eau naturels ou artificiels).
- État des lieux des poteaux incendie privés.

PRÉVENTION ET ÉDUCATION ROUTIÈRE

I Objectifs et missions

- Élaborer et mettre en œuvre une démarche visant à sensibiliser et éduquer tous les publics à la sécurité routière.
- Mettre en œuvre et suivre l'ensemble des activités liées à la sécurité routière, principalement l'encadrement de l'animation et organiser le fonctionnement de la piste d'éducation routière à destination des élèves de Cholet Agglomération, des publics en situation de handicap ou en insertion socioprofessionnelle.

I Les activités en 2025

- Apprentissage du vélo pour les élèves de 73 classes issues de 55 écoles primaires publiques ou privées, de l'ensemble du territoire communautaire.
- Sensibilisation à l'éducation routière au sein des établissements du secondaire (collèges et Maisons Familiales Rurales) pour les élèves de 76 classes de 10 établissements différents.
- Accueil sur la piste d'éducation routière de jeunes en situation de handicap issus des IME ou CAJ (389 séances/enfants).
- Apprentissage du vélo, dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle pour une trentaine de femmes adultes.
- Approbation de la convention de partenariat avec l'APAHRC (association des parents amis et adultes en situation de handicap de la région Choletaise) et son CAJ La Haie Vive.
- Intervention auprès des seniors dans le cadre de la révision des connaissances du Code de la route en lien avec le Conseil 60+.

I Faits marquants de l'année 2025

- Finalisation du projet Route 60+ pour les seniors avec le lancement des ateliers pour près de 150 participants au total avec audit de conduite pour une trentaine d'entre eux.
- Acquisition de 7 nouveaux vélos.
- Intervention dans le cadre du Rallye de la Mobilité Durable pour l'accompagnement de 21 groupes de 8 élèves sur un parcours vélo en centre-ville.

À venir pour 2026

- Approbation de conventions de partenariat avec les IME.
- Validation du nouveau projet pédagogique avec l'Éducation nationale pour l'intervention auprès des écoles.



Vidéo "C vous qui le dites - les ateliers Route 60+"

© Cholet Agglomération



Atelier maniabilité du vélo lors d'une séance auprès des scolaires sur le site de la piste d'éducation routière

© Cholet Agglomération



© Cholet Agglomération

Campagne de communication pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents "La Cabane de Cholet"

Action sociale

CTG ET CENTRES SOCIAUX

I Objectifs et missions

Convention Territoriale Globale (CTG)

- Mutualiser et coordonner les initiatives, les moyens et les partenariats dans l'ensemble des champs de l'action sociale.
- Accompagner la coopération entre les acteurs sociaux du territoire et les élus.
- Assurer la mise en œuvre et le suivi des actions.

Centres sociaux

- Assurer une aide logistique et financière aux 8 centres sociaux du territoire.
- Accompagner la coopération entre les centres sociaux, les services de Cholet Agglomération et les communes.

I Les activités en 2025

Convention Territoriale Globale

- Lancement du groupe de pairs entre les directions des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) de l'agglomération pour favoriser l'échange de pratiques, le réseau entre acteurs, sortir de l'isolement.
- Rencontre entre des services de Cholet Agglomération et les centres sociaux dans le cadre du "Pacte de Coopération" pour identifier des projets à co-porter et des actions à mener ensemble.
- Présentation en commission Solidarité Proximité d'une information sur les problématiques liées au logement (insalubrité, exclusion, mal logement) avec la CAF, le CCAS de Cholet et le service Habitat de l'Agglomération.
- Sollicitation des entreprises de l'agglomération pour connaître les besoins d'accueil petite enfance de leurs salariés et développer de l'information sur les aides de l'État.

Centres sociaux

- Traitement et soutien de 25 dossiers de manifestation.
- Diffusion de 12 feuilles d'actualités auprès des élus afin de faciliter leurs missions de représentant au sein des Conseils d'Administration.



©Cholet Agglomération

Rencontre des services Ville de Cholet / Cholet Agglomération et des centres sociaux, Pacte de Coopération - octobre 2025

Faits marquants de l'année 2025

Convention Territoriale Globale

- Approbation de l'avenant à la Convention Territoriale Globale venant porter la Ludothèque comme un équipement bénéficiaire d'un co-financement CAF-Agglomération.
- Lancement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents "La Cabane" à Cholet et de la Garderie Solidaire à Ocsigène, contribuant au soutien à la parentalité dans l'agglomération.
- Approbation par une dizaine de communes de l'appel à projet "Maison d'Assistantes Maternelles" pour soutenir leur activité et soutenir l'attractivité des communes.
- Mise en circulation de malles pour sensibiliser à l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs, et formation des personnels de temps péri et extrascolaires.
- Approbation par les communes de la convention pluri-communale pluriannuelle de partenariat avec l'ADAPEILA pour le soutien à l'accueil de loisirs enfance et jeunesse "Loisirs Pluriel".

Centres sociaux

- Renouvellement des projets sociaux pour le Coin de la Rue et le Verger.
- Stabilité des subventions accordées aux 8 centres sociaux, soit 1 158 955 €.

À venir pour 2026

Convention Territoriale Globale

- Accompagnement des nouveaux élus à la compréhension des enjeux et des modalités de la CTG.
- Accompagnement des communes à la définition de leur plan de maintien et développement de l'offre d'accueil petite enfance (Service Public Petite Enfance).
- Poursuite de la mise en œuvre du Pacte de Coopération avec les centres sociaux avec des portes ouvertes simultanées dans les 8 centres sociaux.
- Réflexion sur les suites du Réseau Handicap et la mise en relation des accueils de loisirs enfance de l'agglomération. Journée sur le handicap.
- Sollicitation des acteurs de la parentalité pour interroger le besoin en soutien de leur activité auprès des familles (formation, conférence, échange de pratiques).
- Travail avec les acteurs de la jeunesse sur la santé.

Centres sociaux

- Début des travaux de rénovation et d'extension de la cuisine au Centre socioculturel Horizon.
- Développement d'actions co-portées entre les centres sociaux et la direction de l'Éducation (inscription scolaire et périscolaire par exemple).
- Travail sur le renouvellement des conventions.

RELAIS PETITE ENFANCE

Objectifs et missions

- Informer les familles sur les différents modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire.
- Favoriser la mise en relation parents / professionnels.
- Informer les familles en matière de droit du travail et orientation vers des interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques (sensibilisation au rôle d'employeur).
- Informer les professionnels de l'accueil individuel sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers.
- Informer les assistants maternels sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre.
- Informer les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la Petite Enfance.

Les activités en 2025

- Mise en place de lieux d'échanges et rencontres ouverts aux parents, aux professionnels et aux enfants (matinées Éveil et Rencontres, soirées d'échanges thématiques, semaines Petite Enfance, conférences).
- Poursuite des actions du Pôle Petite Enfance, guichet d'information sur les modes d'accueil existants sur le territoire de la ville.

Faits marquants de l'année 2025

- Poursuite de la chute du nombre d'assistants maternels en activité sur le territoire.
- Diminution de la tension entre l'offre et la demande de places d'accueil du fait de la baisse des naissances.

À venir pour 2026

- Développement des actions en lien avec le Service Public de la Petite Enfance.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET EMPLOI

L'année 2025 a été marquée par de profonds changements organisationnels et l'arrivée d'un nouveau chef de service. Dans ce contexte, le service a engagé une longue restructuration de ses organisations et priorités afin de maintenir un niveau de service cohérent au regard des moyens disponibles.

Objectifs et missions

- Proposer un accompagnement renforcé aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).
- Animer et coordonner la Politique de la Ville, visant à assurer l'égalité des territoires *via* le partenariat État, Collectivités, CAF, bailleurs sociaux, associations, à travers 3 dispositifs :
  - Le Programme de Réussite Éducative (PRE) vise à favoriser la persévérance scolaire, le bien-être et l'équilibre psychologique de l'enfant et des jeunes de 3 à 16 ans, et à soutenir les familles dans leur rôle éducatif ;

- La Gestion Urbaine Sociale de proximité (GUSP) est une démarche d'intervention partenariale qui comprend l'ensemble des actions techniques, sociales et urbaines contribuant à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants des QPV ;
- Le Contrat Quartiers 2030 de Cholet Agglomération a pris le relais du Contrat de Ville en 2024. Il constitue le cadre d'interventions de la Politique de la Ville en engageant les différents partenaires signataires dans des actions communes (Préfecture, Sous-Préfecture, Conseil Régional, Conseil Départemental, CAF, Cholet Ville et Agglomération, etc.).

Elle se déploie sur 4 territoires prioritaires situés à Cholet, dans les quartiers Bretagne-Bostangis, Jean-Monnet, Favreau-Les Mauges, Colline-Villeneuve) et concerne 7 895 habitants en 2024.

- Définir, mettre en œuvre et évaluer des actions de prévention de la délinquance à travers la médiation tranquillité publique et le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

I Les activités en 2025

Emploi

- Des permanences "Accueil Conseils" sont proposées au sein du service à Cholet et à la Maison de l'Emploi du May-sur-Èvre : accès à un entretien individuel, conseils sans rendez-vous pour tous (stage, apprentissage, reconversion, emploi, etc.) et accès à un espace numérique pour les démarches liées à la recherche d'emploi.
- 210 participants PLIE dont 44 sorties positives (contrat de plus de 6 mois ou obtention d'une qualification).
- 36 immersions en entreprises pour des participants PLIE.
- 4 visites en entreprises pour les conseillers Emploi, des partenaires, des participants PLIE.
- 1 575 passages dans les lieux d'accueil à Cholet (1 406) et au May-sur-Èvre (169). Les habitants peuvent être accompagnés par un médiateur du service.

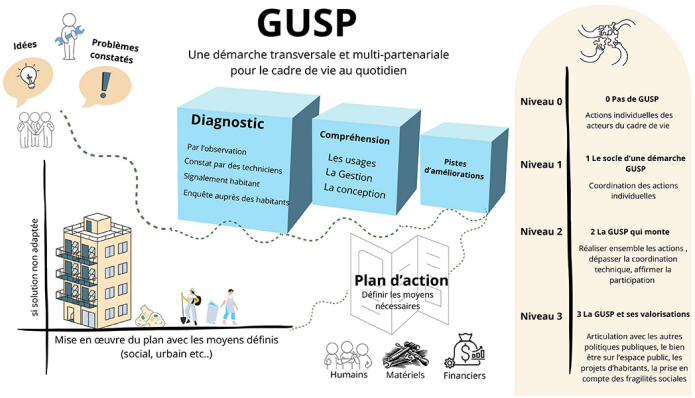

Politique de la Ville

- Le Programme de Réussite Éducative (PRE) : 211 parcours individuels.

Âge	Garçons	Filles	Total
2-5 ans	22	13	35
6-10 ans	58	61	119
11-16 ans	41	16	57
Total	121	90	211

- La Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP) : 10 consultations ou concertations réalisées auprès d'habitants portant sur 3 projets d'aménagements structurants : création du nouvel espace public "square Brontë" et requalification de l'aire de jeux "Orange" (QPV Jean-Monnet), requalification des équipements de loisirs aux abords de la salle Mocrat pour préparer le déplacement du multi-accueil La Souris Verte (QPV Bretagne-Bostangis).


©Cholet Agglomération

Concertation "requalification de l'aire de jeux Orange" - quartier Jean-Monnet

- Le Contrat Quartiers 2030 : 388 811 € montant total accordé aux projets soutenus en 2025 (65 dossiers reçus, 44 dossiers soutenus dont certains orientés vers des moyens du Droit commun). Contributions des financeurs : État : 144 070 € pour le Contrat Quartiers 2030 et 25 467 € pour Quartier d'été, Cholet Agglomération : 120 219 €, Ville de Cholet : 44 055 €, CAF : 55 000 €.

Prévention de la délinquance

- La Médiation Tranquillité publique : 2 temps forts "Action auprès de jeunes actifs et étudiants en résidence" et "Ça bouge dans le quartier".
- Le Groupe de Travail "Lutter contre les violences intrafamiliales et conjugales" :
  - Au Centre hospitalier de Cholet, temps fort autour du 25 novembre avec 7 partenaires présents pour sensibiliser le grand public ;
  - 2 temps de sensibilisation au repérage des violences pour des professionnels, dont des agents de Cholet Ville et Agglomération ;
  - Conférence thématique "Employeurs : repérer des signaux de violences vécues par un salarié dans le cadre de sa vie personnelle. Quel rôle pour l'entreprise ?" ;
  - L'association Alternatives 49 a programmé un théâtre forum avec la compagnie Ap'Art Thé pour faire découvrir l'histoire d'une femme victime de violences. Un débat a suivi le spectacle proposé par la commune du May-sur-Èvre ;
  - Des moyens de communication déployés dans la ville de Cholet pour sensibiliser les habitants sur le sujet : pochoir 3919 au sol, affiche, articles, etc.


©Cholet Agglomération

Sensibilisation dans le hall du Centre hospitalier de Cholet - 25 novembre 2025



©Cholet Agglomération

Conférence employeurs "violences intra-familiales" au Centre hospitalier de Cholet - 9 décembre 2025

I Faits marquants de l'année 2025

Emploi

- Réduction du nombre de demandeurs d'emploi accompagnés (file active : 198 en 2023 / 138 en 2025).
- Déploiement d'une nouvelle action "lever les freins" : écoute psychologique à visée professionnelle et sophrologie pour la réduction du stress à l'entretien de recrutement.
- Création d'une nouvelle permanence "libre consultation" dédiée aux démarches autonomes sur l'espace numérique.
- Maintien d'une dynamique partenariale *via* la participation à des événements portés par d'autres acteurs : copilotage du Forum Emploi et Handicap, animation de stands "Conseils et Information" et "Accueil des publics", préparation des demandeurs d'emploi *via* des permanences "mise à jour CV" pour ces événements ouverts à tous les publics.

Politique de la Ville

- Le Programme de Réussite Éducative (PRE) :
  - Des ateliers linguistiques pour soutenir l'apprentissage du français : 2 ateliers pour enfants allophones (6 à 11 ans), 1 atelier pour collégiens. 19 bénéficiaires en 2025 ;
  - Une difficulté à orienter des enfants nécessitant un bilan orthophonique (pénurie d'orthophonistes) : 13 situations qui n'évoluent pas suffisamment ;
  - "Cap 6e" : 1 action pour favoriser le passage d'enfants repérés en fragilité (manque de confiance, lien avec le comportement) du CM2 au collège en 6e => Valorisation des enfants à travers la réalisation de podcasts et d'un film photographique avec l'association Le Calame Sonore ;
  - "Des livres à soi" : des ateliers de lecture aux parents de jeunes enfants pour prévenir les situations d'illettrisme et dédramatiser le rapport au livre et à la lecture.



film photographique "Cap 6e"



©Cholet Agglomération

"Des livres à soi"

- La Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP) :
  - La signature de la convention pour l'Abattement de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (ATFPB) avec ADOMA (jusqu'en 2030) renforce la mobilisation des moyens en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Le bailleur rejoint Sèvre Loire Habitat et LogiOuest ;
  - Création d'une instance partagée dédiée à la GUSP : le Groupe de Travail "Améliorer le cadre de vie des habitants" mobilise la Préfecture, les services de Cholet Ville et Agglomération et les 3 bailleurs partenaires de la Politique de la Ville ;
  - La problématique des déchets : une démarche de diagnostic auprès des habitants s'est engagée, elle est pilotée par la Régie de Quartier ACTIF avec Sèvre Loire Habitat et le service.
- Le Contrat Quartiers 2030 :
  - 2 rencontres avec les acteurs (avril, octobre) ;
  - Session de formation Premiers gestes de Secours en Santé Mentale (PSSM) (13 participants / 10 structures) ;
  - Organisation d'un parcours de découverte de l'établissement EPIDE (présentation à Cholet, 2 visites de site à Avrillé). L'EPIDE est un lieu qui accompagne des jeunes de 17 à 25 ans pour accéder à un emploi durable ou une formation (accompagnement global et personnalisé dans un internat) ;
  - 4 instances de rencontres entre professionnels appelées "Groupes Pro". Espace de partage (veille et actualités liées au territoire), facilite l'émergence d'actions en partenariat ;
  - Instruction de l'appel à projets 2025 : 2 sessions.

Prévention de la délinquance

- La Médiation tranquillité publique : mobilisation d'habitants sur le quartier Jean-Monnet autour d'actions à destination des jeunes, en partenariat avec la Régie de quartier ACTIF, K'léidoscope, Sèvre Loire Habitat, l'ASEA, le service Jeunesse (lien social, organisation de l'événement, aller-vers les jeunes).
- Le CISPD :
  - Installation du Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) à l'échelle de l'arrondissement de Cholet (Cholet Agglomération et Mauges Communauté) ;
  - Programmation des temps forts de sensibilisation et de mobilisation autour du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;
  - Le Groupe de Travail partenarial de lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales s'est ouvert à d'autres acteurs (structures d'insertion et centres sociaux).

À venir pour 2026

Emploi

-"Mouv' Emploi" (2 ateliers durant une journée) : "activités physiques" (remise en mouvement qui respecte le rythme de chacun) et "Boost' Emploi" (temps d'échanges, soutien collectif, outils, ressources pour l'emploi).

SANTÉ ET HANDICAP

I Objectifs et missions

Le Contrat Local de Santé a pour objectifs de promouvoir la santé et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé sur le territoire. Cet outil de coordination est l'expression des dynamiques locales et des actions mises en œuvre au plus près de la population. Il intervient sur les trois axes stratégiques suivants :

- Faciliter l'accès à la prévention et développer des actions de promotion de la santé ;
- Améliorer et fluidifier les parcours de santé des personnes vulnérables ;
- Améliorer l'accès aux soins et à l'offre de santé.

I Les activités en 2025

Contrat Local de Santé

- Suivi du plan d'action favorisant l'attractivité médicale et accompagnement des premières aides à l'installation et au maintien.
- Coordination du collectif Octobre Rose visant à proposer des animations pendant le mois de sensibilisation au cancer du sein.
- Poursuite de la déclinaison du plan d'action dans le champ des conduites addictives (formation Repérage Précoce et Intervention Brève à destination des acteurs du social et médico-social animée par l'association Addictions France).
- Suivi du Plan Territoire Universitaire en Santé (TUS).
- Suivi de l'activité du Service Médical de Proximité porté par le groupe VYV3.
- Suivi de l'activité de l'antenne choletaise de la Maison des Adolescents.
- Déploiement de deux soirées de bienvenue à destination des internes et de leurs maîtres de stage (en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé). En parallèle, création d'un livret d'accueil à destination des internes et nouveaux professionnels de santé.
- Déclinaison de deux actions autour du mois de la santé sexuelle : après-midi du zapping et pièce de théâtre *Structure Trouble* à destination des lycéens.
- Santé environnement : campagne de sensibilisation au moustique-tigre.
- Évaluation du Contrat Local de Santé 2019-2025.
- Actualisation du diagnostic territorial de santé.
- Mise en œuvre d'ateliers de co-construction du plan d'action du nouveau Contrat Local de Santé avec les partenaires santé du territoire.
- Participation aux instances de coordination du territoire.



©Cholet Agglomération

Soirée de bienvenue des internes et maîtres de stage – 26 juin 2025

Focus Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

- Coordination de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM).
- Coordination de la cellule d'analyse croisée des situations psychosociales complexes.
- Animation du conseil d'usagers citoyens en santé mentale.
- Animation du groupe de travail pluriprofessionnel "Groupe souffrance sociale et psychologique".
- Suivi de l'activité du Dispositif d'Orientation Santé Mentale et Insertion (DOSMI), participation au réseau sentinelles Mauges Choletais, suivi de l'action START'R (action de mobilisation-redynamisation à destination des publics en souffrance psychique et/ou d'isolement).

I Faits marquants de l'année 2025

Contrat Local de Santé

- Préfiguration du futur Contrat Local de Santé 2026-2030 : réalisation d'une enquête à destination des habitants, réception de 1 525 réponses.
- Organisation d'un séminaire à destination des élus et des services : "La santé, un enjeu collectif pour l'avenir de notre territoire." 2 ateliers de co-construction du futur plan d'action.
- Organisation de 2 soirées de bienvenue à destination des internes et de leurs maîtres de stage.
- Animations autour du mois de la santé sexuelle : accueil de la pièce de théâtre "Kama Vortex" en lien avec les classes de première du lycée Renaudeau : 160 élèves + accueil des "Après-midi du Zapping" par l'association Solidarité Sida en lien avec la MFR.
- Animations dans le cadre d'Octobre Rose : actions de sensibilisation au sein des établissements de santé et déployées sur le territoire de l'agglomération, mise en place de pochoirs, accueil d'une seule en scène "La constellation du cancer".
- Animations Semaine d'Information sur la Santé Mentale sur la thématique "Pour notre santé mentale réparons le lien social" : bibliothèque des livres vivants, stands d'information au sein des centres sociaux, conférence "Vers une communication bienveillante pour un bien-être au quotidien", exposition.



©Cholet Agglomération

Semaine d'Information sur la Santé mentale (SISM)



©Cholet Agglomération

Pièce de théâtre *Kama Vortex* - 16 mai 2025

À venir pour 2026

Contrat Local de Santé

- Approbation et signature du nouveau Contrat Local de Santé 2026-2030 : acculturation et lancement des premières actions et groupes de travail. Ce dernier se compose de 18 fiches actions et est divisé en 5 axes stratégiques (santé environnement et cadre favorable à la santé, santé mentale, inégalités sociales de santé, accès aux soins et gouvernance et communication en santé).

PROJET SOCIAL LOCAL DES GENS DU VOYAGE

I Objectifs et missions

Le Projet Social Local (PSL) se base sur un diagnostic territorial concernant la prise en compte des publics voyageurs sur le territoire. Il est piloté par Cholet Agglomération, avec l'appui de la coordination du Schéma Départemental. Avec différents partenaires locaux, il permet l'élaboration de propositions d'actions communes sur différentes thématiques : la santé, la scolarisation, l'accès aux droits, la citoyenneté, l'emploi, la culture, répondant aux objectifs suivants :

- Impliquer et sensibiliser l'ensemble des acteurs pour répondre aux besoins spécifiques des voyageurs ;
- Améliorer la lisibilité, la complémentarité et l'efficacité des actions en faveur des voyageurs, conduites sur le territoire de Cholet Agglomération ;
- Favoriser l'accès au droit commun pour accéder aux services et aux équipements sociaux ;
- Faciliter l'inscription et l'implication des voyageurs sur le territoire ;
- Favoriser l'exercice des devoirs et obligations de tous citoyens ;
- Créer les conditions d'un climat de confiance.

Les activités en 2025

- Mise en œuvre d'actions sur l'aire d'accueil, notamment sur la thématique de la santé : vaccination, santé des femmes (Octobre Rose), activités physiques pour tous, etc.
- Poursuite des permanences de l'opérateur social départemental (77 personnes reçues / 22 permanences).
- Aide à l'accès aux droits au travers de l'élection de domicile (45 foyers reçoivent leurs courriers au CCAS de Cholet).
- 0,20 ETP consacré à la coordination de la mission sociale.

Faits marquants de l'année 2025

- Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat, production et formalisation du Projet Social Local.
- En lien avec le CCAS de Cholet, accès aux aides facultatives telles que Les Paniers du Planty, les aides à la cantine et le CAE.

À venir pour 2026

- Mise en place d'un Groupe d'Appui Local.



© Éloise LEFORT Voyageurs 49

Action Sport Santé - 17 septembre 2025



Caravane Seniors installée au marché de Vezins

Action gérontologique / Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

ACTION GÉRONTOLOGIQUE

I Objectifs et missions

- Élaborer les projets stratégiques en lien avec le vieillissement de la population de Cholet Agglomération.

I Les activités en 2025

- Poursuite du plan d'action du Label "Ami des Aînés".
- Lancement de la Caravane Seniors LISA (Lieu d'Information pour les Seniors de l'Agglomération) en novembre.

I Fait marquant de l'année 2025

- Inauguration de la caravane LISA le 12 novembre.

À venir pour 2026

- Audit intermédiaire du Label Ami des Aînés.
- Communication autour de la Caravane Seniors (passages dans les communes).
- Projets développés en lien avec la Caravane Seniors.
- Écriture de l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS.
- Écriture du Projet Institutionnel du CIAS.

DOMICILE

I Objectifs et missions

- Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans en leur proposant un service d'aide et d'accompagnement à domicile Adomi Facil.

I Les activités en 2025

- Participation au Forum pour l'Emploi à Cholet.
- Mise en place d'une sensibilisation aux addictions à destination des agents en partenariat avec ALIA.
- Mise en place du premier Projet d'Accompagnement Personnalisé.

I Faits marquants de l'année 2025

- Invitation au Café Part'Âge pour les aidants des usagers.
- Première réunion du Conseil de Service aux Usagers.

À venir pour 2026

- Mise en place d'un Service Autonomie à Domicile commun avec les 2 SSIAD du Choletais.

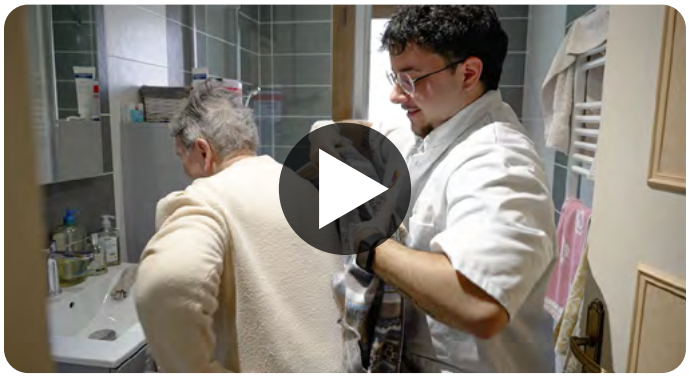

Vidéo "Toujours là pour vous : Rafaël, auxiliaire de vie"

RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES

Objectifs et missions des 5 résidences gérées par le CIAS

- Accompagner dans les gestes de la vie quotidienne les personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie physique et/ou psychique, désorientées, fragiles et vulnérables et les personnes en situation de handicap.
- Procurer des soins médicaux adaptés et nécessaires.
- Proposer un accompagnement permettant de concilier l'autonomie de la personne, ses besoins individuels, ses libertés et sa sécurité et une vie en collectivité favorisant le lien social.

RÉSIDENCE LA CORMETIÈRE – Cholet

Les activités en 2025

- Visite hebdomadaire de Neko, chien d'une soignante de l'UPAD.
- Repas en petits groupes (raclette l'hiver, omelette et glace l'été).
- Échanges avec l'école La Bourie afin de créer un lien intergénérationnel pour donner aux enfants l'envie d'écrire sur les résidents.
- Spectacle intergénérationnel à Interlude, chants et danses avec les résidences Les Cordeliers, Val de Moine et Nazareth et les écoles Les Richardières et Saint-Pierre Gellusseau.
- Atelier sport adapté avec le lycée Europe animé par une classe de Seconde pour une dizaine de résidents - Création d'un roman-photos avec les résidents.
- Sortie patinoire avec les résidents du Val de Moine et du Val d'Èvre proposée par l'animatrice du Val d'Èvre.
- Festif EHPAD : animations entre les EHPAD du CIAS.
- Sortie à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (restaurant *Les Cabines* face à la mer).
- Séjour à Noirmoutier.



©Cholet Agglomération

Rails plafonniers installés dans les chambres

Fait marquant de l'année 2025

- Installation de rails plafonniers dans les logements, permettant de faciliter la mobilisation et le confort des résidents et les conditions de travail des professionnels.

À venir pour 2026

- Aménagement d'un parcours bien-être extérieur, résultat du partenariat avec l'école La Bourie.
- Mise en place d'une chorale à l'EHPAD.
- Mise en place d'un Tea time 2 fois par semaine.
- Échanges avec l'école La Bourie sur l'année scolaire 2025/2026 afin d'engager les élèves et les résidents dans un projet de développement durable.
- Changement des appels malade et de la téléphonie.

RÉSIDENCE VAL DE MOINE – Cholet

Les activités en 2025

- Lancement d'une gazette "La vie du Val de Moine" à destination des résidents et de leurs proches.
- Organisation de la Fête de l'été en juin 2025, avec les résidents, les familles et le personnel.
- Séjour avec 8 résidents et 5 professionnels à Commequiers en Vendée.
- Sorties à la journée au bord de la mer, à la patinoire et à L'Autre Usine (entre autres).
- Festif EHPAD avec les EHPAD du Val d'Èvre et de la Cormetière.
- Spectacle intergénérationnel à Interlude : chants et danses avec les résidences Les Cordeliers, La Cormetière et Nazareth et les écoles Les Richardières et Saint-Pierre Gellusseau.

Faits marquants de l'année 2025

- Obtention de l'autorisation d'ouverture d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) par l'Agence Régionale de Santé : le pôle ouvrira 5 jours par semaine, du lundi au vendredi et accueillera des résidents vivant au sein de l'établissement et présentant des troubles cognitifs en lien avec une maladie neuro-dégénérative. Le PASA se veut une réponse au projet thérapeutique personnalisé des résidents en proposant des activités individuelles et collectives concourant au maintien des capacités fonctionnelles et des fonctions cognitives.
- Installation de rails plafonniers dans les logements, permettant de faciliter la mobilisation et le confort des résidents et les conditions de travail des professionnels.

À venir pour 2026

- Aménagement d'un terrain de pétanque dans le jardin de la résidence.
- Installation d'une porte automatique facilitant l'accès au jardin pour les résidents.

RÉSIDENCE LE VAL D'ÈVRE – Trémentines

Les activités en 2025

- Participation à la journée intergénérationnelle organisée par l'ORPAC à l'étang des Noues.
- Participation au Trophée Bleu.
- Festif EHPAD avec les EHPAD du Val de Moine et de la Cormetière.

Faits marquants de l'année 2025

- Installation de rails plafonniers dans les logements, permettant de faciliter la mobilisation et le confort des résidents et les conditions de travail des professionnels.
- Sortie patinoire.
- Sortie à Terra Botanica et au Puy du Fou.
- Roman photo réalisé par les résidents dans le cadre du concours de Culturavie avec la 5e place sur 42 participants.

À venir pour 2026

- Séjour à Barbâtre en juin 2026.



©Cholet Agglomération

Sortie patinoire

RÉSIDENCES AUTONOMIE POUR PERSONNES ÂGÉES

Objectifs et missions des 5 résidences gérées par le CIAS

- Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans en leur proposant un hébergement en résidence autonomie.
- Accueillir à la journée des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée au sein de l'accueil de jour Les Magnolias afin de participer notamment au répit de l'aidant.
- Accueillir des seniors au sein des Maisons d'animation dans le but de maintenir le lien social.
- Hébergement de seniors au sein des 5 résidences autonomie pour favoriser le lien social, tout en garantissant un cadre sécurisé et rassurant.

RÉSIDENCE LE BOSQUET – Cholet

Les activités en 2025

- Partenariat avec l'école maternelle et primaire du Paradis.
- Médiation animale.
- Atelier calligraphie avec un intervenant extérieur.
- Danse en ligne.
- Animations dans le cadre du Téléthon.
- Sorties variées : île de Quiberon, les Faluns.
- Fête de centenaire d'une résidente.
- Visite de la caravane seniors LISA.

Fait marquant de l'année 2025

- Changement du prestataire de restauration (ELIOR).

À venir pour 2026

- Atelier bien-être, confort et relaxation.



©Cholet Agglomération

Animation karaoké - Résidence Le Bosquet

RÉSIDENCE LA GIRARDIÈRE – Cholet

Les activités en 2025

- Mise en place d'activités sportives adaptées.
- Animation "chants marins" inter-résidences.
- Atelier chocolat réalisé par un chocolatier.
- Atelier savonnerie pour fabriquer son propre savon.
- Atelier culinaire lors de la semaine de la dénutrition autour des fruits du monde.
- Trois soirées à thème.
- Sortie à la mer et sur les bords de la Loire.

Faits marquants de l'année 2025

- Changement du prestataire de restauration (ELIOR).
- 50 ans de la résidence.
- Séances de Yoga adapté proposées par le Centre social Horizon.

À venir pour 2026

- Médiation animale.
- Organisation d'une "journée des familles".
- Création de la Gazette "La Girardière".
- Sorties à la journée.
- Maintien des trois soirées à thème.
- Développement des partenariats (école, Médiathèque, centre social, etc.).
- Mise en place d'ateliers prévention.



©Cholet Agglomération

Sortie sur les bords de Loire à Bouchemaine

RÉSIDENCE LA GRANDE FONTAINE Le May-sur-Èvre

Les activités en 2025

- Lancement des activités de prévention des chutes.
- Partenariat renforcé avec l'EHPAD du May-sur-Èvre, jeux de société tous les premiers vendredis du mois.
- Organisation de sorties à la journée.
- Organisation d'activités sportives, gym et danse bien-être pour des moments intergénérationnels.
- Participation aux élections des Miss Inter-Résidences à la résidence La Verte Vallée.

Faits marquants de l'année 2025

- Changement du prestataire de restauration (ELIOR).
- Organisation d'une fête pour les 45 ans de la résidence autour d'un apéritif cocktail.
- Mise à disposition de la salle de bains PMR aux résidents.
- Planification de soins bien-être rendue possible par la création d'une salle dédiée.

À venir pour 2026

- Mise en place d'intervention de médiation animale.
- Organisation d'un loto pour le Téléthon avec l'association Vie Mayeure.
- Consolidation du partenariat avec l'EHPAD à travers l'organisation d'une fête des voisins.

RÉSIDENCE NOTRE-DAME - Cholet

Les activités en 2025

- Animations et ateliers sur le thème de la prévention.
- Ateliers danse et bien-être.
- Médiation animale.
- Repas festifs.
- Sortie "crêperie" à Saint-Jean-de-Monts et Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
- Rencontres intergénérationnelles et inclusives avec l'IME Bordage Fontaine : chorale intergénérationnelle avec des rencontres tous les lundis à la résidence.
- Spectacle de la crèche de Noël.

Fait marquant de l'année 2025

- Changement du prestataire de restauration (ELIOR).

À venir pour 2026

- Médiation animale avec l'âne Moïse.
- Sortie inter-résidences Petit train de Mortagne-sur-Sèvre.
- Visite de la Caravane Seniors LISA.



©Cholet Agglomération

Pique-nique intergénérationnel de la chorale inclusive en compagnie de l'IME Bordage Fontaine

ACCUEIL DE JOUR LES MAGNOLIAS – Cholet

Les activités en 2025

- En lien avec les résidences : pique-nique, repas festifs.
- Ateliers danse et bien-être.
- Sortie cinéma.
- Adhésion à l'Association pour l'Animation en Institutions Sociales (APAIS) et participation à la journée du Trophée Bleu.
- Échanges avec le jardin d'enfants Dorémi, l'accueil de jour de La Tessoualle, l'EHPAD Le Val d'Èvre à Trémentines de manière ponctuelle et de manière régulière avec la résidence autonomie Notre-Dame.



©Cholet Agglomération

Séance de médiation asino-équine

À venir pour 2026

- Médiation animale avec l'âne Moïse.
- Sortie inter-résidences Petit Train de Mortagne-sur-Sèvre avec les aidants et en après-midi pour les bénéficiaires.
- Sortie restaurant ou crêperie pour les bénéficiaires.

RÉSIDENCE VERTE VALLÉE – La Romagne

Les activités en 2025

- Présence de la Caravane Seniors LISA.
- Élections de Miss inter-résidences.
- Ateliers de socio-esthétique avec une intervenante extérieure.
- Inter-génération avec l'école, la MFR et participation à la journée intergénérationnelle.
- Partenariat avec Unis Cités.
- Participation au Trophée Bleu.

Faits marquants de l'année 2025

- Changement du prestataire de restauration (ELIOR).
- Mise en place des bacs inox en restauration.
- Démarrage du travail sur le Plan de Gestion des Risques de Maltraitance.
- Sensibilisation des résidents, des familles et du personnel à la VIAS (Vie Intime, Affective et Sexuelle de la personne âgée en institution).
- 25 ans de la résidence.
- Ateliers et animations proposés, organisés et mis en place par les résidents (objectif du projet d'établissement).
- Création de la commission restauration pilotée par des résidents.
- Présentation I-COPE "Mes capacités à surveiller".
- Reprise du partenariat avec la RAM.

À venir pour 2026

- Ateliers prévention des chutes dispensés par une psychomotricienne.
- Poursuite du travail sur le Plan de Gestion des Risques de Maltraitance.
- Échanges intergénérationnels avec la MFR et la périscolaire.
- Mise en place d'ateliers théâtre pour les résidents.
- Sensibilisation à la laïcité.



©Cholet Agglomération

Conte de Noël en collaboration avec le Relais des Assistantes Maternelles - Résidence Verte Vallée



© Cholet Agglomération

Exposition "Sur les bancs de l'école" à La Séguinière

Culture

ARCHIVES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

I Objectifs et missions

- Enrichir les collections des Archives municipales et communautaires : favoriser les dons, les dépôts et les achats d'archives privées, développer la collecte de témoignages oraux, structurer et animer la fonction archives au sein des services et mettre en œuvre une procédure de Record Management dans l'environnement numérique.
- Classer, conserver et préserver le patrimoine écrit : améliorer la conservation préventive des archives, favoriser la protection des archives et consolider le tri et le classement des archives historiques et administratives.
- Valoriser et faire rayonner les archives sur le territoire de l'Agglomération : faire découvrir les archives au plus grand nombre, diffuser les archives sur le Web, faciliter la recherche aux Archives et valoriser les archives des communes de l'agglomération.

I Les activités en 2025

Collecte, classement et conservation

- Collecte des archives privées : 9 dons d'archives sur support papier et support numérique dont le dépôt des archives du syndicat CGT de l'entreprise Thales (1945-2018) et le don de la société d'horticulture (1886-1927).
- Numérisation : 47 886 pages et 814 images.
- Classement : les archives du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation (1973-1982) puis d'Études et de Travaux (1982-2002).

Valorisation des archives

- Salle de lecture : stabilité de la fréquentation avec 555 séances de travail et 1 095 documents consultés.
- Séances pédagogiques : accueil de 77 classes soit 1 658 élèves reçus aux Archives et réalisation d'un nouvel atelier autour du thème égalité femmes-hommes.
- Diffusion web : consultation de 271 822 images sur le site "archives.cholet.fr" soit une augmentation de 42,6 %.
- Réseaux sociaux : 324 477 posts archives vus sur le compte Facebook de la Ville.


© Cholet Agglomération

Nouveau mobilier salle de lecture

I Faits marquants de l'année 2025

- Exposition intitulée "À la découverte du cadastre de la commune de La Romagne" en partenariat avec la commune de La Romagne et un groupe de passionnés d'histoire locale : 872 visiteurs dont 112 scolaires.
- Exposition intitulée "Sur les bancs de l'école" réalisée en partenariat avec la commune de La Séguinière et l'association Histoire et Patrimoine : 613 visiteurs dont 222 scolaires.
- Installation d'un nouveau mobilier dans la salle de lecture des Archives offrant aux chercheurs un cadre accueillant et lumineux pour réaliser leurs travaux de recherches.

À venir pour 2026

- Réalisation d'une exposition intitulée "Sur les bancs de l'école" avec la commune de Coron dans le cadre d'Itinérances.
- Réalisation d'une exposition consacrée au 60e anniversaire du Conservatoire.
- Mise en ligne sur le site des archives de 2 nouvelles bases de données consacrées aux recensements militaires et aux listes électorales.
- Lancement d'un projet d'annotation collaborative autour des recensements militaires.

ÉCOLE D'ARTS DU CHOLETAIS

I Objectifs et missions

- Enseigner les Arts Plastiques, sous la conduite de professeurs diplômés, dans toute la diversité des disciplines et des approches inhérentes à ces domaines, afin de permettre à un large public d'accéder à une bonne compréhension et à une bonne maîtrise des enjeux plastiques, formels, techniques et théoriques.
- Former et accompagner les étudiants de la Classe Préparatoire aux Écoles supérieures d'Arts, d'architecture, de design, etc.
- Développer une compétence artistique dans une pédagogie de cycles d'enseignement des Arts Plastiques et favoriser l'approfondissement et les découvertes des techniques spécifiques enseignées aux collégiens dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés Arts Plastiques.
- Permettre à un large public, dans le cadre d'un enseignement péri et post-scolaire, de découvrir, de s'initier ou de se perfectionner aux pratiques artistiques dans le domaine des Arts Plastiques : beaux-arts et arts visuels.
- Favoriser, dans le cadre de son enseignement, l'apprentissage des techniques et des savoir-faire, mais également l'exercice de l'esprit critique et de la formation à la culture du regard.
- Participer à la promotion et à la diffusion des Arts Plastiques et notamment de l'Art Contemporain. L'École d'Arts du Choletais (EAC) dispose d'une galerie d'exposition et d'un lieu de création au Domaine universitaire, où elle propose 3 expositions par an, en plus des interventions d'artistes de courte durée et des conférences.
- Accueillir les classes des collèges et des lycées lors des expositions et temps forts : l'EAC collabore avec les professeurs d'Arts Plastiques des différents établissements du Choletais.
- S'inscrire dans une dynamique de la promotion de l'art contemporain auprès des jeunes du territoire dans les différentes communes de l'agglomération, faire prendre connaissance des métiers en lien avec la création.
- Accueillir de jeunes artistes en résidence dans les locaux de l'EAC dans le cadre des enjeux de professionnalisation des jeunes diplômés.

I Les activités en 2025

- Expositions des artistes :
  - "Itinérance Activée" exposition au sein de la commune du May-sur-Èvre des travaux des artistes en résidence, Ruimin MA et Emma NICLOT ;
  - "Dialogues - 4" exposition en partenariat avec le Musée d'Art et d'Histoire dans le cadre du parcours "Itinérance Activée", les artistes en résidence Ruimin MA et Emma NICLOT ont présenté leur exposition ;
  - "Exploration - Tout terrain" exposition de l'artiste Nathalie BEKHOUCHE au sein de la Galerie de l'École d'Arts.



© Cholet Agglomération

Exposition "Dialogues - 4"



© Cholet Agglomération

Exposition "Exploration - Tout terrain"

- Expositions des élèves et étudiants de l'École d'Arts :
  - Les élèves des ateliers enfants, adolescents et adultes ont exposé au sein des services ORL, Chirurgie ambulatoire, Dialyse et Oncologie du Centre hospitalier ;
  - "La gravure dans tous ses états", exposition des cours adultes gravure au Jardin de Verre ;
  - "Chamarres", exposition des Classes à Horaires Aménagés Arts Plastiques (CHAPP) du collège République à la Galerie de l'École d'Arts ;
  - "Architecture utopique", exposition des classes CHAAP du collège Notre-Dame du Bretonnais à la Galerie de l'École d'Arts ;
  - "Infiniment proche", exposition des cours adolescents dessin / peinture à la Médiathèque Élie-Chamard de Cholet ;
  - "Fragments", exposition des étudiants de la Classe Préparatoire au Musée d'Art et d'Histoire de Cholet ;
  - "Fluide", exposition de fin d'année des élèves à l'École d'Arts.
- Visite des étudiants de la Classe Préparatoire du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) à Carquefou.
- Conférences et interventions de différents artistes auprès des étudiants.

Faits marquants de l'année 2025

- Partenariat avec l'Université d'Angers au Campus du Choletais, expositions :
  - "Paré !" de Camille BLEU-VALENTIN ;
  - "De passage" de Romain LE BADEZET ;
  - Des élèves pré-adolescents du cours 11/13 ans bande dessinée / illustration et création numérique de l'École d'Arts du Choletais ;
  - Projet Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) : intervention de l'artiste et enseignante Giovanna CHAUVIN-ROSSI auprès des élèves CM1 et CM2 de l'école Brontë sur le thème "des espèces marines". Leurs travaux ont été présentés lors de l'exposition de fin d'année.

À venir pour 2026

- "Itinérance" - Marie RAMAT et Malo LEMONNIER en résidence jusqu'à fin mai 2026. Exposition de leurs travaux aux élèves des écoles élémentaires des Cerqueux, sous forme d'ateliers.

CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS

Objectifs et missions

- Définir une mission de service public de l'enseignement artistique spécialisé dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre.
- Favoriser l'éveil et l'initiation à la Musique, à la Danse et au Théâtre des enfants en développant leur sens esthétique et leur sensibilité artistique, l'enseignement d'une pratique artistique vivante, riche et diversifiée aux jeunes, l'émergence d'éventuelles vocations de musiciens, danseurs et comédiens, ainsi que la formation d'amateurs actifs, éclairés, enthousiastes.
- Constituer sur le plan local un centre de ressources et un noyau dynamique de la vie musicale, chorégraphique et théâtrale de la cité et de sa région en encourageant l'ouverture de l'établissement sur la vie culturelle : résidences d'artistes, partenariat avec les structures de formation, de création et de diffusion, accueil et encadrement de la pratique amateur.

Les activités en 2025

- Poursuite des missions d'enseignement, de culture et d'expression artistique : 1 171 élèves.
- Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse en partenariat avec trois collèges (un public et deux privés) et deux écoles élémentaires de Cholet (une publique et une privée), ainsi que des Classes à Horaires Aménagés Théâtre en partenariat avec deux autres collèges (un public, un privé) de Cholet : 376 élèves.
- Interventions en milieu scolaire auprès d'environ 3 000 élèves des écoles de l'agglomération.
- Accueil des publics en situation de handicap pour des cours instrumentaux individuels et autour d'une pratique collective.
- Poursuite des travaux communs avec les écoles de musique de l'agglomération (prestations d'élèves et échanges pédagogiques).
- Poursuite des actions de médiation :
  - 34 séances éducatives avec 1 565 scolaires ;
  - 15 concerts éducatifs avec 1 392 scolaires ;
  - Ateliers dans le cadre du Projet d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), cours découverte, etc. ;
  - 180 prestations musicales, théâtrales et chorégraphiques réunissant 14 000 spectateurs.

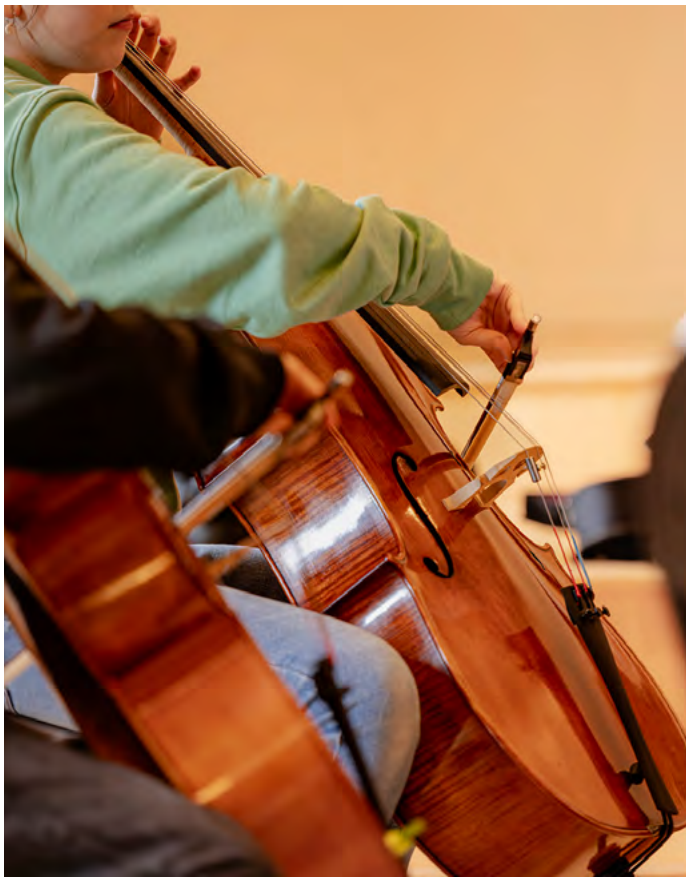

© Alexandre Production Photographe

Instrumentiste



© Cholet Agglomération

L'enfant au cœur de l'orchestre

I Faits marquants de l'année 2025

- Finalisation de la demande de renouvellement de classement du Conservatoire à rayonnement départemental (CRD).
- Traitement acoustique de la salle de Batterie (salle Jones).
- Renforcement de l'accueil de nombreux artistes dans le cadre de Master Class : Hervé MICHELET (trompette), Duo Brady (violoncelle) et Sébastien FARGE (accordéon).
- Création d'une pièce écrite pour l'ensemble Mix&Match (pratique collective adaptée).
- Porté par Clément Couyssat, Avenir Accordéon a réuni, le 28 juin, des conférences, une exposition, une rencontre pédagogique et un concert présentant trois créations mondiales, dont l'une jouée sur un accordéon spécialement conçu pour l'occasion.



© Cholet Agglomération

Salle de Batterie

À venir pour 2026

- Nouveau logiciel Nyumba : un outil moderne permettant de dynamiser nos pratiques et simplifier la gestion au quotidien.
- Biennale de danse en juin, le spectacle de danse qui rassemble toutes les classes de danse du Conservatoire.
- Une année rythmée par des événements festifs et créatifs pour célébrer les 60 ans de l'école de musique.
- Les P'tits Swing, un projet pétillant avec les jeunes élèves du Conservatoire autour d'une œuvre écrite par Stan LAFERRIÈRE.

THÉÂTRE SAINT-LOUIS

I Objectifs et missions

- Mettre en œuvre la saison artistique du Théâtre Saint-Louis (TSL) et les différents temps forts de spectacle vivant, notamment ceux liés au théâtre amateur ou encore aux spectacles en extérieur.
- Accueillir les rencontres proposées par les scolaires et les associations, dans le cadre des manifestations "hors saison" à Interlude notamment.
- Être lieu d'accueil d'expositions dans la Galerie du TSL.

I Les activités en 2025

- Succès de la saison 24/25, avec près de 27 000 spectateurs pour les 55 représentations des spectacles de la saison. Un engouement fulgurant dès l'ouverture de la billetterie !
- Ancrage de l'école du spectateur avec l'accueil de plus de 3 800 jeunes spectateurs (élèves du Conservatoire, de la Fabrique Chorégraphique et de nombreux autres établissements scolaires, etc.).
- Une édition 2025 de "Un Air d'été" quelque peu pluvieuse mais toujours heureuse.
- Poursuite des manifestations en lien avec le Théâtre amateur (Le Temps de Jouer et La Semaine de Théâtre), véritable empreinte du territoire.
- Accueil toujours plus important au sein des salles du Théâtre Saint-Louis et d'Interlude, d'associations ou de scolaires pour des spectacles, des conférences, des expositions, etc. Plus de 17 000 spectateurs dans ce cadre, sans compter les visiteurs des nombreuses expositions.



© Cholet Agglomération

Chœur de l'Étoile - chorale de l'école Jeanne-d'Arc

I Faits marquants de l'année 2025

- Première édition de Partition Choletaise en janvier 2025 (en lieu et place de la manifestation Ma région Virtuose), avec les concerts de l'Orchestre Symphonique du Conservatoire du Choletais et l'Orchestre Harmonique du Choletais Chœur de l'Étoile par les élèves du collège Jeanne-d'Arc offerts à un très nombreux public devant des salles archi combles.
- Une nouveauté avec les comédiens amateurs en Itinérances. Quatre troupes de théâtre amateur du territoire ont présenté leur travail en dehors de leur cercle, dans différentes communes de l'agglomération. Une occasion de sortir de son cadre habituel et de ravir les spectateurs

venus en voisins assister aux représentations théâtrales à Bégrolles-en-Mauges, Vezins, Coron et Nueil-sur-Layon.

- Des ateliers avec les danseurs du Conservatoire et de la Fabrique Chorégraphique ont été menés en marge du spectacle "Sol Invictus" par la Compagnie Hervé Koubi. Un moment très marquant dans la vie de ces danseurs amateurs.



© Cholet Agglomération

Itinérances à Coron - *Somewhere in the black hills*
par le Petit théâtre de l'impasse de Saint-Léger-sous-Cholet



© Cholet Agglomération

Atelier de la Compagnie Hervé Koubi avec les élèves de danse du Conservatoire du Choletais

À venir pour 2026

- "Les Étincelles" pour lancer la Semaine de théâtre de Cholet en avril 2026. La part belle sera donnée aux jeunes comédiens amateurs du territoire qui pourront présenter leur travail en amont des "Intégrales". Des moments d'échange et de découverte pour beaucoup d'entre eux.
- Deuxième édition de Partition Choletaise, ouverte également en 2026 à de nouvelles pratiques d'amateurs du Conservatoire (cursus Théâtre, Big Band, Ensemble Instrumental à Vent, etc.). Une belle vitrine des productions d'élèves.
- Acquisition d'un nouveau logiciel de billetterie afin de répondre au mieux aux nouveaux usages d'achat de places de spectacles avec l'augmentation très nette de la billetterie en ligne.

LUDOTHÈQUE

I Objectifs et missions

- Proposer un service public culturel de qualité, dédié aux jeux et aux jouets, dont l'objectif est de donner à jouer et de diffuser la culture ludique auprès de la population, en proposant du jeu sur place, du prêt, des actions culturelles et de l'accompagnement à la parentalité.
- Proposer un lieu ressource autour du jeu à destination de tous les publics, particuliers et professionnels.

I Les activités en 2025

- Une Ludothèque attractive :
  - 61 659 passages en 2025 ;
  - 4 453 cartes d'adhésion ;
  - 50 136 prêts de jeux et jouets.

73 % des cartes d'adhérents de 2025 concernent des enfants âgés de 0 à 10 ans. La Ludothèque est un service utilisé en grande majorité par les familles.

- Réorganisation de la Ludothèque :
  - Polyvalence renforcée ;
  - Allègement de procédures ;
  - Redistribution de missions.



© Cholet Agglomération

La Piste des jeux - 14 juin 2025

I Faits marquants de l'année 2025

- Des actions culturelles variées, pour petits et grands :
  - 30 actions proposées, dont la Piste des jeux, événement annuel proposé en Cœur de Ville et attendu par le public ;
  - 3400 bénéficiaires au total ;
  - De nombreux ateliers sont créés et animés par les ludothécaires.
- Reconnaissance de l'action de la Ludothèque concernant le soutien aux familles et à la parentalité :
  - En 2025, la Ludothèque a bénéficié du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Maine-et-Loire.
- La page Facebook de la Ludothèque compte une communauté de 1 300 followers.
- Itinérances :
  - Création d'une nouvelle balade numérique "BALUDIK" à Montilliers, dans le cadre du dispositif Itinérances. Balades alliant jeux et découvertes patrimoniales créées en partenariat avec les référents des communes concernées. 486 téléchargements ont été effectués en 2025 pour l'ensemble des balades existantes (Coron, Vezins, Maulévrier, Chanteloup-les-Bois, Mazières-en-Mauges).

- Il existe un maillage territorial, les personnes ayant apprécié une balade dans une commune vont découvrir une autre balade chez leurs voisins.

À venir pour 2026

- Nouveaux marchés publics jeux et jouets, regroupement des marchés avec d'autres entités.
- Inventaire de la collection.
- Embauche de vacataires en renfort les samedis et durant les vacances scolaires.



© Cholet Agglomération

Atelier Maxi corn - 30 avril 2025

MÉDIATHÈQUE

I Objectifs et missions

- Mettre à disposition de tous les publics des collections de différents types de documents, à des fins d'information, de loisirs, d'éducation, de culture.
- Offrir un espace public de rencontre, de confrontation et de réflexion (la bibliothèque comme lieu de vie sociale), de débat citoyen.
- Contribuer à la promotion et à la diffusion de la création culturelle et l'irriguer sur tout le territoire.
- Permettre une médiation culturelle en direction de tous.
- Contribuer au développement de la lecture, à l'inclusion et à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

I Les activités en 2025

- 19 105 inscrits actifs en 2025 totalisant 770 933 prêts sur les 32 bibliothèques du réseau, dont 9 266 inscrits à la Médiathèque communautaire, 7 990 cumulés dans les 26 bibliothèques des communes, 1 414 à la Bibliothèque universitaire et 435 dans les 4 bibliothèques de quartier.
- 283 actions de médiation tous publics touchant 6 680 personnes dans 32 établissements.
- 67 séances ouvertes à 742 utilisateurs du Labo les mercredis et samedis après-midi.
- "Les médiateurs mixent à la Médiathèque" se délocalisent dans le territoire ou au sein des locaux de la radio SUN, séances de musique assistée par ordinateur et slam dans le cadre d'un projet scolaire autour du rapport égalité fille / garçon (3 classes - 72 élèves).
- 4e édition du Prix POP (1re œuvre publiée) qui a récompensé l'auteur Jérémie CLAES pour "L'Horloger".
- 3e édition du prix "Les tout-petits lisent aussi" qui a élu l'album "Moi Moi Moi" de Ghislaine HERBÉRA, aux éditions Mémo.
- Foire aux disques attirant près de 550 visites.
- Dans le cadre d'Itinérances, projection de 2 films documentaires : au May-sur-Èvre "Papy STO" de Lydie MARLIN et à Chanteloup-les-Bois "Vivre avec les loups" de Jean-Michel BERTRAND.
- Reprise et déploiement du dispositif "Des livres à soi" sur le territoire et dans les quartiers.
- Tenue d'un stand au Festival Regards sur le Handicap le 24 mai, promotion des éditions adaptées.
- 2 balades littéraires à Maulévrier et à La Romagne en partenariat avec La Maison Julien-Gracq, 2 rencontres avec l'autrice Tiphaine LE GALL, en résidence, sur son travail d'écriture.
- "Partir en Livre, la ferme se rebelle" : rendez-vous estival dans le cadre de l'événement national "Partir en livre" avec des lectures en plein air au Jardin du Mail et dans le quartier K'léidoscope.
- Bricabook : vente sur 2 jours de 9 100 documents déclassés.
- Rendez-vous lecture-culture :
  - 5 séances de "Thés Cholecteurs" ;
  - 17 séances de "1 heure 1 roman" ;
  - 6 soirées philo et 8 soirées poésie.



© Bibliothèque de La Romagne

Les tout-petits lisent aussi - séance à La Romagne

I Faits marquants de l'année 2025

- *"Héros, héroïnes… que la bibliothèque soit avec toi !"*, le thème des Héros décliné dans tout le réseau des bibliothèques du Choletais. Plus de 50 actions déployées dans 26 bibliothèques, réunissant 746 personnes.
- 9e édition des Nuits de la Lecture sur le thème national des patrimoines, ponctuée de diverses animations dont une présentation théâtralisée de l'Encyclopédie Diderot et D'Alembert.

- *"La Bibliothèque des livres vivants"* : dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale, 59 rencontres individuelles organisées avec des personnes concernées et témoignant de leur trouble psychique.
- Activation du dispositif *"Lire et écouter avec Daisy"*. Enrichissement et déploiement des fonds adaptés Facile à Lire, Édition Jeunesse Accessible.
- Création d'une signalétique spécifique avec la réalisation de 2 girafes en bois par les ateliers de l'IME Bordage Fontaine. Installation dans l'espace Jeunesse et poursuite de traduction d'albums jeunesse pour intégration dans le fonds EJA.
- Création de la 32e structure du Réseau Choletais, la bibliothèque municipale de Nueil-sur-Layon.



© Cholet Agglomération

Animation super-héros

À venir pour 2026

- Propositions d'adaptation et de rénovation de la Médiathèque Élie-Chamard à des fins d'accessibilité et de mise en conformité aux nouveaux usages.
- Poursuite de la réflexion autour de la modernisation du patio de la Médiathèque comme espace de lecture possible pour les enfants.
- Expérimentation de la nouvelle offre d'animation destinée aux scolaires avec une nouvelle déclinaison du Voyage-Lecture dans le territoire.
- Finalisation de la page "Accessibilité" du portail e-changes à destination des publics empêchés.
- Poursuite du déploiement d'une offre musicale.

MUSÉES

I Objectifs et missions

- Enrichir les collections des musées.
- Conserver, restaurer et protéger les collections.
- Les étudier et les valoriser auprès de tous les publics *via* les expositions, les publications (papiers et numériques) et les actions culturelles.
- Organiser la programmation des expositions temporaires.
- Faire vivre le projet de rayonnement des services culturels sur le territoire communautaire avec "Itinérances".

I Les activités en 2025

- Les collections des musées :
  - Acquisitions : 1 achat, 7 dons, 1 legs, 1 affectation ;
  - Restauration : 2 pièces textiles, cadres et châssis des portraits des 12 généraux, restauration du Portrait de Antoine-Philippe de La Trémoille, prince de Talmont de Léon Cogniet (première phase), traitement par anoxie (désinsectisation) d'un petit lot d'archives et de textiles ;
  - Inventaire : 2e récolement décennal 2016-2025, 5 635 objets récolés en 2025 soit au total 93,89 % d'objets récolés sur ce 2e récolement décennal. 2025 marque la fin du 2e récolement décennal.
- Les expositions :
  - *L'Incroyable Alphabet* de Maud LOUVRIER-CLERC au Musée du Textile et de la Mode ;
  - *Fragments* en partenariat avec l'École d'Arts du Choletais au Musée d'Art et d'Histoire ;
  - *Habiter le vide*, Julien GORGEART, en partenariat avec le FRAC des Pays de la Loire et le département de Maine-et-Loire au Musée d'Art et d'Histoire ;
  - *Dialogues 4* en partenariat avec l'École d'Arts du Choletais et l'École Supérieure d'Art et de Design TALM au Musée d'Art et d'Histoire ;
  - *Les goûts et les couleurs* en partenariat avec la MFR-CFA de La Bonnauderie au Musée d'Art et d'Histoire ;
  - *Couleurs d'enfance, Small Couture 9* au Musée d'Art et d'Histoire.



© Fanny TRICHET

Habiter le vide, Julien GORGEART

- La programmation culturelle et les grands rendez-vous :
  - Zec Tour, accueil d'un concert du festival des Z'éclectiques au Musée d'Art et d'Histoire ;
  - Nuit des Musées ;
  - Rendez-vous aux jardins avec accueil du 10e salon des artisans d'art au Musée du Textile et de la Mode ;
  - Saison touristique dans les deux musées ;
  - Journées Européennes du Patrimoine ;
  - Participation aux manifestations locales : Rallye Citoyen, Rando patrimoine, Journées des Droits de l'Enfant, Rallye de la Mobilité Durable ;
  - Cycle de conférences de Diane GOUARD.

- Les activités hors-les-murs :
  - Fête de la science (lycée de la Mode, Plateforme eMode, Campus universitaire de Cholet) ;
  - Saison 4 d'Itinérances (commune de Saint-Paul-du-Bois) ;
  - Relance du projet de jumelage avec un quartier politique de la Ville de Cholet. L'artiste Éric GOURET intervient au sein du quartier Jean-Monnet (école Charlotte et Emily-Brontë et Centre socio-culturel K'léidoscope) ;
  - Présentation de collection de jouets anciens dans les vitrines du centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Les musées à l'ère du numérique :
  - Lancement de l'application d'aide à la visite dans les deux musées.

I Faits marquants de l'année 2025

- Spectacle immersif et projection sur la façade du Musée du Textile et de la Mode lors de la Nuit des Musées.
- Présentation de la collection de vêtements d'enfants de Thierry GRASSAT (acquise en 2024) avec l'ouverture de l'exposition Couleurs d'enfance.
- Retrait des plaques de parement sur la façade du Musée d'Art et d'Histoire pour des raisons de sécurité.
- Conception d'une nouvelle charte graphique des musées et lancement d'une nouvelle campagne de communication institutionnelle.
- Travaux de peinture dans le hall du Musée d'Art et d'Histoire et déploiement de la nouvelle charte graphique.

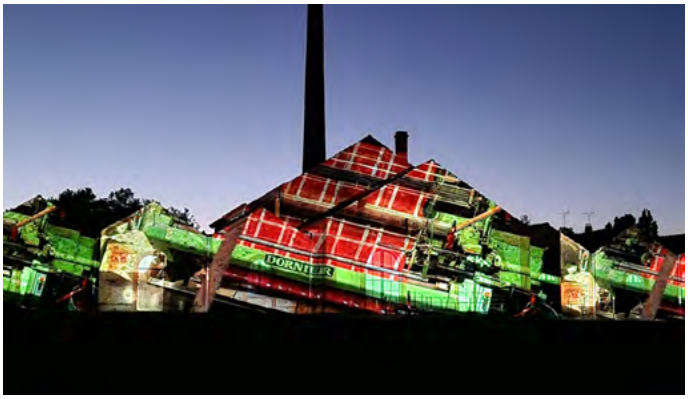

© Cholet Agglomération

Projection sur la façade du Musée du Textile et de la Mode lors de la Nuit des Musées



© Cholet Agglomération

Vidéo "La Parenthèse. Couleurs d'enfance : L'exposition"

À venir pour 2026

- Les expositions temporaires :
  - Couleurs d'enfance 2 : de bas en haut, suite de la présentation de la collection Thierry GRASSAT au Musée du Textile et de la Mode (printemps-automne 2026) ;
  - Lancement du Centenaire Morellet en partenariat avec le Centre Pompidou et le Studio Morellet : plusieurs temps forts avec deux conférences d'Éric VERHAGEN et Erik ORSENNA, le jour de l'anniversaire de l'artiste, et une exposition Morellet 100 % néons au Musée d'Art et d'Histoire ;
  - Dialogues 5 et Fragments en partenariat avec l'École d'Arts du Choletais.
- Les expositions permanentes :
  - Renouvellement des présentations du Musée d'Art.
- Les publications :
  - Publication du catalogue de l'exposition Couleurs d'enfance ;
  - Lancement du cycle d'édition jeunesse des musées, avec un premier ouvrage consacré à François MORELLET.
- Les animations :
  - Nuit des Musées : temps forts au Musée du Textile et de la Mode ;
  - Rendez-vous aux jardins ;
  - Journées Européennes du Patrimoine ;
  - Jumelage ;
  - Itinérances.



Trophées des Jeunes Talents du Choletais - remise des prix - Lycée de la Mode

Éducation

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FORMATION PROFESSIONNELLE

I Objectifs et missions

- Soutenir les initiatives des jeunes étudiants.
- Offrir aux jeunes la possibilité de rester étudier dans le Choletais et leur permettre par la suite de trouver du travail sur le territoire.
- Soutenir les étudiants et les jeunes en formation professionnelle, à travers le versement de bourses intercommunales et d'aides au projet pédagogique.
- Soutenir les établissements dans le développement de formations.
- Soutenir la restauration étudiante.
- Recenser les effectifs des étudiants et des jeunes en formation professionnelle.

I Les activités en 2025

- Bourses Intercommunales d'Enseignement Supérieur (BIES) : 47 097 € versés.
- Bourses pour Stage ou Séjour académique à l'étranger (BSE) : 2 400 €.
- Bourses Meilleur Apprenti de France (MAF) : 600 €.
- Recensement des effectifs pour l'année scolaire 2025/2026 :
  - 2 916 étudiants suivant des études supérieures à Cholet Agglomération ;
  - 4 111 jeunes en formation professionnelle à Cholet Agglomération.
- Subventions versées au titre du fonctionnement des établissements en 2025 - 886 341 € :
  - Université Angers : 747 252 € ;
  - CNAM : 107 089 € ;
  - IFTO : 30 000 € ;
  - Compagnons du devoir : 2 000 €.
- Subventions versées au titre de la restauration étudiante en 2025 - 162 288 € :
  - ESUPEC : 63 000 € pour 43 967 repas servis ;
  - Habitat Jeunes du Choletais : 35 000 € pour 21 370 repas servis ;
  - Lycée de la Mode : 70 816 € pour 44 133 repas servis.
- Subventions versées au titre des aides aux projets pédagogiques en 2024/2025 - 345 € :
  - 4 demandes : 1 acceptée (étudiants en BUT Carrières Sociales à l'IUT Cholet), 2 refusées, 1 annulée.
- 7e édition des Trophées des Jeunes Talents du Choletais :
  - 13 établissements (9 au sein de Cholet Agglomération, 4 au sein de Mauges Communauté) ;
  - 597 participants ;
  - 26 filières représentées ;
  - 96 lauréats ;
  - 9 360 € versés.



© MFR La Bonnaudière

Trophées des Jeunes Talents du Choletais
Épreuve Pâtisserie



© Lycée Jeanne Delanoue

Trophées des Jeunes Talents du Choletais
Épreuve Mode Vêtement

I Faits marquants de l'année 2025

- Remise des prix des Trophées des Jeunes Talents du Choletais dans l'Amphithéâtre Léopold-Sédar-Senghor du Campus du Choletais.
- Édition du Guide de l'étudiant 2025/2026.

À venir pour 2026

- Lancement de la 12e édition du Carrefour de l'Orientation des Métiers et de l'Entreprise 2026.
- Lancement de la 8e édition des Trophées des Jeunes Talents du Choletais.
- Poursuite de l'accompagnement des étudiants dans leurs projets étudiants.
- Mise à jour du Guide de l'étudiant avec un nouveau format (support, diffusion, etc.).
- Mise à jour de la page Enseignement supérieur et Formation professionnelle sur le site cholet.fr pour une meilleure visibilité.
- Maintien des Bourses intercommunales d'enseignement supérieur.

CAMPUS CONNECTÉ DE CHOLET

I Objectifs et missions

- Accompagner les étudiants poursuivant des études en distanciel dans l'enseignement supérieur dans un cadre collectif et convivial.
- Rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires.
- Élargir les possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.
- Préserver l'égalité des chances.

I Les activités en 2025

- Accueil et suivi de 20 étudiants.
- Mise en place d'ateliers :
  - Ateliers en langue anglaise : 8 séances de janvier à avril ;
  - Ateliers pédagogiques : la prise de notes, l'organisation du travail, échanges de pratique : 4 séances en groupe et des actions individuelles selon la demande.
- Temps d'échanges conviviaux :
  - Déjeuner, goûter, jeux : 3 ;
  - Visite d'une exposition à l'université : 1 ;
  - Visite de la Bibliothèque universitaire : 1.

I Faits marquants de l'année 2025

- Collaboration avec l'École Supérieure du Choletais (ESUPEC) pour une nouvelle campagne de communication avec la réalisation de 17 vidéos par les étudiants. Validation de 5 vidéos diffusées sur les réseaux sociaux pour un public 18/22 ans. En parallèle, réalisation de nouvelles affiches pour l'affichage urbain en amont des portes ouvertes de février, juin et septembre.
- Participation à une rencontre à Paris pour l'annonce du renouvellement du dispositif Campus connecté pour 3 années par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.
- Participation aux rencontres nationales des campus connectés à Carcassonne en novembre.
- Participation à la quinzaine UAtypie avec l'Université d'Angers.

À venir pour 2026

- Portes ouvertes en février, juin et septembre.
- Réalisation du bilan de fin de parcours du Campus connecté après 5 années.
- Dépôt de candidature fin 2026 pour le renouvellement du dispositif auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.
- Participation aux rencontres nationales des campus connectés en été.
- Participation au Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise en novembre.



© Cholet Agglomération

Affichage urbain en amont des portes ouvertes

MAISON DE L'ORIENTATION

I Objectifs et missions

- Accompagner les jeunes et les personnes en réorientation de carrière dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle en lien avec les établissements d'enseignement, les entreprises du territoire et les structures d'accompagnement. Cela sous-entend :
  - Accueillir chaque personne du territoire en démarche d'orientation, quel que soit le profil : un jeune scolarisé (collégien, lycéen, étudiant) accompagné ou non de ses parents, un salarié, un demandeur d'emploi, un fonctionnaire, ou tout autre statut ;
  - Répondre au besoin d'orientation tout au long de la vie et parvenir à un projet réalisable et réaliste ;
  - Proposer des solutions de rencontres et d'immersion en partenariat avec les entreprises, les établissements d'enseignement publics et privés, ainsi que les structures d'accompagnement (partenariat existant grâce au Carrefour de l'Orientation) ;
  - Être facilitateur d'échanges entre les personnes accueillies et les acteurs de la Maison de l'Orientation ;
  - Être complémentaire et non-concurrent de l'offre d'orientation existante (souvent destinée à un public cible) ;
  - Accompagner gratuitement la personne à chaque étape de son orientation, selon une démarche choisie ;
  - Adopter la démarche (qui commence par le processus d'orientation et la découverte d'univers professionnels et se poursuit par la recherche de formations) ;
  - Adopter une attitude bienveillante et rassurante avec le public accueilli.

I Les activités en 2025

- 707 contacts (demandes de renseignements et de rendez-vous) dont 220 de Mauges Communauté et 104 personnes réorientées vers d'autres structures.
- 1 097 rendez-vous réalisés en présentiel et distanciel dont 7 permanences à Beaupréau-en-Mauges pour 13 usagers.
- 7 participations à des manifestations partenariales : "Chemillé, on s'oriente", Forum d'Orientation d'Orée-en-Anjou, Campus Day du Campus du Choletais, Nuit de l'Orientation de la CCI Eurespace, Tremplin des métiers de l'artisanat de Lys-Haut-Layon, Rallye Citoyen.
- Au cours du 1er semestre : 22 interventions au sein de 5 établissements scolaires de Cholet Agglomération et de Mauges Communauté : 19 ateliers auprès de collégiens de 4e et 3e et 1 atelier auprès de lycéens, total de 241 élèves.

I Fait marquant de l'année 2025

- Réorganisation de la Maison de l'Orientation à partir de juillet : accueil uniquement du mardi au vendredi de 10h à 12h, rendez-vous du lundi après-midi au vendredi soir jusqu'à 18h30, accompagnements uniquement des personnes domiciliées à Cholet Agglomération et Mauges Communauté, arrêt des interventions en établissements.

À venir pour 2026

- "Chemillé, on s'oriente", pour les collégiens des établissements de Chemillé-en-Anjou, le 17 mars.
- STMGames pour les lycéens de la filière STMG de Sainte-Marie et d'Europe sur le Campus du Choletais.
- Participation au Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise les 13 et 14 novembre.



© Cholet Agglomération

Accueil de la Maison de l'Orientation



10 km de Cholet

Sport de haut niveau

GESTION DES PARTENARIATS ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

I Objectifs et missions

- Soutenir les sportifs de haut niveau évoluant dans des disciplines individuelles.
- Soutenir les clubs de haut niveau.
- Accompagner les organisateurs de manifestations sportives d'envergure.
- Accueillir des compétitions de niveau national ou international.
- Faire du sport de haut niveau un vecteur de promotion du territoire, mais aussi de cohésion des habitants.

I Les activités en 2025

- Soutien de l'action des clubs de haut niveau (1 800 963 €).
- Soutien à l'organisation des manifestations d'envergure.
- Continuité du soutien aux athlètes individuels de haut niveau, avec l'intégration de deux nouveaux sportifs de l'UCJA49 (22 000 €).



Ajou AMAÏDOE, judoka soutenu par Cholet Agglomération

I Faits marquants de l'année 2025

- UCC 49 vainqueur Coupe de France DN2 en individuel et par équipe.
- Relégation du BACH en National 1.
- Record de participation sur l'épreuve du Semi-marathon de Nuaillé avec près de 4 000 participants et records de l'épreuve chez les hommes et les femmes.
- Record de participation sur la course des 10 km de Cholet avec 4 000 participants et une nouvelle épreuve de 5 km au programme.



UCC 49 vainqueur Coupe de France DN2 en individuel et par équipe

À venir pour 2026

- Les Dogs en tête du classement de D1 en début de 2e phase du championnat.
- Poursuite de la promotion de Cholet Agglomération avec la mise en place de la nouvelle identité graphique dans les équipements sportifs communautaires.
- Continuité du soutien déjà en place dans les clubs, pour les manifestations d'envergure et les sportifs de haut niveau individuels.
- Nouvelle date pour Cholet Agglo Tour : samedi 3 octobre.
- Le BACH, 1er de sa poule N1 en ce début de 2e phase du championnat.



Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de La Meilleraie

PÔLE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Remplacement de la verrière de la Médiathèque

Bâtiments

CONDUITE D'OPÉRATIONS

I Objectifs et missions

- Assurer la conduite des opérations structurantes de construction, de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments communautaires.
- S'assurer du respect du programme, du planning et du budget pour chaque opération structurante confiée en maîtrise d'œuvre externe (architectes).
- Suivre les dossiers depuis les premières réflexions jusqu'à la mise en service du bâtiment.
- Coordonner les différents acteurs du projet.

I Les activités en 2025

- Lancement d'études de programmation pour la résidence autonomie Grande Fontaine (Le May-sur-Èvre).
- Suite des études de conception du Palais des Sports en phase projet.

I Faits marquants de l'année 2025

- Obtention du Permis de Construire du Palais des Sports.
- Réalisation des travaux des ombrières à La Meilleraie.

À venir pour 2026

- Consultation des entreprises pour les travaux du Palais des Sports.
- Consultation d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux de façade du Musée d'Art et d'Histoire.
- Lancement d'une étude de programmation pour la résidence autonomie Notre-Dame (Cholet).

MAÎTRISE D'ŒUVRE

I Objectifs et missions

- Réaliser des études de faisabilité concernant des opérations de construction, de réhabilitation, de gros entretien et d'aménagement des bâtiments communaux et communautaires.
- Étudier, concevoir, assurer la conduite de projets, suivre les chantiers des opérations de construction, de réhabilitation, de gros entretien et d'aménagement de bâtiments communautaires réalisés en interne par le service Maîtrise d'œuvre.

I Les activités en 2025

- Livraison des travaux de désamiantage et déconstruction de l'ancien site Mateloc rue de Saint-Christophe à Cholet.
- Livraison des travaux de désamiantage et déconstruction de bâtiments situés au 20 rue de l'Anjou à Saint-Léger-sous-Cholet.
- Livraison des travaux de réaménagement à la direction des Bâtiments et réalisation des travaux de réaménagement à la direction de l'Environnement.
- Lancement des travaux de réhabilitation du bâtiment situé au 1 rue Saint-Martin à Cholet afin d'y accueillir l'Office de Tourisme du Choletais.
- Réalisation des travaux de mise en place de lève-personnes dans les EHPAD Le Val d'Èvre (Trémentines), La Cormetière et Le Val de Moine (Cholet).
- Lancement des études d'extension du Centre social Horizon.
- Lancement des études de renforcement de la charpente à l'Espace Vert de La Meilleraie.
- Lancement des travaux de remplacement des appels malade à l'EHPAD La Cormetière.

Fait marquant de l'année 2025

- Réalisation des travaux de remplacement de la verrière de la Médiathèque.

À venir pour 2026

- Livraison des travaux de remplacement des appels malade à l'EHPAD La Cormetière.
- Poursuite des études et lancement des travaux d'extension du Centre social Horizon.
- Poursuite des études et réalisation des travaux de renforcement de la charpente à l'Espace Vert de La Meilleraie.
- Poursuite et livraison des travaux de réhabilitation du bâtiment situé au 1 rue Saint-Martin à Cholet afin d'y accueillir l'Office de Tourisme du Choletais.
- Lancement des études et des travaux de réfection des toitures des logements individuels de la résidence autonomie Grande Fontaine.



© Cholet Agglomération

Future extension du Centre social Horizon

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Objectifs et missions

- Organiser l'approvisionnement en fluides des bâtiments (eau, électricité et gaz).
- Organiser et/ou gérer la conduite, la maintenance et le contrôle des équipements thermiques (chauffage, climatisation).
- Réaliser la maîtrise d'œuvre ou la conduite d'opération pour les travaux de gros entretien des équipements thermiques.
- Organiser l'exploitation des installations photovoltaïques.
- Analyser et produire des recommandations sur les volets énergétiques des projets de bâtiment (construction ou réhabilitation).
- Assurer expertise et conseil en matière d'éclairage des bâtiments.

Les activités en 2025

- Réfection des éclairages de la Bibliothèque universitaire.
- Attribution des marchés pour le remplacement des productions frigorifiques de l'Espace Saint-Louis et du Musée d'Art et d'Histoire (travaux en février / mars 2026).
- Réfection des éclairages à La Maisonnée, à l'EHPAD du Val de Moine, et du hall de l'Espace Saint-Louis.
- Remplacement des installations de traitement d'air des patinoires de Glisséo.

Fait marquant de l'année 2025

- Études pour la mise en place d'une opération d'autoconsommation collective (production ombrières photovoltaïques La Meilleraie).

À venir pour 2026

- Travaux de remplacement des productions frigorifiques de l'Espace Saint-Louis et du Musée d'Art et d'Histoire (travaux en février / mars 2026).
- Remplacement des installations de traitement d'air des piscines de Glisséo.
- Réfection des éclairages de la patinoire sportive, des piscines et des locaux techniques de Glisséo.
- Remplacement du système de chauffage de l'Espace Vert du Parc de la Meilleraie.
- Réfection de la chaufferie du Centre social K'léidoscope.
- Réfection de la chaufferie de l'EHPAD du Val d'Èvre.

GESTION DES BÂTIMENTS

Objectifs et missions

- Conduire des études, des diagnostics et des études préventives en matière d'entretien du patrimoine bâti.
- Conduire les opérations d'entretien et de mise aux normes du patrimoine bâti.
- Organiser l'entretien préventif et curatif des bâtiments publics.
- Faire réaliser en régie directe ou par des entreprises des travaux d'entretien, de rénovation ou d'aménagement.
- Assister les exploitants des établissements recevant du public (ERP) dans le domaine de la sécurité et défense incendie.

Les activités en 2025

- État des lieux des bâtiments.
- Diagnostics sanitaires de sites (plomb, amiante, radon, champignons, etc.).
- Participation aux visites périodiques de la commission de sécurité incendie.
- Maintenance et mise en conformité des équipements de sécurité incendie.
- Mise en conformité des installations électriques.
- Maintenance et modernisation d'ascenseurs.

- Maintenance et modernisation de portes automatiques, portails sectionnels et barrières automatiques.
- Maintenance et modernisation d'alarmes intrusion et gestion du gardiennage.
- Maintenance et modernisation des groupes électrogènes.
- Entretien et petits travaux bâtimentaires.

Faits marquants de l'année 2025

- Participation à l'élaboration des schémas directeurs immobiliers.
- Participation à l'étude de solarisation.

À venir pour 2026

- État des lieux des bâtiments.
- Suivi de dossiers d'expertises (incendie, vandalisme, etc.).
- Diagnostics sanitaires de sites (plomb, amiante, radon, champignons, etc.).
- Participation aux visites périodiques de la commission de sécurité incendie.
- Maintenance et modernisation des équipements.
- Participation à la rénovation de la galerie d'art du Musée d'Art et d'Histoire.
- Participation à la préparation de la rétrospective Morellet au Musée d'Art et d'Histoire.



© Cholet Agglomération

Aménagement

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

I Objectifs et missions

- Instruire les autorisations d'urbanisme des communes ayant adhéré au service commun. Celui-ci exerce aujourd'hui ses missions pour le compte de 22 communes de Cholet Agglomération (hors Cholet) dans le cadre d'une convention de mutualisation de moyens, chaque Maire conservant ses prérogatives.
- Instruire les actes relevant de la compétence des Maires des communes adhérentes :
  - certificats d'urbanisme opérationnels dits "CUb" ;
  - déclarations préalables de division de terrain ;
  - déclarations préalables générant de la taxe d'aménagement ou créant de la surface de plancher ;
  - permis de construire ;
  - permis de démolir ;
  - permis d'aménager.

I Les activités en 2025

Autorisations d'urbanisme instruites (communes de Cholet Agglomération hors Cholet) :

- 669 autorisations d'urbanisme déposées ;
- 1 613 contacts.

À venir pour 2026

- Mise en place d'un nouveau logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme (NextAdS) et accompagnement des utilisateurs pour un fonctionnement optimal à la rentrée 2026.

URBANISME ET HABITAT

I Objectifs et missions

- Mettre en œuvre les orientations inscrites dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).
- Modifier, lorsque cela est nécessaire, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Cholet Agglomération d'ici l'approbation du PLUi-H.
- Mettre en œuvre des actions visant à redynamiser le centre-ville de Cholet et les 22 centres-bourgs de 14 autres communes de Cholet Agglomération.
- Accompagner les communes dans leurs projets de logements (parc privé et parc public).
- Élaborer, animer et mettre en œuvre la politique de l'habitat du territoire.
- Répondre aux habitants du territoire sur leurs problématiques "habitat".

I Les activités en 2025

Urbanisme Opérationnel

- Coordination pré-opérationnelle des opérations d'aménagement dans le cadre des projets privés.
- Suivi des opérations d'aménagement publiques (ZAC du Val de Moine, lotissement du Bois Chantemerle).

Habitat

- 16 aides dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de Ville pour un montant engagé par Cholet Agglomération de 90 179 €.
- 23 aides dans le cadre de l'OPAH-RU Multisites pour un montant de 95 939 €.

- 34 logements locatifs publics construits pour 55 000 €.
- 2 communes membres soutenues dans le cadre de l'aide à l'acquisition foncière et immobilière, montant engagé par Cholet Agglomération de 68 179 €.
- 3 ménages primo-accédants soutenus à hauteur de 12 306 €.
- 1 ménage soutenu dans le cadre de l'aide à la résorption de l'habitat insalubre pour un montant de 3 000 €.



© CITÉMÉTRIE

Travaux de rénovation de façade financés par l'OPAH-RU Cœur de Ville

I Faits marquants de l'année 2025

Urbanisme Prévisionnel

- Approbation de la modification n° 2 du SCoT.
- Lancement du bilan du SCoT.
- Approbation de la modification n° 4 du PLU de La Séguinière.
- Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H.
- Arrêt de projet du PLUi-H.
- Enquête publique du PLUi-H.

Urbanisme Opérationnel

- Lancement d'un appel à projet concernant une opération d'aménagement à vocation principale d'habitat sur le site du lycée Renaudeau.
- Poursuite de l'accompagnement des opérateurs privés et publics dans l'élaboration d'opérations d'aménagement, notamment les Jardins de Turpault, les Jardins des Mauges, la Clinique Saint-Luc, le Rex et le Clos Vendôme.

Habitat

- Lancement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).



© Cholet Agglomération

Opération d'aménagement Le Rex

À venir pour 2026

Urbanisme Prévisionnel

- Lancement d'une procédure d'évolution du SCoT afin de rendre compatible le document avec la loi Climat et Résilience.
- Lancement de plusieurs procédures d'évolution du PLUi-H.
- Finalisation de la procédure d'appel à projet concernant une opération d'aménagement à vocation principale d'habitat sur le site du lycée Renaudeau (Cholet).
- Poursuite de l'accompagnement des opérateurs privés et publics dans l'élaboration d'opérations d'aménagement.
- Lancement d'une étude sur les entrées de ville.
- Lancement d'une étude "Plan guide" de l'entrée de ville de Cholet, route de Maulévrier.

Habitat

- Fin de l'OPAH-RU Cœur de Ville.
- Poursuite de l'OPAH-RU Multisites et des autres dispositifs d'aides.
- Poursuite du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).



Meilleraie, Palais des Sports : dévoiement des réseaux situés dans la future emprise

Voirie et Espaces publics

GESTION VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

I Objectifs et missions

- Mener la mise en œuvre de l'accessibilité des quais bus pour le compte des Transports Publics du Choletais.
- Entretenir les voiries communautaires y compris des fossés, des haies et des accotements en zones rurales et en zones économiques.
- Gérer les interventions sur les voiries de l'agglomération et leur suivi administratif.
- Gérer la pose et l'entretien du mobilier urbain destiné au transport public et aux modes de déplacements doux.

I Les activités en 2025

- Entretien des voiries communautaires (voies rurales pour un montant de 1 518 195 € TTC et voies économiques pour un montant de 615 263 € TTC).
- Entretien des ouvrages d'art communautaires (patrimoine de 260 ouvrages) pour un montant de 20 900 € TTC.
- Travaux pour le compte des Transports Publics du Choletais :
  - Aménagements de quais bus ou cars pour un montant de 113 434 € TTC ;
  - Priorité des bus de Choletbus sur la ville de Cholet pour un montant de 268 275 € TTC.
- Aménagement du schéma directeur deux-roues pour le compte des Transports Publics du Choletais pour un montant de 563 502 €.
- Entretien des abords de voiries communautaires pour un montant de 250 403 € TTC.
- Entretien des fossés des voiries communautaires pour un montant de 260 684 € TTC.

I Faits marquants de l'année 2025

- Travaux de voirie :
  - Réfection de chaussée du Lac-Ontario, ZAC de l'Écuyère à Cholet ;
  - Réfection de chaussée de la rue Gutenberg, ZI de la Bergerie à la Séguinière (2e partie) ;
  - Réfection de chaussée de la rue de la Contrie, ZI de la Contrie au May-sur-Èvre (2e partie) ;
  - Réfection de chaussée de la rue d'Alençon, partie entre la voie principale et l'entrée du CTM, à Cholet ;
  - Réfection de la chaussée de la rue de l'Innovation, ZA du Bordage à Montilliers ;
  - Réfection des trottoirs de la rue du Parc, ZI du Parc à Saint-Christophe-du-Bois.
- Travaux de quais bus Cholet :
  - Arrêt " Rambourg " rue de Rambourg ;
  - Arrêt boulevard de Strasbourg (Gare).
- Travaux de quais cars :
  - Arrêt " Ravel " à Trémentines ;
  - Arrêt rue des Sports à La Romagne ;
  - Arrêt rue du Paradis à Lys-Haut-Layon (Nueil-sur-Layon) ;
  - Arrêt rue de Beaurepaire à Cléré-sur-Layon ;
  - Arrêt rue de de l'Église à Saint-Paul-du-Bois.

À venir pour 2026

- Réfection de chaussée et trottoirs de la rue du Mans, ZI de la Dabardière à Cholet.

- Réfection de chaussée de la rue Sorel-Traçy, ZAC de l'Écuyère à Cholet.
- Réfection de chaussée de la rue des Grands-Lacs, ZAC de l'Écuyère à Cholet.
- Réfection de chaussée de la rue de l'Europe, ZI des Grands Bois à La Séguinière.
- Réfection des trottoirs de la rue de Tours, ZI de l'Est à Cholet.
- Aménagement de quais cars :
  - La Fosse-de-Tigné, Cernusson, Somloire et ZAC du Cormier à Cholet.



© Cholet Agglomération

Quai car à Cléré-sur-Layon

AMÉNAGEMENT VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

I Objectifs et missions

- Élaborer des projets de voirie et d'infrastructures cyclables.
- Élaborer des projets de voirie, d'assainissement et de réseaux divers.
- Accompagner le déploiement des points d'apport volontaire (PAV).
- Suivre la réalisation des projets de voirie et d'assainissement.
- Maîtrise d'œuvre (étude et travaux) de réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'aménagements cyclables, de quais bus et d'implantation de colonnes enterrées.
- Missions de maîtrise d'œuvre pour le compte de communes de l'agglomération, ponctuellement, dès lors que des travaux d'assainissement sont prévus.

I Les activités en 2025

- Aménagement de la liaison cyclable entre Vihiers et Montilliers :
  - Suite des travaux engagés en décembre 2024 ; achèvement en septembre 2025 ;
  - 4 km de création de piste cyclable dans chaque sens ;
  - Coût total : 650 000 € TTC.



© Cholet Agglomération

Piste cyclable entre Vihiers et Montilliers

Meilleraie, Palais des Sports : dévoiement des réseaux situés dans la future emprise, à savoir :

- Eaux usées = réseau principal de diamètre 800 mm ;
- Eau potable et branchements électriques du Parc des Expositions ;
- Planning : juillet à septembre 2025 ;
- Coût : 730 000 € TTC.



© Cholet Agglomération

Meilleraie, Palais des Sports, dévoiement des réseaux

Meilleraie, aménagement de l'aire d'exposition :

- Début des travaux en décembre 2025 ;
- Coût : 250 000 € TTC.

I Fait marquant de l'année 2025

- Voie Verte entre Cholet et Nueil-les-Aubiers : lancement des études d'aménagement, 30 km de voie verte dont 13 km sur Cholet Agglomération, délibération au Conseil d'Agglomération de décembre et protocole d'accord avec le département des Deux-Sèvres.

À venir pour 2026

- Meilleraie : fin de l'aménagement de l'aire d'exposition et aménagement du parking paysager.

- Aménagement de la liaison cyclable entre Cholet et Saint-Léger sous Cholet.
- Sécurisation de la traversée cyclable au niveau du giratoire de l'Océan (zone du Cormier, carrefour entre la RD 160 et la RD 202) et liaison cyclable au relais cyclable le plus proche.

STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENT (AÉRODROME)

I Objectifs et missions

- Gérer une infrastructure permettant d'assurer l'attractivité du territoire et favorisant les disciplines aéronautiques.
- Garantir la sécurité des usagers en donnant toutes les informations aux pilotes permettant de sécuriser leurs vols et de profiter des installations sans danger.
- Accompagner le développement du site.
- Accompagner les manifestations aéronautiques.

I Les activités en 2025

Chiffes clés de l'activité :

- 54 machines basées à l'aérodrome ;
- 20 897 mouvements (1 mouvement = atterrissage ou décollage à partir de la plateforme) ;
- Accueil de 45 passagers commerciaux ;
- Gestion de 24 vols commerciaux ;
- 140 254 litres de carburants vendus.

I Fait marquant de l'année 2025

- Manifestation Fou d'ailes le 6 juillet.

À venir pour 2026

- Rassemblement Hélicos prévu les 30 et 31 mai 2026.
- Meeting aéromodélisme "Mach 26" le 13 septembre 2026.



Finalisation des acquisitions *via* DUP des terrains nécessaires au PPC de Ribou

Patrimoine / Foncier

I Objectifs et missions

- Piloter les dossiers de maîtrise foncière : acquisitions, cessions, création de droits réels sur le domaine intercommunal, préemptions, expropriations, servitudes, Obligations Réelles Environnementales (ORE), désaffectation, déclassement.
- Mener les négociations nécessaires aux acquisitions foncières requises pour les projets de l'Agglomération.
- Élaborer les actes administratifs (délibérations, décisions, compromis, actes de vente, baux, procès-verbaux, etc.) et assurer leur suivi.
- Gérer le parc immobilier de l'Agglomération : locations et mises à disposition des immeubles bâtis et non bâtis, gestion des réserves foncières.
- Gérer les préemptions en assurant le suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) en zones économiques et des ventes avec préemption SAFER.

I Les activités en 2025

Foncier

- 11 cessions de terrains.
- 1 acquisition d'immeuble.
- 6 acquisitions de terrains.
- 64 DIA en zone économique.

Gestion patrimoniale

- 17 baux ruraux à clauses environnementales.
- 4 baux ruraux.
- 2 baux de chasse.
- 27 prêts à usage (mise à disposition gratuite de terrains agricoles - pas de fermage).
- 95 titres émis pour des appels de loyers ou de fermage.
- 1 068 068 € de recettes locatives Agglomération, dont 3 607 € de fermage.

I Faits marquants de l'année 2025

- Finalisation des acquisitions *via* DUP des terrains nécessaires au PPC de Ribou.
- Finalisation de la maîtrise foncière pour la STEP de Somloire.
- Poursuite de la maîtrise foncière des futures zones d'activités de Clénay (Cholet) et de La Rimbourgère (La Tessoualle).
- Extension de la zone d'activités de La Plaine.
- Lancement du schéma directeur immobilier Ville et Agglomération piloté par la direction des Bâtiments.

À venir pour 2026

- Maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de la piste cyclable Cholet / Saint-Léger-sous-Cholet.
- Maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du projet photovoltaïque de l'usine de traitement des eaux.
- Poursuite de la maîtrise foncière des futures zones d'activités de Clénay et de La Rimbourgère.
- Poursuite de la maîtrise foncière dans le Périmètre de Protection du Captage (PPC) / Périmètre Rapproché Sensible (PRS) de Ribou.
- Mise en place des compensations environnementales par Thales.



Inauguration du nouveau site de Thales

PÔLE
ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



Chantier eau potable - Le May-sur-Èvre

Environnement

ASSAINISSEMENT

I Objectifs et missions

- Éviter et réduire les impacts sur le milieu naturel récepteur des eaux usées et des eaux pluviales urbaines.
- Gérer l'exploitation du patrimoine lié à l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines.
- Entretenir et améliorer le patrimoine lié à l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines.

Pour ce faire :

- Suivi du contrat d'exploitation du patrimoine assainissement et eaux pluviales du délégataire et des prestataires ;
- Réponse aux demandes d'urbanisme pour la partie eaux usées et eaux pluviales urbaines ;
- Travaux sur les réseaux et ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales urbaines ;
- Cartographie et gestion des bases de données de notre patrimoine ;
- Contrôle et avis sur les installations d'assainissement non collectif.

I Les activités en 2025

- Contrôle des raccordements d'assainissement en partie privée préalablement aux ventes (environ 150 par mois).
- Avis sur les autorisations du droit des sols (ADS) concernant les eaux pluviales urbaines et les eaux usées.
- Travaux sur les réseaux d'assainissement pour mise en séparatif au May-sur-Èvre, Lys-Haut-Layon, Cholet et La Romagne.

I Fait marquant de l'année 2025

- Attribution du nouveau contrat de délégation de service public assainissement du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2034.

À venir pour 2026

- Application du Zonage eaux pluviales urbaines avec mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP).

PROSPECTIVE ET GRANDS TRAVAUX ENVIRONNEMENT

I Objectifs et missions

- Conduire les projets de construction des installations techniques nécessaires à l'exercice des compétences intercommunales "eau potable", "assainissement des eaux usées" et "collecte et traitement des déchets".
- Élaborer des études prospectives dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement : diagnostics, zonages, schémas directeurs, études stratégiques.

I Les activités en 2025

Assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales

- Station d'épuration de Maulévrier : poursuite des travaux de construction.

- Station d'épuration de Somloire - La Plaine : consultation des entreprises de travaux.
- Amélioration de la filière de traitement de la station d'épuration de Vezins : poursuite des études.
- Reconfiguration du poste de transfert pneumatique du Puy-Saint-Bonnet : réalisation des études.
- Élaboration des zonages intercommunaux eaux usées et eaux pluviales : validation des projets de zonage et réalisation de l'enquête publique.
- Élaboration des schémas directeurs eaux usées et eaux pluviales : restitution des campagnes de nappe basse et finalisation des investigations complémentaires.

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

- Nouvelle déchèterie de Lys-Haut-Layon à Vihiers : fin des travaux de construction.
- Nouvelle déchèterie du Bocage à Yzernay : consultation des entreprises de travaux.
- Nouvelle déchèterie dans la zone de l'Écuyère à Cholet : poursuite des études de conception.
- Élaboration des zonages intercommunaux eaux usées et eaux pluviales : délibération d'arrêt des projets de zonage et enquête publique conjointe avec le PLUi-H du 13 octobre au 14 novembre 2025.
- Élaboration des schémas directeurs eaux usées et eaux pluviales : fin des campagnes de mesures et des investigations complémentaires.



© Roturier

Station d'épuration de Maulévrier

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

- Fermeture de l'ancienne déchèterie de Vihiers ainsi que des éco-points de Tigné, Nueil-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

I Faits marquants de l'année 2025

- Station d'épuration de Maulévrier : pose 1re pierre le 28 mars 2025 et mise en service de la nouvelle filière de traitement (phase 1) le 9 décembre 2025.
- Nouvelle déchèterie de Lys-Haut-Layon à Vihiers : inauguration le 2 octobre 2025 et ouverture au public le 13 octobre 2025.
- Reconfiguration de la filière boues de la station d'épuration du May-sur-Èvre : mise en service le 31 juillet 2025.
- Unité de traitement et d'injection du biométhane produit par la station d'épuration des Cinq-Ponts à Cholet : pose de la 1re pierre le 19 décembre 2025.

À venir pour 2026

Assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales

- Station d'épuration de Maulévrier : mise en service du nouveau poste de transfert "Saint-Joseph" et réception de l'ensemble des travaux.
- Unité de traitement et d'injection du biométhane produit par la station d'épuration des Cinq-Ponts à Cholet : mise en service de l'installation.
- Station d'épuration de Somloire - La Plaine : lancement des travaux de construction.
- Amélioration de la filière de traitement de la station d'épuration de Vezins.
- Reconfiguration du poste de transfert pneumatique du Puy-Saint-Bonnet : consultation des entreprises de travaux.
- Élaboration des zonages intercommunaux eaux usées et eaux pluviales : approbation des nouveaux zonages intercommunaux.
- Élaboration des schémas directeurs eaux usées et eaux pluviales : poursuite des études (modélisation et comparaison de scénarios de travaux).

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

- Nouvelle déchèterie du Bocage à Yzernay : lancement des travaux.
- Nouvelle déchèterie dans la zone de l'Écuyère à Cholet : poursuite des études de conception et instruction des dossiers réglementaires.
- Anciens sites de collecte de Vihiers, Tigné, Nueil-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois : procédures de cessation d'activité Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

EAU POTABLE, ESPACES NATURELS SENSIBLES ET MILIEUX AQUATIQUES

I Objectifs et missions

Eau potable

- Suivre l'exploitation réalisée par le concessionnaire EAU DE CHOLET Veolia.
- Suivre le patrimoine du service : 46 000 branchements, 1 700 km de canalisations, 12 châteaux d'eau, deux usines de production d'eau potable, deux barrages, deux sites de captage dont un captage d'eau souterraine et 146 ha de terres agricoles en bail à clauses environnementales.
- Conduire les études stratégiques et piloter les travaux pour les nouveaux ouvrages et leur renouvellement.
- Entretenir et suivre les sites de captages : lacs-réservoirs de Ribou et du Verdon, sites reconnus Espaces Naturels Sensibles (ENS) et champ captant de La Rucette.
- Animer les programmes de protection de la ressource en eau pour la reconquête de la qualité de l'eau.

Espaces naturels sensibles

- Mener à bien la protection des espaces naturels d'intérêt communautaire à savoir, les espaces naturels sensibles de l'étang des Noues, l'étang de Péronne et la Lande du Chêne-Rond, ainsi que l'étang de la Godinière.
- Entretenir les sites permettant la protection de la biodiversité et les différents usages.
- Suivre le patrimoine et piloter les travaux correspondant (barrages, aménagements et sentiers, panneaux d'informations, etc.).
- Promouvoir et animer les différents sites.

Milieux aquatiques

- Suivre l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) transférée aux structures de bassin sur les bassins-versants qui couvrent le territoire de Cholet Agglomération :
  - le bassin de la Sèvre nantaise avec le Syndicat mixte Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB SN) ;
  - le bassin de l'Èvre avec le Syndicat Mixte des bassins Èvre-Thau-Saint-Denis (SMIB) ;
  - le bassin du Layon avec le Syndicat Layon Aubance Louet (SLAL) ;
  - le bassin du Thouet (sans structure de bassin).



© Cholet Agglomération

Travaux d'enlèvement des embâcles et bois flottant sur le lac-réservoir de Ribou

I Les activités en 2025

Protection des captages d'eau potable

- Suivi des travaux dans les milieux aquatiques de l'aire d'alimentation du captage de Ribou (zone du Trézon) avec l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise : 1 700 m de cours d'eau renaturés.
- Déploiement de la marque "Tous engagés pour l'eau" dédiée à la protection des captages de Cholet Agglomération dans tous les supports de communication.
- Organisation d'un chantier test de récolte de bois-énergie sur les haies à enjeu eau pour le captage de Ribou et poursuite des campagnes de plantations de haies à enjeux eau, soit 350 plants et 3,6 ha en agroforesterie chez une dizaine d'agriculteurs.
- Accueil d'un groupe de 34 agriculteurs de l'aire de captage pour la visite de l'usine de Ribou.
- 14 journées techniques captages à destination de tous les publics : agriculteurs, collectivités, industriels et grand public.

Gestion des sites de captage et des espaces naturels sensibles

- Événement de sensibilisation des pêcheurs au respect de la réglementation des plans d'eau, au lac-réservoir du Verdon.
- Suivi de la qualité des eaux pour les usages de loisirs sur Ribou / Verdon / Les Noues avec extension de la période de suivi en hiver pour le lac-réservoir de Ribou :
  - Pose de 10 panneaux pédagogiques sur les risques liés aux cyanobactéries et 38 panneaux réglementaires, 63 analyses réalisées ;
- Procédure d'attribution du nouveau marché d'entretien de végétation 2026-2029 avec une entreprise d'insertion ;
- Campagne d'essai de valorisation en bois énergie avec la SCIC Maine-et-Loire Bois Énergie lors d'un chantier d'abattage de peupliers sur le site du lac-réservoir du Verdon : production de 8 m³ de bois plaquette et 9 m³ de bois d'œuvre ;
- Instruction et autorisation d'une quarantaine de manifestations sur les sites de captage et des espaces naturels communautaires ;
- ENS Lande Chêne-Rond : lancement des travaux de confortement du muret périphérique avec construction de refuge pour la faune à la suite d'un diagnostic écologique ;
- ENS étang de Péronne : rejointement partiel du parement amont du barrage.

Barrages pour l'eau potable

- Réalisation d'un exercice de crise déclenché par le préfet dans le cadre du plan particulier d'intervention (PPI) du barrage du Verdon en situation de crue importante de la Moine :
  - Étude de dangers du barrage du Verdon permettant d'identifier tous les risques liés au barrage et les moyens de prévention pour réduire ces risques ;
  - Réparation de la conduite de fond sur le barrage de Ribou avec pose d'un nouveau batardeau.

Usines de production d'eau potable

- 2e année de travaux de rénovation de l'usine de Ribou sur les conduites en inox et la protection des bétons impliquant un arrêt d'usine de 2 mois et l'importation de 400 000 m³ en provenance des usines de la Loire du SIDAEP Mauges Gatine.
- Comblement de 7 forages non utilisés de l'usine de la Rucette.

Réseaux d'eau potable

- 30 chantiers pour un total d'environ 2 340 000 € TTC représentant 10 702 ml de canalisations nouvelles posées (9 522 ml de renouvellement de canalisations anciennes et 1 180 ml de canalisations nouvelles en lotissement et extension) dont les rues Nantaise et du Vieil-Hôpital à Cholet et le secteur Coudray-Montbault à Lys-Haut-Layon.
- 7 dossiers d'extension du réseau d'eau potable.



© Cholet Agglomération

Chantier au Voide - Lys-Haut-Layon

I Faits marquants de l'année 2025

- Faible pluviométrie : 504 mm en 2025, avec un remplissage des barrages en fin d'année à 43 %.
- Organisation d'un salon des entreprises engagées pour la protection du captage de Ribou avec 36 structures partenaires le 12 décembre 2025.
- Réunion du comité de pilotage stratégique du captage de Ribou réunissant tous les acteurs : une cinquantaine de participants pour faire vivre la concertation sur la reconquête de la ressource en eau du captage de Ribou.
- Création d'une communication sur la production à l'usine de Ribou et distribution de l'eau potable, avec mise en place de panneaux pédagogiques sur le sentier de randonnée à proximité de l'usine de Ribou.
- Participation à des événements pour promouvoir les métiers de l'eau dans les écoles.

À venir pour 2026

- Réalisation des travaux de drainage du barrage de Ribou.
- Campagne de promotion de l'eau du robinet.
- 3e année des travaux de rénovation des inox et des bétons de l'usine de Ribou.
- Espace Naturel Sensible de la Lande Chêne-Rond : mise en place d'hibernaculums pour les espèces protégées lors des travaux de confortement du muret périphérique.
- Concertation avec les acteurs et élaboration des nouveaux plans de gestion pour les ENS de l'étang de Péronne et de l'étang des Noues.
- Mise en place du tri des déchets hors foyer sur les sites de captage et les espaces naturels sensibles par la pose de corbeilles tri-flux.

GESTION DES DÉCHETS

I Objectifs et missions

- Prévenir la production et la nocivité des déchets, ainsi que collecter puis traiter les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) du territoire en les valorisant au maximum.
- Sécuriser et optimiser les tournées de collecte en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire (PaP et PAV).
- Améliorer la qualité et optimiser le coût du service.
- Harmoniser le fonctionnement des déchèteries sur le territoire et mettre en œuvre le programme de construction de nouvelles déchèteries.
- Accroître le réemploi et la valorisation des déchets.
- Réduire à la source les déchets.
- Développer et pérenniser la gestion des biodéchets.



© Cholet Agglomération

Campagne de broyage des végétaux en déchèterie

Les activités en 2025

- Implantation et mise en service de nouvelles colonnes enterrées des ordures ménagères résiduelles (OMR), des emballages ménagers (EM) et du verre dans les quartiers centre-ville, Pasteur et Lorraine à Cholet.
- Mise en place au 1er janvier 2025 des nouvelles tournées de collecte en porte-à-porte suite à l'étude d'optimisation des circuits de collecte.
- Remplacement des bacs roulants de la commune des Cerqueux afin d'harmoniser les équipements sur l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération.
- Déploiement du schéma de tri à la source et de valorisation des biodéchets, avec expérimentation de différentes bornes sur plusieurs communes de l'agglomération.
- Rencontre des habitants en porte-à-porte et en permanence pour la distribution de bioseaux et la diffusion des consignes relatives aux déchets alimentaires.
- Réalisation de vidéos de sensibilisation et d'information sur le compostage individuel, diffusées au cinéma de Cholet.
- Nombreuses actions de sensibilisation et de mobilisation du public : participation au Salon Habitat & Jardin, à l'opération "Tous au Compost", au Forum des Associations, aux stands sur les marchés, à la Semaine européenne de la réduction des déchets et à "Nettoyons la Nature".
- Renouvellement des campagnes de broyage des végétaux à destination des habitants, avec interventions en déchèteries.
- Poursuite du projet de déploiement du tri hors foyer et de la lutte contre les déchets abandonnés, notamment par la finalisation de la stratégie de tri hors foyer à l'échelle de l'agglomération et le lancement d'un marché de fourniture d'équipements de pré-collecte harmonisés (corbeilles, abri-bacs, supports de sacs, bacs roulants et colonnes d'apport volontaire).
- Réalisation d'enquêtes auprès des habitants sur le sentiment de propreté à différents points identifiés de l'agglomération.
- Lancement d'animations scolaires autour de la thématique de l'économie circulaire et des déchets auprès des collèges et lycées.
- Actions de sensibilisation menées par les Ambassadeurs de Tri lors des événements et manifestations sportives et culturelles du territoire (Guinguette du Mail, Speed Festival).



© Cholet Agglomération

Animation scolaire

Faits marquants de l'année 2025

- Lancement de l'expérimentation de bornes de collecte des biodéchets, avec une phase test d'abri-bacs biodéchets dans l'hypercentre de Cholet et l'installation de bornes grutables sur quatre communes de l'agglomération.
- Modification des calendriers de collecte pour le secteur est du territoire en janvier puis pour le secteur ouest en juillet.
- Réception de la première benne à ordures ménagères fonctionnant au BioGNV.
- Ouverture de la déchèterie de Lys-Haut-Layon et fermeture de la déchèterie de Vihiers ainsi que des éco-points de Tigné, Nueil-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

À venir pour 2026

- Mise en place de la responsabilité élargie du producteur pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB) sur l'ensemble des déchèteries du territoire.
- Implantation de nouvelles colonnes enterrées OMR, EM et Verre dans le quartier Lorraine à Cholet.
- Remplacement de colonnes enterrées et semi-enterrées OMR, EM et Verre dans les quartiers centre-ville, Lorraine, Calvaire / Jean Monnet et Libération à Cholet.
- Poursuite de l'harmonisation des bacs roulants sur le territoire : remplacement des bacs des communes de Coron, La Plaine, Maulévrier, Yzernay et Somloire.
- Poursuite du projet de déploiement du tri hors foyer et de la lutte contre les déchets abandonnés, notamment par l'acquisition et l'implantation d'équipements de pré-collecte harmonisés à l'échelle de l'agglomération (corbeilles, abri-bacs, supports de sacs, bacs roulants et colonnes d'apport volontaire) ainsi que par le déploiement de la communication associée.
- Acquisition de trois bennes à ordures ménagères fonctionnant au BioGNV.
- Acquisition et dotation des agents de collecte en Pocket PC afin d'améliorer le contrôle qualité des emballages et des ordures ménagères.
- Déploiement de nouveaux points d'apport pour les biodéchets, sous forme d'abri-bacs et de bornes grutables, afin de renforcer l'accès des usagers au tri des biodéchets sur l'ensemble du territoire.
- Réalisation d'interventions de sensibilisation auprès des professionnels de l'agglomération, avec accompagnement des entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques de tri et de gestion des déchets.
- Présence régulière des ambassadeurs du tri lors des manifestations sportives, avec sensibilisation des participants et du public au tri hors foyer et à la lutte contre les déchets abandonnés.
- Mise en place d'actions de sensibilisation pour lutter contre les déchets abandonnés et informer le public sur les impacts environnementaux et les bonnes pratiques à adopter.



Les "Folles Journées pour Entreprendre" - 17 octobre 2025

Développement économique

AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ET ASSISTANCE DÉVELOPPEMENT

I Objectifs et missions

- Assurer les opérations de création, d'extension et de gestion des zones d'activités.
- Apporter un soutien technique à l'implantation et au développement des entreprises.

I Les activités en 2025

- Lancement des études environnementales préalables à l'extension de la zone du Carteron à Cholet.
- Poursuite du projet d'extension de la zone de la Bergerie à La Séguinière (études environnementales et urbaines).
- Coordination des travaux d'aménagement des zones avec les services techniques (voirie, espaces verts, concessionnaires, etc.).
- Poursuite du projet de création de la zone d'activités de Clénay à Cholet, avec une intégration renforcée des enjeux environnementaux et du cadre de vie des riverains.
- Poursuite du projet d'effacement de l'étang de la Fromentinière à Maulévrier.
- Contribution à l'élaboration du PLUi-H.
- Accompagnement du projet d'implantation / extension de Thales sur la zone de la Dabardière à Cholet.
- Soutien technique aux projets d'implantation ou de développement d'entreprises.
- Réalisation des travaux et réception des ouvrages de rétention de la zone du Grand Village à Trémentines.

I Faits marquants de l'année 2025

- Conventionnement avec l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) versant de la Sèvre nantaise pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'effacement de l'étang de la Fromentinière.
- Inauguration du nouveau site de Thales.
- Réunion publique pour le projet de la zone d'activités de Clénay.

À venir pour 2026

- Dépôt des demandes d'autorisation pour l'extension de la zone d'activités de la Bergerie à La Séguinière.
- Dépôt des demandes d'autorisations environnementales pour la zone d'activités de Clénay.
- Traduction de la stratégie économique dans les documents transversaux (PLUi, PCAET, etc.).
- Lancement des études pré-opérationnelles pour les zones projetées au PLUi.

DÉVELOPPEMENT ET PROSPECTION

I Objectifs et missions

- Accompagner les entreprises dans leurs projets de développement et d'implantation. Les sensibiliser sur la transition écologique et les enjeux environnementaux pour le territoire.

- Accompagner les porteurs de projets dans la création ou la reprise d'entreprises.
- Coordonner et mobiliser les dispositifs publics en faveur du développement économique.
- Animer la filière numérique sur le territoire.
- Gérer la Filature numérique.

Les activités en 2025

Développement Durable / Entreprises

- Organisation de deux ateliers "Speed Ressources" à Lys-Haut-Layon et La Séguinière avec l'Association pour le Développement de l'Économie Circulaire et Collaborative (ADECC) afin de travailler collectivement sur les sujets de mutualisation de "Matières" et "Services" avec les entreprises.
- Organisation d'une collecte de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sur le site de l'entreprise STA à Montilliers : 4,861 T collectées et 17 entreprises participantes.
- Organisation d'une brocante aux matériaux sur le site de la seconde écocyclerie de Fil d'Ariane : 6 entreprises partenaires et 3,4 T de dons revalorisés.
- Organisation de deux temps dédiés à la mobilité avec Transports Publics du Choletais.
- Organisation d'une matinale de l'énergie avec ORACE, Atlansun, l'ADEME et Arbor et Science pour les entreprises.

Accompagnement des projets d'entreprises

- 255 projets accompagnés et facilités (sur les thèmes du foncier, de l'immobilier, de la réglementation environnementale, de l'urbanisme, de l'appui au recrutement, de la mise en relation, etc.).
- 8 ventes de foncier pour près de 3 ha.
- Appui à la recherche de locaux.

Soutien à l'emploi

- Organisation du Forum Emploi en partenariat avec Mauges Communauté : 150 entreprises et 2 700 visiteurs.
- Organisation du Forum "Michelin" pour mettre en relation les ex-salariés et les entreprises du territoire en recherche de compétences et faciliter la reconversion des ex-salariés.
- Coordination renforcée avec les services de l'État et de la Région, dans le cadre du Comité Local à l'Emploi. Organisation et animation d'ateliers RH à destination des RH des entreprises locales : 6 rencontres thématiques.
- Gestion et animation de la plateforme emploi.cholet.fr : validation et mise en ligne des offres d'emploi sur le Choletais.

Soutien à la création-reprise d'entreprises - Initiative Anjou

- 64 porteurs de projet accompagnés.
- 34 projets financés pour 193 000 € représentant environ 60 emplois.
- Organisation avec La Maison de la Création et de La Transmission d'Entreprises (MCTE) des Folles Journées pour Entreprendre : une quarantaine de porteurs de projets rencontrés.
- Soutien financier à la MCTE (subvention de 10 000 €) et participation aux différents ateliers proposés aux porteurs de projets (près de 600 rencontrés en 2025 sur la MCTE Cholet-Mauges).



© Cholet Agglomération

Forum "Emploi" 2025 - 30 septembre 2025

Faits marquants de l'année 2025

- Signature de la convention de revitalisation entre l'État et Michelin afin de contribuer à la création d'activités, au développement des emplois et à atténuer les effets des licenciements sur les autres entreprises dans notre bassin d'emploi.
- 70 entreprises et plus de 600 salariés ex-Michelin présents au forum organisé par Cholet Agglomération.
- Aménagement du R+1 de la Filature numérique (450 m²) et location de 9 bureaux.
- Installation de quelques équipes Thales sur son nouveau site.

À venir pour 2026

- Poursuite de la dynamique de mutualisation inter-entreprises sur les secteurs de La Séguinière, Coron, Lys-Haut-Layon et Montilliers.
- Lancement d'une démarche de mutualisation inter-entreprises auprès des acteurs économiques de Nuaillé.
- Organisation d'un événement sur la thématique de l'eau sur le site de l'usine d'eau potable de Cholet afin de sensibiliser les entreprises sur cette ressource.
- Poursuite des matinales de l'énergie pour les entreprises avec ORACE et Atlansun (achat d'énergie, boucle d'autoconsommation, etc.).
- Lancement du parcours "Mission Change" auprès d'un collectif d'entreprises afin de les accompagner dans leur transformation de modèle économique.
- Organisation d'un Forum Emploi dédié au secteur Est de Cholet Agglomération à l'automne 2026.
- Poursuite de l'organisation des ateliers RH.
- Lancement d'une démarche de création d'un club RH local.

- Redéploiement et nouvelle présentation du site emploi.cholet.fr
- Soutien à la création d'entreprises.

TOURISME

I Objectifs et missions

- Contribuer, en lien avec l'Office de Tourisme, à la définition d'une politique touristique pour l'ensemble du territoire.
- Soutenir la filière touristique en accompagnant les projets de développement.
- Accompagner les projets patrimoniaux, avec le soutien de la fondation du patrimoine.

I Les activités en 2025

- Collecte de la taxe de séjour.
- Conseil et soutien aux hébergeurs.
- Accompagnement de 3 porteurs de projets de reprise et développement touristique.
- Suivi de projets de la Voie Verte, GR Èvre et Hyrôme et des sentiers de randonnée.

I Faits marquants de l'année 2025

- Inauguration du GR Èvre et Hyrôme.
- Labellisation des sentiers de Ribou (la Ribou'cle), du Verdon et du GR Èvre et Hyrôme.
- Révision de la tarification de la taxe de séjour.
- Renouvellement de la convention avec l'Office de Tourisme.
- Validation politique pour le lancement de la réalisation de la voie verte, en lien avec le Département des Deux-Sèvres.

À venir pour 2026

- Suivi des études à la réalisation de la future voie verte.
- Accompagnement du futur déménagement de l'Office de Tourisme et participation au travail sur la nouvelle identité.
- Poursuite du travail sur la communication et la promotion des sentiers d'intérêt communautaire dans le cadre du schéma des liaisons douces.

AGRICULTURE / RURALITÉ / FOIRAIL

I Objectifs et missions

- Mettre en œuvre la politique agricole de l'Agglomération.
- Promouvoir l'agriculture du Choletais.
- Sensibiliser au métier d'agriculteur pour répondre à la transmission des exploitations agricoles.
- Participer à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- Maintenir le marché aux bestiaux comme premier marché national.
- Maintenir et développer l'attractivité des communes rurales du Choletais.

I Les activités en 2025

- Finalisation du règlement de la zone A du PLUi-H.
- Charte Énergies Renouvelables de Cholet Agglomération : définition des critères agricoles pour les projets agrivoltaïques.
- Poursuite des subventions de Cholet Agglomération pour les projets d'attractivité des communes rurales de son territoire : 360 923 € versés pour 10 projets qui ont généré au total 3 835 061€ de travaux.
- Lancement de la procédure pour la création d'une Zone Agricole Protégée à proximité de la zone économique de Clénay.

I Fait marquant de l'année 2025

- Lancement du guide numérique de vente directe sur le site internet de la Collectivité.

À venir pour 2026

- Lancement des premières actions agriculture du PCAET : sensibilisation des agriculteurs aux diagnostics Cap2ER et sur le rôle des haies pour un projet de plantation.





Transition écologique

I Objectifs et missions

- Veiller à une gestion transversale de la politique de développement durable.
- Faire émerger des idées et des projets favorisant la transition écologique et particulièrement de transition énergétique. L'échelon intercommunal est adapté aux exigences du Développement durable, en raison de ses compétences, notamment l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement (l'eau, les déchets, la gestion des milieux naturels, l'assainissement, etc.), l'habitat (soutien à la rénovation énergétique pour les habitants, etc.), les services de proximité à la population, les mobilités, etc.
- Être un pôle d'influence de bonnes pratiques au sein de la Collectivité sur la mobilité durable et la transition écologique.
- Appuyer les différentes directions et communes de l'Agglomération afin d'intégrer le développement durable dans leurs projets.
- Être garant de la production d'un plan d'action transversal qui traduit la politique de Cholet Agglomération en la matière : élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA).
- Travailler en synergie avec les acteurs du territoire et particulièrement les entreprises, les associations, le conseil de développement, etc.

I Les activités en 2025

- Élaboration et rédaction du rapport de Développement Durable 2024 avec une version illustrée et accessible à tout public.
- Finalisation du plan d'action du PCAET/PAQA.
- Pilotage de deux sessions du groupe de travail Transition écologique intégrant les maires des communes de l'Agglomération. Ce groupe permet d'accompagner et de sensibiliser les communes aux sujets réglementaires et stratégiques de la transition écologique ainsi qu'à la mise en place d'une démarche partagée d'analyse des nouveaux projets de production d'EnR de grande ampleur (Charte EnR).
- Accompagnement des communes dans la mise en œuvre de la Charte EnR 2024.
- Lancement de l'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre pour Cholet Agglomération.
- Suivi de projets EnR sur le territoire de Cholet Agglomération. Ces projets concernent des modes de production variés (éolien, photovoltaïque, méthanisation, etc.) et se situent à des niveaux d'avancement variés (de l'avant-projet au dépôt de permis de construire). En 2025, 5 projets d'agrivoltaïsme et 10 parcs éoliens ont été accompagnés par Cholet Agglomération.
- Présentation du projet de décarbonation "GoCO2" aux élus de Cholet Agglomération.
- Poursuite de la collaboration avec le Siéml (Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire), AIR Pays de la Loire (soutien sur la partie Plan d'Action Qualité de l'Air), ORACE (association régionale accompagnant les entreprises dans leur maîtrise énergétique) et le Comité 21 Grand Ouest (réseau d'acteurs œuvrant pour l'adaptation au changement climatique). Ce partenariat renforce l'expertise des services ainsi que le partage des bonnes pratiques entre collectivités.
- Organisation, avec la direction du Développement économique, d'ateliers auprès des entreprises du territoire sur le sujet de l'énergie, par exemple.

- Coordination auprès des communes pour établir la liste de leurs terres incultes pour transmission au Préfet de Maine-et-Loire afin d'établir le document-cadre répertoriant ces parcelles dans le département. Ces parcelles sont éligibles à l'installation de panneaux photovoltaïques au sol.
- Poursuite auprès des communes de la démarche de référencement des Zones d'Accélération des EnR (ZAEnR), telle que prévue par la loi APER.

I Faits marquants de l'année 2025

- Accompagnement d'une quinzaine de projets de développement de production d'énergie renouvelable (éolien, agrivoltaïsme).
- Accueil du colloque annuel de l'ATEE en mars 2025.
- Validation du PCAET/PAQA.

À venir pour 2026

- Adoption par le Conseil de Communauté du PCAET / PAQA 2026-2031 en janvier 2026.
- Actualisation par le Conseil de Communauté de la "Charte en faveur d'un développement partagé des énergies renouvelables" en janvier 2026.
- Adoption de la Charte par les 26 communes de Cholet Agglomération.
- Lancement du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables de Cholet Agglomération.
- Mise en œuvre du Bilan d'Émission des Gaz à Effet de Serre (BEGES) pour Cholet Agglomération.



© Cholet Agglomération

Atelier "Matinée de l'énergie" - 10 octobre 2025



PÔLE
RESSOURCES



Formation secourisme

Ressources humaines

I Objectifs et missions

- Accompagner les directions et les services sur l'ensemble des sujets et enjeux Ressources humaines.
- Assister et conseiller la Direction Générale et les élus dans la définition de la stratégie RH.
- Coordonner la gestion du personnel des 4 structures, tout en maîtrisant la masse salariale.
- Être un interlocuteur privilégié des partenaires sociaux.

I Les activités en 2025

- Organisation de différentes séances de concertation :
  - 6 comités sociaux territoriaux ;
  - 3 commissions administratives paritaires de catégorie C ;
  - 3 formations spécialisées en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail ;
  - des visites du Centre Technique des Déchets, des locaux des ETAPS, du CAE au Bois de la Cure, de la cuisine de la résidence autonomie Grande Fontaine et de la résidence autonomie Notre-Dame ;
  - 2 réunions de dialogue social.

I Faits marquants de l'année 2025

- Désignation d'un référent laïcité.
- Modification de la charte télétravail.

À venir pour 2026

- Poursuite des actions en faveur du bien-être au travail.
- Mise à jour du règlement intérieur commun.

ORGANISATION ET GESTION DES EMPLOIS

I Objectifs et missions

- Gérer le processus de recrutement au sein des quatre structures : de l'identification des besoins des services jusqu'à l'intégration des nouveaux arrivants.
- Assister les directions dans leur politique d'optimisation des ressources humaines et des organisations.
- Mettre en œuvre une stratégie de recrutement, de mobilité et contribuer au maintien dans l'emploi des agents, au sein des services.

I Les activités en 2025

- 9 157 candidatures traitées / 338 jurys de recrutement / 274 recrutements externes.
- 46 mobilités internes.
- 1 299 demandes de stage / 364 stagiaires accueillis.
- 804 demandes d'apprentissage / 18 apprentis recrutés.
- 11 nominations suite à réussite au concours.
- 154 télétravailleurs.
- 867 bons-cadeaux Noël distribués.

I Faits marquants de l'année 2025

- Renouvellement du contrat santé mutuelle des collectivités.
- Actualisation du schéma de mutualisation de l'Agglomération.
- Participation aux forums pour l'emploi.

À venir pour 2026

- Temps de dialogue de gestion avec les directions métiers, professionnalisation des process de gestion.
- Carrefour de l'Orientation 2026.



© Cholet Agglomération

Forum "Michelin"

GESTION DES CARRIÈRES

Objectifs et missions

- Accompagner les agents tout au long de leur carrière.
- Appliquer et gérer, à partir des dispositions législatives et réglementaires, l'ensemble du processus de déroulement de la carrière des agents, ainsi que les situations de maladie et de retraite.
- Réaliser le paiement des salaires.

Les activités en 2025

- Développement des départs pour retraite progressive.
- 1 184 bénéficiaires des titres-restaurants.
- 1 010 bénéficiaires du contrat prévoyance.
- 891 bénéficiaires de la complémentaire santé.
- 256 primes mobilité.
- 91 avancements de grade et promotions internes.
- 13 agents bénéficiaires d'une retraite progressive.
- 12 agents bénéficiaires de l'Allocation pour les Parents d'Enfants Handicapés.
- 36 départs à la retraite.
- 1 dossier de licenciement pour inaptitude ou insuffisance professionnelle.
- 3 188 arrêtés.

Faits marquants de l'année 2025

- Augmentation de la participation patronale et de la valeur faciale des titres-restaurants.
- Instauration puis revalorisation de la participation patronale à l'assurance prévoyance.
- Préparation de l'augmentation de la participation à la complémentaire santé au 1er janvier 2026.

À venir pour 2026

- Évolution de la réforme des retraites et nouvelle étude sur la dématérialisation des bulletins de salaire.

PRÉVENTION, SANTÉ AU TRAVAIL

Objectifs et missions

- Conseiller la Collectivité dans la mise en œuvre d'une politique de prévention, d'évaluation des risques professionnels, d'amélioration des conditions de travail et de maintien dans l'emploi.
- Contribuer au maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.
- Conseiller, orienter et accompagner les agents en difficulté (dossier RQTH, informations sur les droits, dossier de demandes d'aides financières, etc.).
- Piloter la démarche sur les risques psychosociaux et accompagner les agents en situation de souffrance au travail.

Les activités en 2025

- 228 agents formés en SST dans le cadre d'un maintien et actualisation des compétences.
- 86 rapports de suivi d'accidents du travail.
- 57 documents uniques actualisés et finalisés.
- 32 études de postes (y compris informatiques).
- 3 enquêtes à la suite d'un signalement d'acte de violence, discrimination, harcèlement ou d'agissements sexistes.
- 41 agents accompagnés dans le cadre du Maintien dans l'Emploi pour raison de santé.
- 4 agents suivis dans le cadre d'une Période de Préparation au Reclassement (dont 2 pour lesquels une solution de reclassement a été trouvée en interne).
- 31 agents ayant bénéficié d'un aménagement (achat matériel, étude ergonomique, prothèses, etc.) en lien avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour le maintien dans l'emploi.

Faits marquants de l'année 2025

- Renouvellement de la Convention avec le FIPHFP 2025-2027.
- DUODAY avec l'accueil de 4 personnes en situation de handicap.
- Enquête sur les conditions de travail.

À venir pour 2026

- Sensibiliser les encadrants sur la politique du handicap.
- Poursuivre la démarche sur les risques psychosociaux.

FORMATION

I Objectifs et missions

- Favoriser le développement des compétences des agents.
- Permettre leur adaptation au changement des techniques et à l'évolution des emplois.
- Proposer, mettre en œuvre et évaluer la politique de formation de la Collectivité.
- Assurer la gestion des frais de déplacement des agents.

I Les activités en 2025

- Élaboration du nouveau plan de formation 2025-2027.
- 4 150 jours de formations en 2025.
- 1 097 jours de formation dans le domaine de la sécurité.
- Formation de 1 225 agents (790 femmes et 435 hommes).
- 22 personnes reçues en entretien d'évolution professionnelle.
- 953 frais de déplacement remboursés.
- Préparation au concours ou examen professionnel pour 12 agents.
- Immersion dans une des quatre structures pour 15 agents.
- Utilisation du CPF hors préparations aux concours par 9 agents.

I Faits marquant de l'année 2025

- Démarrage des sessions d'analyse de la pratique managériale destinées aux managers de proximité.
- 130 nouvelles personnes formées en secourisme (PSC).
- 31 personnes formées Secouriste en Santé Mentale.

À venir pour 2026

- Par suite des évolutions réglementaires, mise à jour et mise en œuvre du règlement de formation pour l'ensemble des structures.
- Extension des périodes d'immersion professionnelle désormais ouvertes aux établissements publics extérieurs aux quatre structures initialement concernées.
- Poursuite des sessions d'analyse de la pratique managériale destinées aux 200 managers de proximité restants.
- Poursuite des sessions de formation en santé mentale.

MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE

I Objectifs et missions

- Suivre l'état de santé des agents et contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail (prévention des risques, maintien dans l'emploi, visites de sites, aménagement de postes).
- Conseiller l'autorité territoriale sur l'environnement sanitaire et les conditions de travail (organisation du travail, environnements de travail).

I Les activités en 2025

- 794 visites médicales dont :
  - 209 visites d'embauche ;
  - 241 visites périodiques ;
  - 231 visites à la demande ;
  - 66 visites de reprise ;
  - 47 entretiens infirmiers.
- Poursuite du suivi médical des agents en prenant en compte l'absence de l'infirmière de Santé au Travail de janvier à avril.
- Accompagnement des agents en situation de temps partiel thérapeutique (63 agents en 2025) et en situation de maintien dans l'emploi.
- Réalisation d'études de poste et de service.
- Préconisation d'aménagements de poste de travail.
- Mise en place d'accompagnements spécifiques de retour à l'emploi et d'interventions de l'ergothérapeute sur des situations individuelles.

I Faits marquants de l'année 2025

- Mise en place de campagnes d'affichage au sein du service sur divers thèmes de santé publique.
- 30 agents formés aux premiers secours en santé mentale.

À venir pour 2026

- Poursuite de l'accompagnement des agents de la Collectivité sur les sujets en lien avec la santé au travail.
- Mise en place des sensibilisations addiction / alcool avec le service Prévention Santé au Travail.
- Poursuite des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) par l'infirmière en santé au travail.



© Shutterstock

Finances

I Objectifs et missions

- Préparer les actes budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives et compte financier unique).
- Contrôler les liquidations des services et émettre les mandats de paiement et titres de recettes, s'assurer de la qualité comptable, gérer l'actif comptable.
- Gérer la dette et la trésorerie, suivre la fiscalité et les dotations, établir les garanties d'emprunt.
- Calculer les reversements de fiscalité communautaires aux communes, suivre la TVA et le FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée).
- Optimiser les recherches de financement et suivre la tarification applicable.
- Conseiller les différents services de la Collectivité

I Les activités en 2025

- Préparation et exécution des actes budgétaires 2025.
- Suivi des financements.

I Fait marquant de l'année 2025

- Approbation des budgets primitifs 2026.

À venir pour 2026

- Actualisation des Plans Pluriannuels d'Investissement.
- Poursuite de l'exécution du programme lié à l'Investissement Territorial Intégré (FEDER).
- Préparation et actualisation du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE).


© Cholet Agglomération

Commande publique et Affaires juridiques

ASSEMBLÉES ET AFFAIRES GÉNÉRALES

I Objectifs et missions

- Garantir la régularité de la convocation et de l'envoi des documents aux élus, pour chaque séance des organes délibérants de Cholet Agglomération et assurer l'organisation et le déroulement des séances.
- Rédiger les comptes rendus, procès-verbaux de séance et les actes administratifs.
- Assurer la qualité rédactionnelle des actes administratifs et effectuer un pré-contrôle de légalité.
- Réaliser, organiser et contrôler l'accomplissement des formalités d'entrée en vigueur des actes et de conservation.
- Assurer le suivi de la représentation des élus au sein des organismes extérieurs.
- Gérer la documentation et l'activité postale.
- Assurer l'impression ou la reprographie des documents et supports de communication pour les directions de Cholet Agglomération.

I Les activités en 2025

- Instruction des actes administratifs :
  - 262 délibérations adoptées par le Conseil de Communauté au cours de 11 séances ;
  - 428 décisions adoptées par le Président, par délégation du Conseil de Communauté ;
  - 290 arrêtés pris par le Président.
- Prise en charge et envoi de 24 612 courriers et documents, par massification postale, et 7 015 par prestation interne.

I Faits marquants de l'année 2025

- Déploiement de l'agenda en ligne des conciliateurs de justice, sur Mon espace citoyen afin de faciliter la prise de rendez-vous avec les conciliateurs, et l'obtention d'un accord amiable pour un conflit entre particuliers.
- Sensibilisation des directions sur les conditions d'entrée en vigueur d'un acte administratif.
- Installation de deux nouveaux Conseillers communautaires, deux membres du Bureau et d'une Vice-Présidente.

À venir pour 2026

- Installation et accueil des nouveaux élus communautaires, à l'issue du renouvellement de mars 2026.

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

I Objectifs et missions

- Assurer la défense des intérêts de Cholet Agglomération par la gestion du pré-contentieux et du contentieux.
- Aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets.
- Conseiller les services sur le cadre juridique de leur intervention.
- Sécuriser les procédures, les actes et les contrats.
- Gérer et suivre les contrats d'assurance, les sinistres et les réclamations des usagers.
- Participer à la veille juridique.

Les activités en 2025

Affaires juridiques

- 3 nouveaux contentieux.
- 1 saisine du service en vue de l'expulsion d'installations illicites de gens du voyage.

Assurances

- Renouvellement des marchés d'assurance (dommages aux biens, dommages ouvrage pour le nouvel Office de Tourisme).
- 72 dossiers sinistres.

Fait marquant de l'année 2025

- 147 études ou analyses juridiques.

À venir pour 2026

Affaires juridiques

- Assurer les missions de délégué à la protection des données en s'assurant de la conformité des pratiques de la Collectivité au RGPD.
- Assurer les missions de référent laïcité.
- Participer au renforcement de la sécurisation des actes de la Collectivité dans le cadre de la démarche engagée par la Direction Générale.
- Mise en place d'une formation à l'environnement territorial.

Assurances

- Renforcement de la politique de prévention des risques.

MARCHÉS-CONTRATS ET ACHAT PUBLIC

Objectifs et missions

- Définir et gérer les procédures pour la passation des marchés d'achat de fournitures, de services et de travaux.
- Optimiser les achats publics de fournitures et de services courants pour accroître leur performance globale.
- Organiser et suivre les procédures de concessions de service public et de travaux publics.
- Organiser et gérer la commission d'appel d'offres, la commission permanente de délégations et de concessions de services publics et le comité de la commande publique.
- Procéder à la vente des biens mobiliers par enchère électronique.

Les activités en 2025

- 42 procédures dont 21 en groupement de commandes et maîtrise d'ouvrage unique, représentant 117 marchés.
- Volume d'achat : 30,8 millions d'euros répartis comme suit :
  - Travaux : 63,75 % ;
  - Fournitures et services courants : 31,45 % ;
  - Fluides et télécommunications : 2,73 % ;
  - Prestations intellectuelles : 2,07 %.
- Marchés de travaux dont 47,82 % attribués à des entreprises du bassin choletais.
- Vente aux enchères ou vente directe auprès de prestataires : 6 048 € de vente (dont 310 € de frais de commissions pour le site de vente aux enchères).

Faits marquants de l'année 2025

Marchés-Contrats

- Réhabilitation du bâtiment 1 rue Saint Martin en Office de Tourisme.
- Construction d'une unité d'épuration et d'injection biométhane produit par la station d'épuration des Cinq-Ponts à Cholet.
- Concession de service public d'assainissement.
- Installation photovoltaïque en combrières au parking de La Meilleraie.
- Travaux de rénovation et de protection des ouvrages dans l'usine d'eau potable de Ribou.
- Travaux de réseaux et de voirie à Vihiers et au May-sur-Èvre.

Achat public

- Refonte de la nomenclature des catégories homogènes de fournitures et de prestations et organisation de formations des agents dans le cadre de la structuration des achats publics.
- Formation des directions concernées aux obligations d'acquisition annuelle d'une proportion minimum de biens réemployés, réutilisés ou intégrant des matières recyclées (Loi AGEC).
- Aménagement du 1er étage de la Filature numérique.
- Formations à l'achat durable.

À venir pour 2026

Marchés-Contrats

- Construction du Palais des Sports.
- Construction de la déchèterie du Bocage à Yzernay.
- Construction de la station d'épuration de Somloire.
- Formation à l'environnement territorial.

Achat public

- Fourniture, livraison et installation de mobiliers et d'équipements dans le cadre de l'aménagement de l'Office du Tourisme.


© Shutterstock

Ressources numériques

I Objectifs et missions

- Contribuer à la transformation numérique de la Collectivité, et à l'amélioration continue de son système d'information.
- Mettre en œuvre le schéma directeur des systèmes d'information conçu avec les élus.
- Mettre à disposition de la Collectivité une infrastructure technique (réseaux, serveurs, téléphonie, moyens d'impression, postes de travail, etc.).
- Garantir la sécurité, la disponibilité, la capacité et la continuité du système d'information, assurer son évolution et sa maintenance.
- Mettre en place l'ensemble des logiciels métiers nécessaires à l'activité des services.
- Veiller à l'adéquation entre les besoins des directions, les ressources financières et humaines.
- Assister les utilisateurs, apporter des réponses pédagogiques (apprendre à faire) ou techniques (corrections de dysfonctionnements).

I Les activités en 2025

- Accélération du renouvellement des postes de travail.
- Poursuite des campagnes de sensibilisation à la sécurité.
- Évolution réglementaire sur la facturation des logiciels.

I Faits marquants de l'année 2025

- Création du service management de la donnée.
- Lancement de la nouvelle messagerie (1 000 boîtes aux lettres).
- Lancement de la nouvelle suite bureautique et collaborative.
- Accompagnement des services pour l'adoption des nouveaux usages (700 agents formés).
- Changement et augmentation significatifs de la flotte de smartphones des agents.

À venir pour 2026

- Accompagnement des élus dans la prise de mandat.
- Poursuite de l'accompagnement aux usages collaboratifs.
- Renouvellement des moyens d'impression.
- Changement de logiciel pour le Conservatoire et l'École d'Arts du Choletais.
- Changement de logiciel de gestion des autorisations du droit des sols.
- Mise en place d'un logiciel de gestion de la direction.
- Changement du logiciel de billetterie pour le théâtre.
- Remise à niveau technique du Système d'Information Géographique.
- Acculturation des services aux enjeux autour de la donnée et de l'IA, lancement d'une feuille de route de la donnée.
- Augmentation de la sécurité du système à la suite d'un audit.



Campagne de communication pour le Musée d'Histoire

Communication

I Objectifs et missions

- Informer de l'action publique : rendre compte de l'action de la Collectivité, rendre lisible la décision publique, animer la vie démocratique locale pour favoriser la participation des habitants.
- Éclairer les enjeux collectifs (civisme, prévention, santé, etc.) et chercher à faire évoluer les comportements individuels.
- Promouvoir le territoire : porter l'identité, valoriser les atouts, attirer les activités économiques et/ou touristiques.
- Animer le territoire : soutenir ses activités culturelles, sportives, associatives, économiques et sociales.
- Informer les agents en interne, contribuer au management des équipes.
- Concevoir, réaliser et développer l'ensemble des outils de communication destinés à accompagner les objectifs ci-dessus.

I Les activités en 2025

- Vidéos : une centaine de vidéos réalisées, diffusées sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X et LinkedIn) et sur le site de la Collectivité. Plusieurs formats : reportages, micro-trottoirs, vidéos institutionnelles, etc.
- Poursuite de la communication autour des biodéchets, fabrication de supports dédiés présents dans les jardineries partenaires, réalisation d'un film pour lever les idées reçues.
- Création d'un kit de communication pour accompagner les communes dans la mise en œuvre du tri hors foyers.
- Collaboration avec les étudiants en communication de l'ESUPEC pour la création d'une campagne de communication sur le Campus connecté de Cholet.
- Finalisation de l'installation des totems dans l'ensemble des zones économiques de l'agglomération.
- Harmonisation de la signalétique de l'ensemble des centres sociaux du territoire, et des relais lecture associés.
- Réalisation d'un film pédagogique pour le lancement du PCAET.

I Faits marquants de l'année 2025

- Internet - cholet.fr :
  - création du Guide de vente directe en ligne ;
  - création des pages PCAET.

Cliquez pour visiter

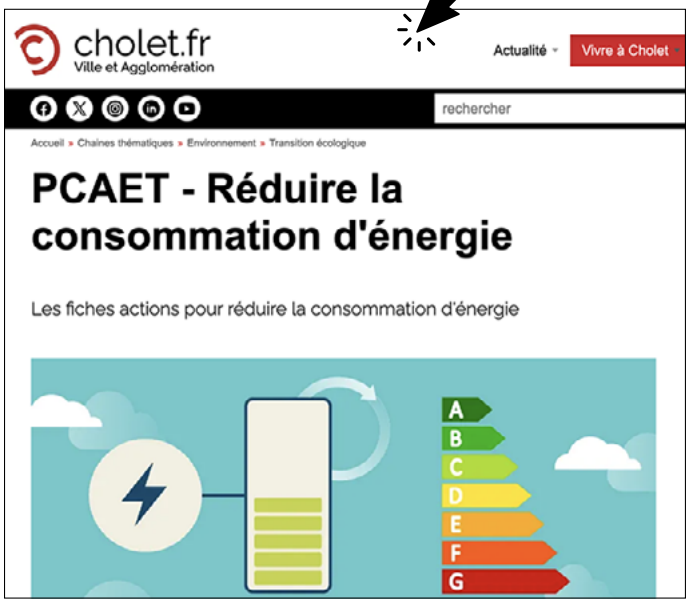

- Poursuite du travail de notoriété et d'attractivité de Cholet sur Angers et Nantes, avec la campagne "Ça c'est Cholet". Lancement d'un mini-site dédié pour porter les contenus et vidéos de la campagne.



© Cholet Agglomération

Mini-site dédié à la campagne "Ça c'est Cholet"

- Renforcement de l'attractivité médicale avec une communication ciblée pour faire connaître les aides à l'installation. Publication de plusieurs témoignages vidéos de médecins pour renforcer la campagne d'attractivité médicale.



© Cholet Agglomération

Témoignages vidéos de médecins

- Création d'une nouvelle série de visuels autour des marqueurs identitaires du territoire (le mouchoir, Morellet, le basket). Déclinaisons de produits pour la boutique de l'Office de Tourisme.



© Cholet Agglomération

- Lancement d'une nouvelle campagne de communication pour les Musées de Cholet et création d'une nouvelle identité graphique.



© Cholet Agglomération

Boutique des Musées d'Art et d'Histoire



© Cholet Agglomération

Programme des Musées

À venir pour 2026

- Refonte de l'Intranet "Dclic" en nous appuyant sur la suite Microsoft 365 et en particulier sur l'outil Sharepoint. Cette refonte va s'accompagner du déploiement progressif des adresses e-mails professionnelles à l'ensemble des agents de la Collectivité (y compris les agents non équipés de postes informatiques) afin que tous aient accès à l'Intranet.
- Sur cholet.fr : refonte des pages Économie et Vie étudiante.
- Intégration progressive des outils d'IA dans le processus créatif.
- Communication autour des différents temps forts du centenaire Morellet.
- Focus sur Eau de Cholet : un axe de travail sur les bénéfices de l'eau du robinet vis-à-vis de l'eau en bouteille, et un axe sur l'alerte fuite disponible sur l'application mobile Veolia et Moi.
- Création d'un stand de 70 m² pour valoriser les métiers de la Collectivité au sein du prochain Carrefour de l'Orientation.



Inauguration de la nouvelle déchèterie de Lys-Haut-Layon

Relations extérieures

PROTOCOLE

I Objectifs et missions

- Organiser les manifestations protocolaires : vernissages, séminaires, prestations diverses liées à l'accueil de personnalités, réceptions, inaugurations, etc.
- Être un service "ressources" pour l'ensemble des directions et des élus.

I Les activités en 2025

- Accompagnement varié des directions pour définir leurs besoins en matière protocolaire sur leurs événements.

I Faits marquants de l'année 2025

- Réception en l'honneur de l'UCC49, vainqueur de la Coupe de France de Nationale 2.
- Inauguration de la nouvelle déchèterie de Lys-Haut-Layon.
- Inauguration de LISA, la caravane dédiée aux seniors de agglomération.

À venir pour 2026

- Carrefour de l'Orientation.
- Inauguration du nouveau bâtiment de l'Office de Tourisme du Choletais, rue Saint-Martin à Cholet.
- Temps forts officiels dans le cadre des 100 ans de François MORELLET, artiste choletais de renom.



Installation des terrains pour le National à Pétanque

PÔLE
SÉCURITÉ ET ANIMATION DE LA VIE PUBLIQUE



Mise en place de barriérage pour le Carnaval de Cholet

Centre Technique Municipal

BÂTIMENT

I Objectifs et missions

- Contribuer à la maintenance des bâtiments communautaires par la réalisation de travaux urgents, préventifs ou curatifs dans les meilleurs délais.
- Réalisation des travaux de bâtiment.

I Les activités en 2025

- Campus du Choletais : rénovation des bureaux.
- Petit Roissy (Aérodrome) : création de sanitaires.
- Foirail : rénovation de deux salles.

À venir pour 2026

- Bibliothèque universitaire : rénovation des salles de travail.

ÉVÉNEMENTS / PROPRETÉ VOIRIES / BÂTIMENTS

I Objectifs et missions

Atelier Logistique & Manifestations et Atelier Manifestations & Maintenance

- Apporter un soutien logistique aux associations, services et communes de Cholet Agglomération.
- Participer au soutien technique des événements sportifs de clubs de haut niveau.
- Élaborer des plans de prévention en association avec les organisateurs.
- Étudier la faisabilité technique.

Propreté Bâtiments / Prestations extérieures

- Entretenir les locaux sur 17 sites de Cholet Agglomération.

I Les activités en 2025

Soutien logistique, mise en place de barriérage, installation de matériels pour les événements suivants :

- National à Pétanque ;
- Cholet Événements - Course cycliste Cholet Agglo Tour ;
- Semi-marathon de Nuaillé ;
- Rallye de la Citoyenneté ;
- Carnaval ;
- Cholet Mondial Basket ;
- Un Air d'été ;
- Fête aérienne Fou d'Ailes ;
- 10 km de Cholet.

I Fait marquant de l'année 2025

- Fête aérienne Fou d'ailes.

À venir pour 2026

- National à Pétanque.
- Cholet Agglo Tour.
- Semi-marathon de Nuaillé.
- Carnaval.
- Cholet Mondial Basket.
- 10 km de Cholet.
- Carrefour de l'Orientation.



Station de vélos à assistance électrique en libre-service
à proximité de la zone de la Dabardière

AUTRES SERVICES & ÉTABLISSEMENTS PUBLICS



© Cholet Agglomération

Rallye Mobilité Senior - 9 octobre 2025

Transports Publics du Choletais

I Objectifs et missions

- Offrir une solution de transport public à l'ensemble de la population de Cholet Agglomération.
- Intégrer la transition énergétique dans la politique de déplacements.
- Intégrer le numérique dans la politique de déplacements.
- Exploiter le réseau Choletbus.
- Piloter la démarche de Politique Globale des Déplacements, nourrir la réflexion et mettre en œuvre les différentes orientations prises par les élus de Cholet Agglomération.
- Agir en tant que service Mobilité de l'Agglomération.

I Les activités en 2025

Réseau Choletbus

- Adaptation du réseau avec :
  - Renforcement de la fréquence de la ligne 5 pour répondre au développement du quartier Val de Moine ;
  - Mise en place de dessertes expérimentales entre le Domaine universitaire et le centre-ville (ligne 3) pour prendre en compte les fins de cours tardives et un horaire supplémentaire pour les salariés des commerces de la zone Pagannes / L'Autre Faubourg jusqu'au centre-ville (ligne 1) ;
  - Simplification du geste de validation de l'application Choletbus ;
  - Présentation des services de mobilité auprès des entreprises du territoire à Cholet et dans le Vihiersois en partenariat avec la direction du Développement économique de Cholet Agglomération.

Choletbus 2-roues

- Adoption du schéma liaisons douces.
- Poursuite des services de location longue durée.
- Dégradation des Vélos à Assistance Électrique en Libre-Service (VAELS) nécessitant l'arrêt du service pendant plusieurs semaines.
- Acquisition de 20 vélos supplémentaires et création de 4 nouvelles stations à proximité des entreprises du parc Bethenod, de la ZI Nord, de la Dabardière et de la Gare SNCF.
- Poursuite et développement des ateliers mobilité à l'espace mobilité durable, par exemple atelier remise en selle à destination des seniors avec une mise en valeur de ces opérations dans des guides nationaux.

Choletbus Covoit'

À la suite de la décision de la Région d'arrêter l'incitation financière, nécessité de renforcer la communication sur le service Choletbus Covoit' sur le territoire, notamment auprès des entreprises en partenariat avec le service Développement économique de Cholet Agglomération.

I Faits marquants de l'année 2025

- Adoption du schéma liaisons douces 2025-2035.
- Organisation du 1er Rallye Mobilité Senior.
- Desserte de la ZA la Dabardière et du nouveau site Thales depuis la Gare SNCF et en accès direct depuis le boulevard de Strasbourg.
- Développement du service VAELS à proximité de grosses entreprises (Thales, Nicoll, Charal).

À venir pour 2026

- 1er bus électrique.
- Mise en place de l'open paiement (paiement par carte bancaire dans les bus).



Championnats de France de Short-track 29-30 octobre 2025

Cholet Sports Loisirs

I Objectifs et missions

- Accueillir les enfants des écoles élémentaires, publiques et privées de Cholet Agglomération, pour qu'ils reçoivent un enseignement des activités sportives de plein air dans le cadre des classes vertes, de la natation, du patinage sur glace et de toute activité mise en œuvre dans un champ pédagogique.
- Accueillir le public.
- Accueillir les clubs sportifs et associations.
- Animer les pratiques sportives et de loisirs avec 5 équipements : le complexe sportif Glisséo (patinoires, piscines et fitness), le Golf, le Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air (CISPA), le Parc des Expositions de la Meilleraie à Cholet et le Centre aqualudique Lysséo (Vihiers).
- Assurer la gestion des 5 grands équipements sportifs et de loisirs financés par Cholet Agglomération.

I Les activités en 2025

Glisséo Cholet

- 392 000 entrées tout public (public, clubs et scolaires).
- Patinoires : 122 000 entrées dont 198 classes (5 cycles).
- Piscines : 237 000 entrées dont 211 classes (3 cycles).
- Fitness : 33 000 passages.

Lysséo - Vihiers

- 51 000 entrées tout public.
- 61 classes (50 en primaire et 11 en collège).

CISPA - Cholet

- 103 classes, 2 300 élèves, 202 stages d'été.

Golf - Cholet

- 24 000 départs.

La Meilleraie - Cholet

- 300 000 entrées.
- 76 jours d'événements et 48 manifestations (250 000 entrées), 30 matchs de CB (Pro A et espoirs).

I Faits marquants de l'année 2025

- Championnats de France de Short-track, les 29-30 mars.
- Deuxième édition des "Games in Cholet", les 3 et 4 mai à La Meilleraie.
- Fermeture des patinoires, du 1er juin au 31 août pour le changement des centrales de traitement d'air.

À venir pour 2026

- Accueil du grand prix de Golf de la Ligue des Pays de la Loire les 9 et 10 mai.
- Coupe de France water-polo des Ligues U14 Garçons du 14 au 17 mai.
- Championnat de France natation U13 et finale de la Coupe de France des départements du 17 au 21 décembre.
- Travaux de rénovation et d'entretien (changement des centrales de traitement d'air, relamping, gros travaux d'entretien, etc.) entraînant la fermeture des piscines intérieures de Glisséo du 1er juin au 31 juillet.



© Synergences

Agence pour la Promotion du Choletais

I Objectifs et missions

- Concevoir et réaliser le journal de Cholet Agglomération.
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.
- Porter à la connaissance des habitants de Cholet Agglomération l'actualité qui se déroule dans ses 26 communes en distribuant le journal gratuitement, directement dans leur boîte aux lettres.

I Les activités en 2025

- Réalisation et diffusion des éditions de Synergences.
- Réalisation et diffusion de l'édition estivale, en partenariat avec l'Office de Tourisme du Choletais.

I Faits marquants de l'année 2025

- Modification de la fréquence de parution du journal à tous les quinze jours.
- Lancement de la page Synergences sur le site cholet.fr
- Amélioration de la typographie pour une meilleure lecture.

À venir pour 2026

- Édition du Journal de l'Orientation et du Carrefour de l'Orientation, en partenariat avec la Maison de l'Orientation.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Cholet Agglomération

2025

Maquette : Cholet Agglomération - Direction de la Communication
Relecture : Agence Les Décoquilleurs